This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07588696 4

Digitized by Google

Digitized by Google

DPH
REVUE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

1re et 2e Livraisons. — Juillet et Août 1883.

TOME SEPTIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD.

1883

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Souvenirs de la Révolution en Anjou. — La Société populaire de Saumur en l'an II et l'an III.* (*Suite et fin*) — Albert Bruas.

2° *La vie privée en Anjou au* xve *siècle, d'après les comptes inédits de Guillaume Tual* (*Suite.*) — André Joubert.

3° *Autour d'Ischia.* — Jean d'Étiau.

4° *Un mois en Espagne* (*Suite*). — P. Henry.

5° *Liste analytique d'un certain nombre de pièces récemment découvertes à la mairie d'Angers* (*Suite*). — Ar. L.

6° *Ogeron de la Bouère.* — J. Denais.

7° *Chronique bibliographique.* — 1° *Jacques Bouju.* A.-L. — 2° *Histoire du Vieux Temps, par Jules de Glouvet.* André Joubert. — 3° *Les Armoiries de Jean Bourdigné.* André Joubert.

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 *francs par an.*

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Printed in France.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME SEPTIÈME

July-Dec. 1883

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD.

1883

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
930961A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
B L

Printed in France.

Digitized by Google

SOUVENIRS DE LA RÉVOLUTION

EN ANJOU.

La Société populaire de Saumur en l'an II et l'an III.

(Suite et fin.)

La Société populaire de Saumur accordait beaucoup d'attention à l'étude de toutes les questions qui concernaient l'armée et surtout le sort des militaires. Elle se plaignait bien parfois de ce que la municipalité n'empêchât pas « les militaires de galoper dans les rues et de tirer des « coups de fusil dans l'intérieur ou l'extérieur de la Com- « mune » (22 floréal) ; elle déplorait l'abus qu'ils faisaient ainsi de leurs cartouches et discutait les mesures à prendre contre « ce genre de dilapidation si préjudiciable aux intérêts de la République » (Séances des 16 messidor et 15 thermidor). Elle demandait également au commandant de place des explications au sujet de militaires accusés de ne pas porter de *cocarde* (18 messidor).

Mais elle accueillait avec faveur et examinait avec le plus grand soin toutes les dénonciations et plaintes des militaires détenus soit dans les maisons d'arrêt, soit à la salle de discipline. Elle nommait des commissaires pour « s'atourner « devant le citoyen accusateur public militaire » et presser

Digitized by Google

le jugement des détenus (27 floréal). Les réclamations fréquentes de ceux-ci, qui, sans doute pour apitoyer la société sur leur sort, affirmaient « brûler du désir de con- « courir à anéantir le tiran », excitaient toujours « la plus « vive sollicitude » (20 thermidor — 20 vendémiaire).

La Société surveillait également les agissements des commissaires de la marine et des agents des étapes (21 messidor et 13 thermidor), faisait modifier le service de la garde nationale (séance du 1er jour des Sans-Culotides), se préoccupait de la qualité du pain de munition et discutait les réclamations élevées « sur la négligence mise à « faire le recensement des chevaux entiers et juments « poulinières qui seraient propres à la propagation des « chevaux, espèce si essentielle aux intérêts de la Répu- « blique » (3 vendémiaire an III.)

Elle favorisait de tous les moyens en son pouvoir la fabrication du *salpêtre* [1]. Dans ce but elle avait nommé un de ses membres « en qualité de commissaire pour seconder

[1] Nous avons vu plus haut (note 231, p. 1), que le salpêtre était alors recherché dans les vieilles constructions, soit au moyen de démolitions d'anciens bâtiments, soit par des fouilles opérées dans de certains lieux. La fabrication du salpêtre et la recherche des matières salpêtrées furent l'objet d'une série de décrets ou lois.

Un décret de la Convention, en date du 28 août 1793, avait mis à la disposition du Conseil exécutif toutes les matières salpêtrées. Un autre décret, du 4 décembre 1793 (14 frimaire an II), invitait tous les citoyens à concourir à l'extraction du salpêtre.

La loi du 13 fructidor an V (30 août 1797), maintenant le privilège qu'avaient les salpêtriers commissionnés d'enlever les matériaux de démolition salpêtrés, imposa aux propriétaires qui voulaient démolir, l'obligation de faire, une décade au moins avant toute démolition, une déclaration à la municipalité (art. 2) ; elle conserva aussi le droit de *fouille ;* l'article 4 porte en effet que les salpêtriers commissionnés continueront également de prendre les terres et matériaux salpêtrés qui se trouvent dans les granges, écuries, bergeries, remises et autres lieux couverts, à l'exception de ceux servant d'habitation personnelle et des caves et celliers contenant du vin, des boissons ou des marchandises...

Ce dernier mode fut plus tard supprimé par la loi du 10 mars 1819 (art. 2) : « La fouille, provisoirement maintenue par l'article 4 « de la loi du 13 fructidor an V, cessera d'avoir lieu, si ce n'est en « traitant de gré à gré avec les propriétaires. » Mais la loi de 1819 maintint l'obligation de la déclaration imposée à tout propriétaire qui voulait faire procéder à une démolition. On trouve encore dans

Digitized by Google

« les efforts et le zèle de la municipalité dans la fabrication « révolutionnaire du salpêtre. » Le 1er floréal an II, ce commissaire annonce que le feu sera mis le lendemain sous la chaudière. Le 11 prairial suivant, les commissaires de l'atelier commun du salpêtre et un membre de la municipalité font « hommage à la Société du produit d'une « chauffe de salpêtre. » Le citoyen chef de l'atelier reçoit l'accolade fraternelle du président qui « au nom de la « Société, témoigne aux commissaires et à l'officier muni- « cipal sa vive reconnaissance pour les soins qu'ils se « donnent à faire prospérer, dans l'atelier commun, la « fabrication du salpêtre qui doit hâter la destruction pro- « chaine des tyrans et des ennemis intérieurs de la Répu- « blique. »

Quelques jours après, la Société accepte l'offrande faite par de jeunes républicains, âgés de 9 à 14 ans, « d'une « corbeille de salpêtre » qu'ils avaient fabriqué eux-mêmes. « On reçoit cet hommage précieux avec la sensation du « plus doux attendrissement ! » Ces jeunes ouvriers demandent des matériaux pour continuer leurs travaux « qu'ils ont pris à grand cœur dans l'idée flatteuse que, « malgré leur faiblesse, ils contribuent déjà aux grands « moyens d'exterminer les ennemis de la patrie. Ces « jeunes salpêtriers mettent le comble à l'intérêt qu'ils ont « inspiré en demandant qu'exhibition soit faite de leur « salpêtre. » Leurs noms sont recueillis et inscrits au procès-verbal. (Séance du 20 prairial an II.)

les archives des mairies des déclarations ne remontant pas à plus de quarante ans.

D'importantes manipulations ont été faites, à l'époque des guerres de la République et de l'Empire, sur les matériaux provenant de la démolition de partie de l'abbaye de Fontevrault.

Le 8 messidor an II fut représentée, sur le théâtre de la Cité, une comédie-vaudeville, œuvre d'un sieur Tissot, intitulée *Les Salpêtriers républicains*, et où se trouvait ce couplet :

« Piochons, piochons,
« Et fabriquons du salpêtre !
« Piochons, piochons,
« Et retournons nos maisons ! »

Digitized by Google

La Société, invitée par l'agent national du district « à « faire la recherche d'hommes propres par leur talent et « leur *civisme* à former des établissements d'*acieries*, si « nécessaires à l'affermissement de la liberté », consacre aussi ses soins à l'étude de cette question. (Rapport lu à la séance du 2 messidor.)

A l'exemple d'autres sociétés, elle avait arrêté qu'elle fournirait son *Cavalier Jacobin*, équipé à ses frais. Le 27 germinal, un sellier lui offrit une selle pour ce cavalier. « Ce n'est pas tout, dit un membre, que le Cavalier Jacobin « soit bien équipé; il faut encore qu'il ait le gousset garni « pour, en allant rejoindre son encadrement, boire à la « santé de la République qu'il a bonne envie de servir. « Cette observation est sentie; mais de combien *enflera-* « t-on son portefeuille ? » On lui alloua généreusement cent livres (Séance du septidi 27 germinal). Deux jours après, ce cavalier est admis dans la Société; il reçoit l'accolade fraternelle du président avec exhortation « à répondre « à son titre de Cavalier Jacobin, de se montrer toujours « l'ennemi des tyrans et de ne pas tromper la confiance de « la Société; il est invité à correspondre avec la Société « qui ne cessera d'avoir les yeux sur lui et apprendra avec « sensibilité qu'il se conduit en homme pénétré des prin- « cipes républicains. » (Séance du nonidi 29 germinal.)

La même accolade fraternelle était un peu plus tard accordée à plusieurs citoyens, prêts à partir pour la frontière « d'où ils n'espèrent revenir qu'après l'extinction « totale des tirans et le front couronné de lauriers. » (27 prairial an II.)

En dehors de ces questions militaires, l'instruction occupait une place importante dans les délibérations. N'était-ce pas d'ailleurs le but apparent de la Société? Celle-ci n'avait-elle pas institué à cet effet un comité d'instruction publique? Les procès-verbaux démontrent qu'elle avait une sollici-

Digitized by Google

tude toute spéciale pour l'éducation des jeunes citoyens, à laquelle elle consacrait régulièrement deux ou trois séances par mois. Mais voyons en quoi consistait cet enseignement.

Simon, accusateur public du Tribunal criminel à Angers, avait envoyé à la Société plusieurs exemplaires du *Cathéchisme* (sic) *français républicain.* (Séance du 29 floréal an II [1].)

A la séance du 30 floréal, la jeune citoyenne M..., âgée au plus de dix ans, à qui il avait été remis la veille un exemplaire de ce catéchisme, demande à en réciter par cœur quelques passages. « Elle monte à la tribune et « répond à la grande satisfaction des citoyens à toutes les

[1] Nous avons vainement recherché quel était ce catéchisme : il eût été intéressant de savoir quels principes y étaient professés.

Larousse (Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle) parle bien d'un *Catéchisme républicain, philosophique et moral*, ouvrage en vers du comte de La Chabeaussière. Mais il dit que la première édition ne parut qu'en 1795 : si cette date est exacte, ce ne pourrait donc être celui envoyé par l'accusateur public Simon en mai 1794, Ce catéchisme du comte de La Chabeaussière a été réédité en 1796, sous le titre de *Catéchisme français ou principes de la morale républicaine à l'usage des écoles primaires* (quelques recueils indiquent même cette édition comme étant la première) ; c'est une rareté bibliographique. Du reste on y trouve l'affirmation de l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'âme, du respect de la propriété. On lit dans une notice insérée dans la *Biographie nouvelle des Contemporains* par Arnault et Jouy (1821), que La Chabeaussière, incarcéré sous la Terreur, fut sauvé par le 9 thermidor et fut désigné par le Conseil des Cinq-Cents comme un des hommes de lettres à employer pour l'instruction de la jeunesse.

MM. de Goncourt, dans leur *Histoire de la société française pendant la Révolution*, et M. Biré, dans un article intitulé « *La Révolution et l'Enfance* » et publié dans le premier numéro de la *Revue de la Révolution*, de MM. d'Héricault et Bord, ne parlent que de deux catéchismes : *Le Catéchisme de la Constitution française* et le *Catéchisme élémentaire de morale, propre à l'éducation de l'un et l'autre sexe.*

M. Albert Duruy, dans son livre sur *l'Instruction publique et la Révolution*, cite, mais sans indication de la date de publication, le *Catéchisme historique et révolutionnaire* et le *Nouveau Catéchisme à l'usage des Sans-Culottes et leurs enfants*, présenté à la Convention nationale qui en a fait mention honorable. Serait-ce celui envoyé par l'accusateur public Simon ?

D'ailleurs, ces catéchismes devaient être nombreux ; car le comité d'instruction publique de la Convention, ayant mis au concours le Catéchisme républicain, cinquante manuscrits au moins furent présentés à ce concours.

Digitized by Google

« questions que le Président lui fait sur le Catéchisme « Républicain. La salle et les tribunes retentissent d'ap- « plaudissements. Elle reçoit l'accolade fraternelle du « Président et les honneurs de la séance.

« Un membre observe qu'il ne suffit pas de faire « apprendre aux enfants le Catéchisme Républicain, qu'il « regarde comme un premier devoir celui de leur faire « apprendre la *Déclaration des droits de l'homme* [1]. Il « propose d'inviter tous les pères et mères à instruire leurs « enfants sur ce grand acte de notre régénération.

« Il est arrêté que les jeunes citoyens des deux sexes, qui « répondraient sur les grands principes de la Révolution, « auraient une place dans l'enceinte auprès de la tribune « du président, avec une bannière au-dessus de leurs têtes, « portant ces mots *l'espérance de la Patrie.* »

L'exemple de la jeune citoyenne M... fut suivi. Quelques jours après, « plusieurs jeunes citoyens et citoyennes se « présentent pour être admis à réciter leur Catéchisme « Républicain. Le Président félicite ces jeunes citoyens « et citoyennes sur leur empressement à devenir l'espoir « de la patrie par les principes républicains qu'ils font « déjà germer dans leurs jeunes cœurs. » (Séance du 2 prairial.)

La séance du 10 prairial, dont le procès-verbal fut imprimé et envoyé à la Convention nationale, est particulièrement intéressante : elle est consacrée à la récitation du Catéchisme Républicain et de l'acte constitutionnel dont la Société avait fait distribuer un certain nombre d'exem-

[1] Cf. Étude de Taine, sur le *Programme Jacobin*, publiée dans la *Revue des Deux-Mondes* (Livraison du 1er mars 1883, p. 72) : « Les enfants apprendront à lire dans la *Déclaration des Droits* et dans la *Constitution de 1793*. On fabriquera des Manuels et des Catéchismes Républicains à leur usage (Décret du 29 frimaire an II). On les conduira aux séances des municipalités, des tribunaux et surtout des sociétés populaires. « Dans ces sources pures, ils puise- « ront la connaissance de leurs droits, de leurs devoirs, des lois, de « la morale républicaine » et à leur entrée dans le monde ils se trouveront imbus de toutes les bonnes maximes. »

Digitized by Google

plaires. Les jeunes citoyens et citoyennes sont invités à s'approcher du bureau : « tous avec la rapidité de l'éclair « se sont précipités autour du président sans qu'il ait eu le « temps de les y appeler. Les plus jeunes, noyés dans la « foule et craignant de n'être pas aperçus, élevaient leurs « petites mains et présentaient le *livre sacré* (!) afin qu'on « les interrogeât les premiers. » (Les plus jeunes avaient de cinq à sept ans !) « Tous voulaient à la fois faire « preuve de leur savoir ; par l'empressement, la confiance « et la joie que peignaient leurs regards ingénus, ils sem- « blaient dire à l'assemblée : si l'on nous enseignait comme « autrefois des choses inconcevables, absurdes et con- « traires à la nature, nos esprits se refuseraient à cette « pénible étude ; mais vous nous présentez le Catéchisme « Républicain et les Droits de l'homme ; nous vous assurons « que nous pouvons répondre à vos vœux ; les principes « qu'offrent les sublimes ouvrages étaient d'avance gravés « dans nos cœurs. » La précocité de ces jeunes enfants n'est-elle vraiment pas admirable ?

Un membre prononce ensuite un discours sur l'éducation qui nous semble mériter d'être reproduit en son entier :

« Républicains et frères,

« L'ordre du jour nous appelle à la discussion des prix « qui seront accordés par la Société à nos jeunes compa- « triotes des deux sexes, qui, par leur application à l'étude « de l'acte constitutionnel et du Catéchisme Républicain, « nous feront le mieux apercevoir les germes féconds « qu'ils auront puisés dans ces sublimes ouvrages, où le « génie de la liberté a su mettre ses maximes à la portée « de l'enfance même, parce qu'ils sont l'expression de « l'éternelle raison et de la nature qui parlent à tous « les cœurs.

« Déjà je vois avec ravissement ces âmes neuves et

Digitized by Google

« pures s'émouvoir en bégayant le doux nom de Patrie et « saisir avidement ces grands principes de liberté, d'éga- « lité, de fraternité, de générosité, de bienfaisance, de « justice, d'énergie et de courage à repousser toutes « espèces de tyrannies.

« Je les vois, dis-je, s'élever rapidement à la hauteur de « leur glorieuse destinée, parce que, nés essentiellement « bons, les vices de l'ancien régime n'ont pas eu le temps « de corrompre, d'avilir leurs âmes et d'en bannir avec le « sentiment de leurs droits l'amour de l'ordre que l'Être « suprême y a placé.

« La nature toujours sage ne produit que des républi- « cains. C'est de la fange de tous les vices réunis que « naissent le perfide hypocrite, le fanatique furieux, l'in- « fâme Royaliste et tous les esclaves qui veulent d'autres « distinctions que celle des talents et des vertus, d'autres « maîtres que la Loi.

« Le jeune fils d'un Crésus rencontre dans les chau- « mières voisines des camarades de son âge; il ne s'in- « forme pas s'ils prétendent à des titres, des dignités, des « richesses; il voit ses semblables; l'instinct de l'égalité « le porte à les rechercher, les affectionner; il jouit avec « eux de tous les charmes des jeux de l'enfance; il est « alors républicain.

« C'est quand les préjugés viennent à s'emparer de lui « et le contraindre impérieusement à quitter avec dédain « ces premiers et fidèles amis pour n'en jamais retrouver, « qu'il n'est plus qu'un malheureux esclave.

« Vous n'auriez donc, citoyens et frères, dans l'hono- « rable fonction d'instituteurs de la jeunesse, qu'à aider le « développement d'un germe heureux qu'elle porte en elle, « qu'à épier la nature et en la suivant pas à pas vous con- « duiriez infailliblement vos élèves à la perfection dont ils « sont susceptibles, si vous n'aviez aussi à les préserver « des vices qui les entourent, et voilà de votre tâche le « plus difficile à remplir.

Digitized by Google

« Il ne suffit pas de cultiver le champ fertile ; il en faut « extraire l'herbe qui étouffe la semence ; il faut armer, « appuyer le jeune arbrisseau qui végète le mieux où il « peut être détruit à tout instant.

« Pour mettre cet espoir chéri de la Patrie à l'abri des « dangers qui l'environnent, vous lui apprendrez sans « doute que l'ambition, l'orgueil des prétentions exclu- « sives sont ordinairement l'apanage d'un mauvais cœur et « d'un esprit borné qui, faute de vues, ne connaît de mé- « rite que le sien, n'estime que lui, veut commander par- « tout et ne parvient qu'à se faire détester ; — que la sim- « plicité, la modestie annoncent une conscience pure, un « jugement sain qui voit le mérite où il est, le consulte, se « plaît à l'élever et sait s'en faire un salutaire appuy.

« Vous lui apprendrez que la finesse, l'intrigue, l'hypo- « crisie, l'imposture et la friponnerie, compagnes inséparables, marchent toujours dans les ténèbres avec l'in- « quiétude et les remords, par des chemins couverts et « tortueux pour arriver à la fortune et qu'elles ne trouvent « ordinairement à sa place que la honte, l'infamie et sou- « vent la mort. C'est *l'infâme royaliste* qui, dans son « astucieuse et ridicule audace, ose essayer de gravir « la montagne ; il n'en aperçoit la sublime élévation que « pour voir à côté le précipice qui l'attend ; il s'approche « en frémissant de la foudre ; elle éclate et l'écrase à l'ins- « tant où il croirait la diriger contre la liberté.

« Vous lui apprendrez que la loyauté, la franchise et « l'énergie de la vertu, escortées de la paix intérieure, de « la confiance publique, suivent hardiment les sentiers « découverts, s'y montrent au grand jour, y sont souvent « accueillies par la fortune qu'elles ne cherchent pas et y « trouvent toujours le bonheur inséparable du sentiment « d'avoir fait le bien.

« C'est le Républicain, c'est l'ami du peuple, de l'égalité « et de l'humanité toute entière qui, sous la double égide

Digitized by Google

« du patriotisme et de la vertu, est inaccessible à la « crainte : semblable à Jupiter, il siège paisiblement au « séjour des orages, quand il faut commander au tonnerre « et le lancer sur les ennemis de la Patrie (!)

« Vous le mettrez en garde contre la sordide avarice, « maladie honteuse et mortelle dans une République ; « l'avare est un être isolé et dégradé, qui ne connaît ni « parents, ni amis, ni patrie ; il vendrait tout, il trahirait « tout pour s'enrichir : c'est le plus dangereux de tous les « ennemis ; il a beau singer le sentiment, le patriotisme, « le désintéressement, simuler des sacrifices ; l'œil public « ne peut voir en lui qu'un mauvais citoyen, un perfide « accapareur, un vil égoïste, un *aristocrate* déguisé.

« Vous lui apprendrez que le désintéressement, l'étude, « le travail, la tempérance, la frugalité et les bonnes « mœurs qui en sont une suite naturelle, procurent à « l'homme le seul trésor digne de fixer son ambition, la « santé, la force du corps pour terrasser les ennemis de la « patrie et celle de l'âme pour s'élever au-dessus d'eux.

« Le véritable patriote ne songe point à se ménager par « des richesses mal acquises les moyens de vivre dans « l'oisiveté ; actif comme la nature, il veut toujours faire « le bien et se plaît comme elle à le voir également « répandu sur la surface de la terre.

« Vous lui apprendrez enfin à ne point connaître d'enne- « mis particuliers, de haine, de vengeances personnelles « sous le faux prétexte de bien public ; le républicain est « au-dessus de ces misérables moyens, produits par « l'envie, le sot orgueil et la bassesse ; il est trop grand « pour regarder à ses pieds : dans sa noble élévation il ne « voit que les ennemis de son pays et leur réserve toute sa « haine et son implacable vengeance.

« Voilà, républicains et frères, un rapide aperçu des « grands et nombreux devoirs contractés en vous char- « geant de l'honorable fonction d'instituteurs de la jeu-

Digitized by Google

« nesse ; il n'appartient peut-être qu'à une société nom-
« breuse de vrais patriotes d'entreprendre aujourd'hui
« cette tâche. Elle est trop belle, trop grande, trop au-
« dessus des moyens ordinaires pour qu'un particulier ose
« prétendre à la gloire de la bien remplir : s'il est beau de
« faire des lois sages, de défendre vaillamment son pays,
« il n'est pas moins beau de former des hommes dignes
« de remplir ces grandes et importantes (fonctions), de
« leur former des compagnes modestes, sages, vertueuses,
« amies de leurs devoirs, de la liberté, de l'égalité et qui,
« dédaignant et les préjugés et le faux clinquant d'un luxe
« emprunté qui ne fait que déparer leurs grâces naturelles,
« viendront dans nos fêtes civiques, ornées de leurs seuls
« attraits, les embellir, les vivifier, les animer, y répandre
« le charme puissant qui porte aux grandes choses, en y
« présentant l'espoir et le prix des vertus républicaines. »

Après ce discours, le président interroge les enfants qui répondent « avec facilité et précision. C'était le récit de « leurs propres idées. Leurs voix faibles et enfantines ont « pris l'accent ferme et soutenu du sentiment ; le cœur « dictait, la mémoire était fidèle et le spectateur enchanté « a entendu avec étonnement le jeune républicain de cinq « à six ans professer les grandes maximes de la sagesse et « poser les bases de la félicité publique. »

Le Président adresse ensuite aux enfants un discours également très intéressant, mais trop long pour être publié. Aussi nous contenterons-nous d'en extraire ce passage : « Quelle espérance ne devons-nous pas concevoir et que « ne devons-nous pas attendre de vous, lorsque nous « voyons que plusieurs d'entre vous, pouvant à peine pro-
« noncer le nom de Patrie et tous également touchés des « merveilles qui vous environnent, vous quittez vos jeux « et suspendez vos plaisirs de l'enfance pour venir jouir « de celui d'apprendre à devenir citoyens ? Quoi ! vous « semblez déjà nous assurer que vous êtes citoyens et nous

Digitized by Google

« dire avec un des apôtres de notre révolution (?) que chez « les âmes bien nées la valeur n'attend pas le nombre des « années. Heureux et doux présage pour nous ! Oui, jeunes « citoyens et jeunes citoyennes, vos cœurs purs comme « l'air que vous respirez, simples comme la nature et « exempts de préjugés que nous avons eu à combattre, se « développant tout entiers et n'entendant que les accents « de la vérité, seront de bonne heure pénétrés des dogmes « sacrés que nous professons. Vous nous devancerez ; nous « l'augurons du désir ardent que vous témoignez de vous « instruire et du feu de la liberté qui brille dans vos yeux, « miroirs fidèles de vos âmes, qu'aucun souffle impur n'a « obcurcies et qui, comme une onde claire et tranqullle, « nous en laissent apercevoir le fond. Vous nous devan- « cerez ; eh bien ! est-il d'idée plus consolante pour « nous ?... Nous nous complaisons à vous voir et à vous « appeler *l'espoir de la Patrie.* »

(Le procès-verbal donne les noms et l'âge des quarante-et-un jeunes citoyens et citoyennes dont la plupart ont moins de dix ans et dont l'un n'a même que cinq ans.)

« Cette intéressante séance couverte d'applaudissements « universels a été suivie de cris mille fois répétés : de Vive « la République ! Vive la Montagne !

« Des chants civiques sont proposés ; nos jeunes candi- « dats, garçons et filles, de s'élancer à la tribune, de se « grouper autour, d'entonner l'hymne patriotique ; tout est « exécuté aussitôt que conçu ; le diapason du sentiment « met toutes les voix à l'unisson sans qu'il soit besoin de « préluder. L'on célèbre l'égalité, la liberté, les triomphes « de la république et la gloire immortelle de ses intré- « pides défenseurs ; des chants d'allégresse retentissent au « loin et leurs sons harmonieux portent jusqu'au ciel « l'hommage de la reconnaissance et de la joie la plus « pure. Les couplets se succèdent et peignent, ainsi que les « gestes expressifs des acteurs, de la manière la plus éner-

Digitized by Google

« gique et par des contrastes frappants que n'imita jamais « l'art, l'amour brûlant de la patrie et la haine profonde « qu'inspirent les tirans.

« Les instants trop rapides s'écoulent dans la plus douce « ivresse et sans qu'on s'en soit aperçu, la séance s'est « prolongée bien avant dans la nuit; elle est levée. »

A la séance du 9 messidor an II, un membre prononce un discours sur l'éducation des jeunes citoyens et fait hommage à la Société de plusieurs ouvrages élémentaires sur l'éducation et la morale publique. On arrête que ce discours sera lu le lendemain au temple de la Raison.

Le zèle des jeunes patriotes ne se ralentit pas. Le 20 messidor, « la jeunesse républicaine réclame à son tour son « ordre du jour : c'est son instruction. Une foule d'enfants « pleins de zèle se presse autour du bureau et se dispute « l'avantage de passer les premiers à l'examen. » Même spectacle à la séance du 30 messidor, où l'on interroge des enfants de cinq à six ans : « La séance est terminée par « l'hymne patriotique « *Quels accents ! Quels trans-* « *ports !* » chanté avec autant d'ingénuité que d'intelli- « gence par le jeune X..., enfant de cinq ans; les douces « émotions de l'âme se sont fait ressentir à la voix douce « et harmonieuse de cet enfant et tous les spectateurs se « sont retirés remplis de sentiments touchants d'admira- « tion. »

L'empressement est le même aux séances suivantes (20 et 30 thermidor). Au cours de fructidor, des enfants de cinq et six ans viennent à deux reprises apporter une *offrande civique.* « Les jeunes citoyens et citoyennes qui « font l'espoir de la Patrie se présentent et témoignent leur « ardent amour pour la République. Ils demandent à être « admis à faire leur offrande civique pour la construction « d'un nouveau vaisseau *Le Vengeur.* Une d'entre les « citoyennes monte à la tribune et prononce un discours « qui peint déjà les principes purs qui animent leur jeunes

Digitized by Google

« cœurs. Les expressions simples et franches dont ce « discours est rempli excitent les plus vifs applaudisse- « ments. » (Séance du 14 fructidor an II.)

Ces jeunes patriotes ne se bornant plus à témoigner de leur ardeur pour se pénétrer des grands principes de la Révolution veulent « montrer ainsi qu'ils n'ont point « trompé l'espoir qu'on a conçu de leur empressement. »

Le 24 fructidor, un jeune citoyen prononce également « un discours d'instruction » vivement applaudi. Son exemple est suivi et le 30 du même mois un autre fait un discours « qui respire la franchise bien naturelle à cet âge », après quoi les jeunes enfants chantent en chœur des « hymnes à la liberté. »

A chaque décade, leur zèle est le même et « peint bien « énergiquement les sentiments républicains qui animent « leurs jeunes cœurs » (10 vendémiaire an III.)

Ne dirait-on pas que c'est aux sources de cet enseignement civique que de nos jours P. Bert a puisé les idées développées dans son fameux Manuel appelé à remplacer le Catéchisme Chrétien banni absolument de l'école? Mais, si aujourd'hui on veut inculquer aux enfants, dès leur plus jeune âge, l'idée de l'amour de la patrie, on oublie que cette idée est inséparable de l'idée de Dieu, que la Religion et la Patrie sont deux idées sacrées « qui sont si étroitement « unies qu'elles semblent se confondre [1]. »

Sous le trompeur prétexte de liberté, on proclame la neutralité de l'école; mais l'école sans Dieu amène fatalement à la négation de Dieu [2], si bien que dans une distribution de prix on ose parler ainsi : « jeunes citoyens, on

[1] Discours prononcé par l'abbé Brisset, le 15 novembre 1882 au Lycée d'Angers, lors de l'inauguration du monument élevé à la mémoire des élèves morts pour la Patrie pendant la campagne de 1870-71. (*Journal de Maine-et-Loire* du 18 novembre 1882.)

[2] Ainsi que l'a fait remarquer en termes éloquents, M. Jules Simon, dans un discours prononcé récemment au Sénat, la neutralité dans l'École c'est l'enseignement de l'athéisme. « La neutralité « imposée, c'est la négation enseignée. » (Séance du 5 mars 1883.)

Digitized by Google

« vous a dit que nous avions chassé Dieu de l'école ; c'est « une erreur : on ne peut chasser que ce qui existe; or « Dieu n'existe pas ! » (Cf. Séance du Sénat du 18 novembre 1882.)

Qu'il nous suffise d'opposer à de pareils enseignements un discours prononcé à Saumur, en 1794, dans le Temple de la Raison par un agent national de Paris « qui, fou- « droyant l'athéisme, fait revivre cette idée sublime d'un « Dieu bienfaisant, veillant au bonheur de tous les amis « de la liberté et de la raison. » (Séance du 10 floréal an II.)

En 1794 on se contentait d'être déiste ; en 1883 on se fait gloire d'être athée.

De même de nos jours, par haine de la religion on chasse des hôpitaux les sœurs dont le dévouement sublime ne saurait être contesté, tandis qu'en 1794 on savait apprécier les immenses services qu'elles rendaient : aussi les sœurs de la « cy-devant Providence » de Saumur étaient-elles maintenues dans les hôpitaux militaires et l'agent national du district de Baugé réclamait-il leur précieux concours (4 floréal an II).

Nous avons passé en revue les principales questions qui faisaient le sujet des délibérations de la Société populaire. Il y en avait bien d'autres, aussi variées[1] que nombreuses, mais moins intéressantes ; nous en parlerons donc plus sommairement.

C'est d'abord la question des subsistances et celle de la salubrité. La Société se préoccupait à juste titre de la pénurie des subsistances de toutes sortes, on peut même dire de la disette qui se faisait alors sentir à Saumur. L'esprit public était surtout très excité contre les boulan-

[1] La Société recevait très souvent des demandes de renseignements émanant soit des autres sociétés soit de concitoyens éloignés de Saumur. Elle était également saisie de nombreuses réclamations, quelquefois très bizares, comme celle de ce citoyen qui faisait annoncer à la séance du 29 germinal la perte de son portefeuille.

Digitized by Google

gers : à plusieurs reprises la Société fut saisie de réclamations au sujet de la mauvaise qualité du pain et de plaintes soulevées contre les boulangers « dont la conduite est « contre-révolutionnaire, puisqu'elle sert à jeter sur le « peuple du dégoût sur la Révolution; » — « il y a danger « de les laisser plus longtemps dans la disposition de « nuire à la santé des citoyens. » La municipalité avait bien pris des mesures et obtenu plusieurs « jugements de « condamnation à peine pécuniaire » ; mais ces mesures étaient jugées trop douces et trop lentes : on décida en conséquence qu'il y avait lieu d'en prendre d'autres « vigou- « reuses et révolutionnaires » (30 floréal).

Le Comité Révolutionnaire prit un arrêté contre les boulangers; mais il ne paraît avoir été exécuté. Car de nouvelles plaintes se produisirent et l'on félicitait de leur civisme les citoyens qui dénonçaient les boulangers fabriquant du pain de mauvaise qualité (8 prairial). La Société, dans la séance du 30 prairial arrêta, que des commissaires se rendraient près de la munipalité pour proposer un certain nombre de mesures à prendre.

Le 19 fructidor, une commission fut également nommée pour accélérer « le battage des grains, que le mauvais « temps et peut-être même l'égoïsme et la malveillance « avaient beaucoup retardé. »

La viande faisait défaut : c'était à peine si on pouvait en fournir aux troupes et aux malades en quantité suffisante et de bonne qualité. Un membre proposa même à « tous « les bons citoyens » de s'en priver (26 thermidor).

On se plaignait également des retards apportés dans la distribution du savon (3e jour des sans-culotides) et aussi de la disette de bois; à ce sujet un membre fait observer que « si l'on n'y prenait garde, il pourrait arriver une « contre-révolution. » Mais il fut rappelé à l'ordre, avec invitation d'être plus circonspect dans ses propos (22 brumaire an III).

Digitized by Google

Cette question des subsistances revenait souvent au cours des délibérations : elle préoccupait les esprits. Aussi, à la séance du 1er jour des Sans-Culotides, accueillait-on avec faveur la motion d'un membre qui, se flattant « d'avoir « d'excellents moyens à donner pour approvisionner la « Commune », proposait la réunion des Comités « pour « concerter avec lui de grandes vues à cet égard. »

Dans le même but, l'exécution stricte de la loi du *maximum* était énergiquement réclamée et les contrevenants (cabaretiers, fabricants de tonneaux, etc.) étaient dénoncés à la Société (22 floréal). Du reste, cette loi recevait une application sévère à en juger par une condamnation « en « 293 livres » contre un marchand qui avait contrevenu à ses prescriptions (26 fructidor an II). Il est vrai que, quelques mois après, le *maximum* fut supprimé (24 décembre 1794).

A de nombreuses reprises la Société s'occupa des mesures à prendre au sujet de la salubrité : enlèvement des boues, nettoyage des casernes, *encrottement* des cadavres de chevaux, éloignement des tueries des bouchers et de la fonderie de suif, relèvement du sol des anciens cimetières..... A la séance du 8 floréal, « un membre développe « de grandes vérités : il dit que la malveillance cache plus « d'un plan perfide ; après avoir cherché à nous perdre par « la guerre civile, désespérée de ce côté, elle tentera de nous « détruire par d'autres fléaux, la peste et la pénurie des « subsistances de tous genres. Mais il dit qu'elle ne serait « pas plus heureuse dans ses dernières tentatives que dans « les premières ; que le génie tutélaire des Français veillait « sur la perfidie ; — il cite un fait qui prouve combien le « génie malfaisant s'agite en tous sens contre le génie « toujours supérieur de la liberté..... »

Quelques jours après, « un membre, officier de santé, « donne des idées lumineuses sur le moyen de chasser les « miasmes putrides qui menacent, dit-il, d'infester la

Digitized by Google

« Commune. La Société, en l'adjoignant à deux commis-
« saires, le renvoie par devant la municipalité et le com-
« mandant de place pour conférer avec eux sur les moyens
« à prendre pour prévenir la *peste* qui semble menacer »
(13 floréal).

La Société, du reste, ne se contentait pas d'étudier avec soin les mesures à prendre dans l'intérêt de la santé des habitants [1] ; elle se préoccupait également des moyens d'augmenter la prospérité de la Commune. C'est à ce titre qu'elle accueillit favorablement une proposition faite par un certain nombre d'habitants de Cholet, que la guerre avait contraints de se réfugier à Saumur, et qui « mani-
« festaient le désir de voir se fixer dans cette commune *la*
» *manufacture de mouchoirs*, cette branche jadis si floris-
« sante dans les pays qu'ils ont abandonnés et qui devien-
« drait d'une si grande ressource pour cette commune. »
Les *réfugiés de Cholet* proposaient en conséquence de
« concerter avec la municipalité de Cholet, fixée à Sau-
« mur, les moyens de former des ateliers et les établisse-
« ments en grand que nécessite cette branche de com-
« merce si essentielle à la République » (24 vendémiaire an III). La Société s'empressa de nommer des commis-missaires « pour se réunir au citoyen Vachon, lequel
« avait des renseignements à donner, à l'effet de prendre
« les plus grandes mesures pour opérer l'établissement
« proposé. » Leur rapport fut lu à la séance du 5 ventôse an III et le procès-verbal constate que « le projet consiste à
« établir une manufacture de galons, de fil de molletons

[1] Les 23 et 28 messidor, fut discutée une pétition relative aux secours à donner aux noyés (emploi d'une boîte fumigatoire) et aux moyens à employer pour éviter des accidents trop fréquents. La Société y accorda « l'intérêt qu'elle ressent toujours lorsqu'il s'agit « d'humanité » et nomma des commissaires pour étudier cette question et demander notamment au commandant de place d'ordonner des patrouilles, à l'effet d'empêcher les citoyens de prendre des bains ailleurs que dans des endroits réservés.

Digitized by Google

« en deux tiers (*sic*) et qu'il serait fait une souscription de « 30,000 livres pour cet établissement. »

La question fut renvoyée à la commission chargée de présenter une place d'établissement. Mais la fin de la guerre de la Vendée ne permit pas de donner suite à ce projet dont l'exécution aurait pu être très préjudiciable aux intérêts de la ville de Cholet.

Il nous reste à parler du rôle joué par la Société populaire dans les cérémonies publiques et *fêtes patriotiques*.

A la séance du 13 prairial an III, « un membre parle à « l'occasion de la *fête de l'Être Suprême* » qui devait avoir lieu le décadi suivant. « Il demande que les jeunes « citoyennes soient invitées à faire des guirlandes de fleurs « et de chêne, et autres décorations et emblêmes à la « liberté, et que cette invitation soit annoncée au son de la « caisse. Un autre membre demande que la fête se passe « en plein air et non qu'on s'engouffre dans une église, « que la fête à l'Être Suprême et à la Nature doit se faire « sous le ciel et non sous des voûtes qui l'intercepte. »

Conformément aux désirs de ce citoyen, la célébration de cette fête devait avoir lieu au Champ-de-Mars où l'on éleva une *montagne* symbolique [1]. La Société décida que tous les membres devaient « travailler à la montagne » et arrêta « qu'il serait fait une proclamation au son de la « caisse pour engager tous les sociétaires à remplir ce « devoir *sacré*. » Le 20 prairial (8 juin 1794) était le jour désigné pour célébrer cette fête : le matin une séance extraordinaire eut lieu à l'effet d'arrêter l'ordre de marche

[1] Cette *montagne* fut conservée pendant plusieurs années.
Déjà à Angers, avait été célébrée, le 8 février 1794, la *fête de la montagne*, dans laquelle fut promené à travers la ville un char représentant la montagne, sur laquelle la déesse de la Liberté était représentée, foulant aux pieds la Royauté et la Religion et entourée de Brutus, de Guillaume Tell, de Marat, de Lepelletier..... (Blordier-Langlois, I, p. 423.)

Digitized by Google

du cortège. On décida que « les membres de la Société « seraient unis à ceux du comité révolutionnaire (ayant à « peu près les mêmes rapports du côté de la surveillance); « que ceux-ci néanmoins marcheraient en avant avec leur « bannière; que le président prendrait la tête de ce groupe, « précédé lui-même des *bustes de Brutus*, *Chaslier*, *Marat* « *et Lepelletier* [1]. » — « Ces monuments de gloire [2] » furent apportés en triomphe dans la salle des séances par quelques membres « escortés de la compagnie des jeunes « citoyens armés [3] qui, au milieu de leur exercice, s'em- « pressèrent de former ce cortège, semblant jaloux de « mériter déjà l'heureuse qualification qu'on leur a donné « d'espoir de la Patrie. »

Au même moment la Société reçut « d'un actif et sen- « sible citoyen » l'offrande de « deux petits pains de bled « nouveau, prémices d'une récolte prématurée. » Sur la proposition faite par le Président de « faire servir ce *beau* « *présent* au culte de l'Être Suprême », il fut arrêté que ces « deux pains [4] seraient portés par un membre dans une

[1] Le nom de Chaslier est mal orthographié. Il s'applique à Marie-Joseph Chalier, président du tribunal criminel de Lyon, guillotiné le 17 juillet 1793.

Quant à Lepelletier, il s'agit de Le Peltier de Saint-Fargeau, tué en 1793.

[2] Bordier-Langlois raconte « qu'on fit passer à Paris l'argenterie « des églises d'Angers par deux membres du Comité Révolution- « naire, chargés d'apporter en retour, une statue de la liberté et les « bustes de Marat, de Lepelletier, de Saint-Fargeau et d'autres *mar-* « *tyrs* de la Révolution » (I, 419).

Taine, dans son étude sur *le Programme Jacobin*, a consacré un chapitre aux fêtes laïques substituées aux fêtes ecclésiastiques. « Nous aussi nous avons nos anniversaires, nos saints, nos martyrs, « nos reliques, les reliques de Chalier et de Marat, nos processions, « nos offices, notre rituel..... » Il ajoute que dans quelques écoles on faisait faire le signe de la croix au nom de Marat, de Lazowski..... (*Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1883, p. 71.)

[3] N'est-ce pas l'origine de nos bataillons scolaires ?

[4] Déjà, quelques jours avant, la Société avait reçu l'hommage d'un « morceau de pain de bled nouveau » fait par un citoyen d'Allonnes. Cette offrande avait « excité les plus vifs applaudissements » et la Société avait décidé l'envoi de ce pain à la Convention Nationale « comme un garant de la précocité de la récolte des grains dans le « district » (8 prairial an II).

Digitized by Google

« corbeille ornée de fleurs et que cette corbeille serait « déposée en offrande sur la montagne sacrée. »

Dans une seconde séance, tenue le même jour, « après « l'auguste cérémonie de la fête à l'Être Suprême, » le citoyen G... fut invité à répéter le discours débité par lui sur la montagne. « Ce discours est vivement applaudi ; « son impression en est arrêtée au nombre de mille exem- « plaires devant être distribués aux jeunes citoyens, « envoyés à tous les districts environnants, aux munici- « palités et sociétés populaires, ainsi qu'à la Convention « Nationale. » On fit également repéter un hymne composé par un citoyen (détenu à la maison d'arrêt !) en l'honneur de la fête du jour. Il est probable que dans cet hymne l'auteur célébrait et vantait les bienfaits de la liberté.

Un mois après se célébrait la fête de l'anniversaire du 14 juillet (26 messidor an II). Les préparatifs de cette fête donnèrent lieu à des débats assez intéressants dans la séance du 23 messidor : « un des commissaires chargés de « s'occuper du plan de la fête du 14 juillet fait un rapport « sur les démarches qu'ils ont faites ; ils se sont trans- « portés à la municipalité pour se concerter avec elle et lui « ont témoigné le regret de n'avoir pas une *bastille* « figurée telle qu'il y en a dans tous les chefs-lieux des « départements, ce qui a fait naître le projet d'en faire « faire une en carton ; ce signe odieux des crimes de la « tyrannie, offert aux regards du peuple, lui rappellera la « glorieuse journée du 14 juillet [1] et lui fera jurer de nou- « veau haine implacable et guerre à mort aux tyrans. Le « peu de temps qui reste d'ici l'époque du 14 ne permettra « pas, dit-il, de faire de grands préparatifs ; mais si ces

[1] La ville de Saumur possède une pierre provenant de la Bastille. Cette pierre qui lui a été offerte par un des *vainqueurs*, M. Aubin Bonnemère, a été longtemps appliquée à la façade nord de l'Hôtel de Ville ; elle est actuellement déposée au musée. Un plan de la Bastille a été gravé sur la surface.

Digitized by Google

« préparatifs sont simples, la pompe sera dans le cœur et « ce sera l'effet de l'enthousiasme et du patriotisme qui « animent tous les habitants de cette commune. »

Le 21 thermidor, « un membre observe que l'on touche « à l'époque à jamais mémorable de la journée du 10 août « qui consolida la liberté des Français, qu'il doit être fait « une fête solennelle pour célébrer dignement ce grand « jour, pourquoi il demande que des militaires détenus « pour cause légère soient mis en liberté pour prendre « part à la félicité publique. » Le procès-verbal de la séance du 23 thermidor constate que « la Société assista en masse « avec tous les autres citoyens de la commune et les auto- « rités constituées à cette fête qui se passa avec cette « gayeté franche qui anime les vrais républicains. »

Les chants patriotiques étaient à cette époque très appréciés. Aussi les séances de la Société se terminaient invariablement par « le chant de l'hymne chéri des Français : « amour sacré de la Patrie, le chant toujours neuf du « couplet de l'hymne des Marsellais » (1er floréal [1]). Souvent même au cours des séances, on entonnait soit quelques « chansons patriotiques », comme celles dont avaient fait l'hommage à la Société un membre du Comité Révolutionnaire (4 floréal) ou un membre d'une société étrangère en « souvenir des séances auxquelles il avait été admis (30 pluviôse), soit « des hymnes à la liberté », tels que ceux chantés à la séance du 27 floréal par un citoyen se qualifiant de *musicien national*, *ancien musicien du Concert Spirituel de Paris*. « Ce citoyen chante avec « accompagnement de basse des airs qui charment tous les « cœurs ; le son de sa voix, l'intelligence de sa déclamation « entraînent les esprits au plus grand enthousiasme; il « est souvent interrompu par des applaudissements et des

[1] La séance du 25 pluviôse se termine, dit le procès-verbal, par l'*entonnation* des hymnes patriotiques, et une citoyenne chante d'une voix mélodieuse plusieurs couplets au bruit des plus vifs applaudissements.

Digitized by Google

« cris mille fois répétés de Vive la République ! Vive la « Montagne ! »

A la séance du 20 floréal, « plusieurs artistes apportent « un *bonnet de liberté* qui doit être mis dans un endroit « apparent de la Commune ; il est reçu au milieu de vifs « transports ; les artistes sont admis aux honneurs de la « séance et reçoivent du président l'accolade fraternelle. » Aussitôt un membre chante « un couplet dont le sujet est « tiré du bonnet de la liberté qui est au milieu de la « salle et la séance est terminée par l'hymne toujours « chéri. »

La lecture des procès-verbaux révéle, il est vrai, que les sociétaires n'attendaient pas toujours pour se retirer la fin de ces chants patriotiques dont l'*entonnation* devait terminer chaque séance. C'est ainsi que, le 5 floréal, un membre proteste vivement contre cette sortie trop précipitée : « il est de règle, dit-il, qu'avant de se séparer les « sociétaires doivent chanter en chœur un hymne patrio- « tique. Eh bien, n'est-il pas scandaleux que le couplet « qu'on appelle chéri et (qui est) vraiment propre à exciter « l'enthousiasme de la liberté, soit à peine chanté par deux « ou trois membres qui restent ? » Le procès-verbal fait suivre cette réclamation de ces mots : « Le président « voudrait en vain qu'on délibérât sur cet article, les socié- « taires sont déjà bien loin ; il se contente donc d'éviter le « réclamant à entonner lui-même : amour sacré de la « Patrie. »

Tel est le résumé aussi exact que possible des séances de la Société populaire et révolutionnaire de Saumur. Nous avons essayé de donner le vrai caractère de cette Société, la véritable physionomie de ses réunions et de ses délibérations.

Comme nous le disions en commençant, le document que nous venons d'analyser, en y apportant tous nos soins,

Digitized by Google

nous a paru curieux à étudier en raison même des rapprochements que tout esprit sérieux est amené à faire entre les événements actuels et les souvenirs de la Révolution.

En tout cas, c'est une page d'histoire locale qui nous a paru mériter d'être publiée dans un recueil spécialement consacré à l'Anjou.

Albert Bruas,
Ancien Magistrat.

Digitized by Google

LA VIE PRIVÉE EN ANJOU

AU XVe SIÈCLE

d'après les comptes inédits

DE

GUILLAUME TUAL

RECEVEUR DE JEAN BOURRÉ

(1463-1466.)

DEUXIÈME PARTIE

LA VIE A LA CAMPAGNE.

CHAPITRE DEUXIÈME.

I. Les jardins potagers. — Les poires de Bon-Chrétien, de Jargonelle et de Pepin. — Usages et travaux de la campagne. — Dépenses de ménage. — Salaire, nourriture et entretien des ouvriers ruraux. — II. Le vin blanc de Vaux. — Les sœurs de Jean Bourré. — III. Façons et préparations des vendanges. — IV. Les sujets de la seigneurie de Vaux.

I.

Les jardins fruitiers de Vaux, sagement aménagés, produisaient des « poyres de Bon Chrestien et autres bons fruitz » très appréciés par Jean Bourré. Il rendait justice à cette excellente variété, appelée aujourd'hui le *Bon-Chrétien d'hiver*, qui appartient à la pomone française et tire sa dénomination de ses qualités exceptionnelles et non pas, selon que la plupart des auteurs l'ont écrit, du nom de la poire d'été dite *Crustuminum*, chez les Romains. En 1602, suivant le *Journal du règne d'Henri IV*, par Pierre de l'Estoile, ces poires se vendaient « un escu la pièce. »

Digitized by Google

On en fit présent au roi d'un cent, qui « cousta cent escus. » Arnaud d'Andilly, dans son *Jardinier royal*, parle « d'une belle poire de Bon-Chrestien vendue une pistolle d'or « (11 livres), à la Halle de Paris, en 1618 [1]. » Le 3 décembre 1632, le maire de la ville d'Angers acheta « deux cents poires de Bon-Chrétien » à l'intention du cardinal de la Valette, nommé gouverneur de cette localité [2]. Les poires lui furent envoyées à Paris. Le prix s'éleva, emballage ajouté, à 70 livres 18 sous, dont l'équivalent de nos jours serait d'environ 215 fr. De mars à juin, ce fruit se paie encore actuellement à Paris jusqu'à 2 ou 3 fr. la pièce. On comprend donc combien Jean Bourré avait raison de recommander ses « poyres de Bon Chrestien » à la sollicitude de son receveur de Vaulx, par l'intermédiaire du sieur De Bordigné.

A Monsr le recepveur de Vaulx.

Monsr le recepveur... mondit seigneur (Jean Bourré) m'a chargé de vous escripre que... luy mandez... combien vous aurez eu de vin à Vaulx; et sur toutes choses que facez bien garder les poyres de Bon Chrestien et autres bons fruitz qui sont audit Vaulx...

Au Plessis Bourré, ce samedi derrenier jour de septembre l'an mil V^c et troys.

De Bordigné [3].

Le poirier Jargonelle [4] et le poirier de Pepin [5], figuraient également dans les jardins de Jean Bourré.

A mon très honnoré seigneur, Monsr du Plessis Bourré.

Mons^gr, je me recommande humblement à vostre bonne

[1] *Dictionnaire de Pomologie*, publié par M. André Leroy, pépiniériste, avec la collaboration de M. Bonneserre de Saint-Denis, t. I, p. 466.
[2] *Archives municipales d'Angers*, Registre des délibérations, n° BB, 74, f°s 30 et 40.
[3] Bibl. nat., Mss. Supplément français, n° 445, f° 129.
[4] *Dictionnaire de Pomologie*, t. II, p. 304.
[5] Ibid., p. 515.

Digitized by Google

grâce. Je vous envoye des greffes, ainsin que m'avez rescript; et vous plaiesse m'avoir pour excussé que ne vous en envoye en plus large, quar enmy les periés l'on n'en sauroyct trouver.

Et au regart de Gergonelle, y vous plera m'avoir pour excussé, quar y n'y a greffe nulle; maies j'envoyeré ceste sepmaine au lieu dont elles sont venues et meptré paine d'en recouvrez, et les vous porteré. Je vous envoye quatre petiz periés de Pepin.

Priant Nostre Seigneur, Mons^gr^, qui vous ayct en sa saincte garde.

Escript en voste maieson, à Selieres [1], se dymanche (de 1488 à 1493), par le vostre humble serviteur [2],

J. De Cleers.

De nombreux ouvriers travaillaient à Vaux pendant la fenaison et pendant la moisson :

« S'ensuivent les corveurs qui doivent fenner, chascun an, l'erbe des prez des Touches et du pré du Puiz, après ce qu'elle a esté espandue, sans la délaisser jousques ad ce que le faign soit mis en barge où ils doivent aider à luy meictre; et tant qu'ilz mectent à fenner lesdicts faigns [3], monsieur leur doit, à chascun, chascun jour, ung pain et deux deniers au prix de doze solx six deniers tournoys le sextier de seigle, ou denrée de pain et denrée de vin, lequel que bon leur semble; et tant comme ils mettent à amener les

[1] Cellières, h., c^ne^ de Juvardeil. — *Sileria*, 1070-1080 (Cart. de Saint-Nicolas, p. 69), 1097 (Epit. Saint-Nicolas, n° 28.). — *Selières* XVIe-XVIIe s. (G. Cure.) — L'église dédiée à Notre-Dame et à Saint-Martin appartenait avant 1080 à l'abbaye Saint-Nicolas. Elle n'existe plus. Le prieuré, établi par les moines, faisait face à l'église. Un peu au-dessus de ce prieuré, du même côté, un portail donne entrée dans la *Cour de Cellières*, assemblage de bâtiments rectangulaires du XVIe siècle, avec une double façade en équerre, vers S. et vers l'E., modifiés aux XVIIe et XVIIIe s. C'est l'ancien château, propriété aujourd'hui de M. Neveu, possesseur également de la Buronnière de Juvardeil. Il appartenait au moins dès le XIVe s. et jusqu'à la fin du XVIe à la famille de Clers, qui rendait hommage à Cheffes. (*Arch. de Maine-et-Loire.*, Série C, n° 105, f° 363 : 130, 192. — Série H. *Cartulaire de Saint-Nicolas*. — Arch. comm. Et.-C.)

[2] Bibl. nat. Mss. Supplément français, n° 1959, f° 103.

[3] *Faigns* : Foins.

Digitized by Google

dicts faigns à l'oustel et à les meictre en barge, monsieur leur doit faire leurs despens. Et aussi sont lesdicts corveurs tenuz estre, par chascun an, chascun son jour seullement, à plessez ès plesses dudict lieu de Vaulx et leur doit monsieur, à chascun, ung pain du pris dessusdict desquels corveurs les noms et sournoms s'ensuivent :

« Les hers feu Guyon Turgis, pour leurs chouses de Lucé [1]. . . . . 1 corveur.

« Estienne Hainry, Pierres le Duc, Jehan le Duc et leurs frarescheurs, pour leurs maisons et estraige du Petit-Lucé. . . . . 1 corveur.

« Les hers dudict Turgis, les hers feu Jehan Turgis, les hers feu Berthelot le Lanier, Jehan Ragelier, pour leur lieu et appartenances de la Goucerie [2]. . . . . 1 corveur.

« Pierres le Duc et lesdicts Turgis, pour leur aistre et appartenances de la Guiardière [3] . . . . . 1 corveur.

« Guillaume et Michelle les Sébilles, pour leur aistre et maison de la Pintardière [4] . . . . . 1 corveur.

« Michel et Guillaume les Chauvineaux, pour leur maison et estraige de la Richardière [5] . . . . . 1 corveur.

« Jehan Guenault, pour ses maisons et outres chouses de la Richardière. . . . . 1 corveur.

« Guillaume Sébille, l'esné, pour son estraige et courtil de la Gueterie [6]. . . . . 1 corveur.

« Jehan Chalopin, Jamet Chalopin, Jehan le Clerc, Michel de Doue et Thomas Lesfray, pour leurs chouses

[1] Lucé, h. c^ne de Miré. — *Luchiacus*, 1047-1060. (Saint-Aubin, Cartulaire, f° 51.) (*Dict. hist. de Maine-et-Loire*, t. II, p. 358.)
[2] La Gousserie de Miré n'existe plus.
[3] Guyardière (la), f. c^ne de Contigné (*Dict. hist. de Maine-et-Loire*, t. II, p. 337.)
[4] Pintardière (la), maison du bourg de Miré ; aujourd'hui détruite.
[5] Richardière (la), f. c^ne de Miré (ibid., t. II, p. 253.)
[6] Queterie (la), maison du bourg de Miré ; aujourd'hui détruite.

Digitized by Google

et estraige de la Ronde [1] qui fut feu Hamelin Chalopin. . . . . I corveur.

« Pierres Bugnon, tant à ceulx de son acquest que à ceulx de sa famme et de ses frarescheurs [2], pour leur lieu et appartenance du pressouez de Vauxene qui fut feu Estienne Nouel . . . . . I corveur.

« Les dessusdicts, pour leurs chouses de la Ruardière [3], qui furent audict feu Estienne Nouel lesquelles chouses monsieur tient de présent par eschange . . . I corveur. »

La liste des dépenses de ménage de Vaux est instructive :

« Pour le pasnage de quinze porcs et demi, envoiez en pesson [4], chascun porc VII s. VI d. et valant. . IIII l. XI s. VI d.

« A Jehan Pirot, bouchier, qui a vacqué par troys jours à tuer et saller lesdicts porcs. . . . . VII s.

« A Guillaume Chauvin, tanneur, demeurant à Myré [5], pour avoir tanné le nombre de huit cuirs, tant de moryne [6] que aultres, dont y en avoit deux de beuf et six de vaches et torineaux, pour chascun cuir, l'un portant l'autre, V s. valant . . . . . XI l. V s.

« Audict Chauvin, pour avoir mis ung desdicts cuirs en gresse et pour le avoir courroyé et abillé, lequel demoura au varlet de Vaulx, pour sa provision, en ce comprins deux paires de souliers pour ledict varlet . . . III s. IIII d.

« A Jehan Regnier qui vacqua par ung jour à faire ung charnier tout neuf et à relier ung autre veil chanier (*sic*), et pour leur avoir faict des couvercles audict lieu de Vaulx . . . . . II s. VI d.

[1] Ronde (la), maison du bourg de Miré; aujourd'hui détruite.
[2] *Frarescheurs :* Cohéritiers.
[3] Ruardière (la), f. c^ne de Miré; aujourd'hui détruite.
[4] *Pasnage de porcs envoiez en pesson :* Droit d'envoyer paître les porcs.
[5] Miré, c^on de Châteauneuf-sur-Sarthe. — *La ville de Miré*, 1461 (G. Cure).
[6] *Moryne :* Bête crevée de maladie ou d'épidémie.

Digitized by Google

« Pour l'achat de deux clefs et claveures, couxlez [1], pour fermer lesdicts charniers. . . . . VI s. VII d.

« A deux hommes qui vacquèrent par ung jour à cuillir des hars [2] et fagotez cinq charrestées de paille, pour mener à Vaulx, pour la provision dudict lieu . . . . . IIII s. II d.

« Audict varlet, pour la forgeure de son croc. . II s. I d.

« Pour achat de viande pour la provision du varlet de Vaulx, le lundy des fériers de Pasques, l'an mil CCCCc LXIII . . . . . X d.

« Pour achat de pain blanc, quant madicte damme de Vaulx fut audict lieu de Vaulx. . . . . XII d.

« Au varlet de Vaulx, pour avoir du beure . . . . . X d.

« Poié à Colin Pirot, de Bierné, pour l'achat de quatorze livres de suif, achaptées pour faire de la chandelle pour la provision de la maison . . . . . , . . . VIII s.

« Au varlet de Vaulx, pour avoir du beure et des oignons . . . . . XII d.

« Le IIIe jour de mars ensuivant, pour faire le pain aux deschauceurs, ficheurs et lieurs des vignes dudict lieu de Vaulx . . . . . , . . . VIII s.

« Pour faire le pain aux faucheurs et cercleurs des plantes de Vaulx, et aussi pour en rendre XIII pains que cedict recepveur avoit empruntez, partye en la présence de monsieur de Launay, et partie en la présence de monsieur le grénetier, pour la despence de six hommes qui vacquèrent par deux jours à relier les vins dudict lieu, en la présence de monsieur le grénetier. . . . . II sextiers.

« A Colin Foucault, pour faire le pain aux plesseurs et

[1] *Couxlez :* Verrous.
[2] *Hars :* Branches pour faire des liens de fagots.

Digitized by Google

faiseurs de pesseau [1] dudict lieu de Vaulx, et pour avoir rendu audict Foucault XIII pains qui avoient esté despencés tant par mondict sieur le grénetier, cedict recepveur, que pour la despence d'aultres gens . . . . . II sextiers.

« Audict Foucault, pour avoir faict le pain aux vendengeurs de l'an mil CCCCc LXV, tant dudict lieu de Vaulx, de la Roche, de Coudray que des Aillières. Et aussi pour en avoir rendu huit pains que cedict recepveur avoit emprunté dudict Foucault pour la despence de monsieur le grénetier. . . . . I sextier.

« Pour la despence de monsieur et de ses gens, durant le temps qu'il fut audict lieu de Vaulx, tant en pain blanc pour luy et pour ses (*sic*) que en pain groux, en ce comprins ung couste de lard que cedict recepveur envoia quériz à Chasteaugontier, et le salaire de ung homme et de son cheval qui porta ledict couste de lard de Chasteaugontier et aussy ung quartier de mouton, beure et eufs et chandelle, pour ce . . . . . IIII l. IX d. et IIII sextiers de seigle.

« Pour la despence de monsieur qui séjourna et fist résidence à Vaulx et pour ses gens et autres allans, venans et séjournans. Pour le déchietz de vin gasté et aouailles [2]. . . . . XXV pipes et demi quart.

« Avoir esté despencé à Vaulx, durant que monsieur y estoit, une vache grasse et plusieurs torineaux et veaux.

« Baillé un sextier de seigle, l'an mil CCCCc LXV, à Jehan Guenault, sergeant de Vaulx, pour sa pencion de sergeant.

« Pour la despence des proignoux [3] et bigneurs [4] dudict Vaulx, l'an LXVI . . . . . II bouesseaux de seigle.

« A Jehan Geslin, naguières varlet audict lieu de Vaulx,

[1] *Pesseau :* Échalas, piquet.
[2] *Aouailles, aouaillage :* Le surplus que le vendeur de vin donne en plus de la mesure.
[3] *Proignoux, provignoux :* Provigneurs, ouvriers spéciaux qui marcottent par le moyen de provins.
[4] *Bigneurs :* Bineurs, les ouvriers qui binent, qui donnent une seconde façon aux terres.

Digitized by Google

pour ses paines et salaires de avoir servi en l'office de varlet, audict lieu de Vaulx, par l'espace de quatre ans, par convencion faicte avecques luy. . . . . xxv livres.

« Audict varlet de Vaulx, pour engressez un grant porc qui estoit à Vaulx . . . . . i sextier de seigle.

« Au varlet, pour donnez aux chappons et aux poulles, par plusieurs foiz. . . . . ii boisseaux.

« A Colin Foucault, pour avoir fait le pain des vendengeurs de Vaulx, et aussi pour avoir rendu huit pains, que ce dict avoit emprunté, pour la despence de monsieur le grénetier . . . . . i sextier de seigle.

« Audict varlet, pour sa despence le IIIe jour de septembre ensuivant. . . . . i sextier [1].

« Audict varlet, le XXVe jour dudict moys pour sa despence. . . . . .

« Audict varlet, le XVIe et XXVe jours d'octobre prochain ensuivant, par deux foiz. . . . . ii sextiers.

« Audict varlet, le IIIe et XVe jours de novembre ensuivant, par deux foiz. . . . . ii sextiers. »

Le seigneur de Vaux devait au seigneur de Châtelain, au terme de l'Angevine, « par chascun an, xxvii s. vi d. pour « les chouses qu'il tenoit de luy, au seigneur de la Fontaine, « au même terme, iiii s. au seigneur de la Pezacière « iiii d. et au curé et à la fabrique de Myré, pour legs et « dons faicts par ses prédécesseurs, xxv s. » Les amendes des « plez » montaient à « xxxii s. v d. » La vente des « herbaiges » était nulle, « pour ce que cedict recepveur « a faict faucher et fennez les prez et meictre le faign audict « lieu de Vaulx, pour la provision de monsieur et de ses « chevaulx. » La somme des « receptes ordinaires par « deniers » montait à « xvi l. xii s. iii d. par an. »

[1] A Château-Gontier et à Craon, le setier était de huit boisseaux, le boisseau de deux demeaux, et le demeau de 25 liv.

Digitized by Google

II.

Notre personnage prisait fort le vin blanc de Vaux, comme le prouve la lettre suivante [1].

Au recepveur de Vaulx [2].

Recepveur,

J'ay reçeu vos lectres et aussi la responce de celles que j'avoie escriptes à Monsr de Marboué. J'ay aussi eu quatre connins et quatre chappons que m'avez envoiez par ce porteur. Envoiez à mons^r de Brez ung mot de lectre que je luy escript. Monsr de Champigné [2] m'a dit qu'il a beu du bon vin blanc à Vaulx. Gardez le moy bien à quant je yré par delà, et gardez qu'il n'en soit point tyré, et le faictes bonder, et abiller qu'il n'y ayt point de vent, si d'adventure il n'en a besoingt par ung petit pertuys empres le bondin.

Escript au Plessyz Bourré, ce dymanche dernier jour d'octobre (vers 1483 ou 1485).

Bourré.

« Monsr de Marboué » désigné ici le beau-frère de Jean Bourré, René de Feschal. « Le nom de Feschal est fort « ancien et l'un des plus considérables des provinces « d'Anjou et du Maine. Quelques uns ont dit que cette « maison était sortie d'Angleterre, et cependant on trouve

[1] Bibl. nat., Mss., Supplément français, n° 6603, f° 122. — Dans une autre lettre écrite d'Amboise et adressée à Nicolas Malingre, son receveur à Paris, il lui disait : « Si vous venez en ces marches, « vostre chambre sera preste, et je croy que y trouverez de bon vin, « selon la saison. » (*Jean Bourré, gourverneur du Dauphin.*)

[2] La seigneurie du fief et de la paroisse de Champigné était indivisible. Le titre appartenait au roi de France, héritier des comtes, qui avait dans le chœur son banc armorié et son écu sur les vitraux. Louis de Beauveau, sans doute comme sénéchal d'Angers, en était seigneur en 1453. Il mourut en 1462. (*Dict. hist. de Maine-et-Loire*, t. I. p. 590).

Digitized by Google

« dans la paroisse de Chérancé, au Craonnais, une maison « et seigneurie du nom de Feschal d'où est sortie cette « famille répandue dans les deux provinces. » Cette note extraite d'un article inédit du feudiste Audouys, classé parmi les collections manuscrites de la Bibliothèque d'Angers, confirme ce que nous avons déjà rapporté au sujet de l'origine de la famille de Feschal [1]. La terre de Feschal était tenue du seigneur de Montbourcher, par le Breil-Bérard. Le *Dictionnaire topographique de la Mayenne* donne à ce lieu le nom de *Féchard*. Il cite la *Féchalière*, f. c^ne de Bouchamp, (*La Feschallière*, 1560, chap. de Saint-Nicolas de Craon), et le *Féchal-Giffaing* ou *Feucheux*, f. c^ne de Bouchamp, qui doivent être des démembrements de l'ancienne terre et seigneurie de Feschal [2].

« C'est d'Olivier de Feschal, fils de Jean de Feschal et de Marguerite de Geagne qui vivaient en 1350, qu'est sortie la branche de Poligné ou Poligny, paroisse de Bonchamp, fief relevant directement du château du Mans. Olivier épousa Marguerite Corbin, dame du Chasteau, du Bourgeau et de la Vallette [3]. » Un de ses descendants, Olivier de Feschal, seigneur de la Trichonnière, de la Beluzonnière et de la Chevillonnière est cité, avec Renault de Feschal, qui avait un droit d'usage dans la forêt de Craon, parmi les sujets de la baronnie, dans l'aveu rendu, le 28 avril 1461, par Georges de la Trémoille, IIe du nom, baron de Craon, au roi René d'Anjou [4].

René de Feschal fut seigneur de Marboué, paroisse de Louvigné, du Bourgeau, paroisse d'Astillé, de la Guénaunière, paroisse de Grez-en-Bouère, de Poligné, de la Coconnière, près Laval, de la Motte d'Auvray, de la Macheferrière, du Bugnon, de Bouère, de Grez, de Gerigny, de Meré, de Longuefuye, de Coudray, de Martigné-sous-Laval, de la Bonnaudière, paroisse de Challain, etc. Il était, en

[1] Audouys, Mss., n° 1003 de la Bibliothèque d'Angers.
[2] *Dict. top. de la Mayenne*, p. 124.
[3] Audouys, ibid.
[4] *Arch. Nationales*, Anjou, P. 239.

Digitized by Google

outre, baron du Grippon, en Normandie, fief du diocèse d'Avranches, élection d'Avranches, paroisse des Chambres. Avant son mariage, en 1478, avec Jeanne de Chateaubriant, il avait épousé, vers 1460, Jeanne de Villiers, petite-fille de Jean de Villiers, seigneur du Hommet, paroisse de Pommerieux, et de Guillemette de Vassé [1]. Macé et Jean de Feschal assistent en 1470 à la montre de la noblesse et arrière-ban d'Anjou, tenue au Lion-d'Angers. Claude, fille

[1] Audouys, ibid. — René de Feschal possédait des vignes en Quelaines et était aussi « seigneur de la chastelenie de Meslay, qu'il prit de Guy, XVIe, comte de Laval, pour 135 livres de rente. » (*Titres du château de Poligny.*) C'est en 1490 qu'il acquit de Marie de Luxembourg « les chastelenies de Bouère et de Grez, dont la Guenaudière est tenue, et en 1515 la terre des vignes et seigneurie du Plessis-Brochard, que Jacques de Villeblanche, seigneur de Maumusson, fils puisné de Henry, barron de Brond lui vendit, et ensuitte Charles Bourré, chevallier, seigneur de Jarzey, celle du Bugnon. Il fit accord en 1517 avec le chapitre de Saint-Tugal de Laval, et, dans la même année, avec le seigneur du Boisjourdan. »

« Ledit de Feschal donna au collège de Saint-Michel de Laval, dit le Cymetière-Dieu, le nombre de soixante charges de bled, de rente, moitié froment et moitié seigle, rendues aux greniers des chanoines, au payement de laquelle rente il affecta 64 mestairies spécifiées dans les lettres de fondation, obligeant lesdits chanoines de dire et célébrer en leur église un anniversaire à note, à perpétuité. Il fist son testament le 3e jour de juillet 1518, passé en la cour de Polligny, devant Jean Marcoul, notaire, messires Jean Jammoy et Estienne Rolland, prestre, et Marin le Cornu, escuier. Il donna la closerie du Verger, située à Martigné-sous-Laval, à messire Pierre Paumard, son chapelain, pour en jouir sa vie durante seulement, et lui présenta la sacristie de Martigné. Il remit 100 livres de rente à Gilles de Brée, son gendre, seigneur du Fouilloux. Il légua la Boullonnière à Jean du Chesne, la Coconnière à Jean de Ligerie, escuiers, ses gentilshommes domestiques; cinq cents escus d'or à Jeanne de Barville; deux cents francs à Jacquine Vingennes et cent livres à Marthe Soubizaye, pour aider à les marier. Item il fist don de vingt livres à Yves de la Chapelle, de trente-cinq livres à René Edmont, et de l'office du greffier en les terres de Polligny, Marboué, la Coconnière, la Macheferrière, du Bourgeau, la Motte-d'Auvray et du Bugnon, et de onze livres à Bertrand Cottin, son veneur. Il déclaroit qu'il vouloit estre inhumé dans l'église de Saint-Michel du Cymetière-Dieu, sépulture de ses prédécesseurs fondateurs, les Ouvrouins, nommant ses exécuteurs testamentaires noble homme Ambroise le Cornu, s^r de la Courbe et de Launay-Peloquin, et René Edmont, procureur de court laye. » (Extraits de la *Généalogie de Feschal*, contenus dans le manuscrit n° 991 de la Bibliothèqne d'Angers.) — Il eut du premier lit : 1° *Jean* de Feschal, baron de Polligny et du Grippon, qui épousa Claude de Silly, fille de Jacques, s^r de Louvray, gouverneur de Caen, chambellan du Roi et capitaine des archers de la garde du Louis XI. 2° *Marie* de Feschal, femme du seigneur de Saint-Mengey. 3° *Catherine* de Feschal, femme de Guy d'Arquené. 4° *Claude* de Feschal, nommée ci-dessus. »

Digitized by Google

de René de Feschal, épousa, en 1499, Gilles de Brée, seigneur du Fouilloux. La famille de Feschal embrassa le protestantisme au XVIe siècle et s'éteignit au commencement du XVIIe [1].

« Monsr de Brez » était un parent de Jean Bourré par sa mère, Bertranne Briand, dame de Brez. Nous avons déjà donné sur cette famille des détails que nous pouvons compléter par de nouvelles découvertes. « Au commencement du XIVe siècle, Guillaume Briand, écuyer, seigneur de Brez en Ménil et de la Grenonnière de Bierné, était marié à Marguerite de Hansic (Bretagne). Leur fils aîné, Jean Briand, né vers 1338, leur succéda. Anne se maria en 1368 à François d'Andigné, seigneur de Changeust et de Chitré, paroisse de Saint-Georges de Ménil. Marie fut religieuse à Nioiseau [2]. » En 1490, deux Briand de Brez, Guillaume et Lancelot, figurèrent à l'arrière-ban d'Angers, l'un suivi de trois brigandins, l'autre de deux seulement. Ils étaient cousins de Jean Bourré [2].

« Monsr de Champigné » mérite une mention spéciale. C'était un la Chapelle, seigneur du bourg de Champigné, élection d'Angers, paroisse où se trouve le fief de la Chapelle qui avait donné son nom à une famille d'origine chevaleresque, et qu'on vit disparaître vers 1524 par le mariage de Marguerite, l'unique héritière de la Chapelle, avec Antoine de la Coustardière. En 1452, Jean de la Chapelle, écuyer, *mineur d'ans*, est ainsi qualifié dans un aveu du 26 août rendu par André de Charnacé, époux de Marie de la Chapelle, sœur de ce Jean, pour la terre de la

[1] Audouys, Mss. n° 1003 de la Bibliothèque d'Angers. — *Dict. top. de la Mayenne* et *Chroniques Craonnaises*, passim. — La Beauluère, notes sur les *Chroniques de Guillaume le Doyen*, de Laval. — Saugrain, *Dict. de l'ancienne France*, 1727. — Marchegay, *Bulletin de la Société Industrielle d'Angers*, 1857, p. 146. — Arch. nat., Anjou, P. 339. — Bibliothèque nationale, Mss. Supplément français, n° 6603, f° 122. — B. Roger, *Histoire d'Anjou*, p. 354.

[2] *Archives de Maine-et-Loire*, Série E, n° 1830. — Bibliothèque d'Angers, mss. 981.

Digitized by Google

Bigottière, à elle appartenant. Le 17 avril 1467, noble homme Jean de la Chapelle, écuyer, seigneur dudit lieu et de Champigné, et demoiselle Ysabeau Bourré, sa femme, reçoivent, contre l'abandon d'une rente perpétuelle de 15 sols, une hommée de pré et bois, sise à Limelle, dont Colin Serezin, paroissien de Champigné, leur céde toute la propriété. Le contrat fut passé devant Chenure, « notayre « de la court Sainct-Laurent-des-Mortiers [1]. » L'écusson des la Chapelle de Champigné était : *D'argent au croissant montant de gueules* [2]. Le seigneur de Champigné et de la Chapelle était donc le beau-frère de Jean Bourré, ce qui n'était pas encore connu. Le mariage d'Ysabeau Bourré dut suivre d'assez près celui de son frère avec Marguerite de Feschal, lequel eut lieu le 12 novembre 1463.

Outre Marie, mariée en 1467 à n. h. Geoffroy de Launay, écuyer [3], Jean Bourré avait deux autres sœurs, dont l'une, nommée Ambroise, épousa André de Soulesmes ; l'autre, dont le nom est inconnu, s'unit à Jean Bineau [4].

Nous avons parlé précédemment d'Étienne Thebault, prêtre, « chappelain de la confrarie de Sainct-Sébastien à Chasteaugontier. » C'était un cousin de Bourré. Le 1er octobre 1462, l'abbé de Saint-Aubin d'Angers écrivait à Jean Bourré pour accuser réception d'une lettre du roi, datée de Saint-Florent, le 28 septembre précédent, lettre ordonnant audit abbé de présenter, pour la cure de Château-Gontier, Étienne Thebault, et promettant à celui-ci d'obéir, malgré des difficultés qui pourraient venir de la cure de Rome, et quoique son intention eût été d'abord de disposer de ladite cure en faveur d'un sieur neveu [5].

[1] *Archives de Maine-et-Loire*, Série E, n° 1392.
[2] Audouys, *Armorial d'Anjou*, Mss. 994 de la Biblioth. d'Angers.
[3] Bibl. nat., Dossier de Chivré, Cabinets des Titres, n° 753.
[4] Note communiquée par M. Marchegay.
[5] Bibl. nat., fonds Bourré, Mss. fr., n° 20483, A. 23. — V. Marchegay, *le Ministre de Louis XI et le Chapelain de Château-Gontier*. — Etienne Thebault avait écrit de Château-Gontier à Monseigneur de Vaux, le 18 novembre 1461, une lettre charmante dans laquelle il lui demandait de l'aider à obtenir un bénéfice. Il lui disait : « Je congnoys à ceste heure que je ne pourrois plus travailler comme autreffoys j'ay fayt :

Digitized by Google

III.

Le produit des vignes de Vaux était une des ressources les plus importantes des revenus de leurs propriétaires [1]. On a dit et redit que les ouvriers ruraux, au moyen âge, étaient mal nourris, ne buvaient pas de vin, ne mangeaient pas de viande, et étaient peu payés. Les extraits suivants des comptes prouveront que les « meneupvres », employés par Guillaume Tual, étaient fort bien traités :

« Pour avoir faict deschausser, tailler, ficher, lier, faire les rezes et les proings [2] des vignes de Vaulx, qui sont en la main de monsieur, oultre ce que le varlet y a peu faire, lequel n'a peu guerres vacquer, pour ce qu'il falloit qu'il fut à servir et pencer les menus porcs de ladicte maison de Vaulx, en l'an mil LXIII . . . . . IIII livres.

« A Jehan Morin, pour l'achat de sept grants cercles à relier la cuve de Vaulx, laquelle estoit desliée, le fons et le bas d'icelle pourry et perdu. . . . . XV S.

« A quatre hommes qui vacquèrent par ung jour à abiller, retailler et meictre ladicte grant cuve de Vaulx en point et faire le fons d'icelle tout neuf, pour leur salaire, sans compter nulz despens . . . . . VIII S. IIII d.

car mademoiselle jeunesse m'a lessé, et la mauvaise veille vieillesse m'assailli par quoy il me faist bien besoign moy armez pour celle. » Malgré les craintes manifestées par l'abbé de Saint-Aubin, Jean Bernard, surnommé le Manseau, il n'y a guère lieu de douter que le cousin de Bourré, si bien présenté à la cure de Saint-Jean de Château-Gontier, y ait été nommé par l'évêque d'Angers, Jean de Beauveau, et qu'il ait joui sans contestation d'un bénéfice pour lequel il était recommandé par le roi lui-même. (ibid. pp. 47-49).

[1] Guillaume Tual ne nous dit pas si Jean Bourré faisait vendre son vin par le crieur suivant l'usage (A. de Soland, *Bulletin historique et monumental*). La corporation des crieurs de vin dans les rues d'Angers était très ancienne, ses droits lui avaient été confirmés en 1445, par le roi Charles VII.

[2] *Proings :* Provin, rejeton d'un cep de vigne qu'on couche par terre pour qu'il prenne racine et forme un nouveau cep.

Digitized by Google

« A Robin Chacebœuf qui vacqua par ung jour audict lieu de Vaulx à reliez trois vielz tonneaux et un quart de tonneau . . . . . I s.

« Pour boys à faire ung fons à ung desdicts tonneaux et preste [1] et suif, mis auxdicts tonneaux . . . . . VII d.

« Pour viande achaptée pour la despence dudict Chacebœuf, du varlet de Vaulx et de cedict recepveur qui estoient présens, durant le temps qu'il reliect lesdicts tonneaux . . . . . XX d.

« A Michel Sebille, pour la façon de vingt deux tonneaux, en ce comprins l'achat de fonsaille [2] pour deux desdicts tonneaux, suif et preste, sans rien compter en l'outre plus du merrain [3], pour ce que monsieur de Clermont l'avoit envoyé à monsieur, et aussi sans rien compter en cercle, pour ce que ledict recepveur avoit baillé audict Michel Sébille une petite bauchée [4] de boys à faire cercle du derrière de la maison dudict lieu de Vaulx, pour faire ledict cercle à moitié.

« Pour l'achat d'ung entonneure et ferreure d'icelluy . . . . . IIII s. II d.

« Pour l'achat de soixante barres à barrer les vins. . . . . VII s. VI d.

« A Jehan Foucaud, pour son salaire et despens d'estre allé dudict lieu de Vaulx à Sainct-Denis d'Anjou quériz lesdictes barres. . . . . XX d.

« A ceulx qui vacquèrent par ung jour à faire des chevilles et barrez lesdicts vins, sans comptez nul despenz fors de pain et de char [5]. . . . . V s. VIII d.

« Pour l'achat d'une busse [6]. . . . . VI s. VIII d.

[1] *Preste* : Baguette d'osier refendue servant à relier les cercles des tonneaux.
[2] *Fonsaille :* Fond de barrique.
[3] *Merrain :* Bois préparé pour faire des douves.
[4] *Bauchée* de boys : Bois pour douves de barils.
[5] *Char :* Chair, viande.
[6] *Busse :* Sorte de baril.

Digitized by Google

« Pour le salaire de quatre hommes charpentiers qui vacquèrent par ung jour à faire des chantiers ou petit celier dudict lieu de Vaulx, en ce comprins xx deniers de viande despensés en faisant lesdicts chantiers et en les mectant oudict celier . . . . . viii s. iiii d.

« Pour avoir faict vendenger les vignes de Vaulx, des Aillières, de la Roche-de-Bonnaiseau, tant en char, beure, eufs, vendengers, sommiers [1], gardeurs de pressouers, sans compter aucune despense de pain et vin fors pour les vendenges des Aillières, en ce comprins l'achat de troys livres de chandelle . . . . . iiii l. vii s. vi d.

« Pour la journée de sept hommes qui vacquèrent par ung jour, en présence de monsieur le grénetier, à meictre les vins ou petit bas celier de la maison dudict lieu de Vaulx, sans compter nulz despens, pour chascun homme xv deniers valant . . . . . viii s. ix d.

« A Colin Pirot de Bierné, pour ung millier de merrain, achapté de luy . . . . . ix l. ii s. vi d.

« Pour la despense des mectaiers de Vaulx, de cedict recepveur et de son cheval qui vinrent querir en la parroisse de Bierné demi millier dudict merrain, pour mener audict lieu de Vaulx . . . . . ii s. vi d.

« Pour l'achat de trente-neuf molles de cercles qui ont esté emploiez à faire le nombre de xxiii tonneaux neufs et aussi à relier les vieulx tonneaux et les petites cuvettes [2] avecques les charniers. . . . . Li s. viii d.

« A Michel Sebille et à Pierres Bugnon, pour leurs paines et salaires de avoir faict le nombre de xxvii tonneaux neufs, pour poie et despens. . . . . iiii l. x s.

« Pour suif merreiz, achapté pour faire lesdicts tonneaux. . . . . vi s. viii d.

[1] *Sommiers :* Ceux qui font les deux sommes ou charges qu'on me sur un cheval de chaque côté.
[2] *Cuvette :* Petite cuve, synonyme de cuveau.

Digitized by Google

« A Jehan Regnier et à Pierres Bugnon, pour avoir relié toutes les petites cuvettes du pressouez de Vaulx et tous les vielz tonneaux et pour avoir fourny la plus part de la fonsaille, et aussi pour avoir fourny de preste et de suif merreiz [1] . . . . . XXVIII s. IIII d.

« Pour l'achat de quarante-huit torches de preste [2]. . . . . IX s. III d.

« Pour l'achat d'ung tonneau de vin. . . . XI s. VIII d.

« Pour l'achat de deux buces, l'une achaptée de Estienne Ernoul et l'aultre de Geffroy Guincheu . . . . XII s. VI d.

« Pour l'achat de cinq freteaux, achaptez pour meictre aux portouers [3] et entonnouez dudict lieu de Vaulx. . x d.

« Pour l'achat d'ung baril de sept pintes [4], achapté pour porter à boire aux vendengeurs et aultres meneupvres dudict lieu de Vaulx . . . . . XX d.

« A Michel Sebille qui a vacqué par plusieurs jours à reliez les vins de Vaulx, en ce comprins le salaire de Jehan Foucaud qui luy a aydé à lever les pipes sur bout. . . V s.

« A Jehan Ernoul, pour l'achat de deux paires de portouers . . . . . XIII s. III d.

« Pour deux seilles [5], achaptées et portées à Vaulx . . . . . XX d.

« Avoit poié pour avoir faict vendanger les vignes de Vaulx, de la Roche-de-Bonnaiseau et des Aillières et aussi de Couldray, tant en pain, vin, viande, beure, eufs, coupeurs, faiseurs de sommes [6], sommiers, gardeurs de

[1] *Merreiz :* Merrain.
[2] *Torches de preste :* Rang de quatre ou cinq cerceaux sur un tonneau.
[3] *Portouers :* Vaisseau de bois ovale pour porter la vendange au pressoir.
[4] *Pinte :* Ancienne mesure pour le vin et les liquides. — Le litre actuel équivaut environ à une pinte et un vingtième.
[5] *Seilles :* Seau fait de bois, sans cercle, avec anse de bois.
[6] *Faiseurs de sommes :* Synonyme de sommiers.

Digitized by Google

pressouers, sans compter aucuns despens de pain et de vin pour les vendengeurs de Vaulx, en ce comprins quatre solx neufs deniers pour l'achat de viande pour neuf hommes et pour les journées de six desdicts hommes qui vacquèrent, par ung jour, à meictre les vins ès celiers hors dudict lieu de Vaulx et ès celier de l'apentis [1] . . I s. X d.

« Pour l'achat de une veille à barrez les vins et pour l'achat d'une loce [2] à percer les tonneaux . . . . . V s.

« A Jehan Sebille de la Salmonnière qui vacqua par quatre jours à faire les chevilles, bondeaux [3], et basrez lesdicts vins, sans compter nulz despens. . . VI s. VIII d.

« A Gervaise Mauditier, pour l'achat de barres à barrez les vins de monsieur . . . . . X s.

« A Jean Gillot, pour avoir faict les chantiers des grants celiers. . . . . VII s. VI d.

« Pour avoir faict deschaucer, tailler, ficher, lier et becher dix quartiers de vignes à Vaulx, qui sont en la main de monsieur, à ses despenz de pain et de vin, fors pour ficher, que cedict recepveur bailla à faire à convenant, en l'an mil CCCCc LXIIII, en ce comprins ung pot de beure de vingt livres, pain blanc et harans, une gerbe et demie de ousier, achaptée pour lier lesdictes vignes, en ce comprins la despense du recepveur, comprins aussi la journée de ung homme qui vacqua, par ung jour, à porter la perche du boys à la maison pour faire du cercle, pour tout. . . . . VII l.

« A Jehan Foucaud, pour avoir vacqué par onze jours à cercler les vignes et plants dudict lieu de Vaulx, pour poye et despens . . . . . XV s.

« A Michel et Jehan les Sebilles, pour avoir relié de neuf cinq tonneaux et une busse de eschange, et pour

[1] *Apentis :* Demi-comble en auvent, appuyé à une muraille.
[2] *Loce :* Espèce de vrille pour percer le bois.
[3] *Bondeaux :* Morceaux de bois rond qui servent à boucher les barriques

Digitized by Google

avoir fourny de suif, preste et fonsaille pour lesdicts tonneaux, sans compter nulz despens, fors de char pour tout ce . . . . . IIII s. II d.

« A Guillaume Chauvineau, faiseur de portouères, pour avoir mis troys freteaux à une portouère. . . . VI d.

« Pour avoir faict relier et enfousser deux tonneaux d'eschange et pour avoir fourny de cercle . . . II s. VI d.

« Pour avoir faict vendenger les vignes de Vaulx, de la Roche, de Couldray et des Aillières, sans compter nulz despens pour les vendangeurs fors de char, tant en couppeurs, faiseurs de sommes, pilleurs et pressouereurs de vendenge, que en pain et aultres chouses, pour la despense desdictes vendenges de l'an mil CCCCc LXV, pour tout ce. . . . . XX s.

« Pour avoir faict deschaucer, tailler et essermenter [1], ficher et lier dix quartiers de vignes dudict lieu de Vaulx, en ce comprins neuf solx deux deniers pour l'achat de ung pot de beure pour lesdicts vignerons, et six solx huit deniers pour l'achat de poisson et haran pour lesdicts vignerons et pour la despense de cedict recepveur, en faisant faire lesdictes chouses, et en ce comprins pareillement vingt deniers pour l'achat d'ousier à lier lesdictes vignes. . . . . IIII l.

« A quarante hommes qui ont vacqué à becher lesdicts dix quartiers de vignes et aussi à faire les rigolles des veilles vignes de la ruette et du Cloux [2] et plessez les haies desdictes vignes, en ce comprins dix solx pour l'achat de haran et poisson pour lesdicts becheurs et pour la despence de ce recepveur en faisant faire lesdictes chouses . . X l. X s.

« Pour la despence de la feste des vendengeurs [3]. . XXX s.

[1] *Essermenter :* Emporter les sarments taillés.
[2] *Cloux :* Clos de vigne.
[3] Les vendanges ont été à toutes les époques une occasion de réjouissance; outre les divertissements que provoquaient ces travaux rustiques, les vignerons et vendangeurs avaient une fête particulière fixée à la Saint-Martin, soit parce que c'est le moment de goûter les

Digitized by Google

« Bailla cedict recepveur au varlet dudict lieu de Vaulx, pour faire relier et meictre des cercles sur une pipe de vin qui se gastoit . . . . . xx d.

« A quatre hommes qui vacquèrent par ung jour pour buscher du boys et meictre en lignez ou boys pour mener à Vaulx, par le commandement de monsieur le grénetier, en ce comprins la despence de cedict recepveur qui fut présent, pour poye et despens, pour tout ce. . viii s. iiii d.

« Pour la journée de vingt hommes qui vacquèrent par ung jour à cercler des espines ou boys de la Provillerie [1], plessez, couvrir les foussez et saulx [2] de la Mote et de Vaulx, en ce comprins six solx huit deniers pour achat de viande pour lesdicts plesseurs, le tout faict en la présence de monsieur le grénetier. . . . . xxvi s. viii d.

« A Colin Pirot, de Bierné, qui a vacqué, luy troisième, chascun par onze jours, à scier, bucher et dépecez le boys de dessoubz la chaussée de Mantigné, pour mener audict lieu de Vaulx, a chascun, pour poye et despens, par marché et compte faict avec ledict Pirot, xx deniers valant . . lv s.

« Pour le salaire de huyt hommes qui vacquèrent par ung jour à lever et meictre en lignez [3] le boys ou boys de la court dudict Vaulx, sans compter nulz despens. . . xv s.

« Pour avoir faict II c LXIII taises de foussé en tour la plesse de la Mote-de-Vaulx, par marché faict à v d. chascune taise, qui est en somme . . . . . cxiii s. ix d.

« A Guillaume Chauvin, par le commandement de Madamme de la Broce, pour avoir tenné des cuirs lesquels furent vendus à Macé Haieneusve [4] . . . . . xiii s. i d.

vins nouveaux, soit qu'on ait voulu choisir saint Martin comme protecteur des vignes, parce qu'il en avait planté en Touraine. La fête des *vendangeurs* était célébrée dans les villes et les campagnes. (*Dict. hist. des inst.*, t. II, p. 1248.)

[1] Provillerie (la), f. c^ne de Miré; aujourd'hui détruite.

[1] *Saulx :* Saut de loup, sorte de fossé.

[3] *Mettre en lignez :* Aligner, mettre en corde

[4] Simon Haye-Neuve, originaire de Château-Gontier, né en 1460 et mort en 1516, était un architecte célèbre. (B. Roger, *Histoire d'Anjou*, p. 464.) Il était sans doute parent de Macé Haye-Neuve.

Digitized by Google

« Pour viande achaptée pour la despence des charrestiers qui amenèrent de Vaulx le boys de dessus la chaussée de Mantigné . . . . . III s. IIII d.

« A Chacebœuf, mectaier de la Pezacière, qui vacqua par ung jour, avecques ses bœufs et charreste, pour amener partie dudict boys en la compaignie des mectaiers de la Roche et de Vaulx. . . . . IIII s. II d.

« A Robin le Gris et Guillaume le Bigot qui ont faict IIII^cc taises[1] de foussé audict lieu de Vaulx, par mandement de monsieur, chacune taise III d. par marché faict avecques eulx, valant. . . . . XXIII s.

« A Jehan Foucaud, pour son salaire de avoir vacqué par huyt jours à rere[2] davant les foussandeurs en l'Espaulardière . . . . . VII s. VI d.

« A Michel Sebille et Jehan Foucaud qui vacquèrent par ung jour à relier les vins de Vaulx et à meictre ung fons tout neuf à une pipe et pour avoir de fonsailles, sans compter nulz despens fors de viande pour leur salaire. III s.

« A Perrin Chauvineau qui vacqua par ung jour à charroiz le boys qui estoit soubz la chaussée de Mantigné, avecques ses bœufs et charreste, en la compaignie des mestaiers de Vaulx et de la Roche . . . . . IIII s. II d.

« A Jehan Foucaud qui vacqua par deux jours à couper des espines et faire du pesseau audict lieu de Vaulx, pour son salaire, sans compter nulz despens . . . . II s. VI d.

« A Jehan Regnier, pour avoir faict le nombre de cinquante molles de cercle ou boys et avec despens de monsieur à Vaulx, pour la provision dudict lieu de Vaulx . . . . . XII s. VI d.

« Au mectaier de la Guetemeraie[3], pour avoir mené et charroyé le nombre de vingt charrestes de boys menées à Vaulx . . . . . XXXVI s. VIII d. »

[1] *Taise :* Toise, mesure qui contient six pieds, le pied de douze pouces, et le pouce de douze lignes.
[2] *Rere :* Couper ras terre.
[3] Guetemeraie (la), f. c^ne de Miré; aujourd'hui détruite.

Digitized by Google

IV.

Les sujets de Vaulx formaient une liste assez considérable.

« Pierre Percault, seigneur de la Fontaine [1], homme de foy simple, à cause de sa mectairie de la Perretière [2]. . . . . XVIII s. II d.

[1] Nous avons eu l'heureuse fortune de découvrir dans les archives de l'étude de Me Alfred Barouille, notaire à Château-Gontier, une série de renseignements inédits sur les possesseurs successifs de ces deux terres, dont voici le résumé. — Foulques de Villiers, chevalier, était seigneur de la Fontaine et de Coulongé, en 1432. Après lui la famille Percault en hérita. En est sieur Pierre Percault 1465, — Olivier Percault, écuyer, 1478-1515, — François Percault, écuyer, 1524. — René Percault, écuyer, mort en 1573, au siège de la Rochelle, n'était plus que seigneur de la Fontaine. — Coulongé avait été vendu, vers 1530, à la famille Lepoulcre. Guillaume Meslet, sieur de Selaine, acquit la Fontaine en 1625. — Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse, en était dame en 1660. — La closerie de la Fontaine et le moulin furent compris, en 1682, dans la vente faite par les héritiers de René de Salles, chevalier, seigneur de Miré, époux d'Urbaine Leroux, à René Belocier, chevalier, seigneur de la Valfière, conseiller du roi, trésorier général de France, grand voyer en la généralité de Tours. — Quant à Coulongé, cette seigneurie appartenait en 1531 à Jehan Lepoulcre, conseiller et maître d'hôtel du roi et de la reine de Navarre; en 1545 à François Lepoulcre; en 1584 à Louis Lepoulcre; en 1606 à Marie Lepoulcre, veuve de Jacques de Sevigné; en 1620 à Jean, marquis de la Motte, écuyer, chevalier de l'ordre du roi, mari de Peronnelle Lecornu, mort en 1639; en 1651 à Pierre d'Andigné, seigneur de Chivré, époux de Marie de la Motte; en 1694 à Nicolas Mellet, écuyer, seigneur de la Tremblaye, mari de Petronille de la Corbinaie, qui, dans son aveu au roi, déclare avoir « justice, voyrie à deux pilliers à lien, au-dessus et au-dedans, « dessous et dehors, moyenne et basse justice, homicide, guet-à-« pens et cas qui en dépendent, etc. » Il doit d'une part « cinq solx », et d'autre part « douze deniers » de service. Le gibet seigneurial se dressait dans le champ de la Carye. — Henri-François de la Tullaye, chevalier, seigneur de Coëtquelfin, du Plessis-Tison et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, procureur général de la Chambre des Comptes de Bretagne, mari de Anne-Thérèse-Henriette de Raccapé, était seigneur de Coulongé en 1731. — Henry-Anne Salomon de la Tullaye, chevalier, marquis de Magnannes, seigneur de Ménil, Teigné, Brez, Bressault, 1753. — Augustin-Louis Salomon de la Tullaye, fils et héritier du précédent, 1779. *(Titres des seigneuries de la Fontaine et de Coulongé.)*

[2] La Perretière de Miré n'existe plus.

Digitized by Google

« Guillaume Drouart, en l'acquit de Jehan du Mas [1], seigneur de Longchamp [2], pour deux pièces de terre, contenant quatre septerées [3] et demie de terre, appellées les *pastures à gaisse* [4], joignant d'ung cousté aux brosses de la Fontaine et d'aultre cousté aux terres de Lucé, IIII s. VII d. ob.

« Gillet le Bigot, pour une pièce de terre, sise entre les prez de la Renardière [5] et le chemin comme l'on va au lieu de Grolay [6] . . . . . I d. ob.

« Pierres Leduc, pour sa vigne, sise ou cloux de la Perreterie et ung quartier de quartier de vigne, sis ou cloux de Hault-Guignon . . . . . I d.

« Ledict le Bigot, pour sa terre et pré, sis entre les terres et prez de Longchamp, et pour une pourvendrée [7] de terre, sise à l'houmeau du Puiz, lesquelles chouses au seigneur de l'Aubier [8] . . . . . XV d.

« Le seigneur de Morteron, pour une pièce de terre labourable, appellée le bout de Vaulx, sise près les jardrins dudict lieu de Morteron [9] . . . . . XII d.

« La famme et les heurs feu Robin Mehaignery, pour une pièce de terre, sise près la Renardière, contenant une minée [10] de semence ou environ . . . . . XX d.

[1] Mas (le), chât. c^ne du Lion-d'Angers. (*Dict. hist. de Maine-et-Loire*, t. II, p. 612.)
[2] Lonchamps, cl. c^ne de Miré. (ibid. p. 536.)
[3] *Septérées :* Mesure de terre de sept *palmes*.
[4] *Gaisse :* Gesse sauvage, gland de terre.
[5] Renardière (la), f. c^ne de Miré. (ibid., t. III, p. 234.) Cette terre fut vendue en 1682 par les de Salles à René Belocier,
[6] Grolay, ham, c^ne de Miré. (ibid., t. II, p. 314.)
[7] *Pourvendrée :* Espace de terre ensemencé par un provendier ou 48 lit. 93 de froment, et répondant au demi-journal ou quart d'hectare.
[8] Aubier (l'), f. c^ne de Grez-en-Bouère. — Fief vassal de la châtellenie de la Vezouzière. (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 6.)
[9] Mortron ou Morton, fief vassal de la châtellenie de Saint-Laurent-des-Mortiers. (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 228.) Cette terre appartenait au XVIIIe s. à une branche de la famille d'Héliand. (*Archives de la Mayenne*, Série C, n° 213.)
[10] *Minée :* Ancienne mesure de terre. — La minée ensemencée avec une mine de froment ou 3 boisseaux de notre région de chacun 50 liv., était à peu près le journal ou demi-hectare. Ces appréciations, fondées sur des mesures qui variaient presque à chaque châtellenie, sont nécessairement approximatives.

Digitized by Google

« Les hers feu Guyon et Jehan les Turgis, pour leurs terres, vignes, jardrins et boys du lieu de la Goucerie, c'est assavoir demie maison avec la moitié du courtil, une pièce, contenant quatorze boessellées de terre, sur le chemin de Sainct-Laurrens, troys quartiers de boys explectables ou environ, avecques les groux chesnes qui y sont, une pièce de terre en frische, deux quartiers de vigne, sis au cloux de la Goucerie, une pièce de courtil, sis à Lucé, joignant aux courtilz de la Gilleterie . . . . . III s. X d.

« Les hers dudict feu Jehan Turgis, pour terre, pré, sis audict lieu de la Goucerie, contenant ledict pré en pnre à demi homme faucheur, pour ung jour, abutant au chemin tendant de Sainct-Laurens à Sainct-Martin-de-Villanglouze . . . . . VI d.

« Jehan Mauditier, pour ung quartier de vigne, sis au cloux de la Goucerie, en deux planches et troys bregeons [1], avecques une planche de jardrin, sis ou dict cloux. . VI d.

« Emille le Boiez, pour une pièce de terre labourable qui fut Jehan Chevalier, contenant quatre bouessellées de terre ou environ, joignant d'ung cousté aux plantes messire Jehan Bourreau et d'aultre cousté aux terres des Macqueraines. . . . . VIII d.

« Jehan Gigon, pour sa maison estraige et terres de Lucé qui furent Huguet Leduc . . . . . VI s. III d.

« Pierres Leduc pour ses chouses de la Gileterie qui furent Jehan Leduc, sises près dudict lieu de Lucé, c'est assavoir trois bouessellées de terre ou environ. . VI s. VIII d.

« Jehan Guenault, pour ses chouses dudict lieu de Lucé qui furent Robin Jarry et les tient de présent comme hom de Pierres Percault, seigneur de la Fontaine, qu'il débat et contredict debvoir, deu à cause de ce . . II s. I d.

« Pierres Leduc, homme de foy simple, pour ses

[1] *Bregeons :* Plant de vigne, fraction de planche.

Digitized by Google

chouses de Lucé qui furent feu Guillaume Leduc, pour sa maison, estraige, vignes, courtilz, boys et terres de Lucé, le tout contenant dix-huit bouessellées de terre labourable et ung quartier de gast, qui soulloit estre en vigne, abutant d'ung bout au chemin comme l'on va de la Fontaine à la Perreterie et d'aultre cousté aux boys aux Turgis . . III s.

« Le seigneur de la Fontaine, au terme de l'Angevine, pour le fresche Bussereau, qui fut audict feu Guillaume de Lucé, et après Foucques de Villiers, chevalier, qu'il contredict et débat . . . . . I d.

« Pierres Leduc, pour l'estraige de la Guiardière et pour deux quartiers de gast qui soulloient estre en vigne, qui furent au chappellain de la chappelle de Saint-Gille de Bierné [1], sis audict lieu du Cormier, à luy baillés de nouvelle baillée à luy faicte en court comme au plus ouffrant et darrain [2] enchérisseur. . . . . VI s.

« Le seigneur de Vauxene [3], pour ses vignes, sises ou cloux de la Perreterie, de Hault-Guignon et du Cormier, et pour ung cloteau de vigne, joignant à la rue à la Gourdine . . . . . XVI is.

« Jehan Chalopin, Michel Chalopin, Michel de Doue, Jehan le Clerc, Thomas le Frey, héritiers de feu Hamelin Chalopin, pour leur maison, estraige et courtilz de la Ronde, pour leurs vignes, pour dem ihommée [4] de pré, sise à Belle-Perche, lesdictes vignes contenant quinze pièces, joignant à la vigne

[1] Cette chapelle, citée dans le Pouillé du diocèse d'Angers en 1783, avait pour présentateurs les seigneurs de la Courbe, ancien fief de la baronnie d'Entramnes, et de la Roche-Talbot, terre située dans la paroisse d'Azé et relevant de la baronnie d'Ingrandes. Plusieurs auteurs disent que la présentation en appartenait au seigneur du Plessis-Bourreau. Ce qui est certain c'est que le présentateur en 1496 était Charles Bourré, fils de Jean Bourré. *(Archives de Maine-et-Loire*, Série E, n° 1794.)

[2] *Darrain :* Dernier.

[3] Le lieu de Vauxene de Miré n'existe plus.

[4] *Hommée de pré :* Étendue de pré qu'un homme peut faucher en un jour. — L'hommée de pré était de soixante cordes, la corde avait soixante pieds de côté. Aujourd'hui on entend par hommée 1/3 d'hectare.

Digitized by Google

messire Marquet Hodeman, prebstre, et d'aultre cousté aux terres dudict lieu de Motte-de-Vaux. . . . XIII s. VI d.

« Jehan Guenault, pour ses maisons, estraige et courtilz de la Richardière, et pour ung quartier de vigne, sis ou cloux de la Pintardière. . . . . X s.

« Guillaume et Michel Sébille, pour leur maison, estraige, courtilz, terres, vignes, prés et boys de la Pintardière et pour leur courtilz de la Richardière. . . . . X s. V d.

« Michel Chauvineau, pour sa maison, courtilz, terres, et prés de la Richardière. . . . . X s.

« Jehan Sebille, pour son estraige et terre de la Quieterie qui furent Michel Sebille . . . . . X s. XVI d.

« Messire Pierres Menart, prebstre, pour ses vignes de Hault-Guignon qui furent feu Messire James Pouveux, et après Michel Nepveu, et paravant Thebault de Monbrenon et messire Robert Gilleust, contenant ung quartier de vigne . . . . . II s.

« Pierres Bugnon, Jehan Gehère, à cause de leurs femmes, pour leurs vignes, prés et terres de la Reverdière . . . . . X s.

« La dame de la Belizardière [1], pour ung quartier de vigne, sis ou cloux de Hault-Guignon. . . . . IIII s.

« La famme et hers feu Perrin Pelé, pour une pièce de terre sur le boys de la Couldre . . . . . II s.

« Le seigneur de la Pezacière [2], homme de foy, à cause de ses domaines et appartenances de la Pezacière et du Perrin-Pezaz, et en doibt, de service, par chascun an. . X s.

« Ledict seigneur de la Pezacière, homme de foy simple, à cause d'une pièce de terre, appelée la Poterie, pour ce, de service, par chascun an . . . . . VII d.

[1] Belizardière (la), f. c^ne de Miré ; aujourd'hui détruite.
[2] Pezacière (la), f. c^ne de Miré ; aujourd'hui détruite. — En est sieur René de Salles 1675 (*Titres de Coulongé*).

Digitized by Google

« Jacquet de Bouillé, escuyer, homme de foy simple, à cause de son lieu et appartenances de la Salmonière, et en doibt, de service, par chascun an . . . . . VIII s. IIII d.

« Messire Foucques le Maire, chevalier, seigneur du Rocher-de-Mesange [1] et de la Pasturecte, à cause et par raison de ung cloteau de terre et de pré, avecques les hayes et cloisons qui y appartiennent, contenant ung journeau de terre et deux journeaux de homme faucheur de pré. Item, pour cinq planches de vignes, avecques les hayes, contenant ung quartier et demi de vigne. Item, par raison de deux quartiers et demi de vigne, ainsi que les hayes et cloisons, sises devant la Leauminière [2], joignant d'ung cousté aux vignes dudict chevalier qui tient de cyens à cens et par raison desdictes chouses, doibt, chascun an, de service . . . . . IX d.

« Jehan Chalopin, homme de foy simple, pour son pré de la Bellouère . . . . . XII d.

« Guillaume Drouart, homme de foy simple et hommaige simble (*sic*), à cause et par raison de son lieu et appartenances des Touches, contenant le tout six sexterées [3] de semence ou environ . . . . . XX d.

« Pierre Briand, escuier, seigneur de Brez, pour une pièce de terre qui fut Gervaise Charlery, sise en Belle-Perche, entre les terres de la Pezacière . . . . VIII d. ob.

« Macé le Gay, pour une pièce de terre appelée le Pré Chainneril, joignant aux prez du seigneur de Brez, abutant au boys des Touches et d'aultre bout au chemin tendant du Plessis-Bourreau à Sainct-Laurens-des-Mortiers . . XII d.

[1] Rocher (le), château, moulin et étang, c^ne de Mézangers. — Ancien fief de la baronnie de Sainte-Suzanne, vassal de la châtellenie de Mézangers. Le ruisseau du Rocher et de la Maisonneuve est un affluent de la Jouanne. (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 282.)

[2] Leauminière (la), f. c^ne de Bierné; aujourd'hui détruite.

[3] *Sexterées :* Mesures de terre contenant chacune un setier de semence ou qui doivent chacune un setier de rente. — Le setier représentait environ 2 hectol. actuels.

Digitized by Google

« Jehan le Tourneur le jeune, homme de foy simple, pour sa porcion de l'aistre de la Leziardière [1], et pour ung quartier de vigne, sis ou cloux dudict lieu qui furent feu Olivier Jeubert, dix-huit deniers. Et en soulloit poier Geffroy Couillart, pour ce qu'il tenoit porcion dudict lieu, troys solx, dont il n'est plus poié que lesdicts XIII d. pour ce que monsieur tient la moitié desdictes chouses par aubenaige [2], pour ce . . . . . XVIII d.

« Guillaume Sebille, Michel Sebille, Thomas Godivier, pour leurs aistre, maison et courtilz, vergiers et pastiz, avecques toutes et chascunes les appartenances d'icelluy, appelé la Pezacière-Sebille [3]. . . . . XX d. »

André JOUBERT.

(*A suivre.*)

[1] *Leziardière* (la), f. c^ne de Miré ; aujourd'hui détruite.
[2] *Aubenaige :* Droit d'aubaine ou de succession d'un étranger qui meurt dans un pays où il n'est pas naturalisé.
[3] Pezacière-Sebille (la), f. c^ne de Miré ; aujourd'hui détruite.

Digitized by Google

AUTOUR D'ISCHIA

Au moment où éclatait en Europe comme un coup de tonnerre la nouvelle de la catastrophe d'Ischia et qu'un immense cri de douleur et de pitié répondait aux plaintes d'agonie de ces cinq mille victimes ensevelies dans l'espace de quinze secondes, je relisais quelques notes prises au courant de la plume pendant un voyage en Italie qui date déjà de plusieurs années.

Le temps, ce grand ennemi des bonheurs d'ici-bas, ne nous permit pas d'aborder à Ischia, mais j'ai si souvent salué de loin, pendant nos excursions, cette île charmante, qu'elle ressemble, pour moi, à une jeune et jolie femme qu'on rencontre sans cesse dans le monde sans lui être jamais présenté : sa mort vous afflige autant que si vous l'aviez intimement connue et vous vous surprenez à la pleurer comme une amie.

La locomotive siffle, le train part pour Naples, nous traversons la campagne romaine et les dernières assises du mont Albain, avant de nous engager dans une étroite vallée bordée de montagnes arides. De temps à autre des amas de rochers donnent au paysage un aspect encore plus sauvage. Nous laissons à notre droite, dans une ravissante position, Frosinone, que domine la jolie tour de son église, puis Saint-Germain, et dans le lointain le monastère du mont Cassin, tout imprégné encore des souvenirs de saint Benoît et de son angélique sœur sainte Scholastique. Au-dessus de la ville se dresse un vieux château fort avec

Digitized by Google

ses tours éventrées ; au loin un horizon de montagnes qui semblent d'énormes géants prêts à écraser ce groupe d'habitations humaines, blotties à leurs pieds comme un nid d'alcyon dans les profondeurs de la vague. La ligne traverse ensuite les champs fertiles de la Campanie, plaines merveilleusement cultivées où pas un pouce de terrain n'est perdu ; la terre, travaillée avec amour, rend au centuple : le blé incline sous la brise ses longues feuilles vertes encore, le peuplier soutient de ses rameaux la vigne flexible qui court follement d'un arbre à l'autre, formant au-dessus de la tête des travailleurs un berceau de verdure.

Voici Capoue, où la vie coulait si douce et si facile aux soldats d'Annibal ; blottie dans un cirque de montagnes, comme une belle indolente au fond de son boudoir, elle se laisse à peine apercevoir du chemin de fer, et, comme nous n'envions nullement le sort des Carthaginois, nous fuyons à toute vapeur. La Terre de labour s'étend des deux côtés de notre wagon ; dans ces contrées fertiles le sol est si précieux que les habitants, pour n'en perdre aucune parcelle, juchent entre les branches de peupliers, étêtés à cette intention, leurs provisions de bois pour l'hiver. Nous passons devant Caserte et nous voici à Naples, la cité reine, dont les vagues caressent si doucement les pieds et que domine le cône fumant du Vésuve. Ce terrible voisin, la gloire, la parure, l'orgueil de la belle Parthénope, est traité par elle en enfant gâté : telle une mère inconséquente s'applaudit de la renommée de son fils oubliant les malheurs qu'il a causés.

Pendant qu'on nous prépare à dîner, nous courons à la Chiaga. C'est l'heure où les équipages élégants — il y en a beaucoup à Naples — reviennent des hauteurs de Pausilippe, où les belles Napolitaines vont admirer le coucher du soleil : c'est une animation, une vie, un entrain dont les Champs-Élysées ne donnent pas idée. Mille petites intrigues se nouent avec les cavaliers qui font piaffer leurs

Digitized by Google

chevaux dans une contre-allée, c'est un feu roulant de doux regards, de gestes animés, voire même de baisers — à distance — auxquels de belles promeneuses, nonchalamment étendues au fond de leurs victorias, répondent par de gentils sourires. Semblables à des guerriers habitués au scintillement des armes et au fracas de la mitraille, elles supportent vaillamment le choc, passant et repassant sous ces batteries d'un nouveau genre sans détourner les yeux.

La promenade longe la mer jusqu'à l'entrée de la grotte creusée par les Cumiens : là elle aboutit à la route qui suit, après un brusque détour, les hauteurs de Pausilippe en passant près des ruines du palais de la reine Jeanne, que la mer entoure d'une ceinture d'écume.

CAPRI

C'est par l'île de Capri que nous inaugurons nos excursions à Naples. Le temps est splendide, pas un nuage au ciel ; mais à peine sommes-nous sortis du port qu'une bise glaciale nous force à revêtir châles et manteaux. Quelques infortunés, trompés par le soleil qui rit de leur malheur, grelottent stoïquement.

D'un regard, nous embrassons le golfe tout entier. La ville et ses maisons coquettes aux couleurs éclatantes, suivent les sinuosités du rivage et semblent baigner dans les flots ; le vieux fort Saint-Elme se détache sur le ciel bleu et sa masse grisâtre, qui porte l'empreinte des siècles, le fait ressembler à un vieillard morose au milieu d'une troupe de folâtres jeunes filles ; à gauche le palais royal détache ses murailles rouges sur le fond vert des bosquets, et une immense caserne, sa voisine, l'écrase de sa masse. Triste image de nos temps actuels que cette importance sans mesure donnée à un militarisme dont l'abus conduit si infailliblement les nations à la ruine. Au fond du golfe,

Digitized by Google

Résina : la jolie imprudente dort d'un sommeil d'enfant sur les ruines d'Herculanum. Torre Annunziata et Torre del Greco se détachent toutes deux sur les flancs déchirés et noircis du Vésuve dont le panache de fumée tranche sur l'azur du ciel. C'est, d'ordinaire, le seul nuage qui en trouble la limpidité, le seul avertissement de la fragilité des bonheurs d'ici-bas. Cachée au fond de sa baie, dominée par le mont Saint-Angelo et les belles futaies de Quisisana, Castellamare abrite son port et construit ses vaisseaux.

Pendant que nous admirons ce radieux tableau, enveloppé de la teinte bleuâtre qui donne tant de charme aux paysages italiens, notre vapeur aborde à Sorrente. L'enivrant parfum des orangers en fleurs s'exhale de la poétique patrie du Tasse, mais aujourd'hui nous résistons aux séductions de la sirène, et, longeant le promontoire qui abrite la rade de ce côté, nous nous dirigeons vers Capri, qui semble en être l'extrémité détachée par les flots.

L'île de Tibère nous apparaît dans toute son aridité, avec ses hautes falaises et son sol stérile dont les tons rougeâtres rappellent les landes de Bretagne. Du tyran qui l'habita il reste à peine le souvenir et quelques pierres des douze palais qu'il fit bâtir : « la mémoire du méchant s'évanouit comme la fumée. »

Nous passons devant Ana-Capri, petit village qui a choisi un creux de rochers et un coin de sable pour accrocher ses maisons aux flancs désolés de ce nid de vautours. A mesure que nous approchons de la Grotte d'Azur, l'eau revêt une splendide couleur bleue ; ce n'est pas l'azur du ciel, c'est quelque chose de plus foncé et de plus intense : la mer ressemble à un immense saphir en fusion. Les falaises plongent à pic dans les flots dont l'écume baigne presque la voûte d'entrée de la grotte. Nous montons dans un étroit canot où l'on nous fait coucher à plat ventre et profitant du creux de vague, nous entrons dans cet asile mystérieux, digne de figurer comme décor dans les contes

Digitized by Google

des Mille et une Nuits. Une voûte élevée, à laquelle des stalactites donnent une blancheur argentée, s'étend au-dessus de nos têtes; l'onde est d'un bleu pâle et d'une transparence telle qu'on aperçoit les coraux qui en tapissent le fond. Il jaillit sous nos rames des goutelettes d'argent en fusion; nous plongeons nos mains dans l'eau, elles paraissent d'argent; un matelot se baigne, il ressemble à une masse d'argent qui flotte contrairement aux lois de la physique. Sommes-nous donc dans l'asile enchanté de la capricieuse Fata Morgana? est-ce ici qu'elle tient ses assises, au milieu des fées ses compagnes? ici qu'elle se repose quand, des brumes du nord, sa demeure habituelle, elle vient éblouir de ses prodiges les pays du soleil? La mer est pour elle une toile immense sur laquelle court son magique pinceau : alors surgissent comme d'un rêve, vallons, montagnes, villes, bosquets, forêts, torrents, tout un monde enchanté qui ne vit hélas! que l'espace d'un matin. Là ne s'arrête pas sa puissance : c'est elle qui, aux déserts de l'Afrique, trompe le voyageur altéré, par de lointains mirages; elle qui, dans les glaces du pôle, fait étinceler les icebergs sous les aurores boréales, et dans les froides nuits arctiques forme les halos en ceignant la lune de sa ceinture diaphane : tour à tour, joyeuse ou cruelle, elle charme ou trompe l'humanité, suivant les caprices de sa nature insouciante et légère.

Le vapeur fait un instant escale à Ana-Capri; nous en profitons pour monter au village même de Capri par un sentier de chèvre, car, pour abréger la route, nous escaladons les terrasses plantées d'oliviers qui descendent en gradins jusqu'à la mer. Accomplie sous les rayons d'un soleil de feu, cette ascension nous fait arriver « suants, soufflants et rendus », à l'antique porte de Capri, où de vieilles marchandes de poisson forment un pittoresque tableau. C'est en courant que nous jetons un regard sur cette chétive bourgade où les rares maisons un peu confor-

Digitized by Google

tables sont des hôtels. Partout des ruelles étroites, tortueuses, montent et descendent des pentes invraisemblables, pour se réunir sur la place de l'Église, au sommet des deux versants. Là on découvre de tous côtés l'immensité bleue des flots. Mais il faut songer au retour, car la cloche du vapeur jette dans l'air son appel argentin et nous n'avons nul désir de passer la nuit dans ce nid d'aigle ; c'est donc avec la plus grande célérité que nous descendons les 535 marches taillées dans le roc, qui séparent Capri de la plage. Quel contraste entre cette île rocheuse, façonnée à souhait pour être le séjour d'un tyran farouche, et les sites enchanteurs dont elle cache l'abord, comme pour les défendre contre les pirates du large !

NAPLES

Aujourd'hui c'est Naples que nous voulons visiter, et pour avoir un coup d'œil d'ensemble sur la ville nous montons d'abord à la Chartreuse Saint-Martin d'où on la découvre tout entière, avec son vieux château et ses rues tortueuses, que traversent cependant quelques belles artères. En face de nous, Sorrente se cache sous ses bois d'orangers; à gauche, le Vésuve, auquel Portici, Résina, Torre del Greco, forment une gracieuse couronne. Au delà de Sorrente, Capri profile sur l'horizon ses falaises grisâtres. A droite, presqu'en arrière, le cap Misène plonge à pic dans les flots ; plus près de nous, voici Ischia et Procida, les deux îles sœurs.

Bâtie par Charles d'Anjou, à la fin du XIVe siècle, la Chartreuse est aujourd'hui une caserne, et c'est un sergent qui nous montre les merveilles artistiques qu'elle renferme. Voici d'abord la chapelle, un amoncellement de marbres précieux. Casimo Fansaga, l'habile artiste de Carare, a revêtu les murs et le pavé de merveilleuses mosaïques. Des

Digitized by Google

colonnes de marbre antique ornent les autels de toutes les chapelles; autour du chœur court une balustrade composée de fines arabesques en marbre rouge antique ourlées de marbre blanc; des feuilles de vigne et des grappes de raisin forment le pavé du sanctuaire. Et comme si la richesse des matériaux et leur agencement ne suffisait pas, les yeux doivent encore admirer les fresques de la voûte, peintes par Laufranc, et surtout la belle Nativité du Guide qui se trouve au fond du sanctuaire. Dans la sacristie, nouveau genre de merveille : c'est un ouvrage en marqueterie, chef-d'œuvre de patience et qui doit être unique dans son genre. Le trésor est riche en reliques et en châsses magnifiquement ornées. C'est encore au génie de Fansaga qu'est dû le cloître dont les arcades simples et grandioses entourent une cour rectangulaire au milieu de laquelle s'étend le cimetière avec sa balustrade en marbre blanc ornée de têtes de morts d'un saisissant effet.

Les grandes salles du musée offrent à notre admiration de *bibelotmanes* des faïences de Capodimonte, deux armoires en ébène ornées de bas-reliefs en ivoire représentant des cartes et des signes du zodiaque. Ces meubles furent donnés par la ville de Naples aux rois d'Espagne Philippe III et Philippe IV; c'était une adroite flatterie aux successeurs de celui qui pouvait dire : « Le soleil ne se couche pas sur mes états. » Hélas! pour la pauvre Espagne le soleil du bonheur semble s'être couché depuis longtemps! De beaux verres de Venise, des lustres de même provenance, sont, avec le vieux carrosse de gala de la municipalité napolitaine, les seules curiosités.

Nous descendons vers la ville avec une vitesse vertigineuse; le galop est ici l'allure habituelle des fiacres, allure dangereuse sur ces pavés de lave chauffés par le soleil et que des rayures pratiquées transversalement empêchent seules de ressembler à du marbre. De plus les voitures sont suspendues à d'incommensurables hauteurs et les femmes

Digitized by Google

ne manquent jamais de laisser quelque lambeau de leur robe à certain rebord artistement orné de clous argentés, rebord sauveur du reste, car il vous empêche souvent de continuer la ligne droite la tête la première lorsqu'il plaît à votre cocher de prendre un tournant ventre à terre. Enfin notre descente s'accomplit heureusement au milieu d'un tourbillon de poussière. On peut dire que Naples a deux fléaux : en première ligne la poussière dont le moindre zéphyr charrie des montagnes, et qui rend la ville inhabitable quand souffle le sirocco ; en seconde ligne les cris des cochers qui vous assourdissent et vous poursuivent de leurs offres dès que vous vous hasardez à pied. On n'est à l'abri de leur persécution que dans le misérable quartier qui s'étend derrière le château de Saint-Elme. Les rues sont des escaliers ou des culs-de-sacs, et il y grouille une population de lazzaroni qui descendent le jour sur le port se chauffer au soleil à la façon des lézards. Parmi eux tout se passe en famille : la cuisine se fait au milieu de la rue, le feu est commun, chacun en jouit à sa guise, on cause, on fume, on joue, on dort; nous nous y égarâmes un soir et je n'oublierai jamais le tableau formé par ces hommes, ces femmes, ces enfants à peine couverts de pittoresques haillons, groupés sous la lueur rougeâtre du brasier; au-dessus de leurs têtes le beau ciel étoilé des nuits italiennes, des deux côtés de sordides masures et là-bas, à demi perdue dans la nuit, l'ombre noire du château de Saint-Elme, la forteresse de Robert d'Anjou. Enfin une ruelle coupée de marches d'escaliers, bordée d'échoppes bizarrement groupées, nous ramena au port et de là à notre hôtel.

Nous inaugurons notre visite des musées par les salles contenant les antiquités pompéïennes. Voici d'abord des fresques parfaitement conservées, qui, habilement enlevées aux murs qu'elles recouvraient, nous montrent l'art grec sous un jour nouveau. Avant ces découvertes on ne

Digitized by Google

connaissait, comme spécimen de l'art ancien, que les peintures, d'ailleurs si détériorées, des thermes de Titus, qui inspirèrent Jean d'Udine et Raphaël. Les peintures pompéïennes sont d'un genre tout différent : ce sont souvent des scènes de la vie usuelle, quelquefois des caricatures d'une incroyable finesse de touche. Parmi celles-ci nous remarquons Séjan en perroquet; Énée, en chien, avec son père Anchise, accompagné d'Ascagne doué d'un museau digne du crayon de Cham, etc.

La plupart de ces fresques se détachent sur un fond rouge brique d'un grand effet décoratif. Mais saluons le chef-d'œuvre de l'art pompéïen, ce qu'on appelle les treize danseuses. Ces petites figurines ont à peine cinquante centimètres de hauteur, elles flottent dans l'air avec une incomparable légèreté, tantôt couvertes d'un voile diaphane, tantôt esquissant un pas de danse en écartant d'une main gracieuse, comme trop importun encore, leur léger vêtement. Toutes ces compositions, du reste, respirent le sensualisme le plus raffiné, uni à une grande science de dessin et même de coloris. L'œil s'arrête charmé et, l'imagination aidant, on se représente la vie facile que coulaient les heureux de l'époque, entre les splendeurs de la nature et les merveilles de l'art, vie enchanteresse jusqu'au jour où l'effroyable catastrophe vint renouveler le grand exemple de Sodome et de Gomorrhe! Ce chef-d'œuvre de goût et de grâce nous a rendus difficiles. Voici cependant un Hercule ivre, entouré d'amours, qui mérite bien un regard, et Télèphe nourri par une biche, charmante composition pleine de naturel, je dirais presque de naturalisme : la biche lèche l'enfant qui suce avec avidité ses mamelles gonflées. Un salut respectueux aux fameuses tables de bronze d'Héraclée dont la découverte a fait tressaillir d'aise le monde savant. Il paraît que nombre de sages lois sont inscrites là où un profane ne voit que des hiéroglyphes.

Digitized by Google

Voici le fameux taureau Farnèse, taillé dans un seul bloc de marbre de dimensions prodigieuses, car l'artiste y a taillé un taureau et trois personnages de grandeur nature. Ce groupe étonne par le mouvement et la vie que le sculpteur a su donner à cette scène sauvage qui représente, dit-on, Amphion et Zéthus vengeant leur mère des outrages de Dircé. Transporté de Rhodes à Rome, ce chef-d'œuvre des deux sculpteurs grecs Appolonius et Tamiscus fut découvert dans les thermes de Caracalla.

Citons encore, parmi ces statues, la belle Vénus Callypige, le chef-d'œuvre de l'école greco-romaine, découverte dans la maison dorée de Néron, et tout auprès une autre merveille, Apollon Citharède. Le corps du dieu est d'un seul bloc de porphyre; il tient la lyre de sa main droite et de sa gauche l'archet. Notons aussi un cheval de bronze appartenant au quadrige de Néron, encore un enseveli d'Herculanum; lui du moins fut rendu à la lumière en 1839.

Pressés par le temps, nous passons rapidement sur la collection d'armes grecques et romaines trouvées à Pompéï, Pestum, Herculanum, pour entrer dans la salle réservée aux objets du XVe siècle nous admirons d'abord un magnifique baptistère de l'école de Michel-Ange orné de beaux bas-reliefs. La seconde salle offre une de ces merveilles chinoises qu'il faut la vie d'un homme pour exécuter. C'est un panier en ivoire de la forme et de la taille d'un gros œuf d'autruche. Le fond est clair, c'est-à-dire que l'ivoire est coupé longitudinalement en lames extrêmement minces; sur ce fond se détachent en relief de petits personnages qui se livrent à des délassements champêtres. Impossible de ne pas admirer l'incroyable finesse d'exécution de ce travail et la patience infinie qu'il a fallu pour faire ressembler une substance dure et opaque comme l'ivoire à une fine mousseline brodée par une main habile.

La salle des écoles ne renferme qu'une soixantaine de

Digitized by Google

tableaux dont l'un est un chef-d'œuvre dû au pinceau peu connu de Parmigianino : c'est son portrait exécuté par lui-même, figure vivante d'un grand effet. Combien de gens ressemblent à cet artiste et n'ont d'esprit que lorsqu'ils parlent d'eux, de talent qu'en ce qui les concerne !

Nous entrons dans la salle des Camées qui abrite les infiniment petits de l'art, et tout d'abord la célèbre tasse Farnèse en sardoine orientale, trouvée à la villa d'Adrien ; on ne sait s'il faut admirer davantage la richesse unique de la matière ou l'habileté de l'artiste qui en a tiré un si merveilleux parti. D'un côté on voit la tête de Méduse et la pierre revêt en cet endroit une teinte écailleuse qui ajoute le cachet du coloris aux serpents enroulés autour du front de la déesse ; de l'autre côté sept figures d'hommes et un sphinx représentent Ptolémée Philadelphe consacrant la fête de la moisson. C'est fort bien, disons-nous avec l'immortel Sancho, mais nous ne l'eussions jamais deviné. De délicieux riens resplendissent autour de nous, objets d'or, d'ivoire, camées, bijoux ; mais comment décrire ces minuscules chefs-d'œuvre ?

Citons encore, en passant sur le ventre d'une armée de médailles — la numismatique m'ayant toujours paru science aride s'il en fut — deux armoires en noyer délicatement sculptées par un frère convers des Augustiniens, qui renferment quantité d'objets précieux ayant appartenu pour la plupart à la famille Farnèse : crucifix d'ivoire, statuettes d'argent, vases en sardoines ornées de pierres précieuses, etc. ; enfin une *nasiterne*, sorte de vase en corne de cerf, dont l'anse en ivoire représente des chiens poursuivant un lièvre, un cerf et un sanglier, au mépris du proverbe qui conseille de ne pas courir plusieurs pistes à la fois. Comme on se lasse de tout, même et surtout de l'admiration, je me prends à penser que toutes ces petites merveilles, de patience et de goût, sont de l'art vu par le gros bout de la lorgnette. Mais chut ! voici une boîte en

Digitized by Google

vermeil qui chasse bien loin toute idée chagrine. C'est un temple rectangulaire, aux quatre coins duquel Vénus, Bacchus, Minerve et Mars s'appuyent sur des quadrupèdes supportés par des sphinx; deux cariatides coupent les faces les plus larges et forment un total de six petits panneaux dans lesquels sont enchâssés autant de médaillons en cristal de roche représentant diverses sortes de combats, de chasses et de danses. Qu'on se figure ces gravures microscopiques auxquelles la dureté de la matière donnent un mérite de plus. Mais là ne s'arrêtent pas les splendeurs de cette cassette : le toit qui lui sert de couvercle représente en bas-relief les trois grandes époques de la vie d'Hercule, dont la statue surmonte le tout; à l'intérieur, on voit son apothéose; au fond, Alexandre-le-Grand recevant le livre d'Homère, seul butin qu'il voulut garder après sa victoire sur les Perses; enfin, au-dessous du couvercle, un bas-relief rappelle l'instabilité des choses d'ici-bas. Ce magnifique ouvrage fut exécuté pour la famille Farnèse au commencement du XVIe siècle; plusieurs Farnèse ont porté le nom d'Hercule, mais j'ignore à quels faits font allusion le bas-relief d'Alexandre et cet autre, tout empreint de mélancolie, qui rappelle que tout passe sur la terre, gloire et renommée, fortune et bonheur.

Encore quelques pas et nous sommes dans la salle où s'étalent les comestibles trouvés à Pompéï et si singulièrement conservés pendant des siècles sous les cendres du Vésuve. Au milieu, une amphore de verre à demi-pleine d'une huile liquide encore. Il est étrange qu'il ne se soit pas trouvé d'original pour tenter de s'accommoder une salade avec une huile contemporaine de Titus.

Des piles de gâteaux gardent un certain aspect appétissant sous leur couleur noire ; d'autres comestibles, pains, œufs, raisins, sont absolument carbonisés, mais conservent intacte leur forme primitive. Tout près, d'innombrables papyrus qu'on est parvenu à décoller et à

Digitized by Google

lire par un prodige de patience : ce sont pour la plupart des comptes de commerce qui révèlent mille curieux détails sur la façon dont les marchands d'alors tenaient leurs livres de *Doit* et *Avoir*.

CASTELLAMARE

Aujourd'hui nous prenons le chemin de fer pour nous rendre à Castellamare. La ligne est bordée d'un côté par la mer, de l'autre par le Vésuve, dont les flancs noircis sont recouverts par endroits de vignes florissantes ; les coulées de laves se prolongent jusque sous les flots qui blanchissent de leur écume ces rochers aux formes fantastiques. Nous traversons Portici avec son palais royal, ses villas délicieuses, ses frais ombrages si pleins de mélancolie ; car comment se défendre de penser qu'un jour tout cela sera englouti comme Stabie, comme Herculanum, comme Pompéï... puis quelques années passeront, et l'homme viendra de nouveau planter sa tente sous ce ciel enchanteur où la nature ressemble à la sirène antique. Malheur à qui se laisse séduire par ses trompeuses promesses !

Nous laissons sur notre gauche ce qui fut Pompéï et nous voici à Castellamare. Pendant qu'on attelle la voiture qui doit nous conduire à Sorrente, nous montons à Quisisana, autrefois villa des rois de Naples, aujourd'hui propriété de Victor-Emmanuel dont les ministres viennent y méditer des projets de loi. La route est ombragée de beaux chênes verts qui forment au-dessus de nos têtes une voûte impénétrable. Le palais n'offre rien de remarquable ; comment d'ailleurs admirer l'œuvre de l'homme au milieu des splendeurs de la nature? Le mont Saint-Angelo élève vers le ciel sa haute cime couronnée de superbes forêts. Une terrasse surplombe un

Digitized by Google

vallon étroitement resserré entre ses murailles de rocher; au fond deux torrents semblent rivaliser de vitesse et couvrent d'écume les aloès, les buissons de chênes verts et les fragments de rochers qui tentent d'arrêter leur course folle. Des percées, habilement ménagées, permettent d'apercevoir Naples, le Vésuve et la mer. C'est cette vue enchanteresse qui constitue le grand charme de Quisisana : on voudrait vivre et mourir devant les splendeurs de cette nature sauvage et l'éblouissant panorama qu'offre toujours Naples et son golfe sous les feux d'un beau soleil.

Un incident assez comique vint nous arracher à notre contemplation. Une longue corde partant de la cime du mont venait se perdre dans un pli de terrain, franchissant les vallées, planant au-dessus des cimes. Notre guide entreprit de nous dire, soit en italien, soit dans un anglais inintelligible, l'usage de cette corde. S'expliqua-t-il mal? avions-nous l'esprit troublé par l'extase? toujours est-il que nous comprîmes que ce câble servait au divertissement de la famille royale qui descendait ainsi rapidement de la cime du Saint-Angelo. Nous formions déjà mille souhaits peu charitables, supputant le poids de Victor-Emmanuel et la force de la corde qui soutenait le fauteuil de Sa Majesté, lorsqu'il nous vint à l'esprit de demander si les étrangers pouvaient user de ce système si pratique. Il nous regarda avec des yeux ébahis et sa mémoire faisant un suprême effort : « C'est pour les fagots ! » s'écrie-t-il. En effet la route de Sorrente devait nous offrir le spectacle de milliers de fagots descendant ainsi des forêts avec une foudroyante rapidité.

Notre voiture est prête; nous partons. La route est un enchantement perpétuel : partout accrochée aux fleurs de la montagne, elle surplombe presque les flots et serpente comme un immense reptile. Ses sinuosités sans nombre permettent d'apercevoir tantôt Naples et le Vésuve, tantôt la pleine mer et Capri, Ischia et Procida enveloppées toutes

Digitized by Google

deux dans les brumes du lointain. Nous passons aux pieds de la blanche église de San Francisco, perchée toute seule sur un pic, et la route descend tout au fond de l'amphithéâtre où Sorrente se cache sous ses bois d'orangers comme un roitelet dans son nid au plus épais du lierre. La blancheur des maisons fait ressortir le feuillage sombre et luisant des bosquets aux fruits d'or d'où s'échappe l'enivrant parfum des orangers en fleur ; de jolis promontoirs boisés s'avancent jusqu'au milieu des flots. Nous visitons la maison où, en 1541, les yeux du Tasse s'ouvrirent à la lumière ; le poétique enfant de Sorrente songeait-il à sa patrie en décrivant les jardins d'Armide ?

Nous voulons gravir d'abord le Monte Deserto, qui domine tout le pays; craignant, si nous restons à Sorrente, de ne plus pouvoir nous arracher à cette nouvelle Capoue. Des ânes attendent notre bon plaisir en secouant coquettement leurs brides ornées de pompons rouges et nous partons fièrement au trot sans avoir besoin d'aiguillonner nos bêtes. Bientôt, quittant la grande route, nous nous engageons dans un petit sentier étroit et raboteux, bordé de murs et qui dégénère vite en escalier. Là il faut, mettant tout amour propre de côté, se laisser guider par sa monture qui semble malicieusement choisir les passages les plus escarpés et s'amuser à des prodiges d'équilibre sur l'extrême bord du sentier. Un couvent, sorte de colonie agricole, s'élève au sommet du Monte Deserto. De sa terrasse on découvre un horizon sans limite : les monts de la Pouille couverts encore de neige, le fond de la baie de Naples, Sorrente et les villages qui l'entourent, les Iles, le cap Misène, et au-delà le golfe de Gaëte, pareil à une mer d'or en fusion ; à notre gauche Capri et le vieux castel de Massa enfoui sous la verdure.

Notre descente s'opère par un chemin moins abrupt; cependant de temps à autre nous rencontrons encore quelques escaliers. A chaque marche nos ânes s'arrêtent :

Digitized by Google

ils semblent flairer l'abîme, puis lentement, sagement, posent un pied, l'autre rejoint, ceux de derrière viennent ensuite, mais ces mouvements ne s'exécutent pas sans que le cavalier ne ressente de fortes secousses et quelques angoisses. Enfin nous voici de retour à Sorrente et nous nous égarons avec délices sous une futaie d'orangers et de citronniers qui enveloppe de ses ombrages non le nid d'un poète ou le *buen retiro* de quelque amoureux, mais une fabrique de macaroni ! — Oranges et citrons pendent par grappes d'or rouge ou pâle et tranchent sur le vert sombre du feuillage. Mais ce n'est pas en touristes qu'il faudrait visiter Sorrente.

« O temps, suspend ton vol, assez d'autres t'implorent ! »

doivent s'écrier, avec le chantre de Graziella, les habitants de cet heureux pays. Qui nous donnera d'y arrêter notre course, pour en comprendre tout le charme intime et les molles voluptés, de nous égarer sous les bosquets de ces riantes terrasses, au murmure harmonieux d'une mer d'azur, de rêver le soir sous ce beau ciel, de respirer les fraîches senteurs et l'air embaumé de Sorrente ?

Nous revenons ventre à terre à Castellamare. Notre automédon a défié un de ses camarades qui charroie toute une société d'Anglaises aux longues boucles et aux yeux bleus; mais ses efforts sont vains, nous sommes dépassés et force nous est de continuer notre route dans un tourbillon de poussière. Aussi, en arrivant à la gare, un complaisant, comme on n'en rencontre qu'en Italie, se précipite sur nous armé... d'une brosse; il a fait subir la même opération à nos voyageuses de tout à l'heure que nous retrouvons dans la salle d'attente, tout émues encore de cette course insensée. Vraiment personne n'est ingénieux comme un napolitain pour vivre sans rien faire aux dépens de l'étranger. Descendez-vous de voiture ou de wagon,

Digitized by Google

une nuée d'individus se précipitent sur vos moindres effets : on nous a une fois réclamé un salaire pour s'être emparé de force d'un parapluie et l'avoir déposé dans une voiture. Visitez-vous une église, c'est bien pis : les portes en sont invariablement fermées, il faut payer l'individu qui va chercher le sacristain; s'il y a un tableau, une statue, une curiosité quelconque, elle est recouverte d'un voile : nouveau pourboire à celui qui l'enlève. Désirez-vous visiter une crypte, une sacristie, une tour, un enfant de chœur se trouve juste à point pour vous y conduire; le sacristain vous ressaisit au passage et vous honore de sa présence jusqu'à la porte où vous attendent une nuée de mendiants. Aussi le malheureux voyageur, opprimé, exploité, écœuré, sentant qu'il laisse sa laine à tous les buissons, goûterait-il volontiers cette invocation : « Des Italiens, Seigneur, « délivrez l'Italie ! » La dépense serait peu de chose, mais quel ennui d'emporter une charge de monnaie ou de se servir de ces affreux petits billets dont le délabrement et la saleté défient toute comparaison !

LES CHAMPS PHLÉGRÉENS

C'est au delà du tunnel de Pausilippe que s'étend cette étrange contrée qu'on appelle les Champs Phlégréens. Elle borde la mer jusqu'au cap Misène et de curieux phénomènes volcaniques s'y rencontrent à chaque pas. La route, en sortant de Naples, passe auprès des lauriers roses qui cachent la tombe de Virgile. Après avoir franchi le long tunnel, creusé, dit-on, par les habitants de Cumes, pour faciliter leur commerce avec Naples, nous tournons à droite pour nous rendre à ce qui fut le lac Agnano, et traversons une campagne riche et fertile. A perte de vue s'étendent des champs plantés de peupliers aux troncs lisses que la vigne enlace de ses bras flexibles. Du lac

Digitized by Google

Agnano il ne reste plus trace depuis 1848 : c'est aujourd'hui un cirque desséché. Jusqu'en 1548, son emplacement actuel était un cratère en activité; mais à cette époque le feu souterrain se creusa sans doute un nouveau lit dans les entrailles de la terre et alla former à une lieue plus loin le Monte-Nuovo, à l'endroit même où s'élevait un village. On est habitué ici à ces caprices de la nature : à la place d'un lac se trouve une plaine, au lieu d'une ville une montagne; d'un beau jardin entouré de vignes une éruption fait une solfatare, et le propriétaire récolte des allumettes au lieu de Falerne.

Du côté où débouche la route de Naples, le lac était bordé de falaises où dame nature s'est creusée des grottes qui ne ressemblent en rien à celle de Capri ; les unes vomissent de l'acide carbonique, d'autres de l'ammoniaque, une autre enfin des vapeurs sulfureuses. Cette dernière est appelée Bains de Saint-Germain, parce que le saint évêque de Capoue vint y chercher un adoucissement à ses souffrances. Plusieurs salles se succèdent, infectées de vapeurs sulfureuses qui jaillissent à différentes hauteurs, comme des jets d'eau de la grosseur du doigt; en temps d'éruption, ces petits conduits vomissent des flammes. L'établissement possède aussi une étuve; mais la chaleur y est telle que nous fuyons au plus vite. En vérité c'est un plaisir d'avoir des douleurs dans un pays où la nature épargne tous frais de chauffage et offre un traitement infaillible, au dire du moins de notre cicerone.

Dans la Grotte du Chien, le phénomène est moins bienfaisant. Elle dégage une telle quantité d'acide carbonique qu'un homme étendu par terre meurt en trois minutes; une minute suffit pour un chien. A l'entrée, le gaz ne s'élève pas à plus de cinquante centimètres et sa présence se révèle par la couleur noire des parois de la grotte; plus on avance, plus l'air respirable devient rare ; enfin on sent dans la gorge et le nez une effroyable sensation de brûlure, les torches s'éteignent, et l'on sort jurant, mais un peu

Digitized by Google

tard, qu'on ne tentera plus l'expérience. Devant nous, au delà de ce qui fut le lac Agnano, s'étend une forêt, qui retentit, en ce moment, des aboiements d'une meute : c'est le roi Victor-Emmanuel qui se livre à son plaisir favori.

Nous repartons pour Pouzzoles, après avoir jeté un dernier regard sur cette étrange contrée dont les anciens habitants employaient, dit-on, la terre au lieu de fécule, pour accommoder certains mets.

Pouzzoles se mire dans le golfe de Baïa. Sous les Romains, c'était une ville florissante, et son amphithéâtre fut témoin du martyre de saint Janvier. Un chemin montueux et malaisé nous conduit à la Solfatare. Le cratère n'avait point eu d'éruption depuis 1538; aussi la nature, en bonne ménagère, s'était-elle emparée de ce petit coin de terre. L'homme l'avait aidée en y bâtissant une villa entourée de vignes et de jardins; mais un beau jour, c'était en 1848, le géant s'est réveillé, il a secoué sa crinière fumante et tout a été englouti; puis, comme les enfants en colère, il s'est calmé et le cratère se réduit maintenant à une fissure sulfureuse qui s'ouvre sous des rochers, au fond d'un cirque sablonneux. Çà et là, quelques buissons rabougris; on dirait une végétation calcinée. Nous nous aventurons sur cette croûte, si mince que la chute d'une pierre la fait résonner sourdement.

L'antre qui vomit le soufre, avec un sifflement semblable à celui d'une machine à vapeur, a des parois d'un jaune éclatant qui prennent en s'enfonçant dans les entrailles de la terre de merveilleuses teintes rougeâtres qu'on voudrait trouver sur sa palette pour peindre la géhenne. A quelque distance de ce soupirail de l'enfer, le sol s'effondre et devient friable; une eau chaude, boueuse et fétide, jaillit par intermittence, comme poussée par le piston d'une machine, à une hauteur de soixante centimètres. Chaque jet de boue est accompagné d'un bruit sourd et semble correspondre au choc de la vague sur les rochers voisins.

Digitized by Google

Y aurait-il communication, malgré la différence de niveau, entre la mer et cette étrange source? Quoi qu'il en soit, ce lieu ne me paraîtrait point sûr pour y planter ma tente et je suis très pressé de quitter ces mystérieux Champs Phlégréens, dont le terrain se livre sous vos pieds à une combustion lente; ce cirque miné ne me dit rien qui vaille, et je ne prête qu'une oreille distraite aux explications de notre cicerone qui nous apprend que le stuc, cette contrefaçon du marbre, se fabrique avec le sable blanc que nous foulons aux pieds.

C'est à peine si le port de Pouzzoles garde quelque vestige du pont de Caligula, ouvrage gigantesque jeté sur le golfe de Baïa. Vingt mille esclaves l'avaient construit; pour toute récompense on les jeta à la mer. L'amphithéâtre reste, après tant de siècles, encore rempli des souvenirs de saint Janvier. On y montre la prison où le saint évêque fut enfermé en attendant l'arrivée de l'empereur et du proconsul qui devaient assister au supplice. Construit sous Caligula, cet amphithéâtre, plus vaste que ceux de Vérone et de Pompéï, domine Pouzzoles. Les archéologues y distinguent la vaste chambre où les spectateurs attendaient l'arrivée de César; au-dessous celle des gladiateurs, les cages des fauves, etc. Quelques belles colonnes de marbre gisent çà et là au milieu des ruines, dont le tremblement de terre de 1538 a détruit une partie. Non loin de là s'élevait le temple de Sérapis qui, semblable à un enfant placé sur une escarpolette, tantôt descend à cinq mètres au-dessous du niveau de la mer, tantôt reprend sa place primitive. Inutile de dire que ce petit manège n'est pas sans hâter quelque peu sa ruine.

La route, en longeant de nouveau la mer, nous conduit au lac d'Arverne, et c'est maintenant Virgile qui va nous servir de guide. Nous voici devant l'entrée de la grotte de la Sybille de Cumes. Le lac étend devant nous ses eaux noires, où se miraient jadis de sombres forêts. Claude les fit

Digitized by Google

abattre ; jamais le chant du rossignol n'avait égayé leurs voûtes silencieuses, les oiseaux mouraient sous leurs ombrages, nul animal n'habitait ces lieux empestés de mortelles exhalaisons. Le paysage garde encore un aspect morne et sévère. Autrefois le lac, relié à la mer par le canal d'Agrippa, servait de station à la flotte romaine; mais le tremblement de terre de 1538 a détruit ces travaux. On allume les torches et, précédés de nos guides, nous pénétrons sous cette voûte qui retentit autrefois des pas d'Énée descendant aux Enfers. Un parcours d'environ deux cents mètres dans une galerie assez large, nous conduit à une sorte de trou carré par où la Sybille rendait ses oracles, personne n'étant admis près d'elle. Depuis 1848, les chambres souterraines où elle se tenait sont envahies par les eaux et l'on n'y pénètre qu'à dos d'homme. Hélas ! les goûts changent, et « aller à la *bigotte* », ce plaisir de mon enfance, sourit bien peu à mes vingt ans. Pour m'encourager, un des porteurs affirme avoir rendu ce service à tous les membres de la famille royale. Suivant donc un si noble exemple, je pose mes genoux dans ses deux mains, passe un bras autour de son cou et nous entrons l'un portant l'autre. On nous fait voir, émergeant au-dessus de l'eau noire qui remplit l'antre, le lit de pierre sur lequel s'étendait la Sybille pour rendre ses oracles, et quelques vestiges des conduits qui amenaient l'eau chaude dans une salle de bains contiguë à la première. Du palais de la Sybille, situé au-dessus de la grotte à laquelle la reliait un couloir, ainsi que du souterrain creusé par Néron, alors gouverneur de Cumes, pour communiquer avec la prophétesse, contrairement aux édits du Sénat, il ne reste plus trace depuis 1538.

Nous quittons le sauvage lac d'Arverne pour son voisin le lac Fusaro, dont les huîtres jouissaient autrefois d'un si grand renom. Une langue de terre couverte de taillis, théâtre fréquent des chasses royales, le sépare seul de la mer avec laquelles il communiquait jadis. Un pavillon de

Digitized by Google

chasse, ancienne propriété des rois de Naples, est bâti sur pilotis au milieu des eaux. Au bord du lac gisent les derniers vestiges de Cumes : l'Arco Felicia, sa porte principale, et quelques pans de murs.

Revenant sur nos pas pour aller à Baïe, nous nous arrêtons devant un temple de Mercure, où l'écho donne à la voix humaine un retentissement formidable. Trois jeunes femmes nous aperçoivent et viennent danser devant nous la fameuse tarentelle. L'une joue d'un tambour de basque qu'elle tient au-dessous de sa tête, les deux autres dansent gracieusement, touchant la terre du bout du pied pour rebondir avec la légèreté d'une balle. Bientôt elles s'animent, se grisent de leur divertissement national : le corps entier prend part au mouvement, les tailles ondulent, les bras s'arrondissent, les têtes s'inclinent, c'est une série de poses plastiques qui fait attribuer une origine antique et païenne à cette danse, trop parfaite pour être la production spontanée du peuple italien malgré ses remarquables dispositions artistiques. On comprend que cette tarentelle, charme des yeux, poésie du mouvement, ait tenté le pinceau de Léopold Robert. Nous restions rêveurs, devant le tableau de genre formé par ces trois femmes, dont le pittoresque costume se détachait sur les murs rougeâtres du temple en ruines ; ces débris d'une religion morte, d'un empire écroulé, jetaient sur cette scène joyeuse le cachet de mélancolie propre aux vieux souvenirs et si cher à l'âme de l'homme.

Avant Baïe, et sur un promontoire, nous trouvons l'emplacement d'une villa construite par Néron pendant son proconsulat de Cumes. Elle a été engloutie par les tremblements de terre et recouverte de la poussière des siècles : il n'en reste plus que les bains, fréquentés encore par les malades et dont la nature fait les frais de chauffage. C'est l'eau de la mer qui pénètre dans cet antre par de mystérieux conduits souterrains, elle bout comme dans une

Digitized by Google

immense chaudière et produit une vapeur étouffante, souveraine contre les rhumatismes, névralgies, etc... Un enfant nous propose de faire cuire un œuf dans cette eau que nous ne voyons pas mais que nous entendons mugir au fond d'un couloir d'environ trois cents pas. Il part vêtu d'un caleçon de toile et revient ruisselant de sueur, rapportant dans un seau d'eau un œuf parfaitement cuit. Décidément dame nature est le plus perfectionné des fourneaux économiques ; dangereux quelquefois, mais les meilleures choses ont leurs inconvénients. Pas de bonheur absolument sans nuage... même au sein de l'unité italienne ; c'est du moins ce que nous ont assuré tous les marchands de Rome et nombre de Napolitains. Alexandre Dumas prévoyait ce conflit : « — Que voulez-vous, disait-il, que les Piémontais fassent de Naples, ils sont tous fumistes et Naples n'a pas de cheminée ! » En quoi il se trompait quelque peu : le Vésuve et ses acolytes sont bien dignes d'attirer l'attention des fumistes piémontais, ils ne s'en sont encore guère occupés parce que le Pape et les ultramontains sont à peine domptés, mais gare au premier instant de calme ; le Vésuve n'a qu'à bien se tenir, ou l'on bâtira une caserne au sommet du cône pour le tenir en respect.

Le golfe de Baïe s'arrondit gracieusement à nos pieds. Un vieux château, construit par les princes d'Anjou, en défendait l'abord aux pirates comme le chérubin de la bible l'entrée du paradis terrestre. C'est le long de cette côte, caressée par la mer avec amour, que les Romains avaient bâti ces villas somptueuses dont les escaliers de marbre se perdaient sous les vagues, c'est là qu'ils se rendaient pendant la belle saison, comme les Parisiens de nos jours à Dieppe ou à Trouville. De toutes ces splendeurs, il ne reste que quelques vestiges informes, ensevelis à demi par les convulsions du sol : là fut, dit-on, la ville de César, ici un temple de Diane chasseresse, seule ruine qui conserve encore une certaine apparence. Tout ce rivage jusqu'à

Digitized by Google

Naples formait alors une succession ininterrompue d'habitations fastueuses. Pouzzoles, Cumes, Baïe, Baccoli, riches palais, temples de marbre, c'est à peine aujourd'hui si le voyageur retrouve vos traces ! Ce peu de durée des œuvres humaines atteste que le travail est encore plus une punition qu'une nécessité : les œuvres d'une génération profitent à peine à la suivante et chacun doit arroser de ses sueurs la terre qui le nourrit.

A Baccoli, où Néron vint au-devant de sa mère, il faut pour être consciencieux visiter les ruines de ce qu'on croit avoir été les prisons du tyran. C'est un labyrinthe, à deux étages, de couloirs sombres s'enfonçant dans les entrailles de la terre, aux portes desquels on devait lire la devise que Dante place à l'entrée de son enfer. Du côté du mur un plan incliné, recouvert, comme le reste du sol, d'une sorte de ciment, servait d'oreiller aux malheureux captifs : de quels gémissements, de quels sanglots, ces funèbres voûtes ont-elles dû retentir ! Au bout d'un de ces couloirs le jour paraît, et l'on nous crie de prendre garde : la falaise se termine à pic et au pied du rocher la mer se brise avec force, car le sirocco commence à souffler.

Près de ces sinistres souvenirs, s'étend la mer Morte, sorte de lac formé par un ancien cratère, qui servait d'abri à la flotte romaine. C'est de là que partit Pline, avec ses galères, lors de cette terrible éruption de 79 qui devait lui coûter la vie. Des salines séparent le lac de la mer, et au-delà s'étend un charmant panorama ; c'est Procida, l'île enchantée, dont les femmes sont si belles dans leur pittoresque costume qui rappelle leur origine grecque, dont les maisons blanches semblent formées de l'écume des vagues ; derrière, voici Ischia, dominée par la cime de l'Époméo, Casamicciola, la petite capitale de l'île, et ses villas perdues dans les bois, sur les flancs du volcan éteint ; on dirait des enfants endormis entre les pattes d'un tigre. Comme des vaisseaux à l'ancre, les deux îles sœurs reposent au milieu

Digitized by Google

de ces vagues ensoleillées, qui les entourent avec la tendresse d'une mère jalouse pour ses enfants préférés. Sur leur tête un ciel toujours serein : jamais le zéphir qui leur apporte la fraîcheur ne dégénère en tempête, partout des sources d'eau chaude entretiennent une végétation luxuriante. Jean de Procida y vit le jour, Graziella y vécut : aux paradis de la terre le vautour naît comme la colombe.

Tout près de cette station navale de la mer Morte, les empereurs avaient fait creuser, pour la flotte romaine, un immense réservoir où l'eau douce était amenée, de la province d'Avellino, par un aqueduc de près de cent kilomètres. Véritable lac souterrain, ce réservoir, dont la voûte est encore soutenue par ses quarante-huit piliers taillés dans le roc, contenait plus de trente-cinq mille mètres cubes d'eau.

En rejoignant notre voiture, nous sommes escortés par une troupe de mendiants déguenillés qui demandent l'aumône dans tous les idiomes connus et inconnus : ici l'étranger est un capital que chacun exploite, n'a-t-on pas la chance de tomber sur quelque nabab jetant des pièces de cent sous aux gamins qui poursuivent son équipage, comme nous l'avons entendu raconter à un jeune Anglais? Nous arrivons à un champ qui forme l'extrême pointe du cap Misène ; le terrain s'élève en pente douce, pour retomber brusquement dans les flots. C'est là que, suivant Virgile, fut enterré Misène, le trompette d'Énée.

Nous reprenons à la hâte le chemin du retour, un nuage de poussière indique la route à suivre, le sirocco souffle par rafales et la mer mêle sa grande voix aux mugissements de la tempête. Nous gravissons les hauteurs de Pausilippe qui séparent Naples du golfe de Baïa. A nos pieds Nisita, la jolie coquette, cache sous les frais bosquets ses maisons blanches ; ce fut le séjour préféré de Jeanne la Mauvaise, cette reine au corps d'ange, à l'âme de démon, qu'un auteur moderne a voulu comparer à Marie Stuart. Leur fin seule

Digitized by Google

fut commune, elles périrent toutes deux de morts violentes, l'une sur l'échafaud dressé par la jalousie d'Élisabeth, l'autre assassinée par son cousin Duras. Les ruines du palais de Jeanne se voient encore à Nisita, mais le peuple napolitain n'a pas oublié ses effroyables débordements et ne parle de sa mémoire détestée qu'avec une crainte superstitieuse.

Voici le rond-point où chaque soir les belles Napolitaines viennent saluer le coucher du soleil.

Calme à l'abri du vent,
La mer réfléchissait ce globe d'or vivant,
Ce monde, âme et flambeau du nôtre.
Et dans le ciel rougeâtre et dans les flots vermeils,
Comme deux rois amis on voyait deux soleils
Venir au-devant l'un de l'autre.

Aujourd'hui, rien de tout cela, le ciel est gris et semble tomber sur la terre, la route est déserte, mais la vue est toujours splendide, de jolies villas bordent notre chemin; l'une d'elles est à vendre et son nom nous donnerait envie d'y planter notre tente... *Mon Caprice!* quelle séduisante enseigne!

POMPÉI

Et maintenant c'est Pompéï que nous allons visiter, Pompéï qu'on retrouve, après dix-huit siècles, conservée dans les cendres de son Vésuve comme les momies égyptiennes dans leur royal mausolée; mais elle sort vivante du tombeau, livrant au monde le secret de cette civilisation raffinée que nos mœurs chrétiennes regardent avec horreur. Les pierres ont parlé, les murs se sont levés pour attester le besoin d'une régénération morale et la justice du terrible châtiment. Ce que ces murs racontent, un romancier de talent, lord Bulwer, l'a décrit en suivant pas à pas la vie d'un élégant

Digitized by Google

de l'an 79. Il a décrit cette délicieuse contrée entre une montagne qui n'avait pas alors des grondements de tonnerre, dont les sommets chargés de vignes produisaient un vin délicieux, et ces flots azurés léchant les pieds de la colonie grecque; il en a chanté les enivrants parfums, l'atmosphère embaumée rafraîchie par la brise de mer, mais il a dit aussi cette corruption universelle qui précéda et amena la catastrophe. Un jour la mer eut d'effroyables tressaillements, une voix inconnue lui ordonna de s'éloigner de ces rivages maudits, la terre trembla et des ruisseaux de feu, sortis des entrailles de la Summa se dirigèrent vers Herculanum, tandis qu'une pluie de cendres mêlée d'eau bouillante engloutissait Pompéï. La mer était revenue, jetant au milieu de cette atmosphère embrasée l'écume de ses vagues soulevées par une horrible tempête. Peu de gens restèrent dans la ville; les soldats auraient pu fuir, ils demeurèrent à leur poste, fidèles jusqu'à la mort aux ordres donnés, on a retrouvé leurs cadavres amoncelés dans le corps de garde, et celui de la sentinelle qui veillait il y a dix-huit siècles aux portes de Pompéï. Ils avaient dit, comme les rudes Bretons du combat des Trente : « Plutôt mourir que fuir ! »

Les rues de cette ville morte sont étroites, pavées de larges dalles, encaissées d'environ soixante centimètres entre deux trottoirs; on les traverse, de distance en distance, sur de grosses pierres qui barrent presque entièrement la chaussée. Comment les chevaux franchissaient-ils ces obstacles? On se le demande vainement, et cependant les chars étaient nombreux à Pompéï, comme le prouvent les ornières tracées dans les pavés.

Des maisons de briques, au toit effondré, bordent les deux côtés des rues, la plupart sont revêtues intérieurement d'un enduit du plus beau rouge qui sert de fond aux fresques. Toutes sont bâties sur le même modèle : chambres microscopiques ouvrant sur une cour ornée de

Digitized by Google

fontaines en marbre blanc dont quelques-unes sont du plus gracieux modèle. C'est dans cette cour intérieure, ornée de fleurs, rafraîchies par des eaux jaillissantes, que les Pompéïens passaient leur vie. Les vestibules sont pavés de mosaïques. Ici un énorme chien noir, avec l'inscription *cave canem :* une enseigne parlante sous Titus ! Là un sanglier à l'aspect redoutable, avertissement donné peut-être aux visiteurs par quelque farouche misanthrope.

D'ordinaire le plafond des appartements s'arrondissait en voûte, comme le prouve la maison du Squelette, effondrée en un seul endroit. Sous la cendre amoncelée, on a trouvé un squelette parfaitement conservé. Probablement surpris dans son sommeil, l'infortuné n'a eu que le temps de porter les mains en avant ; on assiste pour ainsi dire à son agonie, et cette lugubre vision laisse une impression saisissante. Quelques maisons ont deux étages, avec un balcon soutenu par de grosses poutres encastrées dans le mur, système qu'on retrouve encore dans beaucoup de petites villes et qui n'est pas nouveau comme on voit. La plupart des fresques de valeur ont été transportées à Naples, on n'a pas voulu laisser ces précieux vestiges exposés aux intempéries des saisons ; nous en découvrons cependant çà et là plusieurs, une entre autres digne d'orner une page de la *Vie Parisienne :* Vénus et Cupidon pêchant. Le sujet, hélas ! conserve toujours un grand cachet d'actualité. La rue de l'Abondance, ainsi appelée à cause d'une fontaine représentant un hermès, nous conduit au Forum, vaste place d'un aspect imposant avec ses rangées de colonnes décapitées. Pour le plus grand agrément du visiteur, chaque rue a son nom et chaque maison son numéro, il ne manque que des reverbères. Cependant il est encore facile de s'égarer dans le dédale formé par ces rues étroites ; heureusement des agents complaisants veulent bien nous servir de fil d'Ariane.

Pompéï, comme sa descendante Paris, avait beaucoup

Digitized by Google

de restaurants, reconnaissables à leurs nombreux fourneaux et à leurs comptoirs de marbre donnant sur la rue; des thermes en grand nombre, dont les plus *pschutt* étaient sans doute les thermes Stabiens avec leur longue colonnade destinée aux exercices gymnastiques; des temples, par exemple celui d'Isis, dont le nom exhale un petit parfum d'Égypte. Où se dressaient les autels du Christ? On l'ignore quoique les fouilles aient prouvé l'existence des chrétiens à Pompéï. Ses habitants moins heureux que les Ninivites, n'avaient point répondu à l'appel divin.

En sortant, nous visitons un petit musée où l'on a réuni divers objets provenant des fouilles, entre autres les squelettes, qui sont en petit nombre les habitants ayant eu le temps de fuir. On a obtenu les moulages de beaucoup de corps par un procédé ingénieux dû à M. Fiorelli. Il eut l'idée, en examinant les vides laissés dans les cendres et dans la salle par la combustion lente des cadavres, d'y faire couler du plâtre liquéfié et il obtint ainsi, au lieu d'ossements, des statues qui reproduisent pour ainsi dire chaque épisode de cet épouvantable drame. Voilà un père tenant encore sa fille par la main, une femme enceinte appartenant sans doute à la classe élevée comme l'indique la finesse de ses membres, et jusqu'à un chien, couché sur le dos, et en proie aux dernières convulsions de l'agonie.

Mais pendant notre excursion le temps a subitement changé, de gros nuages noirs semblent descendre du Vésuve qu'ils cachent à nos yeux, la pluie tombe en gouttes larges et serrées, les rues de la ville sont changées en torrents. Nous regagnons précipitamment la gare, regrettant de n'avoir pu visiter plus en détail ces ruines qu'on dirait ensevelies d'hier et qui nous initient à la vie privée des Romains mieux que ne l'ont fait tous leurs auteurs. Pompéï a appris à nos négociants que leurs chèques et leurs billets à ordre étaient d'invention romaine : elle nous a montré les dés, les aiguilles, les fuseaux des dames

Digitized by Google

romaines ; les poids des marchands avec cette spirituelle devise : achète et tu auras ; les instruments de chirurgie et jusqu'aux pilules des Purgon de l'époque. Peut-être, dans quelques dix-huit siècles, d'autres hommes visiteront-ils curieusement aussi les ruines ensevelies de la capitale de la France. Ils liront nos romans, déchiffreront nos gazettes, suivront notre vie pas à pas et après avoir admiré notre civilisation et ri de nos ridicules, ils diront comme nous : « *Tout passe.* » Des œuvres de l'homme il ne reste que cette grande vérité, à laquelle on refuserait si facilement de croire si on ne la trouvait écrite en lettres de feu sous chacun de ses pas.

LE VÉSUVE

Le temps est sombre, les rues ont un aspect maussade, les maisons aux vives couleurs qui s'harmonisent si bien avec les teintes chaudes et lumineuses d'un ciel sans nuage ont l'air de bourgeoises endimanchées ; les flots font entendre je ne sais quel gémissement lugubre. Beaux rivages, vous êtes dépouillés de votre charme : le soleil vous a abandonnés, il n'a pas jeté son étincelante parure sur les épaules de la fière Parthénope. Peu à peu cependant le ciel se découvre et l'astre du jour monte splendide à l'horizon, orangers et oliviers secouent sous une brise froide encore les perles liquides qui chargent leurs feuillages. Nous nous dirigeons vers le Vésuve, au grand trot de nos chevaux, en traversant cette suite de villas, de palais, de jardins qui s'appellent Portici et Résina ; demain nous quittons Naples, et comment partir sans prendre congé de son terrible voisin, dont le panache de fumée a dominé toutes nos excursions ?

En sortant de Résina, bâtie sur les ruines d'Herculanum, on se trouve au pied du Vésuve et l'on reste pétrifié devant

Digitized by Google

cette plaine immense, d'un gris noir, coupée par quelques stries rouges comme du fer en fusion. La lave revêt toutes les formes, entrailles enchevêtrées, racines d'arbres, membres dispersés, corps enlacés dans la dernière étreinte du champ de bataille. Telle est pourtant la richesse du sol et l'insouciance des habitants que, partout où la lave n'a pas étendu son sinistre manteau, les vignes couvrent la terre d'une verdoyante parure et étendent leurs bras noueux jusqu'au faîte des maisons. Elles plongent dans une terre brûlante et produisent des raisins merveilleux qui donnent le fameux Lacryma-Christi.

Nous suivons de l'œil les ravages causés par la dernière éruption (1872); une longue traînée de lave a envahi la plaine qui s'étend entre Naples et Caserte, le village de San Sebastiano a été englouti et, par un étrange caprice, le torrent dévastateur a épargné une humble maisonnette entourée d'un îlot de verdure. Elle surnage au milieu des laves comme un oasis dans le chaos.

Nous arrivons enfin, après mille circuits tracés par la route dans ce champ de la mort, à l'observatoire du professeur Palmieri. Perché sur une arête, cet établissement a été jusqu'ici respecté par le volcan qui se contente, en stratégiste habile et patient, de remplir de ses scories le ravin qui l'avoisine et auquel ce frêle abri de l'homme doit jusqu'ici son salut : un jour, son œuvre étant accomplie, l'arête ne dominera plus le sol et le ruisseau de feu passera là comme ailleurs.

Nous descendons de voiture, car c'est à cheval qu'il faut gagner le pied du cône. Saluons au passage une croix de bois qui vient seule rompre la monotonie de cette solitude désolée et où s'arrêtent les processions de saint Janvier. Chaque année, elles viennent de Naples rappeler au volcan que, sous la protection d'un puissant patron, on peut braver ses fureurs. Désormais, plus de route, nous nous engageons dans un étroit sentier encombré de blocs de

Digitized by Google

laves, qui remplace l'ancien chemin obstrué par l'éruption de 1872. Jadis le Vésuve était beaucoup moins élevé qu'aujourd'hui; l'éruption de 79 changea complètement son aspect et donna naissance au cône actuel, beaucoup plus rapproché de la mer que l'ancien, dont il n'existe plus que les parois du côté du levant. Sur la gauche, une éminence de laves indique la tombe de soixante personnes de Naples et de Résina qui furent ensevelies le 26 avril 1872, victimes d'une fatale curiosité. Pour ce peuple avide d'émotions, une éruption est un jour de fête; on y accourt de tous les points de l'Italie avec autant d'empressement que les Parisiens en mettent à se rendre à une *première*.

Nous sommes au pied du cône, il faut abandonner nos montures; devant nous se dresse une pente presque verticale que l'on gravit en enfonçant à chaque pas. L'ascension est tellement pénible qu'au bout de quelques minutes je tombe épuisé, sauvant toutefois l'honneur en déclarant que je veux voir la vue à laquelle nous tournons le dos. En face de nous, la mer parsemée de voiles blanches qui ressemblent à des cygnes prenant leurs ébats au-dessus des flots; à droite, Naples, le Monte Nuovo, la mer Morte, le cône d'Ischia, Procida et ses maisons blanches, le cap Misène, le golfe de Gaëte où se mire complaisamment un rayon de soleil, la plaine verdoyante et les cascades de Caserte; à gauche, l'île de Capri avec ses falaises grises, si hautes qu'on dirait une forteresse cyclopéenne bâtie au milieu des flots. Puis Massa, Sorrente, Castellamare, Torre del Greco, tout ce panorama enchanteur qu'on revoit si souvent dans ses rêves! Comme ces femmes coquettes qui ne sont jamais si aimables que lorsqu'on veut les quitter, la nature s'est mise en frais; jamais le ciel n'a été si pur, les flots si azurés. Mais il faut reprendre la pénible ascension; une fumée sulfureuse nous prend à la gorge et nous cache la vue, la terre brûle sous nos pieds.

« Voici l'hôtel du Vésuve », nous dit pompeusement le

Digitized by Google

guide patenté auquel est échu l'honneur de nous présenter à il signor Vesuvio. Cet hôtel d'un nouveau genre s'abrite derrière un bloc de lave, la cuisine se fait en plein air dans une marmite de campement. Ce qu'on y mange, je l'ignore, mais je ne recommande pas ce qu'on y boit aux estomacs délicats : c'est un mélange affreux, je ne dirai pas d'os et de chairs meurtris, mais de miel et de vin aigri qu'on décore du nom de *Lacryma Christi!* Quel blasphème!

Nous atteignons enfin le but de nos efforts, l'extrême bord du cratère. Une bouffée de vent écarte le voile de fumée, nous entrevoyons un instant les mystérieuses profondeurs de l'abîme : un souffle brûlant qui nous monte au visage, un bruit semblable aux mugissements continus du tonnerre, une vapeur chargée de soufre et d'ammoniaque... et voilà tout. Une pierre roule sous mon pied, après quelques secondes nous entendons le bruit sourd de sa chute répercuté par les échos du gouffre. Nos guides tiennent absolument à nous faire les honneurs d'un œuf cuit sous la cendre; c'est une formalité dont on ne saurait se dispenser. Malheureusement, une toux opiniâtre, mêlée d'éternuements, nous enlève toute envie de prendre part au festin. Respirer, devient dans cette fournaise un véritable supplice; nos bâtons, enfoncés dans la cendre, se consument lentement, et le beau, le radieux soleil napolitain, ne nous apparaît que comme un globe rougeâtre, entourés que nous sommes de vapeurs empestées.

Hurrah pour la descente! lancés avec une vitesse vertigineuse, nous franchissons en dix minutes ce que nous avons mis une heure à gravir péniblement. De nos bottines il reste... les tiges! Au sortir de cette atmosphère embrasée, il fait un froid glacial, le thermomètre ne marque que douze degrés à Naples : c'est peu pour les derniers jours d'avril, aussi nous nous pelotonnons de notre mieux dans nos paletots, tout en riant des donneurs de bons avis qui nous conseillaient, à notre départ de France, de faire provision pour notre voyage de vêtements de toile.

Digitized by Google

Le soir est venu, dans une heure le vapeur nous emportera loin de Naples, pour toujours peut-être. N'est-ce pas l'instant de dire avec le poète :

> Italie, Italie, salut terre que j'aimais
> Mes yeux désespérés te perdent pour jamais.

Ils sont si beaux les jours qui s'écoulent entre les merveilles de l'art et les splendeurs de la nature ! pourquoi passent-ils comme passent les jours de deuil? Le navire laisse après lui un sillage d'écume qui s'efface peu à peu, l'eau bouillonne encore un instant et toute trace disparaît. En est-il ainsi des souvenirs ? Hélas ! qu'est-ce que le temps ? L'avenir ne nous appartient pas, le présent s'évanouit quand on croit le saisir, l'homme ne jouit que du passé par la magie du souvenir ; c'est sur ce royaume imaginaire qu'il exerce ses droits fictifs, réalisant à la lettre la fameuse maxime du parlementarisme : il règne et ne gouverne pas.

Dans le lointain un joueur de mandoline répète un air napolitain entendu bien souvent depuis notre arrivée, mais cette naïve mélodie emprunte au soir, à l'heure du départ qui s'avance, je ne sais quelle vague mélancolie qui en fixe le rythme au plus profond de nos cœurs ; c'est le chant de l'adieu à ces plages enchanteresses à peine entrevues dans notre rapide pèlerinage à la terre italienne.

Jean D'ÉTIAU.

Digitized by Google

UN MOIS EN ESPAGNE

(17 septembre, 20 octobre 1881)

(Suite)

IV

CARCAGENTE, VALENCE ET SAGONTE

Le soir même du jour de mon retour de Tolède, je partis pour le pays des orangers et des palmiers, dont j'étais pressé de connaître, autrement que par les livres, la riche végétation. Je fis mes adieux à la sainte et digne femme qui, pendant que je fus son hôte, me prodigua tous ses soins et ses attentions les plus délicates; puis un fiacre me transporta rapidement à la gare du Midi, où je pris le train de 7 heures 45. Une fois installé dans mon wagon, je fis de la nuit le meilleur usage possible, en me livrant au sommeil, pendant que j'étais rapidement emporté vers le beau royaume de Valence.

Mon premier souvenir du lendemain matin se rattache à la gare d'Albacète, où l'on vint nous offrir de curieux spécimens de coutellerie espagnole. L'horloge du chemin de fer marquait cinq heures et demie. Un peu après la *Fuente de Higuera*, je commençai à remarquer un certain progrès dans la végétation. Bientôt se montrèrent les

Digitized by Google

cactus, les aloès, les grenadiers, les muriers, les orangers; et le caroubier mêla ses sombres rameaux au feuillage argenté de l'olivier.

A *Jativa*, enfin, la végétation méridionale déploya toute sa splendeur, avec les verdoyants bouquets de palmes des dattiers. Le charme dura jusqu'à Carcagente, où je m'arrêtai pour pouvoir contempler de plus près les richesses d'une nature qui rappelle celle des tropiques.

De la gare de Carcagente, je me laissai conduire à une hôtellerie située dans la rue principale, un peu avant d'arriver sur la place de l'Église, et qui doit être la principale de l'endroit. La façade de cette maison est ornée d'une palme, pieux souvenir, sans doute, du dimanche des Rameaux. On pénètre directement de la rue dans une vaste salle où s'aperçoit, à une place d'honneur, l'image d'un saint, sur une plaque de faïence valentienne; cette pièce sert à la fois de vestibule, de salle à manger, de réfectoire, et même de dortoir pour le *commune vulgus*, moyennant des paillasses étendues pêle-mêle sur le sol : là dorment de braves travailleurs de *la huerta*, d'un sommeil aussi profond que peu exigeant. Je les vis ainsi à l'œuvre, le soir de mon arrivée, tandis que, pour compléter l'originalité du tableau, au-dessus des dormeurs, une chauve-souris prenait ses ébats en pleine liberté, sans que personne parût s'en préoccuper. Au premier étage, l'escalier accède à une longue galerie où donnent les chambres à coucher; le plafond en était littéralement tapissé de melons : c'est là, sur une petite table recouverte d'un linge bien blanc, que l'on me servit mes repas. Ma chambre avait sur la rue une fenêtre sans vitres, et qui se fermait par de simples volets, de telle sorte que l'air et la lumière y pénétraient nécessairement de compagnie, système aussi simple que primitif, mais qui n'en est pas moins acceptable dans un pays dont les hivers rappellent nos printemps.

Pendant que l'on me préparait le déjeuner, que je com-

Digitized by Google

mandai en arrivant, je profitai du voisinage de l'église pour aller la visiter. Je la trouvai digne de l'éloge que m'en fit, tout d'abord, mon digne hôtelier : son dôme élégant est d'un effet fort original avec les faïences bleues et blanches dont il est recouvert, l'intérieur est richement décoré. Elle était déserte à ce moment, mais le lendemain matin, pendant la messe de 4 heures 3/4, je rencontrai une nombreuse assistance, bien qu'il n'y eût pas ce jour-là de fête gardée, et je me sentis grandement édifié à la vue de tous ces fervents chrétiens (les hommes étaient en majorité) agenouillés sur le sol, dans l'attitude du plus profond recueillement, en offrant ainsi à Dieu les prémices d'une journée consacrée aux plus rudes travaux.

Mon après-midi fut consacrée à une promenade à *Alcira*, ville tellement rapprochée de Carcagente que les deux villes se confondent pour ainsi dire, reliées qu'elles sont l'une à l'autre par une espèce de long faubourg. Au-dessus des murs des jardins de superbes palmiers, aux troncs droits et élancés comme des mâts de navires, montrent de tous côtés dans les airs leurs luxuriants faisceaux de verdure.

Alcira m'a fait l'effet d'une grande bourgade aux rues interminables, et dont la vue d'ensemble offre fort peu d'intérêt. Mon attention fut seulement attirée par quelques détails de couleur locale, comme, par exemple, les bananiers et les bananes d'un square voisin de l'église, les palmes desséchées remplaçant fort avantageusement notre modeste buis béni, les plaques de faïence reproduisant l'image d'un saint patron, enfin un luxe auquel nous ne sommes guère habitués en France : le luxe des cercueils, que je m'explique par le procédé suivi en Espagne pour les inhumations, au moins dans les classes aisées [1]; j'en ai

[1] En Espagne, les morts qui en laissent les moyens à leurs héritiers, ont chacun leur casier pratiqué dans l'épaisseur d'un mur et fermé par la pierre tombale.

Digitized by Google

même remarqué un qui était garni d'un vitrage fort élégant.

En revenant à Carcagente, je m'arrêtai pendant quelques instants pour crayonner le point de vue véritablement oriental que présentent, aux abords de la ville, le clocher et le dôme de l'église s'harmonisant délicieusement avec les palmiers des jardins.

Le soir, je pris agréablement le frais devant la *posada*; grâce au retour de *la huerta*, le quartier était très animé par des groupes nombreux et pittoresques, et pour compléter le charme du tableau, un vieillard, dont la voix douce et expressive s'unissait admirablement aux accords de la guitare, nous exécuta, avec un goût exquis, un chant d'une mélodie fort gracieuse.

Le lendemain, de grand matin, je fis ma visite à *la huerta*, j'assistai au lever de mon guide, dans le dortoir improvisé que l'on sait; comme il ne se donnait pas le luxe de se déshabiller avant de se coucher, il ne se fit pas longtemps attendre.

Nous nous rendîmes au *huerto del Mirador* [1]. Là, du haut d'une tour élevée, je pus jouir du panorama général de *la huerta*. A mes pieds, s'étendaient au loin les plus riches plantations d'orangers du monde, quelques palmiers émergeaient çà et là de cet immense bosquet. Plus loin, Carcagente dessinait ses longues lignes de construction de chaque côté de son élégant clocher. Comme fond de tableau, des collines dont les teintes pâles et uniformes se confondaient presque avec l'horizon.

En descendant du *Mirador*, nous fîmes une longue promenade à travers les plantations d'orangers qui forment de luxuriantes touffes de verdure, dont on se garde bien d'émonder les rameaux chargés de fruits. Une quinzaine

[1] Le jardin du belvéder : *le huerto* est à la *la huerta* ce que la partie est pour le tout : *la huerta* c'est l'ensemble des *huertos* ou jardins qui n'ont d'ailleurs d'autre clôture, en cet endroit, que des haies de cactus ou d'aloès.

Digitized by Google

de jours environ me séparait du moment de la récolte : aussi les oranges étaient-elles encore bien vertes. A l'hôtel, pourtant, on m'en fit goûter une qui commençait à être mangeable.

Je remarquai aussi de splendides palmiers, et, pour compléter la couleur méridionale du paysage, des haies de cactus et d'aloès.

Nous rencontrâmes, sur notre route, le *Campo santo*, où reposent en paix de vaillants travailleurs qui furent en même temps de fervents chrétiens, au milieu de *la huerta*, qui leur est redevable de sa riche parure. En passant, je notai sur une plaque de faïence cette maxime, qui ne devait pas recevoir, en ce qui me concerne, son application littérale.

« .... *en la bondad de Dios fias*
Y no llegues à olvidar
Que aqui vendras à parar
Mañana, ù otro dia [1]. »

De retour à la posada, je pris congé de mon hôte, auquel je témoignai ma satisfaction par une cordiale poignée de main. A la gare, pendant que j'attendais le départ du train de Valence, une affiche m'apprit que le très illustre *ayuntamiento* [2] de la *ciudad de Gandia* [3], désirant dignement fêter, cette année, le souvenir des hautes vertus dont cette ville est redevable à son illustre patron, avait résolu la célébration de fêtes solennelles auxquelles j'eus le regret de ne pouvoir assister.

Pendant le court trajet de Carcagente à Valence, je remarquai de fertiles rizières, mais malheureusement après

[1] « Confie-toi en la bonté de Dieu, et prends bien garde d'oublier que c'est ici que tu viendras demeurer aujourd'hui, demain ou un autre jour.
[2] Conseil municipal.
[3] En Espagne, le titre de *cité* est réservé à certaines villes privilégiées.

Digitized by Google

la récolte, et, par conséquent, sous un aspect fort peu avantageux, et j'entrevis aussi à l'horizon le fameux lac d'Albufera.

En arrivant à Valence, je me fis immédiatement conduire en *tartane* [1] chez M. B., grand industriel français qui me témoigna la plus gracieuse obligeance, afin d'être tout d'abord renseigné sur la maison où je devais descendre.

Je trouvai dans la fonda qui me fut indiquée, avec l'agrément de la cuisine française, tout le confortable désirable, mais aussi, en même temps, la monotonie ennuyeuse de la vie d'hôtel.

Les convives d'une table d'hôte sont à peu près aussi étrangers les uns aux autres que des passants qui se croisent sur une place publique. J'eus pourtant l'occasion d'échanger une conversation sortant de la banalité ordinaire, avec un commensal qui, malgré tout ce qui peut, humainement parlant, contribuer à rendre l'existence souriante, souffre d'un mal fort répandu dans notre siècle de scepticisme : il ne croit plus assez à la vertu pour oser se marier, et m'a fait l'effet de ces infortunés chez lesquels la perte de la foi a laissé un vide que rien ne peut plus combler. En politique, il se disait républicain, *comme aux États-Unis*, voulant sans doute ainsi répudier toute solidarité avec un parti qui, chez nous, s'est déshonoré par son jacobinisme, auprès de quiconque a conservé l'instinct du juste et de l'injuste. Il s'arrange, du reste, très bien de la monarchie d'Alphonse XII.

Le jour même de mon arrivée à Valence, je voulus aller voir la Méditerranée. Je pris donc le tramway pour le port de Grao, près de ce charmant square de *la Glorieta*, où, entre autres productions méridionales, je remarquai l'épais ombrage de bambous.

[1] La tartane, ou fiacre valentien, est un véhicule à deux roues, fort primitif, et qui rappelle un peu la forme d'un tombereau : l'un des brancards sert de siège au conducteur, et le voyageur n'est pas beaucoup plus confortablement à l'intérieur, où il est terriblement secoué.

Digitized by Google

La courte distance que j'avais à parcourir (environ 4 kilomètres) fut bientôt franchie et d'une manière fort agréable. Du haut de mon tramway, je ne tardai pas à découvrir une mer d'azur sur laquelle se jouaient quantité de petites barques légères aux voiles triangulaires, comme des ailes de papillons. Du côté de la terre une chaîne de montagnes se perdait dans la nuée à l'horizon.

Au nord du port de Grao, qui m'a paru fort important et que j'ai trouvé bien garni de gros navires, s'étend une longue plage où se trouvait encore installé un établissement de bains. Je m'empressai d'en profiter. Je dois seulement confesser que j'ai trouvé les vagues bien fortes, et que la zone roussâtre dans laquelle je me plongeais faisait un contraste, qui n'était pas à son avantage, avec la belle nuance de la mer un peu plus loin.

Je m'étais proposé de recommencer le lendemain la même promenade; mais le mauvais temps qui survint, m'empêcha de réaliser cette intention. Je n'oublierai jamais la pluie battante, sous laquelle je parcourus ce jour-là les ravissantes promenades du *Jardin de la Reine* et de l'*Alameda*, dont je n'ai pu considérer que sous un jour fort peu favorable la riche végétation méridionale.

Au point de vue du pittoresque, la *plaza del Mercado*[1] est une des choses les plus curieuses de Valence : c'est là qu'il faut aller voir le paysan valentien avec son costume plein d'originalité, la tête enveloppée d'un mouchoir qui semble être un vestige du turban des anciens maîtres du pays, et son inséparable mante qui lui donne bien aussi quelque peu le cachet oriental. C'est sur la *plaza del Mercado* qu'il faut aller admirer les produits de *la Huerta* de Valence. Pendant que je me trouvais dans cette ville, ce n'était pas encore la saison des oranges, mais celle des grenades et des citrons; je vis aussi des fruits de nos régions, qui ne sont, paraît-il, nullement dépaysés dans ce pays privilégié.

[1] La place du Marché.

Digitized by Google

Profitons de ce que nous sommes sur la *plaza del Mercado* pour visiter la belle église Saint-Jean, dont l'intérieur nous offre un intéressant spécimen de la richesse de la décoration des églises espagnoles, et la délicieuse salle de la *lonja* (la bourse des marchands de soie Valence), précieux joyau d'une antique architecture avec ses gracieuses et légères colonades auxquelles correspond harmonieusement une voûte du style le plus élégant.

La *lonja* témoigne de l'ancienne splendeur du commerce de Valence. La salle des cortès au palais de la *Audiencia* rappelle son titre de capitale. De belles fresques, reproduisant les députés du clergé, de la noblesse et des villes unis aux représentants du roi, y font en quelque sorte revivre une séance des états du royaume : les boiseries sculptées du plafond et des tribunes sont d'un travail tout à fait remarquable. Enfin, le musée de la *Merced*, dans l'ancien couvent de ce nom, conserve de précieux souvenirs de son école de peinture, dont les chefs-d'œuvre m'ont frappé par leur caractère éminemment chaste et religieux.

La cathédrale de Valence forme un vaste et majestueux monument dans un style relativement moderne qui rappelle, au moins à l'intérieur, celui de Saint-Pierre-de-Rome ; son trésor possède d'insignes reliques.

Non loin de la cathédrale s'élève un autre monument d'un autre genre mais d'un effet grandiose aussi : la fameuse porte des *Serranos*, qui, flanquée de ses deux hautes tours octogones, devait donner jadis au voyageur pénétrant dans *Valencia la Hermosa* [1], après avoir franchi le Guadaluviar [2], une haute idée de sa puissance et de sa splendeur.

Notons aussi, au point de vue du pieux souvenir qui s'y

[1] Valence la Belle.

[2] Petit fleuve qui, à la fin de l'été, n'est guère mieux garni que le Manzanarès à Madrid ; c'est de l'autre côté de ce cours d'eau que se trouvent le Jardin de la Reine et l'*Alameda*.

Digitized by Google

rattache, *la casa de san Vicente Ferrer* [1], qui est encore aujourd'hui un centre de pèlerinage pour les Valentiens pleins de vénération pour leur illustre compatriote et patron.

Valence possède une université; je profitai de la réouverture de l'année scolaire [2], pour faire quelques apparitions aux cours de droit.

Dans l'intérieur du palais universitaire, vieille construction d'un assez sombre aspect, je remarquai l'élégant cloître qui paraît de rigueur dans les universités espagnoles, et je lus avec plaisir cette inscription fort peu « *laïque* » :

Ommi sapientia a domino Deo est.

Pendant les deux cours, auxquels j'assistai, je fus frappé de la bonne tenue des étudiants; le *catedràtico* consacre une partie de sa leçon à faire des interrogations qui sont pour lui un excellent moyen de s'assurer qu'il a bien été suivi par ses auditeurs. Ces cours m'ont paru très bien faits; mais je n'en ai malheureusement retenu que fort peu de choses.

La première fois je remarquai que le professeur, en traitant de notions générales, mettait le droit divin en regard du droit humain et présentait le droit naturel comme une branche du premier. — La seconde fois, j'entendis, à propos des divisions du domaine, une définition pleine d'actualité du rivage de la mer pour la Méditerranée.

Je partis de Valence pour Sagonte, avec une carte de recommandation que M. B... eut l'amabilité de me remettre pour un commerçant de cette localité, en venant très gra-

[1] La maison de saint Vincent Ferrier.
[2] Les vacances des facultés en Espagne durent du 1er juillet au 1er octobre.

Digitized by Google

cieusement me faire ses adieux. Je fus aussi présenté par lui à un compagnon de wagon, avec lequel j'échangeai une cordiale conversation sur les ordres religieux et l'éducation chrétienne de la jeunesse, qu'il m'a présentée sous des couleurs assez rassurantes pour son pays. Comme heureux symptôme, j'aperçus, à gauche de la voie, une ancienne *chartreuse* actuellement occupée par les pères Jésuites qui y auraient plus de 700 élèves.

Sagonte rappelle un des plus mémorables souvenirs de l'histoire ancienne, au début de la seconde guerre punique : le sac de Sagonte par Annibal, après une résistance héroïque de cette fidèle alliée des Romains. Il ne faudrait pas croire que cette ville illustre disparut ensuite de la scène du monde antique : soit qu'Annibal l'ait lui-même relevée de ses cendres, soit que telle ait été plus tard l'œuvre des Romains, quand ils eurent, à leur tour, vaincu les Carthaginois. Il est question, dans une inscription de quelques siècles postérieure au fameux siège de Sagonte, du Sénat et du peuple de Sagonte (*Senatus populus que Saguntinorum*).

Au-dessus de la ville actuelle, longue bourgade sans intérêt, se dresse un monticule séparé d'une chaîne de montagnes par la distance d'une demi-lieue environ. Du côté opposé, une vaste plaine s'étend jusqu'à la mer, beaucoup plus éloignée aujourd'hui que du temps de l'historien Polybe, d'après lequel l'ancienne Sagonte se trouvait à moins de mille pas du littoral.

Ce monticule forme différents plateaux, que couronne une vieille forteresse, c'est sur ses flancs qu'est adossé le fameux amphithéâtre de Sagonte, curieux et beau vestige de son ancienne splendeur : on distingue très bien les gradins où prenaient place de nombreux spectateurs et les belles arêtes de voûtes aux proportions les plus grandioses donnent une haute idée de la puissante architecture de l'ancien édifice.

Digitized by Google

De la Sagonte moderne je ne dirai pas grand chose, si ce n'est que, malgré les ressources que peut offrir sa *Sociedad Viti-Vinicola*, qui obtient, paraît-il, de grands succès dans les expositions vinicoles, et où le jeu de dominos est fort pratiqué, on doit mortellement s'y ennuyer. Je ne dois pas toutefois oublier la précieuse ressource qu'offre le magasin de M. Ramon A., le commerçant pour lequel j'avais une lettre de recommandation. Je me rappelle à ce sujet y avoir fait la connaissance d'un malheureux compatriote qui y a littéralement élu domicile ; séparé de corps d'avec sa femme, ayant son fils à l'armée, il s'empresse, chaque matin, de quitter son triste domicile désert pour aller chercher, chez *don Ramon*, le mouvement et la distraction dont il a besoin.

En me rendant le matin de mon départ à la jolie église qui se trouve dans la direction de l'amphithéâtre, je fus témoin, dans le vestibule de cette église, de la transformation que les hommes du pays croient devoir faire subir à leur toilette, avant de pénétrer dans le lieu saint : ils quittent non seulement leur mouchoir de tête, mais encore leur mante, au risque de n'être plus qu'en simples manches de chemises, pour entrer dans le temple.

Polybe écrivait jadis que la campagne de Sagonte produisait les meilleurs fruits de toute l'Espagne : le fait est que je n'ai rien mangé de plus succulent que la magnifique grappe de raisin aux grains énormes et fermes, d'une espèce particulière que je n'ai rencontrée que dans la région de Valence, et dont je me suis régalé dans le chemin de fer, en remontant vers le nord.

Pendant une notable partie du voyage, je pus jouir encore de la belle végétation valentienne ; au-delà de l'Ebre, fleuve que je pus voir dans toute sa beauté, avant la formation des bouches par lesquelles il se jette dans la mer, à la station de Cambriels, je remarquai encore de belles tiges de palmiers.

Digitized by Google

Espérant trouver à la station de Martorell une correspondance de voitures pour Montserrat, je ne fis que brûler la célèbre Tarragone, qui fut, à l'époque romaine, l'une des principales capitales de l'empire : ce que je regrettai ensuite vivement, lorsqu'en descendant à Martorell, je m'aperçus que l'on m'avait induit en erreur, je repris à cette dernière station, le lendemain matin, le train de Barcelone.

P. Henry.

(A suivre).

Digitized by Google

LISTE ANALYTIQUE

D'UN CERTAIN NOMBRE DE PIÈCES RÉCEMMENT DÉCOUVERTES A LA MAIRIE D'ANGERS.

(Suite)

1603. — EXTRAIT DES REGISTRES DE LA COUR DES AIDES du 6 mai 1603, relatif au droit de simple cloison.

Une pièce, in-folio, papier, de quatre feuillets.

1603. — DOUBLE DU PRÉCÉDENT.

Une pièce, in-folio, papier, de quatre feuillets.

1603. — TRIPLE DU PRÉCÉDENT.

Une pièce, in-folio, papier, de quatre feuillets.

1605. — LETTRES PATENTES DU ROI HENRI IV, de décembre 1605, qui établissent, pour l'année 1606, une imposition de vingt mille livres, à répartir sur la Généralité de Tours. (*Copie*).

Une pièce, in-folio, papier, de deux feuillets.

1615 à 1783. — TITRES DE PROPRIÉTÉ D'UNE MAISON RUE BOURGEOISE portant, en 1781, le numéro 3049.

Une liasse, in-folio, 3 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1620. — PIÈCES RELATIVES A LA PAIX DES PONTS-DE-CÉ, conclue entre Louis XIII et Marie de Médicis, sa mère [1].

Une liasse, in-folio, papier et parchemin.

[1] Ce dossier très important renferme une lettre autographe de la Reine-mère, — sur parchemin, et scellée des armes de France, — adressée aux Maire et Échevins de la ville d'Angers. Nous n'avons point voulu donner ici une description plus ample de ces documents, un écrivain distingué, M. Eusèbe Pavie, se proposant de les publier incessamment dans un important travail dont il réserve la primeur à la *Revue de l'Anjou*.

930961A

Digitized by Google

1635. — Extrait des Registres du Conseil privé du Roi.

Une pièce, in-folio, papier, de quatre feuillets.

1636. — Statuts additionnels des maitres couvreurs d'ardoises de la ville d'Angers.

Une pièce, in-4°, papier, de huit feuillets.

1637. — Nomination du Maréchal de Brezé au gouvernement de l'Anjou (*Copie*).

Une pièce, in-folio, papier, de quatre feuillets, en mauvais état.

1643. — Fragment d'un acte par lequel Messieurs du Corps de Ville baillent a un sieur Audouin une place sur la Motte de la Poissonnerie, moyennant une rente annuelle et « à la charge dudict Audouin, ses hoires et ayant cause de « faire construire à leurs frais et dépens dans six mois prochains « pour le bien utilitté et commodicté des marchands trafi- « quants... un quay en la longueur de cinquante pieds lequel « sera faict et construit à piloties... chau et sable, de trois pieds et demi de largeur. »

Une pièce, petit in-folio, papier, de douze feuillets (incomplet).

1644. — Liste des Officiers et Soldats Espagnols faits prisonniers à la bataille de Rocroy et internés au château, à la porte Saint-Aubin, à la porte Saint-Michel, au boulevard Saint-Serge et à la Haute-Chaine. — Procès-verbal d'arrivée d'un convoi de prisonniers espagnols. — Visite aux prisonniers espagnols internés au portail Saint-Nicolas.

Une liasse, in-folio, papier, 3 pièces.

1645. — Liste des prisonniers espagnols internés a Angers. — Procès-Verbal dressé par le Maire de la ville d'Angers de la capture de deux prisonniers espagnols évadés de la prison de la porte Saint-Aubin : « l'un d'eux nous a dit « qu'il a nom Juan Sozano et son compagnon Juan de Castro, « qu'ils s'estoient absentés pour raison d'une querelle qu'ils ont « eue avec trois Portuguais nommés Domingo, Caravallo, « Bartholoméo Gomès et Anthonio Rodrigues qui estoient logés « avec eux au portail de Saint-Aubin de cette ville, avec lesquels « ils en estoient venus aux mains et craignoient d'estre par

Digitized by Google

« nous chastiez des blessures qu'ils leurs avoient faites. Enquis « du subiect de leur querelle nous ont dit qu'elle avoit commancé « et s'estoit eschauffée sur le reproche des nations, eux « Espagnols accusans les Portuguais de trahison et de rebel- « lion envers le Roy d'Espagne leur naturel seigneur et les « Portuguais leurs repliquant par d'autres injures ».

Une liasse, in-folio, papier, deux pièces.

1648 à 1781. — Pièces concernant une maison de la rue de l'Hopital, appartenant à la famille Boyslève.

Une liasse, in-folio, une pièce parchemin, 140 pièces papier.

1649. — Note relative au rang que doivent tenir dans les cérémonies publiques les membres du Présidial et ceux du Corps de Ville.

Une pièce, in-folio, papier.

1649. — Double du précédent.

Une pièce, in-folio, papier.

1664. — Arrêt du Conseil d'État, portant main-levée et délivrance aux Maire et Echevins de la ville d'Angers des saisies faites sur les droits de simple cloison, et de menuës et loyers dus à la ville.

Une pièce, in-folio, papier, de quatre feuillets.

1689. — Fourniture de pain de munition pour des Suisses logés à Angers et aux Ponts-de-Cé.

Une liasse, in-folio, papier, deux pièces.

1692. — Lettre de M. de Barbezieux au Maire d'Angers : « au camp devant Namur, le 27e may 1692,

« Monsieur, le Roy trouve bon que vous fassiez « mettre en liberté les quatre paysant (*sic*) qui sont restez dans « les prisons d'Angers où vous les avez mis, aprez les avoir « retirez des mains des offers qui voulloyent les enrooller de « force. Je suis.

« Monsieur

« Vostre très affné serviteur

« De Barbezieux. »

Une pièce, in-folio, papier, de deux feuillets, le dernier en blanc.

Digitized by Google

1696. — Deux quittances pour « la finance des offices de « vingt et trois capitaines, vingt et trois lieutenants, vingt et « trois enseignes et autres officiers des bourgeois et habitans « de ladite ville d'Angers. »

Une liasse, in-folio, papier, deux pièces.

1700. — Extrait des Registres du Conseil d'État du Roy. — Arrêt pour le lieutenant de police de Saumur, relatif aux persécutions et vexations dont il a été l'objet de la part de tous les officiers de la juridiction.

Une pièce, in-folio, papier, de six feuillets, le dernier en blanc.

1704. — Extrait des Registres du Conseil d'État. — Arrêt du Roi cassant les commissions données aux voyers particuliers par le Trésorier de France.

Une pièce, in-folio, papier, de deux feuillets.

1704. — Role des impositions pour les paroisses de Saint-Aignan, Saint-Laud, L'Esvière et Saint-Denis.

Une liasse, in-folio, papier, quatre pièces.

1704. — Rôle et imposition sur les habitants de la paroisse Saint-Martin, pour l'extinction du droit d'eau-de-vie.

Un cahier in-folio, papier, de dix feuillets.

1706. — Statuts des maitres boulangers de la ville d'Angers.

Une pièce, in-folio, papier, de huit feuillets, le dernier en blanc.

1706. — Rôle et imposition sur les habitants de la paroisse Saint-Pierre pour l'ustensile[1] de l'année; l'extinction des offices de contrôleur des voitures et de facteur-commissionnaire des rouliers; la dépense faite pour le logement des prisonniers; les non-valeurs de l'ustensile et de la seconde moitié de la finance des offices d'essayeurs et visiteurs d'eau-de-vie.

Un cahier, in-folio, papier, de vingt-quatre feuillets.

[1] *L'ustensile* était le droit qu'avait le soldat logé chez l'habitant, de se servir du lit, du pot, du feu et de la chandelle.
Ce droit, comme plusieurs autres de cette époque, pouvait se racheter à prix d'argent.
On appelait aussi *ustensile* une administration militaire.

Digitized by Google

1706. — Ibid. pour la paroisse Saint-Maurille.

Un cahier, in-folio, papier, de vingt-six feuillets.

1706. — Ibid. pour la paroisse Saint-Jacques.

Un cahier, in-folio, papier, de quatre feuillets.

1706. — Ibid. pour la paroisse Saint-Nicolas.

Un cahier, in-folio, papier, de quatre feuillets.

1706. — Ibid. pour la paroisse Saint-Laud.

Un cahier, in-folio, papier, de quatre feuillets.

1708. — Capitation. — Lettre de l'Intendant de la Généralité de Tours. — Extrait de répartition et état de non-valeurs.

Une liasse, in-folio, papier, trois pièces.

1709. — Ordonnance royale donnée à Versailles, le 25 janvier 1709 et portant défense d'imposer aux ustensiles, dans les villes d'Angers et de Châteaugonthier, les gentilshommes, veuves de gentilshommes et filles nobles (*autographe de Louis XIV*). Au verso, ordonnance de l'Intendant de la Généralité de Tours.

Une pièce, in-folio, papier, de deux feuillets, le dernier en blanc.

1709. — Capitation. — Extraits des registres du Conseil d'État du Roi, du 3 décembre 1709, portant règlement pour la confection du rôle de la capitation et autres impositions; — à la fin: ordonnance de l'Intendant de la Généralité de Tours. — Lettre de cet officier. — État d'imposition et de non-valeurs.

Une liasse, in-folio, papier, quatre pièces.

1710. — Capitation. — Lettres de l'Intendant de la Généralité de Tours. — Requêtes à cet officier. — État de non-valeurs de l'ustensile pour l'année 1710.

Une liasse, in-folio, papier, six pièces, dont un cahier de vingt feuillets, le dernier en blanc.

1711. — Mémoire et état des dépenses faites pour les cavaliers du régiment de Saint-Blimont.

Une liasse, in-folio, papier, deux pièces.

Digitized by Google

1711. — Capitation. — Lettres de l'Intendant de la Généralité de Tours et état de non-valeurs.

Une liasse, in-folio, papier, trois pièces.

1712. — État des dépenses faites ou a faire pour les cavaliers du régiment de Saint-Blimont, arrivé le 16 novembre 1711. — État de ce qui revient aux officiers pour leur logement et équipage.

Une liasse, in-folio, papier, deux pièces.

1712. — Compte, états et mémoires des recettes et dépenses faites pour les cavaliers du régiment de Flandre — Cavalerie, arrivés en quartier d'hiver, le 20 novembre 1712.

Une liasse, in-folo, papier, 7 pièces.

1712. — Mémoires des dépenses pour les prisonniers de guerre faits à la bataille de Denain, arrivés à Angers, le 3 septembre 1711, au nombre de 387 et enfermés dans les prisons de la porte Lyonnaise et de la porte Saint-Nicolas.

Une liasse, in-folio, papier, 11 pièces.

1712. — Capitation. — Lettres et ordonnance de l'Intendant de la Généralité de Tours. — Reçus et rôles d'imposition.

Une liasse, in-folio, papier, 25 pièces.

1713. — Dépenses et fournitures diverses faites pour les prisonniers détenus en cette ville, dans les prisons de la porte Lyonnaise et de la porte Saint-Nicolas.

Une liasse, in-folio, papier, 16 pièces.

1713. — Mémoires des réparations locatives faites aux logements occupés par les cavaliers du régiment de Flandre-Espagnol.

Une liasse, in-folio, papier, 14 pièces.

1713. — Reçus des loyers des maisons occupées par les cavaliers du régiment de Flandre-Espagnol.

Une liasse, in-folio, papier, 15 pièces.

1713. — Pièces de dépenses du logement des recrues.

Une liasse, in-folio, papier, deux pièces.

Digitized by Google

1713. — Capitation. — Lettres de l'Intendant de la Généralité de Tours.

Une liasse, in-folio, papier, deux pièces.

1714. — Capitation. — Lettre et ordonnance de l'Intendant de la Généralité de Tours. — Requêtes à cet officier. — Reçu délivré par le commissaire provincial d'artillerie au département de Touraine, d'Anjou et du Maine.

Une liasse, in-folio, papier, 6 pièces.

1714. — Role des répartitions pour l'année 1714, « de « la somme de deux mil (*sic*) cent soixante huit livres douze « sols sept deniers sur les officiers du présidial, de la maison « de ville, de la prevosté, de l'élection du grenier à sel, des « eaux et forets, des traittes foraines, et la monoye, sur les « communautez des avocats et nottaires et sur les officiers du « mesurage de la Pointe tous demeurant en cette ville. Plus « de trois cent trente-une livres douze sols six deniers aussy « repartis sur Messieurs les officiers du parlement de Bretagne, « officiers de la chambre des Comptes de Nantes et comman- « ceaux de la maison du Roy demeurant aussy en cette ville « d'Angers. » — f° 16: arrêté du rôle. *Signé :* Falloux, maire, Goirand, échevin; — ordonnance de Bernard de Chauvelin, intendant de la Généralité de Tours. *Signé :* Chauvelin, par monseigneur Baizé; — f°s 17 à 21 en blanc; — f° 21: « Rolle « de repartition de la somme de sept mil (*sic*) sept cent « quatre-vingt neuf livres quinze sols ». — f° 205: arrêté du rôle. *Signé :* Falloux, maire, Goirand; — ordonnance de l'intendant de la Généralité de Tours. *Signé :* Chauvelin, par Monseigneur, Baizé. — Le dernier feuillet en blanc.

Un registre, in-folio, papier, de 207 feuillets.

1715. — État des recrues qui ont séjourné à Angers, du 1er janvier 1714 au 30 avril 1715.

Un cahier, in-folio, papier, de 4 feuillets.

1715. — Capitation. — Ordonnance de l'Intendant de la Généralité de Tours. — État des non-valeurs de l'ustensile des habitants pour l'année 1712, à reporter sur l'exercice de 1715.

Une liasse, in-folio, papier, deux cahiers.

Digitized by Google

1716. — Capitation. — Ordonnance de l'Intendant de la Généralité de Tours, du 30 mars 1716, établissant une imposition de 430 livres sur la ville d'Angers.

Une pièce, in-folio, papier, de trois feuillets.

1718. — Capitation. — Lettre de l'Intendant de la Généralité de Tours.

Une pièce, in-folio, papier, de deux feuillets, le dernier en blanc.

1719. — Lettre accompagnant une ordonnance royale pour l'établissement des casernes, et le plan de celles devant être construites à Angers.

Une pièce, in-folio, de deux feuillets, le dernier en blanc.

1719. — Pièces diverses, relatives au séjour à Angers, du régiment de Villars.

Une liasse, in-folio, papier, 12 pièces.

1720. — Ordonnance de l'intendant de la Généralité de Tours, relative à la répartition d'une imposition de 19.254 livres 12 sols, montant de la dépense pour le casernement des troupes.

Une pièce, in-folio, papier, de deux feuillets, le dernier en blanc.

1720. — Pièces diverses, relatives au séjour à Angers, des régiments de Villars, de Latour, de la Gervaisaie et d'Auvergne.

Une liasse, in-folio, papier, 112 pièces.

1721. — Pièces diverses, relatives au séjour à Angers, du régiment de Gésure-cavalerie.

Une liasse, in-folio, papier, 12 pièces.

1722. — Capitation. — État de la capitation des Bourgeois de la ville d'Angers.

Une pièce, petit in-folio, papier, de deux feuillets, le dernier en blanc.

1723. — Pièces diverses, relatives au séjour à Angers, du régiment de Piémont.

Une liasse in-folio, une pièce parchemin, 73 pièces, papier.

Digitized by Google

1723. — Capitation. — État de la capitation des Bourgeois de la ville d'Angers.

Une pièce, petit in-folio, papier, de deux feuillets, le dernier en blanc.

1724. — Pièces diverses, relatives au séjour à Angers, du troisième bataillon du régiment de Piémont.

Une liasse, in-folio, papier, 93 pièces.

1724. — Capitation. — État de la capitation des Bourgeois de la ville d'Angers.

Une pièce, petit in-folio, papier, de deux feuillets.

1725. — Capitation. — État de la capitation des Bourgeois de la ville d'Angers.

Une pièce, petit in-folio, papier, de deux feuillets.

1726. — État des dépenses faites ou à faire pour le troisième bataillon du régiment de Piedmont-infanterie, arrivé à Angers, le 12 janvier 1725. — État des non-valeurs sur le logement de ce bataillon.

Une liasse, in-folio, papier, 3 pièces.

1727. — Capitation. — État de la capitation des Bourgeois de la ville d'Angers.

Une pièce, petit in-folio, papier, de deux feuillets.

1727. — Capitation. — Lettre de l'Intendant de la Généralité de Tours et rôle d'imposition.

Une liasse, in-folio, papier, deux pièces.

1728. — État de ce qui revient pour leurs logements aux officiers du régiment Maître-de-Camp-Général de la cavalerie.

Une pièce, in-folio, papier, de 4 feuillets, le dernier en blanc.

1728. — Capitation. — État de la capitation des Bourgeois de la ville d'Angers.

Un cahier, petit in-folio, papier, de huit feuillets.

Digitized by Google

1729. — État de la dépense faite ou à faire pour le régiment de dragons Colonel-général, arrivé à Angers, le 12 novembre 1728 et état de ce qui revient aux officiers pour leur logement.

Une liasse, in-folio, papier, deux pièces.

1729. — Capitation. — État de la capitation des Bourgeois de la ville d'Angers.

Un cahier, petit in-folio, papier, quatre feuillets, le dernier en blanc.

1729. — Capitation. — État des impositions.

Une pièce, in-folio, papier, de deux feuillets.

1730. — État des omissions faites dans les impositions des années 1727, 1728 et 1730.

Une pièce, in-folio, papier.

1730. — Capitation. — Lettre de l'Intendant de la Généralité de Tours.

Une liasse, in-folio, papier, deux pièces.

1731. — État des dépenses faites ou à faire pour le régiment de Montrevel-cavalerie, arrivé le 4 novembre 1730, et état de ce qui revient aux officiers pour leur logement.

Une liasse, in-folio, papier, trois pièces.

1731. — État des dépenses faites ou à faire pour le régiment de Turenne-cavalerie, arrivé le 30 septembre 1731.

Une pièce, in-folio, papier, de deux feuillets.

1731. — Capitation. — Lettre de l'Intendant de la Généralité de Tours et requête à cet officier.

Une liasse, in-folio, papier, deux pièces.

1732. — Liste indiquant la composition du corps des officiers du régiment Dauphin-étranger-cavalerie, arrivé le 12 novembre 1732.

Une pièce, in-4°, papier, de deux feuillets, le dernier en blanc.

Digitized by Google

1732. — Lettre du Roi Louis XV qui ordonne « qu'il « sera fait par notre sieur de Brou notre ingénieur en la « Généralité de Tours un nouveau devis des ouvrages à faire « dans les avenues de la dite ville d'Angers où l'ancien pavé « est ruiné, et de ceux dans lesquelles il n'y en a point et qui « rendent dans l'hyver les distances impraticables ». (*Copie*).

Une pièce, in-folio, papier, de quatre feuillets.

1732. — Capitation. — Lettres de l'Intendant de la Généralité de Tours et états d'imposition.

Une liasse, in-folio, papier, quatre pièces.

Ar. L.

(*A suivre*).

Digitized by Google

OGERON DE LA BOUÈRE

Paris, 14 juillet 1883.

En visitant, il y a quelques jours, l'église Saint-Sévérin, j'aperçus une inscription qui fut placée, en 1864, par les soins de M. Margry, conservateur-adjoint des archives de la Marine, à la mémoire d'une de nos illustrations angevines. Je ne veux point rappeler aux lecteurs de la *Revue d'Anjou* ce que fut Bertrand Ogeron de la Bouère, d'autres l'ont fait avant moi, et bien mieux que je ne le pourrais faire ici, M. Célestin Port, notamment dans son *Dictionnaire de Maine-et-Loire*. Mais il m'a semblé que mes compatriotes éprouveraient à lire le texte de ce pieux et glorieux *memento* la même joie que j'ai moi-même éprouvée, l'année dernière, en déchiffrant les armes de nos ducs d'Anjou peintes et sculptées à la voûte de Saint-Janvier, de Naples. La Patrie n'est pas, en effet, seulement sur le sol natal ; elle est aussi partout où l'on retrouve le drapeau, les souvenirs, car comme l'écrivait Milton, en parlant d'elle, avec amour, « ce ne sont pas le sites, c'est son cœur qu'on habite. »

Joseph Denais.

Digitized by Google

†

LE DERNIER JOUR DE JANVIER 1676
SUR CETTE PAROISSE DE S. SEVERIN
EST MORT RUE DES MAÇONS - SORBONNE

BERTRAND OGERON

SIEUR DE LA BOUÈRE-EN-JALLAIS
QUI DE 1664 A 1675
JETA LES FONDEMENS D'UNE SOCIÉTÉ
CIVILE ET RELIGIEUSE AU MILIEU DES
FLIBUSTIERS ET DES BOUCANIERS DES ILES
DE LA TORTUE ET DE St DOMINGUE
IL PRÉPARA AINSI
PAR LES VOIES MYSTÉRIEUSES DE LA PROVIDENCE
LES DESTINÉES DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

R. I. P. [1]

(ARMOIRIES) [2]

[1] Requiescat in pace.
[2] D'argent à une aigle à deux têtes éployées de gueules, becquée et membrée d'or, à une fasce d'or sur le tout, chargée de trois merlettes de sable. (V. mon *Armorial de l'Anjou*, t. III, p. 3.)

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

JACQUES BOUJU [1]

Il n'y eut pas, croyons-nous, dans les anciennes provinces de France, beaucoup de populations plus frémissantes que celles de l'Anjou au souffle littéraire du seizième siècle. Nous pouvons rappeler, pour preuve, les noms de Joachim Du Bellay, de Baïf, de Pierre Le Loyer, de Jacques Bouju, de Charles de Bourdigné, de Jean Maugin, de Jean Le Masle, de Julien Guesdon, l'auteur des *Loisirs de Rodope*, et d'Aubin de Morelles, l'auteur des *Urnes de Julie*. Quelques-uns de ces poètes ont été l'objet de biographies très complètes. Mais pour les autres on s'en est tenu à des études fort restreintes, ou même à de simples notices biographiques, et parmi les Angevins de la Renaissance ainsi méconnus ou négligés, il faut citer Jacques Bouju, l'ami du célèbre chancelier Michel de L'Hospital. Un magistrat distingué, M. Émile Dupré Lasale, conseiller à la Cour de cassation, qui pourtant n'appartient pas à l'Anjou par son origine, mais qui a eu l'occasion d'apprécier le mérite de Bouju en s'occupant d'une étude sur L'Hospital, publiée en 1875 chez Ernest Thorin, a voulu réparer l'omission, et de là, l'intéressante brochure que nous recommandons aujourd'hui à l'attention des lecteurs de *la Revue*.

Jacques Bouju, né à Châteauneuf-sur-Sarthe, le 25 juillet 1515, fit ses études à l'Université d'Angers, où il se signala

[1] Notice sur Jacques Bouju, président au Parlement de Bretagne (1515-1577), par Émile Dupré Lasale, conseiller à la Cour de cassation. — *Paris*, *Techener*, 1883, in-8°.

Digitized by Google

par la gravité précoce de sa raison et par sa délicatesse d'esprit. Il avait le goût des méditations philosophiques, et en même temps il était doué d'aptitudes particulières pour la poésie. De bonne heure il composait également bien les vers latins et les vers français. Ses essais en langue latine le firent comparer aux poètes anciens de Rome, et ses rimes françaises, attirant l'attention des gens de cour, lui méritèrent d'être introduit près de la sœur du roi, Marguerite d'Angoulême.

Présenté à François Ier, il se lia d'une étroite amitié avec le poète latin Salmon Macrin, valet de chambre de ce prince, que distinguait l'honnêteté de sa muse, et aussi avec François Habert, autre valet de chambre du roi, versificateur plus fécond que poète éminent.

En 1549, Bouju entra en relations avec le célèbre Joachim Du Bellay, fondateur de la nouvelle école poétique, son compatriote, qui le salue, dans une de ses odes, du nom de *Bouju, l'honneur angevin.*

Il n'est pas jusqu'à l'illustre Ronsard qui n'ait chanté les mérites de Jacques Bouju.

Les deux mariages de Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, d'abord avec Alexandre de Médicis (1533), puis avec Octave Farnèse (1538), lui inspirèrent une de ses plus élégantes poésies latines, mais d'un style si libre qu'il serait difficile d'en donner en français la traduction.

Tout en continuant à cultiver l'art des vers, Bouju s'occupa de traduire en prose les six premiers livres de l'*Histoire Romaine* de Tite-Live. La dédicace d'un de ces livres fut présentée au roi Henri II dans les premières années de son règne, et Bouju fut nommé en 1552 conseiller au Grand Conseil du Roi.

Deux ans après, il entra comme conseiller au Parlement de Paris, et, s'étant acquitté avec habileté de plusieurs missions délicates, il fut nommé en 1558, à la demande, croit-on, de Catherine de Médicis, président des Enquêtes au Parlement de Bretagne.

Élevé à cette haute charge de magistrature, et fort estimé de tous pour sa position comme pour son caractère, Jacques Bouju, âgé de 45 ans, au bonheur duquel avait paru suffire jusqu'alors le commerce des amitiés, sentit le besoin des affections de famille, et vers 1560, il épousa Catherine Peschart, veuve de Jacques Breslay, d'une bonne famille du Maine. Il

Digitized by Google

demeurait alors à Nantes où se tenait le Parlement de Bretagne; mais en 1562, le Parlement ayant été transféré à Rennes, il dut venir habiter cette ville, et il vivait là, très assidu à ses devoirs, lorsque survint un événement qui ne laissa pas que de lui causer beaucoup de soucis.

Le 3 avril 1562, les calvinistes du Mans, qui avaient un prêche aux halles, se soulevèrent contre les catholiques, et, pendant trois mois, la ville fut livrée à toutes leurs violences. Ils pillèrent les plus riches églises, brûlèrent les couvents des Cordeliers et des Jacobins, et mirent à sac plusieurs quartiers dont la population était saisie de terreur. Or, il arriva que Jacques Bouju, qui, par sa femme, avait de fréquentes relations avec Le Mans, fut accusé d'avoir pris part à la rébellion, et que des poursuites furent exercées contre lui et Catherine Peschart par les conseillers du Présidial. Grâce à une intervention de Catherine de Médicis, les décrets de prise de corps lancés contre Bouju et sa femme restèrent sans effet. Mais que faut-il penser du rôle qu'il joua dans cette insurrection, et méritait-il les soupçons qui dictèrent les mesures sévères dont il fut l'objet ? M. Dupré Lasale s'est posé cette question, et, après examen des pièces du procès, voici le jugement qu'il croit devoir porter :

Un seul témoin, Thibaut Dreux, orfèvre, avec lequel Bouju ne fut pas même confronté, déposa qu'il avait paru, sans armes, un jour, à une revue de soldats huguenots. Sans doute, remarque M. Dupré Lasale, la présence en ce lieu d'un président au Parlement de Bretagne, n'était guère convenable. « Elle peut toutefois s'expliquer par d'autres motifs qu'une « adhésion à la révolte. Marié au Mans, allié par lui ou par sa « femme aux officiers compromis, ses rapports avec eux « n'impliquent pas sa complicité. Si on se rappelle surtout « qu'au moment où l'insurrection éclata, Bouju, depuis le mois « de février jusqu'aux premiers jours de mai siégeait à Rennes, « on reconnaîtra qu'une pareille forfaiture ne saurait lui être « imputée. Il n'est pas même certain qu'il fut calviniste. Aucun « document ne permet de l'affirmer, dès que sa participation « aux crimes du Mans n'est pas établie. Admirateur de L'Hos- « pital, on verra qu'il appartenait à ce tiers parti dont le chan- « celier fut la plus haute expression. Mais le tiers parti n'était « pas calviniste, bien que, par amour de la paix, il ait fait aux « protestants d'imprudentes concessions, et qu'en leur permet-

Digitized by Google

« tant de constituer un état dans l'État, il ait ainsi contre son « gré favorisé l'essor des guerres civiles. »

Nous nous associons volontiers à l'opinion exprimée ici par M. Dupré Lasale, en ce qui est du prétendu calvinisme de Bouju ; mais nous considérons comme une faible excuse, pour le magistrat angevin dont il nous retrace l'histoire, d'avoir appartenu au parti si peu recommandable des *Politiques*, même à côté du chancelier de L'Hospital « qu'on tenait pour huguenot, dit Brantôme, encore qu'il allât à la messe. »

Toujours est-il que Jacques Bouju continua paisiblement d'occuper son siège à Rennes jusqu'en 1568, époque à laquelle il résigna sa présidence, au profit du conseiller Nicolas Alixant, voulant ainsi se ménager quelques années de repos.

Dégagé des obligations de judicature, Bouju, âgé de 53 ans, se retira dans la paisible petite ville de Châteauneuf-sur-Sarthe; puis, pour être, sans doute, plus tranquille encore, il vint habiter le domaine de Juvardeil, qu'il avait acquis, croit-on, de la famille Honoré de la Touche.

Dans cette pittoresque retraite, comment vécut-il ? Se reprit-il de goût pour la poésie, qui répand sa douceur sur tant de soirs de la vie ? S'occupa-t-il, en bon propriétaire, de faire sarcler avec soin les mauvaises herbes de ses champs ? Non; il n'eut ni cette sagesse ni l'autre. Cela est triste à dire : il tomba dans la déraison et les manies. Ce magistrat si savant, ce lettré si fin, devint un ridicule alchimiste; penché jour et nuit sur des fourneaux, il épuisa ses forces à chercher la pierre philosophale, et, dix ans à peine après avoir quitté le Parlement de Bretagne, il mourait misérablement, au milieu des affreuses cornues qui avaient pris, dans son cabinet d'études, la place des œuvres d'Homère, de Virgile, de Tacite et de Cicéron.

Et consumptus est in stultitia.

A. L.

Digitized by Google

HISTOIRES DU VIEUX TEMPS

PAR

Jules de GLOUVET

« Les cinq récits ou devis qui composent le présent volume sont extraits des Mémoires d'un chevalier angevin, compagnon du roi René de Sicile. » Ainsi s'exprime d'un ton patelin l'éditeur de la nouvelle édition des *Histoires du Vieux Temps*, dans l'avant-propos de l'ouvrage. Certes le pastiche est exécuté de main de maître et on y reconnaît l'adresse merveilleuse d'un ouvrier expert dans cet art ingénieux, si bien que les jouvenceaux béjaunes pourraient donner innocemment dans le panneau. Mais les vieux routiers, qui, à l'exemple de leur confrère le renard, savent plus d'un tour, auront vite éventé le piège tendu par le rusé compère, dont le nom, caché sous un élégant pseudonyme, n'est un secret pour personne. Le mystère a été dévoilé et le masque soulevé. Tout le monde à présent répète l'éloge de l'auteur de tant de charmantes études rurales : le *Forestier*, le *Marinier*, le *Berger*, qui rappellent les romans pastoraux de George Sand, avec plus d'afféterie dans la forme, mais plus de sincérité dans la peinture des caractères. M. Quesnay de Beaurepaire, avocat général près la Cour d'Appel de Paris, consacre à la culture des lettres les rares heures de loisir que lui laisse l'exercice de ses importantes fonctions.

Nous avons pris un vif plaisir à la lecture de plusieurs de ces devis du temps jadis tour à tour délicatement mouillées de douces larmes ou agréablement saupoudrés de sel gaulois. Ce livre intéresse doublement nos lecteurs, car la *Revue de l'Anjou* a longtemps eu la bonne fortune de compter leur auteur au nombre de ses collaborateurs les plus goûtés, et, d'autre part, notre contrée joue un rôle prépondérant dans ces pages où l'histoire de son passé, de ses mœurs, de ses insti-

Digitized by Google

tutions est retracée avec une vigueur de touche, une netteté de trait, une précision de dessin et une vérité de coloris singulièrement remarquables. La lecture en est aisée pour les profanes auxquels le langage du vieux temps est peu familier, grâce à la méthode adoptée par l'écrivain. Il ne faut pas croire en effet que ces récits soient entièrement rédigés dans le style Froissard et des autres chroniqueurs du moyen âge. Le narrateur ne s'adresse pas exclusivement aux savants, il veut être lu du grand public. Aussi a-t-il pris soin, tout en enchâssant, çà et là, dans sa prose coulante, avec une délicatesse et un goût qui dénotent l'artiste consommé, les expressions les plus caractéristiques et les plus pittoresques du parler ancien, d'être toujours intelligible au vulgaire et accessible aux simples curieux comme aux érudits. Mais les lettrés sauront lui rendre justice et ils le féliciteront d'avoir réussi à condenser, sous une forme attrayante, dans ce nouveau volume, le résumé de ses études complètes et approfondies sur les XIVe et XVe siècles. Des notes explicatives, système dont l'auteur n'use qu'avec une sage sobriété, donnent le sens des locutions les plus difficiles à comprendre. Nous confessons néanmoins que tous ces devis n'offrent pas un égal intérêt et nous faisons nos réserves à l'endroit de quelques unes de ces narrations.

Résumons rapidement la série de ces histoires racontées au coin de l'âtre mélancolique aux gentils grillons qui courent et chantent au foyer, le long du mur et des landiers, par messire Loys de Cussière, vieil écuyer, blanchi sous le harnois, qui veut oublier la méchante fortune en devisant de ses souvenances. Le page du sire de la Trémoille célèbre, dans son premier récit, les véridiques amours du gentil Hardouin de Gorges, fils du seigneur de Montfaucon. Hélas ! le jouvencel, habile au pourchaz des dames, n'a pu voir la damoiselle Bérengère, fille de maître Hubert d'Aistier, sans être ébloui par les charmes de la plus mignonne bachelette que jamais prêtre ait baptisé. Or c'est un laid bonhomme, toujours ivre de vin, le plus affreux ribaud que le diable ait façonné, qui devient le mari de cette jolie enfant. Bérengère épouse donc Bertrand de Gouffier, seigneur de la Tessoualle et autres bons fiefs, largement endommagé par les débauches et éparvins de toute sorte. Il serait oiseux de mentionner tous les épisodes de ce devis. Qu'il suffise de savoir que l'infortuné Hardouin de Gorges, après avoir guerroyé, combattu, joûté, parcouru le royaume de

Digitized by Google

France, pour acquérir gloire et beau renom, et s'être acquitté de son vœu d'armes par emprise, est frappé de cécité, en Italie, et demeure aveugle, en dépit des consultations des mires et des sorcières. Cette déplorable advenue reçoit sa tardive récompense. Le pauvre sire épouse enfin Bérengère, veuve du seigneur de la Tessoualle. Ils s'enferment dans leur châtellenie pour être heureux plus à l'aise. Elle ne le quittait jamais. « Je n'aime que là, disait-elle. » Les descriptions de la belle fauconnerie du château de la Tessoualle, de la cour tenue au manoir de Beaupréau et des merveilleuses aventures du sire de Gorges dessinent sur la trame de cette émouvante narration une série de broderies éclatantes et variées comme celles qui décorent les tapisseries flamandes.

La *Vengeance du Sénéchal*, sujet du second devis, est, à notre avis, moins intéressante et verse dans le mélodrame. Malgré ses longueurs, le troisième devis l'emporte sur les précédents L'auteur y développe les incidents d'une lutte épique, engagée entre maître Renard, représenté par maître Le Clop, mièvre robin, mal tourné, petit, à la mine sournoise, intrigant postulant, à moitié procureur, à moitié avocat, et le fameux Gauthier, gendarme d'ordonnance de messire Pierre de Brezé, grand sénéchal de Normandie, beau et rude soudard, carré et poilu, l'œil assuré, la main large, et juste de taille à regarder dans les maisons par les fenêtres. L'enjeu de la partie en vaut la peine. Ce n'est ni plus ni moins que la conquête du cœur de Blanchette, la douce fillette du drapier maître Le Fèbvre, la perle de la rue Saint-Laud, sur laquelle veille la dame Gertrude, servante vertueuse, criblée de petite vérole, ennemie déclarée des damerets entreprenants et des godelureaux à l'œil émérillonné, qui rôdent sournoisement autour du comptoir. Dans l'ombre de la boutique rêve l'apprenti Jehan, aux longs cheveux blonds, pensif et dolent, rougissant quand Blanchette lui adresse la parole, et dont l'amour inconscient croit ingénument chaque jour. La comédie risque bientôt de tourner au drame et les piéges de l'avocat font tomber son rival dans les filets redoutables de l'officialité. Le gendarme est compromis dans un effroyable procès de sorcellerie. Le renard gagne la partie. Gauthier, estropié par la torture, hébété, anéanti, est chassé d'Angers. En traversant la rue Saint-Laud, il voit l'apprenti, qui s'en va pâle et courbé, vêtu de la grosse bure des pauvres artisans qui pélerinent, et portant sa chétive fortune au bout

Digitized by Google

de son baton de voyage. Mais, avant de partir, Jehan a donné à Blanchette un dernier et pur baiser arrosé par les larmes. Il laisse derrière lui l'image du bonheur entrevu et presque aussitôt envolé !

Le *Chevalier Etrange* personifie, dans le quatrième devis, le duel de la guerre de Cent Ans en Anjou. La déconfiture des Anglais, massacrés dans les vignes de Saint-Denis d'Anjou par les chevaliers angevins et manceaux aidés des paysans, l'attaque d'Angers par Sommerset, brusquement interrompue par le succès inattendu d'un coup de fauconneau, et les autres épisodes de cette lutte acharnée sont exquissés d'un crayon rapide et expressif.

Des *Menus Contes de Jeunesse*, qui composent le cinquième devis, le meilleur est sans contredit celui du *Mau-Lièvre* de la Breille. Les disciples fervents de saint Hubert tressailliront d'aise à cette lecture palpitante et verront souvent dans leurs rêves bondir l'animal fantastique, bellement rougeaud, les oreilles hautes, le jarret tendu et les moustaches hérissées. Ah ! la vaillante meute, la magnifique chasse que celle de l'équipage de mon sieur de Puy-Girard poursuivant le mau-lièvre boiteux et toujours parcourant les landes. Les voyez-vous lancés à fond de train, ces limiers de grand'erre, ces lévriers, ces chiens hourets, mi-parti blancs et jaunes, sans pareils pour courre le lièvre. Quelle délicieuse musique ! Comme ils vont vite ! Ils serrent de près le trotte-menu, haletants, excités par la voix de Lezin, le piqueux affolé. Taïaut, taïaut, voici la bête ! houe, houe ! Cette course farfallesque est décrite avec une frénésie saisissante, un entrain enragé, une verve endiablée, qui donnent le frisson de l'émotion vraie. L'un après l'autre, tous les chiens succombent, et le piqueux rend l'âme, au saut d'un fossé. Puy-Girard a juré de vaincre ou de mourir.. Au moment où le chasseur expirant rassemble toutes ses forces pour étreindre sa proie, le mau-lièvre franchit le dernier obstacle et retombe gaillard sur l'autre bord, puis se retournant dit d'une voix claire :

« Messire de Puy-Girard, n'est-ce pas que ceci est bien sauté, pour un boiteux ! »

André Joubert.

Digitized by Google

LES ARMOIRIES DE JEAN DE BOURDIGNÉ.

On lit à la page 238 du troisième fascicule de l'*Armorial général de l'Anjou*, publié par M. Joseph Denais, que Jean de Bourdigné, le chroniqueur angevin du XVIe siècle, portait : *De.... à un cheval passant de.... tourné à dextre.* L'auteur de ce bel ouvrage, rédigé avec tant de soin, de conscience et d'exactitude, dit que cet écusson est emprunté au titre frontispice des Chroniques d'Anjou imprimées en 1529.

Une récente découverte, due à l'initiative de notre savant archiviste M. C. Port, permet d'attribuer d'autres armoiries à notre vieil historien. En dépouillant le censif de la chapelle Sainte-Catherine de l'église paroissiale de Huillé, chapelle dont Jean de Bourdigné fut chapelain en 1527, M. C. Port a relevé en tête de ce censif un écusson ainsi composé :

Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent, au sautoir de... , accompagné de trois rencontres de sable, deux en chef, une en pointe ; et aux 2 et 3 de sable, à neuf fusées d'argent, posées en bandes. L'émail du sautoir n'est plus visible dans le dessin qui est à la plume [1].

Les armoiries décrites par M. Joseph Denais n'appartiennent donc pas à Jean de Bourdigné. Il est probable que cet écu représente la marque du libraire qui édita les Chroniques d'Anjou, Galliot Du Pré. (*Un cheval galopant sur une terrasse de pré.*) Les beaux esprits du XVIe siècle faisaient, au burin, déjà des calembours par à peu près, ce dessin semblant placé là pour symboliser le nom du libraire : Galliot du Pré, *au galop du pré.*

André JOUBERT.

[1] Archives de Maine-et-Loire, *Série G, Cure, aux Résidus.* — Nous devons cette intéressante communication à l'obligeance de M. Bonneserre de Saint-Denis, l'habile paléographe, bien connu de nos lecteurs.

Le Propriétaire-Gérant,
G. GRASSIN.

Angers, imprimerie GERMAIN et G. GRASSIN, rue Saint-Laud. — 1445-83

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

3e et 4e Livraisons. — Septembre et Octobre 1883.

TOME SEPTIÈME

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN
RUE SAINT-LAUD.

1883

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Neiges d'Antan.* — Jean d'Étiau.

2° *Gueltas et Bieuzy.* — *Légende bretonne.* — Arthur Du Chêne.

3° *Un mois en Espagne* (*Suite*). — P. Henry.

4° *La vie privée en Anjou au* xve *siècle, d'après les comptes inédits de Guillaume Tual* (*Suite*). — André Joubert.

5° *Musée Saint-Jean.* — *Section numismatique. Médailles d'or.* — Godard-Faultrier.

6° *Liste analytique d'un certain nombre de pièces récemment découvertes à la mairie d'Angers* (*Suite*). — Ar. L.

7° *Chronique bibliographique.* — *Recherches épigraphiques sur le Mausolée de Catherine de Chivré et sur l'Enfeu des Gaultier de Brullon, par André Joubert,* — Godard-Faultrier.

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 *francs par an.*

Digitized by Google

NEIGES D'ANTAN

C'était en 18..., qu'importe? j'avais dix-huit ans. Après deux années d'École navale, passées à rompre mon esprit aux problèmes et mon corps à la rude vie de l'homme de mer, j'embarquai sur la frégate la *Pallas*, pour une campagne dans les mers du Sud, en qualité d'aspirant de majorité de l'amiral B***. Depuis j'ai bien des fois perdu de vue les côtes de la patrie et jamais sans regret; mais ce premier départ ne me semblait qu'un joyeux adieu à la vie si pénible du Borda et aux années de collège qui l'avaient précédée.

Nous étions une quinzaine encaqués dans le poste des aspirants, qui nous servait à la fois de dortoir, de réfectoire et de salle d'étude. En dépit de cette installation peu confortable, nous restions tous joyeux et insouciants comme on l'est à cet âge, avec la petite pointe de poésie nécessaire pour assaisonner d'une façon supportable le prosaïsme des détails matériels à bord.

Notre carrière nous semblait la plus belle, la plus enviable. Ignorants des perfidies de la mer, nous l'aimions comme on aime sa première maîtresse alors qu'on ne sait rien des trahisons de la femme. Plus tard vient la désillusion, mais la Providence, bonne et compatissante, ne permet pas que la chute soit trop rude et vous ne tombez ordinairement que *de branchis in branchas* du haut de l'arbre où vous avaient perché vos illusions.

Lorsque dans sa jeunesse on a concentré toutes ses facultés, tous ses désirs, toutes ses aspirations vers un but, on éprouve, le jour où on l'atteint, toutes les joies du triomphe. C'est un bonheur fou, une ivresse sans nom;

Digitized by Google

cette minute-là paie de toutes les peines passées, console longtemps de bien des déboires et jette sur l'aurore d'une carrière ce charme mystérieux et ineffable que la nature revêt au lever du soleil. Entre le jeune officier et son premier uniforme, il y a une délicieuse lune de miel, même dans la marine où il est de mode d'en voiler pudiquement les jouissances. Être enfin quelque chose, se sentir un rouage dans ce grand corps qu'on appelle l'armée, se voir chaque jour grandir par l'habitude du commandement et de la responsabilité, porter aux extrémités du monde le nom glorieux de la France, quel rêve à dix-huit ans! Et avec cela, songer pendant les longues heures de quart, bercé dans la hune, suivre la lame qui passe, le sillage du navire, le vol de l'albatros, se retremper dans la solitude si nécessaire à la jeunesse ! A cet âge, on a besoin de se replier parfois sur soi-même, d'absorber, pour ainsi dire, ce trop plein de vie qui déborde de toutes parts et ressemble, suivant l'usage qu'on en fait, à l'inondation féconde ou au torrent dévastateur.

Sur le pont, nous causions avec les matelots, vieux loups de mer rompus à la manœuvre, qui regardaient narquoisement nos visages frais et imberbes, nos mains blanches, nos coquettes aiguillettes, et riaient de voir quelques-uns de nous singer leurs allures goudronnées.

Au poste, nous alignions les formidables colonnes de chiffres exigées par les calculs nautiques et, entre temps, nous dansions comme de véritables écoliers ou composions de gais refrains. L'un d'eux se chantait sur l'air de la reine Hortense :

Dans un jour d'allégresse
Un Dieu compatissant
Créa, fleur de jeunesse,
Son plus joyeux enfant ;
Accompagnant cet être
De ses plus heureux souhaits.
Il dit et l'on vit naître
Un aspirant français.

Digitized by Google

Chacun ajouta son couplet, ce fut notre chant national pendant toute cette campagne qui dura quatre ans.

La *Pallas* relâcha d'abord à Rio-Janeiro, dont la rade enchantée surpasse encore celle de Naples. Elle est dominée par les cimes verdoyantes du Corcovado. Les forêts vierges descendent en gradins jusqu'à la mer et le palmier, le cactus, la liane, l'aloès, trempent leurs branches dans les flots. Au fond de la baie s'étale la ville, avec ses blanches maisons et ses coupoles dorées.

Les officiers donnèrent un bal à bord. Je vois encore la batterie transformée en une immense salle de danse, nos canons, évoquant la mâle idée du combat au milieu de cette nuit de fête, les trophées d'armes étincelants aux feux des lumières, les brillants uniformes des officiers brésiliens, et, par une de ces nuits délicieuses particulières aux tropiques, nos canots amenant à la coupée des essaims de jeunes femmes en blanches toilettes.

Plus joyeux et plus enthousiastes que jamais, plus fiers de notre grande tenue que nous ne voulions l'avouer, nous lissions nos plumes et faisions la roue autour des jolies Brésiliennes aux prunelles de velours. Beaucoup d'entre elles portaient dans leurs cheveux noirs ces délicates fleurs de plumes qu'on dirait éclose sous une main de fée au fond des solitudes mystérieuses des forêts vierges. Peut-être subissaient-t-elles le charme poétique qui s'attache, dit-on, à l'homme de mer, peut-être éprouvaient-elles pour ces jeunes cénobites condamnés à vivre entre le ciel et l'eau, loin du regard féminin, une tendre pitié qui donnait à leur sourire un charme plus énivrant, à leurs yeux une douceur plus pénétrante : toujours est-il que nos cœurs troublés gardèrent longtemps le souvenir de ces brillantes apparitions, qui comme un essaim de lucioles avaient un soir illuminé notre prison mouvante. L'âge venait, ce n'était plus le cas d'appliquer aux aspirants de la

Digitized by Google

Pallas le vieux refrain breton qui avait bercé mon enfance :

J'ai un petit coq dans mon panier,
Qui n'a encore jamais chanté,
Laissez le faire il chantera
Alleluia.

Quelques jours plus tard nous mettions à la voile, mais au lieu de gagner le large, nous suivions la côte du Brésil, et la *Pallas* se glissait dans ce charmant détroit de San Sébastiano qui sépare l'île de ce nom de la terre ferme. Large d'un kilomètre environ, il ressemble plus à un lac qu'à un bras de mer ; son cours sinueux s'allonge entre deux chaînes de montagnes. D'énormes rochers s'avancent en promontoirs jusque sous les flots, mais à peine découvre-t-on çà et là leurs têtes grises : des forêts cachent leurs cimes, et, plus bas, lianes, palmiers, bananniers, cactus, orangers, se suspendent, se confondent et s'enchevêtrent dans un inextricable fouillis de verdure et de fleurs. C'est la lutte pour la vie « *the struggle for life* » transportée dans le règne végétal ; chacun cherche la lumière au dépens de son voisin, et, pour animer cette riche nature, des oiseaux aux vives couleurs, d'étincelants insectes, de mignonnes cascades dont on entrevoit les filets d'argent sous la feuillée. Si quelques huttes et des champs de manioc, perdus au fond d'une anse, ne rappelaient l'existence de l'homme, on se croirait en face d'un paysage des premiers jours de la création : la fraîcheur de l'air, les mille parfums qui l'embaument, la transparence des eaux, font de ce lac enchanté, dont l'entrée et la sortie se dérobent aux regards, un véritable paradis terrestre où notre frégate semblait avoir été portée sur l'aile des vents.

Deux mois s'écoulèrent, nous avions franchi heureusement le cap Horn, longé le détroit de Magellan, et la *Pallas*, toutes voiles dehors, entrait majestueusement dans la rade

Digitized by Google

de Valparaiso. Cette ville, assez laide et fort sale, ne mérite guère son nom de *Vallée du Paradis;* elle faillit devenir pour moi celle de Josaphat.

Une fièvre comme on en contracte dans ces climats perfides me mit à deux doigts du tombeau; transporté à l'hôpital militaire, j'y fus laissé en détresse, l'amiral ayant à l'improviste reçu l'ordre de partir pour Tahiti. D'invraisemblables doses de quinine et la vigueur de ma jeune constitution eurent enfin raison du mal, et, pour hâter ma guérison, les médecins m'engagèrent à quitter Valparaiso, où la *Pallas* ne devait revenir que dans six mois. Je me souvins alors qu'en partant ma mère m'avait remis une lettre de recommandation pour une de ses amies de pension, supérieure d'une communauté à Santiago; trente-cinq lieues environ séparent Valparaiso de la capitale du Chili, je résolus de m'y rendre. J'achetai un cheval et une de ces merveilleuses selles mexicaines qu'on retrouve dans toute l'Amérique espagnole; le cuir est travaillé comme au burin et représente des fleurs, des oiseaux, mille charmantes fantaisies; un mors énorme, de gigantesques étriers, complètent le harnachement, dont la forme n'a pas varié depuis l'invasion de Fernand Cortez. Je me mis également en quête d'un domestique ainsi que d'une mule pour porter mes bagages, et dans cet équipage je pris la route de l'intérieur. Il ne faudrait pas se figurer que tous les pays tropicaux sont doués de la luxuriante végétation des côtes brésiliennes : les hauteurs arides qui séparent Valparaiso de Santiago sont à la fois desséchées par le soleil et le terrible vent des Andes, dont les sommets neigeux bornent au loin l'horizon. Après trois jours de voyage qui me permirent d'apprécier le peu de confort des hôtelleries chiliennes, j'arrivai un soir à Santiago, blanc de poussière, harassé, et surtout mourant de faim, car je n'avais pu prendre goût aux lanières de viande séchée et à la farine rôtie (*harina tostada*) qu'on m'avait offertes.

Digitized by Google

Dès le lendemain je parcourais la ville, en quête du couvent dont Mme de Lentillac, l'amie de ma mère, était supérieure ; les rues sont généralement droites et propres, et les maisons très basses à cause des tremblements de terre, ce fléau du Chili. Mes recherches furent assez vite couronnées de succès et la sœur tourière, Française elle aussi, m'ouvrit la porte toute grande en reconnaissant un compatriote; je lui remis la lettre de ma mère et elle me fit entrer dans un petit parloir dont les fenêtres grandes ouvertes—on n'était pas encore dans la saison chaude — donnaient sur un jardin planté d'arbres splendides. J'entendais des cris joyeux et cherchais à apercevoir les jeunes pensionnaires lorsque Mme de Lentillac entra. Elle me reçut avec une bienveillance toute maternelle. C'était une femme d'environ cinquante ans, grande, mince et remarquablement distinguée. Elle sembla prendre un plaisir infini à parler de la France, de la Bretagne notre patrie commune, de ma mère enfin qu'elle n'avait pas revue depuis leur mutuelle sortie de pension et dont le souvenir l'avait suivie jusque sur cette terre lointaine ; elle me rappelait mille particularités de leur liaison d'autrefois qui m'obligeaient à reconnaître *in petto* que l'amitié est une plante plus vivace dans le cœur des religieuses que dans celui des autres femmes.

Je lui contai la cause de mon abandon momentané sur la terre chilienne, et comme je me plaignais de l'horrible nourriture en usage dans les hôtelleries du cru, elle se mit à rire : — « Et moi qui oublie de vous offrir le pain et le sel de l'hospitalité? Vous devez en effet mourir de faim, je vais dire qu'on vous apporte une petite réfection. »

Je tentai vainement de repousser l'offre de la bonne supérieure, elle était déjà à la porte, complotant un menu avec la sœur tourière.

« Nous ne sommes pas en France, me dit-elle, et ce qui serait inconvenant là-bas est de rigueur ici. L'hospitalité est le premier des devoirs, de gré ou de force, vous goû-

Digitized by Google

terez nos confitures. En attendant qu'on vous serve, voulez-vous visiter la chapelle et le jardin ? »

J'acceptai avec empressement. Elle m'observait, je crois, du coin de l'œil au moment où nous franchîmes la porte du sanctuaire, mais je n'avais pas besoin de contraindre mes sentiments : la foi bretonne a toujours été vivace dans mon cœur et jamais mes lèvres n'ont désappris les prières de mon enfance ; elle eut donc la satisfaction de me voir chercher des yeux le bénitier, tracer sur ma poitrine le signe de la croix et m'agenouiller devant le maître-autel.

Nous visitâmes aussi le jardin, immense parc arrosé par plusieurs ruisseaux et semé d'oratoires cachés sous les grands arbres. Chemin faisant elle me demanda mes projets. Je n'en avais aucun, étant, à vrai dire, aussi embarrassé de ma personne qu'un perdreau séparé de sa compagnie : je répondis à tout hasard que pour l'instant je songeais à voyager un peu dans l'intérieur, de ci, de là, au gré de ma fantaisie.

— « Au prix de mille fatigues et de mille dangers ! Vous n'y songez pas, mon enfant, votre santé a été trop cruellement éprouvée pour ne pas réclamer de grands ménagements. Restez encore ici, ma recommandation vous ouvrira toutes grandes les portes de la meilleure société, qui me confie ses filles, et quand viendra la saison chaude, je vous ferai inviter pour quelques mois dans une hacienda ; vous y serez reçus à bras ouverts, car nos Hispano-Américains comprennent l'hospitalité d'une façon charmante, et vous pourrez voir de près les mœurs du pays puisque vous me paraissez observateur. Seulement, laissez-moi vous donner un conseil que mon âge autorise : ne jugez pas légèrement nos femmes et nos jeunes filles et défiez-vous de vos préjugés de Français ; je ne saurais trop vous le répéter, ce qui semblerait choquant à Paris est reçu ici comme chose toute naturelle. »

Nous étions arrivés à l'extrémité d'une allée où se tenait

Digitized by Google

un groupe de jeunes filles. Je ne les quittais pas des yeux depuis un instant, pensant que Mme de Lentillac, en proie à quelque distraction, n'apercevaitpas cet écueil d'un nouveau genre. En France on m'eût fait précipitamment virer de bord et les jeunes filles se fussent envolées à tir d'ailes comme de craintives colombes. Mais les mœurs américaines ne comportent pas ces petits manèges ; le costume masculin a droit de cité dans les jardins d'un couvent non cloîtré : pères, frères, oncles et cousins y sont admis, et à certains jours de l'année il s'organise même des cavalcades avec leur concours. Toutefois mon uniforme, je n'ose dire mon humble personne, piquèrent la curiosité de ce gracieux essaim ; je les vis se concerter un instant, puis s'avancer délibérément vers nous.

Qui ne connaît l'histoire de l'âne mort de faim entre deux picotins sans avoir pu donner la préférence à l'un ou à l'autre ? Tout en faisant sur cette comparaison les plus expresses réserves, je dois avouer que je compris en ce moment l'embarras du pauvre animal ; j'aurais voulu de suite distinguer la plus belle dans ce groupe de jeunes filles, dont l'aînée n'avait pas seize ans, et toutes me semblèrent jolies sous leurs simples robes blanches la tête coquettement enveloppée du *rebozo* national.

Mme de Lentillac me présenta comme un compatriote et un ami ; elles parlaient français, avec un petit accent espagnol que je trouvai charmant, et ce fut en causant qu'elles nous accompagnèrent jusqu'à la maison. La bonne sœur tourière m'avait préparé un véritable festin, auquel je fis honneur avec l'appétit d'un marin doublé d'un convalescent ; je dévorai, je crois, un pot entier de confitures de goyaves, et Mme de Lentillac put croire que mes aiguillettes d'aspirant cachaient un bébé amateur de friandises.

Je dus, en prenant congé, promettre de nouvelles visites, l'aimable supérieure me faisant un cas de conscience de la priver de la société du seul compatriote qu'elle eût vu

Digitized by Google

depuis longtemps. Je profitai de l'invitation et revins presque tous les jours; j'étais accueilli avec une maternelle affection et une extrême simplicité; ces visites coupaient l'ennui de mes longues journées d'isolement que l'étude de l'espagnol ne parvenait point à remplir.

Les élèves me regardaient un peu comme un camarade. Les mœurs du pays autorisant — tout n'est-il pas affaire d'habitude ? — des familiarités qui paraîtraient bien choquantes dans notre vieille Europe, on acceptait mes cigarettes et parfois j'étais admis à une partie de cache-cache; qu'on ne crie pas au scandale, nos jeux étaient, je l'assure, aussi innocents que ceux des jeunes filles de France qui se livrent sous l'œil de leur mère au croquet ou au lawn-tennis. Le soir j'allais souvent dans le monde. Mme de Lentillac m'avait fait faire d'agréables connaissances, celle entre autres du père d'une de ses plus charmantes élèves, don José Peralta, qui me prit en amitié et me proposa un jour de m'emmener dans une hacienda qu'il possédait dans la province de Valdivia. Sa fille Juanita, qui venait de terminer son éducation, devait être du voyage; c'était un ravissant lutin de seize à dix-sept ans avec de grands yeux noirs brillants de malice, une petite bouche mutine et cette taille onduleuse qui donne un charme indéfinissable aux femmes de race espagnole. Nous étions déjà les meilleurs amis du monde; elle joignit ses instances à celles de son père et j'acceptai facilement cette gracieuse invitation. Je pris donc congé de Mme de Lentillac et des quelques familles dont j'avais fait la connaissance et me préparai à quitter Santiago.

Quelques jours avant l'époque fixée pour le départ, don José, appelé par une importante affaire, dut prendre les devants, et me présenta lui-même son remplaçant, un de ses neveux, me dit-il, jeune Chilien de vingt-cinq ans qui se nommait don Miguel. C'était un beau brun, à l'air à la fois doux et martial, portant avec une distinction innée

Digitized by Google

le pittoresque costume des hacienderos. Mme de Lentillac ne parut point étonnée de cette substitution et ne fit aucune difficulté pour remettre son élève entre nos mains.

A cette époque, déjà lointaine, aucun chemin de fer n'existait au Chili et le cheval restait la façon la plus pratique de se transporter d'un point à un autre. Aussi les femmes étaient-elles rompues dès l'enfance à l'équitation. Juanita y excellait : elle entreprit mon éducation, et, grâce aux leçons de mon charmant professeur je devins bientôt un cavalier supportable. Nous suivions d'ordinaire des chemins à peine tracés, escaladant des collines, premiers contreforts des Andes ou descendant presque à pic dans des vallées profondes et traversant à gué rivières et torrents.

Pour éviter la chaleur nous partions chaque matin dès l'aube et passions dans une *siesta* nonchalante les heures accablantes du jour, le soir nous nous mettions en marche jusqu'à une heure assez avancée de la nuit. Cette vie au grand air, exempte de tout souci, me semblait délicieuse et je sentais l'influence de l'exubérante gaieté de Juanita ; elle gazouillait comme un oiseau, me faisait chanter des refrains espagnols, me racontait sa vie charmante à l'hacienda jusqu'au jour où son père, voulant terminer son éducation — une chose qui n'avait jamais été commencée — l'avait emmenée à Santiago.

— « Vous chasserez avec nous, n'est-ce pas, Rinaldo ? Vous verrez que don Miguel n'a pas son pareil pour approcher les guanacos. »

Cette façon cérémonieuse de traiter son cousin me ravissait et j'aimais à entendre mon nom de Renaud accommodé à l'espagnol par cette jolie bouche rose dont le sourire me semblait chaque jour plus séduisant.

Don Miguel paraissait se soucier fort peu des façons de sa cousine : il ignorait absolument le français, je parlais mal l'espagnol, aussi se contentait-il de veiller à la sûreté et au bien-être de la caravane sans se mêler à nos inter-

Digitized by Google

minables causeries. Juanita, sous prétexte de m'apprendre sa langue maternelle, me répétait sans cesse cette phrase, la première qu'on dût savoir, prétendait-elle : « *Qua bella la luna!* » — *Qua preciosa!* me fallait-il répondre, et c'était des éclats de rire sans fin. Elle me défiait à la course, descendait à fond de train des pentes abruptes, et me traitait de pusillanime lorsque je n'osais la suivre de peur d'exciter sa monture et de causer un accident.

Trois domestiques nous accompagnaient, armés de longues carabines, les pistolets aux fontes ; l'un deux, un Indien nommé Joan, dont j'avais conquis l'amitié moyennant quelques cigares, était frère de lait de la jeune fille, à laquelle il témoignait le dévouement du caniche à son jeune maître; elle le payait d'une vive affection et tentait souvent d'exciter sa gaieté aux dépens de la gravité indienne.

Notre voyage s'accomplit fort heureusement, et le huitième jour après notre départ de Santiago nous entrions, à la nuit tombante, dans la grande cour de l'hacienda del Verde.

Don José me reçut de la façon la plus cordiale. Le lendemain, de bonne heure, je dus faire à cheval en sa compagnie ce qu'il appellait lui-même la tournée du propriétaire. Il me montra son immense exploitation avec autant de complaisance qu'un Français son parc ou son hôtel ; je m'aperçus que si les mœurs changent, le cœur humain reste toujours le même, et je brûlai en l'honneur de l'hacienda del Verde quelque peu de cet encens dont les propriétaires de tous pays sont si friands. Les innombrables troupeaux de chevaux et de bêtes à cornes, les champs de maïs ou de manioc, me laissaient assez froid, mais j'admirais sans réserve les beautés du paysage et la merveilleuse position de l'hacienda : d'un côté la vue s'étend presque jusqu'à la mer, de l'autre l'horizon est borné par la chaîne des Andes ; une forêt aux croupes verdoyantes recouvre

Digitized by Google

les premiers contreforts. Cette forêt devint le lieu favori de mes promenades avec Juanita. Don Miguel, occupé à surveiller l'exploitation agricole de son oncle, nous accompagnait rarement ; partant tous deux sous la garde du fidèle Joan, nous faisions quelquefois d'invraisemblables courses, car elle avait tous les jours un site nouveau à me faire admirer : tantôt le cours sinueux d'une rivière calme et comme endormie sous son dôme de verdure, tantôt un rocher de forme bizarre, tantôt un *cânon* (ou défilé) tellement sauvage que je croyais voir la terre une heure après la fin du monde.

Cette vie enchanteresse dura plusieurs mois. Ma santé était devenue excellente ; j'avais grandi, mon teint bruni tranchait avec mes yeux bleus, ma barbe et mes cheveux blonds ; il ne restait plus rien de cette figure rose et imberbe qui jadis me donnait presque l'air d'une jeune fille. Je croyais m'apercevoir que Juanita m'aimait mieux ainsi, et cependant ses petites mines coquettes et candides, ses façons simples et provocantes me déconcertaient à chaque instant. Timide et rêveur comme je l'étais, je n'aurais jamais osé lui parler d'amour ; peut-être le devinait-elle, souvent, quand nous reculons, les femmes avancent, et *vice versâ*.

Le soir nous faisions de la musique. Je m'escrimais sur un vieux piano doué d'un reste de voix ; Juanita, très musicienne, jouait de la harpe presque d'instinct et avait composé une petite mélodie intitulée « Brises du Sud » que je lui redemandais sans cesse. Cet air, je le fredonne encore après vingt ans écoulés.

Souvent, à la fin d'une journée accablante, nous restions tous deux sur la vérandah de l'hacienda, humant le maté avec nos chalumeaux d'argent, jouissant des merveilleuses nuits américaines dont rien ne peut rendre l'énivrante poésie, admirant ensemble la Croix du Sud, cette reine du firmament dans l'hémisphère austral.

Digitized by Google

— « Vous ne la verrez pas toujours, me disait-elle, et alors vous m'oublierez. »

On devine tout ce que je répondais, mais elle, invoquant l'heure avancée pour me laisser seul continuer mes rêveries, disparaissait brusquement.

Nos promenades ne s'achevaient pas toujours sans incident. Un jour, en voyant s'amonceler au-dessus de nos têtes des nuages aux teintes cuivrées, je proposai de regagner en toute hâte l'hacienda.

— « Le temps nous manque, *mi amo*, fit Joan de sa voix gutturale, suivez-moi plutôt, je connais un abri. »

Et prenant les devants, il s'enfonça au galop sous les voûtes de la forêt. La chaleur était suffocante ; la nature semblait se recueillir avant une catastrophe, un silence de mort régnait sous le couvert où l'obscurité croissait de minute en minute ; une lumière blafarde, tamisée par les feuilles, laissait à peine distinguer les gros troncs et les lianes dont ils étaient entourés.

Après dix minutes d'une course rapide nous étions arrivés au bord d'une petite rivière. En face de nous, sur l'autre rive, se dressait un rocher à pic. L'Indien lança son cheval dans le gué, nous le suivîmes, il sauta à terre et, prenant l'animal par la bride, s'engagea dans un étroit sentier qui contournait les flancs du rocher. Un grondement sourd et le sifflement de la rafale nous annonçaient que l'orage commençait, heureusement nous avions atteint une petite plate-forme qui dominait la rivière et sur laquelle s'ouvrait une excavation suffisante pour nous abriter. Une liane aux fleurs pourpres en cachait à demi l'entrée et poussait jusqu'à l'intérieur ses tiges flexibles.

— « C'est la grotte du *Rio Secco*, s'écria Juanita toute joyeuse, don Miguel n'avait jamais voulu m'y mener, que je suis contente de la connaître ! »

Joan avait déjà visité la grotte pour s'assurer qu'aucun hôte dangereux n'y avait élu domicile.

Digitized by Google

Au dehors la tempête faisait rage. Rien de splendide comme un orage dans ces régions où les forces de la nature semblent ne connaître aucune borne : le ciel devient livide, les nuées prennent des teintes rougeâtres, et d'un horizon à l'autre se succèdent sans interruption des éclairs violacés. Le tonnerre se répercutait avec un bruit sourd dans les silencieuses profondeurs de la forêt. Bientôt la pluie, ou plutôt l'inondation, commença, un torrent courait dans chaque pli du terrain, renversant les arbres, courbant les hautes herbes, entraînant au loin d'énormes blocs de pierres. En un instant la vallée qui s'étendait à nos pieds fut convertie en une immense rivière charriant des débris de toute sorte dans le tourbillon de ses eaux jaunâtres. Vers le soir l'orage se calma, mais l'eau nous retenait prisonniers, il était impossible de songer à traverser avec nos chevaux le torrent impétueux qui coulait à la place du gué.

— « Je crains que mon père et Miguel ne soient bien inquiets et ne passent la nuit à notre recherche », me dit Juanita pendant qu'elle regardait tristement l'eau courir.

Élevé au bord de la mer, je nageais comme un poisson, d'ailleurs je désirais montrer que, moins habile que don Miguel pour relever une trace ou dompter un cheval, je ne le lui cédais pas en courage. Je proposai donc de traverser le torrent à la nage et de gagner à pied l'hacienda.

Elle se mit à rire.

— « Comment trouver votre chemin à travers les bois ? Vous vous égarerez infailliblement, il vaut mieux que Joan essaie. »

Elle dit quelques mots à l'Indien qui, sans répondre, prit son cheval et se mit en devoir de lui faire descendre le sentier, raviné par la pluie, que nous avions gravi quelques heures auparavant. Je me demandais tout bas comment il pourrait obliger l'animal à entrer dans le torrent furieux : j'avais compter sans cette adresse inouïe qui fait des

Digitized by Google

Indiens les premiers cavaliers du monde. Les eaux, en grandissant, avaient couvert la berge où nous avions pris terre et baignaient le pied d'un rocher assez élevé d'ordinaire au-dessus de leur niveau. Joan, après s'être lestement mis en selle, fit marcher son cheval à reculons vers cette roche, et, au moment où les pieds de derrière touchaient presqu'au bord, il l'enleva vivement et le fit pirouetter sur lui-même. L'animal, en retombant, se trouva dans le torrent jusqu'au poitrail, et se dirigea instinctivement vers la rive qu'il voyait devant lui, tandis que l'Indien qui s'était laissé glisser dans l'eau, nageait, suspendu à la selle. L'un portant l'autre ils atterrirent sans trop de peine et nous les vîmes disparaître sous le couvert de la forêt.

Prisonniers sans doute pour jusqu'au lendemain nous faisions contre fortune bon cœur. Juanita ne semblait nullement embarrassée : sachant que son père allait être tranquillisé sur son sort, elle avait repris toute sa gaieté et commençait à se plaindre de la faim. J'avais heureusement quelques provisions au fond de ces grandes poches que les hacienderos appellent des *alforjas;* je voulais les lui abandonner, mais elle menaça de tout jeter dans le torrent si je me refusais au partage, et il y avait dans ses yeux noirs une si virile résolution que force me fut de céder. Je n'avais pourtant nul appétit; sous l'empire de notre bizarre situation, il me montait au cerveau mille pensées folles et je ruminais, je crois, une déclaration passionnée lorsque Juanita, se levant, dit d'un ton délibéré :

— « Maintenant il s'agit de dormir. Vous pouvez, si cela vous arrange, rester là à rêver aux étoiles, moi je vais m'occuper de mon coucher. » Et s'armant d'un caillou, elle traça sur le sol de la grotte une ligne imaginaire.

— « Voici ma chambre et voici la vôtre, ajouta-t-elle d'un petit ton qui n'admettait pas de réplique, considérez désormais que ma porte est fermée, et bonsoir ! »

Digitized by Google

Sur ce, elle s'enveloppa dans la grande couverture qu'elle portait suspendue à son arçon et, la tête appuyée sur sa selle en guise d'oreiller, parut s'endormir profondément.

Je sortis de la grotte fort désappointé. J'espérais une bonne causerie comme elle m'en accordait souvent sous la vérandah de l'hacienda, j'espérais, triomphant enfin de ma sotte timidité, glisser à son oreille l'aveu d'un amour longtemps contenu, et voilà qu'elle me signifiait brutalement mon congé! Je ne savais s'il fallait admirer sa confiance ou sa naïveté. Une jeune Française, en pareille circonstance, n'eût pas manqué de jeter les hauts cris, de se croire compromise, de me demander même un saut périlleux du haut de notre rocher pour sauvegarder sa réputation, comme la Marguerite d'Octave Feuillet! Juanita, elle, reposait paisiblement à côté de moi : que ce fût confiance dans mon honneur ou ignorance du danger, je me serais regardé comme le dernier misérable d'abuser d'une pareille situation. Et pourtant, ma tête était brûlante, mes artères battaient et la fraîcheur de la nuit ne parvint pas à calmer la tempête qui se déchaînait en moi. Je n'avais plus qu'une idée, demander à don José la main de sa fille. Pourquoi après tout ne me l'accorderait-il pas? Mes parents, ma patrie, ma carrière si passionnément aimée, tout cela n'existait plus, j'étais fou, j'avais des éblouissements, des vertiges, et à peine si, brisé de fatigue, je pus reposer quelques instants.

Le jour parut enfin et avec lui Juanita. Le visage frais, un sourire malin aux lèvres, elle me serra vigoureusement la main, et, prévenant mes questions :

— « J'ai très bien dormi, dit-elle en arrêtant sur moi son regard profond, je savais ne courir aucun danger sous votre garde, Rinaldo. »

Tout ému que j'étais, ces simples mots me frappèrent, ils avaient un accent pénétrant et je me sentis fier d'avoir mérité sa confiance. Non, elle n'avait rien de cette femme

Digitized by Google

qui criait par la fenêtre à un soupirant, parti sur ses instantes prières : « Imbécile ! »

Pendant que je sellais les chevaux, Juanita réunit en un bouquet quelques fleurs de lianes qui, épargnées par l'ouragan de la veille, fleurissaient encore de leurs corolles pourpres l'entrée de la grotte ; nous partîmes, et, au moment de m'enfoncer dans la forêt, je lançai un dernier regard à cette étroite bande de rocher où j'avais passé la nuit la plus agitée de mon existence.

En arrivant à l'hacienda, la première personne que nous aperçûmes fut don Miguel, qui se préparait à aller au-devant de nous; il aida sa cousine à mettre pied à terre et écouta, sans se permettre un sourire ou une réflexion, le récit de notre aventure.

— « Il est arrivé une lettre pour vous, don Rinaldo », me dit-il au moment où nous entrions dans la cour intérieure. Je m'élançai dans ma chambre et ouvris fiévreusement la missive. C'était un ordre du chef d'état-major m'enjoignant de rejoindre à Valdivia la *Pallas* revenue de Tahiti ; je n'achevai même pas la lecture de cette bouleversante nouvelle et courus comme un fou chez don José. En me voyant entrer avec la rapidité d'une balle, il se leva de la table où il écrivait, et, me priant poliment de m'asseoir, me demanda la cause de ma visite. Son calme me fit rentrer en moi-même et ce fut d'une façon à peu près convenable que je lui formulai ma demande.

— « Juanita sera la joie de ma vie, m'écriai-je en terminant. »

Le digne haciendero sourit.

— « Vous oubliez que vous êtes officier français, Monsieur, et en cette qualité obligé de vous rembarquer demain peut-être. »

— « Je donnerai ma démission », dis-je avec feu.

— « Et vous perdriez ainsi les dix ans de travail que vous ont coûté vos épaulettes ? »

Digitized by Google

— « Que m'importe? j'aime Juanita et j'ose espérer qu'elle accueillera ma demande. Du reste, ajoutai-je gravement, mon honneur, à défaut de mon amour, m'eût commandé cette démarche après les événements de cette nuit et la situation où nous nous sommes trouvés l'un et l'autre. »

Je croyais avoir donné un argument sans réplique, mais le bon haciendero ne témoigna aucune émotion :

— « Nos mœurs ne sont pas les vôtres, don Rinaldo. Juanita n'est nullement compromise pour avoir passé une nuit en plein air sous la garde d'un homme d'honneur tel que vous. D'ailleurs je vous assure que nos filles ne sont pas des enfants et que vous, ou elle, seriez mort si vous vous étiez départi un instant des bornes du plus profond respect. Non, mon cher Rinaldo, vous ne pouvez être mon gendre : Juanita est fiancée dès l'enfance à son cousin don Miguel et des raisons de famille m'obligent seules à ne pas divulguer encore son mariage. »

Je regagnai ma chambre en chancelant, sous le coup d'un affreux désespoir. Je chargeai un de mes pistolets, résolu à me briser la jambe pour ne pas quitter ma bien-aimée Juanita : peut-être cette folie me gagnerait-elle son cœur en lui montrant l'ardeur de mon amour. Au moment d'exécuter ma résolution, mes yeux tombèrent sur la dépêche dont j'avais négligé d'achever la lecture ; la guerre du Mexique était déclarée et nous devions nous rendre à Acapulco pour appuyer sur la côte Ouest les opérations de notre armée. Quitter la *Pallas* devenait un crime contre l'honneur : il fallait partir.

Le lendemain je prenais congé de Juanita. Avait-elle pleuré ?... Je vis dans ses yeux humides une expression de tendresse que je ne leur connaissais pas. Il me fallut tout mon courage pour ne pas éclater en sanglots ; je posai mes lèvres sur sa main, elle, avec cette grâce enfantine qui n'était pas la moindre de ses séductions, me passa les bras

Digitized by Google

autour du cou et déposa sur mon front un baiser fraternel en murmurant : « Adieu Rinaldo ! » et elle s'enfuit.

Le jour où la *Pallas* quittait Valdivia, j'aperçus, errant sur le port, un Indien que je reconus bien vite pour Joan ; il m'aborda et me remit une corbeille soigneusement recouverte.

— « Dona Juanita envoie ceci à son frère », me dit-il de sa voix gutturale.

Je soulevai le couvercle. Dans une enveloppe à mon nom, je trouvai une fleur de liane rouge presque fraîche encore ; c'était un souvenir de notre nuit dans la grotte du Rio Secco. Au fond de la corbeille, deux amours de petits chiens, curieux spécimen d'une race très rare, dormaient couchés côte à côte. Juanita les avait elle-même élevés, et je les caressais souvent sur ses genoux, en exprimant mon regret de ne pouvoir en rapporter de semblables. Je les ai ramenés en Europe après une longue et difficile campagne, partageant avec eux ma ration et mon hamac. Ils ont vécu dix ans.

Le cœur du jeune homme, a dit le poète, est un vase profond :

« Lorsque la première eau qu'on y verse est impure
« La mer y passerait sans laver la souillure. »

Je n'avais, Dieu merci, nulle souillure à laver : de cette fraîche idylle éclose au fond des forêts de l'Araucanie, qui avait embaumé ma dix-huitième année, il ne me restait qu'un souvenir pur et éthéré; ce souvenir devait rayonner sur ma jeunesse et me préserver toujours des entraînements vulgaires.

Vainement mes camarades me contaient-ils leurs joyeuses aventures à Tahiti, dont l'un rapportait une noire chevelure parfumée de *monoï*, coupée, disait-il, à son départ, un autre des photographies de nez épatés et de lèvres lippues : j'écoutais indifférent et rêveur, et pendant

Digitized by Google

les longs quarts de nuit mes yeux cherchaient cette belle Croix du Sud, que j'admirais si souvent, assis aux pieds de Juanita. En revenant en Europe, à mesure que nous remontions vers le Nord et que la mer devenait moins clémente, la brise moins embaumée, je vis la brillante constellation s'incliner peu à peu, puis disparaître à l'horizon : il me sembla perdre une seconde fois Juanita.

Vingt ans se sont écoulés depuis cette première campagne. J'ai continué ma carrière et visité bien des contrées diverses, le Sénégal et l'Islande, la Chine et l'Australie, Tahiti même, cette perle de l'Océan : je n'ai jamais retrouvé de Juanita et personne plus ne m'a appelé Rinaldo.

Jean D'ÉTIAU.

Digitized by Google

GUELTAS ET BIEUZY

LEGENDE BRETONNE

In nomine, *Patris et Filii.* Dieu vous bénisse !

J'ai composé un chant nouveau ; écoutez tous, petits et grands ; venez tous l'entendre, hommes jeunes et vieux.

Quand arriva ce que je vais dire, Dieu le sait ; qu'il l'enseigne aux clercs.

Venez tous écouter : l'histoire est vraie, car je l'ai trouvée plus dans ma tête que dans les livres.

I

Gueltas le saint abbé, modèle et patron des peuples de Rhuys et de celui de Houat, était très versé et dans l'Écriture et dans les Lettres, c'est pourquoi il commandait en maître aux quatre éléments et transpersait les cœurs du glaive flamboyant de sa parole.

Du Mor-Bihan à la rivière de Penerf et de Noyalo à Rhuys, jusque dans les îles toujours battues par les houles du Mor-Bras, il avait trouvé à son arrivée toute sorte d'infamies, des hommes sans foi, sans loi, sans religion et, comme bêtes brutes, sans raison et sans honte.

Mais du Mor-Bihan à la rivière de Penerf et de Noyalo à Rhuys, jusque dans les îles toujours battues par les houles

Digitized by Google

du Mor-Bras, il avait prêché, sans repos, sans crainte, le nom de Jésus, fils de Notre-Dame la Vierge, de celui qui mourut en croix et pardonna au bon larron.

Marzin le devin, Marzin le barde avait déchiré le livre des Séries, sa harpe d'or fondue dans un creuset était devenue la couronne de lumières que les prêtres du vrai Dieu suspendent au-dessus du saint autel, lui-même il chantait matines, au son du psaltérion, dans le moutier où il s'était fait moine tondu.

Quoi de plus? Le grand feu allumé sur la hauteur de Tumiac était éteint. Les poulpiquets s'étaient cachés comme des lézards sous la pierre du soleil en Kerblay ou dans la grotte aux fées de Clos-er-Bé, près du Net, les sabbatérions tout blancs ne foulaient plus en rond l'herbe de la prairie et ne chantaient plus au clair de la pleine lune : *lundi*, *mardi*, *mercredi*, *jeudi* et *vendredi*. La Korrigan, chassée loin de la fontaine, laissait faner les fleurs dans ses cheveux blonds, tant elle pleurait la perte de son peigne d'or : pleure tes charmes plutôt, Korrigan, car ils sont morts, tes charmes.

A la place de la forêt sombre, des buissons d'épines noires, refuges des serpents, des voleurs, des diables cornus et de la laie qui grogne en instruisant ses marcassins, le froment jaunissait comme la moisson du bon Dieu dans les champs du Paradis et les oiseaux, ces amis des saints, disaient leurs chansons jolies, perchés sur les croix des carrefours, perchés sur les figuiers, les ceps de la vigne gauloise et les arbres chargés de pommes.

Mais un hymne plus puissant, plus sonore s'élevait sans cesse de tous les coins de ce canton, dominant le bruit de la mer contre les falaises ou le sifflement des vents lorsque tombe le grain — dominant même le carillon des cloches baptisées, — c'était l'hymne de la prière de toutes ces paroisses faites chrétiennes et libres.

Ils célébraient leur allégresse, tous les peuples de Rhuys, leur allégresse dans le langage de la grande Rome.

Digitized by Google

Gueltas avait donc labouré la terre du paganisme, il avait répandu à mains pleines et la science du bien et la vertu et l'abondance de toute chose. Gueltas n'avait donc plus qu'à se reposer.

II

Il n'avait plus qu'à se reposer, Gueltas le saint abbé.

Par un clair matin, il était assis sur la statue renversée de la Vieille-Couarde, l'idole d'une nudité sauvage que l'on adorait en Rhuys au temps passé. Doucement il chantait *Magnificat* dans le livre des Évangiles, le livre précieux dont les pages étaient de pourpre et l'écriture d'or.

En ce moment, le bienheureux Bieuzy, son compagnon, battait le froment dans une aire neuve sous le cloître du grand moutier, là où se trouve le cimetière des frères.

Un essain d'avettes butinait parmi les lis qui foisonnaient sur les tombes. On sait que les lis aiment à germer dans la bouche des justes défunts, parce que les justes germent eux-mêmes comme les lis et qu'ils fleurissent éternellement devant le Seigneur.

Gueltas le saint abbé entendait le fléau battre et les avettes bourdonner, il regarda par-dessus son livre précieux et vit sauter la paille dans l'aire neuve et les avettes voler sur les lis.

Les saints de Dieu ne ressemblent point aux idoles faites d'une seule pièce ; c'est pourquoi Gueltas, sans achever *Magnificat*, laissa tomber par terre le livre des Saints Évangiles.

Dans son sein il en portait un autre, un autre point doré mais jauni par l'usage à toutes les feuilles, à chaque feuille.

Digitized by Google

— Que dit le livre du divin Virgilius?

Nunc age, naturas, apibus quas Jupiter ipse
Addidit, expediam...

Or donc, oyez, le Seigneur Dieu lui-même a donné des vertus aux avettes.

Solæ communes natos, consortia tecta
Urbis habent, magnisque agitant sub legibus ævum.

Seules elles habitent en communauté dans un moutier et vivent sous les saintes règles.

...aliæ victu invigilant...

Elles besognent comme Bieuzy, mon compagnon.

..... aliæ spem gentis adultos
Educunt fœtus...

Elles font l'école aux jeunes clercs.

..... aliæ purissima mella
Stipant, et liquido distendunt nectare cellas.

Elles nous enseignent enfin à garder le trésor des Lettres comme le miel le plus pur et à répandre le nectar de la Divine Parole.

En vérité, je ne mangerai plus de pain, je ne boirai plus d'eau avant de savoir le sort fait par Dieu à celui qui sur terre a chanté comme les Anges au ciel.

Et en joignant les mains : — *Oremus!* O Dieu qui as pardonné à David parce qu'il avait chanté tes grandeurs en simple hébreux, daigne, je t'en supplie, accorder au divin Virgilius, ton serviteur et ton prophète, la grâce d'être couronné dans les cieux comme je le serai moi-même *per sæcula sæculorum. Amen.*

Mais voici entrer sous le cloître quatre moines étranges : deux, grands comme le menhir de Kerver; deux, aussi petits que des lutins.

Digitized by Google

Les deux grands, faces jaunes, yeux rouges et nez d'épervier, ont le crâne plus ras que n'est rase la lande de Lanvaux avec deux mèches de cheveux très droites sur les tempes.

Les petits portent barbes de bouc, ils ont des yeux brillants comme l'escarboucle, des oreilles de chauves-souris, des mains armées de griffes de chat et des jambes de travers.

— Salut en Dieu et paix à ce moutier. Savoir faisons que le grand saint Filbart est mort !... Nous, ses moines indignes, venons, de la part des frères, prier Gueltas, l'abbé de Rhuys, d'enterrer le grand saint Filbart. Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur !

Gueltas, sans tarder, prit sa grande chape, son bâton en crosse ; il ramassa par terre le livre précieux des Évangiles et mit dans son sein le livre du divin Virgilius. Bieuzy marchait derrière.

Les grands moines allaient devant ; ils faisaient des enjambées de cinq coudées. Les petits sautaient d'une jambe sur l'autre.

Ciel sans nuages et mer calme. Adieu va ! La barque du moutier de Rhuys fend les flots.

Gueltas, le saint abbé, ouvrit le précieux livre des Évangiles et les quatre moines étranges se croisèrent les bras en humant l'air marin.

— Gueltas, mon père, est un clerc très savant et les quatre moines ne sont pas des matelots ; mais nous avons vent arrière. Tout va bien.

Ainsi disait le bienheureux Bieuzy en mettant le cap droit sur Houat, l'île de la grande mer.

Les quatre moines étranges se mirent à chanter :

— « Le roi Gradlon avait dit à sa fille... »

Gueltas s'écria sévèrement : — « Cessez, moines, cessez vos chansons en langue payenne, car les saints ne doivent parler que comme parle la Sainte Église. »

Digitized by Google

Mais les quatres moines étranges reprirent plus haut :

— « Le roi Gradlon avait dit à sa fille : Qui boit l'amour « sera bu par l'amour.

« Au souper, hanap d'or en main, la fille du roi Gradlon « avait dit à son amoureux :

— « Amour ! c'est l'ivresse des fées immortelles.

« Sur cela, l'amoureux disait doucement, tout doucement « à la fille du roi :

— « Femme a bien de l'amour quand elle obéit bien.

« Douce Dahut et la clef?

« Oui, ma douce, la clef du puits.

« Et répondait la fille du roi :

— « La clef sera enlevée ; le puits où mon père enferme « la grande mer,

« Toute la mer, sera par moi seule ouverte cette nuit. »

Ciel sans nuages et mer calme ; elle fend les flots, la barque du moutier de Rhuys. Vent arrière, tout va bien.

Voilà les grands rochers à teinte rosâtre de l'île de Houat et les pointes grises de sa sœur Hœdic.

Voilà les douces émanations du lis de Houat mélangées aux parfums de l'œillet de falaise et de la rose à feuille de pimprenelle.

Cependant les quatre moines étranges chantaient toujours :

« Or, il dormait le vieux roi Gradlon couché sur la « plume bien molle.

« Quiconque l'eût vu dormir, eût été saisi d'admiration.

« D'admiration en le voyant dans son manteau de « pourpre et sa chaîne d'or au cou.

« Il est temps de dormir, roi Gradlon, car la tempête « est proche.

« Mais elle venait par la nuit, la douce Dahut.

« Quiconque eût été aux aguets, eût vu ses pieds « d'ivoire et ses talons roses comme la rose.

« Elle s'approcha du roi son père, elle se mit à genoux, « et elle enleva chaîne et clef.

Digitized by Google

« Il est temps de dormir, roi Gradlon, car la tempête est « proche. »

Le bienheureux Bieuzy tenait le gouvernail : — Gueltas, mon père, nous avons vent debout à cette heure... Carguez !... Vent debout !... Carguez !

Mais Gueltas, tout absorbé en Dieu, se signa et dit : *Deus, in adjutorium.* Matines achevées, il commençait les laudes.

Tout d'un coup, les quatre moines étranges se levèrent et chantèrent de quatre voix de hibou discordantes :

— « Matelot, matelot, dis-moi, le cheval sauvage de « Gradlon, l'as-tu vu passer dans cette vallée ?

« Gradlon, lève-toi ! à cheval ! et loin d'ici ! La mer « débordée rompt ses digues !

« Il trotte, trotte, crinière au vent, le cheval sauvage du « roi Gradlon : trip, trep, trip, trep, trip, trep, rapide comme le feu. »

Les moines, de leur voix de hibou, n'avaient pas achevé le couplet qu'un éclat de foudre vint résonner à grand fracas au-dessus de la barque du moutier de Rhuys.

De la pluie, du vent, de la grêle, des coups de tonnerre de plus en plus épouvantables.

Le ciel jette des étincelles comme le fer rouge sur l'enclume et le flik-flock de la mer sauvage bat la côte de fer.

Du Croisic à Quiberon les récifs ne manquent pas : va donc, barque du moutier de Rhuys, va comme un homme ivre sur la mer qui bout tout autour pour choisir entre les Petits ou les Grands-Cardinaux. Veux-tu périr à Houat ou préfères-tu Hœdic ?

Elle allait donc la barque de Rhuys, elle allait toujours comme un homme ivre et toujours chantaient les quatre moines étranges :

« Aussitôt le roi Gradlon trousse bagage, il monte à « cheval.

Digitized by Google

« A cheval, sa fille derrière lui. Et à pointe d'éperons,
« se sauve de la ville.

« Trip, trep, trip, trep, rapide comme le feu. »

Mais Gueltas le saint abbé vit la tempête, il comprit de qui elle venait.

— C'est à moi de finir la chanson, dit-il d'une terrible voix :

« Roi Gradlon, si tu ne veux périr, sépare-toi du démon
« que tu portes en croupe. »

Alors les quatre démons — car ils étaient tels — se mirent à rire d'un rire verdâtre qui fit éclater la voile du haut en bas. La barque du moutier coula à pic et des quatre démons il ne resta plus qu'un peu de fumée plus puante que cent péchés mortels.

Le bienheureux Bieuzy, roulé comme un oursin ou un bigourneau par les lames écumeuses, fit ce vœu à Notre-Dame d'Hœdic : — Dame Marie, je jure d'entourer ton église d'une ceinture de cierges pesant cinq livres de belle cire blanche.

Il continua d'être roulé : — Dame Marie, j'entourerai aussi le cimetière d'Hœdic de cierges pesant dix livres de cire blanche.

Il roulait toujours et toujours promettait, sans savoir s'il pourrait tenir son vœu ; mais il avait peur, le bienheureux Bieuzy.

Près de lui passa Gueltas : le saint abbé avait étendu sa grande chape sur l'eau ; il naviguait dessus.

Il naviguait sur sa grande chape dont il avait attaché un bout à son bâton en crosse pour lui servir de voile et cinglait ainsi vers Rhuys.

— Je me noie, mon père, parce que vous aviez laissé trop de toile au vent.

Et répondit Gueltas : — Tu te noies, mon fils, car tu n'as pas assez de foi dans le cœur.

Il souleva Bieuzy et le mit à côté de lui sur sa grande

Digitized by Google

chape ; mais en se baissant le livre du divin Virgilius tomba dans la mer et disparut.

— Ce n'est qu'un livre de moins, dit le bienheureux Bieuzy. — C'est le livre du divin Virgilius ! répondit Gueltas en pleurant.

— Il vous reste le livre précieux des saints Évangiles dont les pages sont de pourpre et l'écriture d'or.

En entendant les sages paroles de son compagnon, l'abbé de Rhuys baissa la tête et pensa.

— Le matelot est fait pour naviguer, dit-il, et l'apôtre pour évangéliser. *Peccavi ! peccavi !*

Mais j'irai prêchant par les bourgs et les campagnes de Rhuys jusqu'à mon dernier jour. Je prêcherai même les tailleurs et les sorciers, ces deux races qui n'arriveront point au paradis, tout droit, par le grand chemin.

Les tailleurs, dont il faut neuf pour faire un homme, qui passent leurs journées assis et qui ont les mains blanches... je les prêcherai !

Les sorciers qui jettent des sorts, soufflent les mauvais vents et ont fait pacte avec le diable... je les prêcherai, sans m'occuper si Dieu lui-même, en descendant sur terre, parviendrait à les convertir !

A toi, mon fils, je donne une moins rude besogne : va sur le bord du sombre Blavet qui coule entre les bois ; va évangéliser sans crainte, car tu auras seulement affaire à ceux qui tuent le corps.

Alors, tu reviendras mourir en Rhuys, car c'est moi qui te bénirai et t'ensevelirai de mes mains.

III

Sur le bord du Blavet, le bienheureux Bieuzy possédait une roche et un moulin à bras.

La roche était sa maison et le moulin à bras son seul mobilier ; dans la maison l'eau tombait, tombait par tous

Digitized by Google

les temps d'orage et le moulin n'avait point de grains à moudre.

Mais le bienheureux Bieuzy n'était pas en peine, car il était bon ouvrier de Dieu.

Il dit vitement sa prière et des vitres plus belles, plus claires que celles de Saint-Pierre, la grande église de la ville de Vannes, vinrent se poser d'elles-mêmes dans l'ouverture de la fenêtre.

Puis il tourna son moulin sans y mettre un seul grain de blé et la plus pure farine tomba de son moulin.

Comme il achevait de pétrir son pain, un renard poursuivi par les gens de la campagne vint se cacher sous sa robe ; il le prit et le dorlota bellement.

— Bestiole, tu voles les poules des pauvres, c'est pourquoi les hommes veulent ta perte. Désormais, tu apporteras la nourriture à l'ami de Dieu et tu vivras sans crainte.

Sûr de ne plus avoir disette, il n'oublia point son prochain et s'en vint frapper sur une pierre pour appeler les peuples d'alentour.

La pierre sonna plus fort que les grosses cloches d'Hennebont... et qu'on ne me nomme point *tromplour* ou *déceveux* puisqu'un morceau de la pierre sonnante se trouve encore dans le cimetière de la paroisse de Bieuzy près de Baud.

Les beaux messieurs de Pontivy, les garçons de Saint-Nicodème du gros bourg de Puméliau, ceux de Melrand et de Bubry, jusqu'aux gars de Loc-Miné qui ont de la maillette sous leurs souliers, tous, penn-bâz au bras, s'assemblèrent pour aller écouter la cloche de Saint-Bieuzy.

L'homme de Dieu les prêcha de toutes ses forces ; mais les garçons de Loc-Miné, ceux de Melrand et de Bubry ne voulurent point l'entendre : ils étaient venus pour écouter la cloche de Saint-Bieuzy.

Alors le bienheureux les laissa tranquilles et se mit à

Digitized by Google

travailler de son métier. Il prit sous son bras une Vieille Couarde, qui se trouvait à Quinipily en Baud, la plaça, tête en bas, au milieu du Blavet, et disposa dessus des pierres pesant cinquante barriques de façon à former un pont.

Les hommes du Blavet ne connaissaient point les ponts. Ils virent avec étonnement que sur le pont de Saint-Bieuzy les charrettes passaient comme sur un grand chemin.

— Les saints de Dieu ont des trésors cachés, nous avons avantage et profit à nous convertir à la vraie foi.

Ils se convertirent tous à la file ; et en se convertissant, ils découvrirent le trésor caché qui n'était autre que la vraie foi elle-même.

Le bruit de cette merveille vint jusqu'aux oreilles du seigneur du Garo.

Cet homme était fort cruel, d'une astuce de serpent, rapace comme le loup, plus fier que le lion et noir de visage autant que d'âme.

Il vivait entouré de gens d'armes très courageux mais infectés du venin de sa malice ; ensemble, ils dévastaient bourgs et campagnes, sans épargner même les biens de la sainte Église.

Le seigneur du Garo arriva avec son manteau rouge et son casque à panaches, il dit au bienheureux :

— J'ai au doigt l'anneau d'or de mes noces, il vaut vingt pièces de monnaie, je te le donnerai si tu guéris mes chiens.

Les chiens du puissant seigneur du Garo passèrent devant le bienheureux Bieuzy, deux par deux, l'oreille basse, les yeux chassieux, le poil rare mais hérissé et se traînant avec peine.

Tous les chiens du puissant seigneur du Garo avaient la rogne et la rouge gale, tous, au nombre de soixante-quatorze, sans en excepté un seul.

— Seigneur brenn, je sais quelqu'un qui est plus malade que ces soixante-quatorze chiens-ci.

Digitized by Google

Et répondit le seigneur : — Que veux-tu dire ?

— Que je suis venu sur le Blavet pour guérir les âmes et non point les bêtes.

Il changea de couleur, il saisit sa hache, le seigneur du Garo, la hache d'acier qui pendait sur sa poitrine au moyen d'un cuir de taureau.

— Je ne suis que le bon droit, seigneur brenn, frappe donc puisque tu es la force.

Et comme le bienheureux Bieuzy disait ces choses, il regardait de ses deux yeux le seigneur du Garo : ses yeux brillaient de la vertu d'En Haut.

Le seigneur du Garo avait deux bras solides avec des nerfs gros comme des cordes à nœuds. Il brandit sa hache de ses deux mains couvertes d'un poil de bête fauve, rugit horriblement et se précipita sur le bienheureux Bieuzy :

— Or sus, or sus, pas de quartier !

Mais ses yeux rencontrèrent les yeux du bienheureux Bieuzy qui brillaient de la vertu d'En Haut, alors ses deux bras se détendirent, il eut peur, trembla et s'enfuit comme un chien fouetté en emportant sa hache d'acier.

Le lendemain matin, pendant que le bienheureux chantait la grand'messe, le puissant seigneur du Garo, hache en main, était sous l'échelle de bois par où monte le diacre pour dire l'évangile.

Et quand le bienheureux Bieuzy se retournait et chantait *Dominus vobiscum*, le puissant seigneur du Garo se cachait, tant il avait peur des yeux qui brillaient de la vertu d'En Haut.

L'élévation sonna, alors le seigneur du Garo, cruel et dissimulé, planta traîtreusement sa hache dans la tête du bienheureux Bieuzy.

Le coup fut si rude qu'il aurait pû fendre un homme en deux, mais la hache n'entra que de quelques pouces : l'homme de Dieu était breton de père et de mère.

C'est la coutume d'après rubriques et canons d'achever,

Digitized by Google

quoi qu'il arrive, le saint sacrifice commencé : ainsi fit le bienheureux Bieuzy.

Dès que la grand'messe eut été bien et dûment dite et chantée, un sorcier fort sage examina la rouge blessure.

— O Bieuzy, j'ôterai la hache que tu as dans la tête et je composerai un baume avec l'herbe-au-saignement en prononçant des paroles cachées ; mais je crains de te faire mourir sur l'heure en ôtant la hache que tu as dans la tête.

Le bienheureux Bieuzy souffrait d'une atroce façon, mais il avait gardé dans son cœur cette parole de Gueltas, son père :

— Mon fils, tu évangéliseras le pays du noir Blavet qui coule entre les bois et tu reviendras en Rhuys pour y mourir ; car c'est moi qui t'ensevelirai de mes mains.

Il s'apprêta à partir pour Rhuys à la hâte et sans tarder, le peuple le vit tout couvert de sang et une hache dans la tête.

— C'est le sang d'un breton qui coule ! le gaulois, le gallo infâme a fait le coup. — Bataille du glaive sauvage ! — Au combat ! allons, allons tous, hommes de cœur ! — Au combat ! rangs serrés six par six et mille lances au soleil ! — Contre le gallo, cœur pour œil et mort pour blessure ! sang pour larmes et flammes contre sueurs !

Escorté de ses gens d'armes tous vêtus de fer, le puissant seigneur du Garo était sur la place de l'église; il avait ses vêtements couverts de sang, mais son cœur était plein d'un vrai repentir :

— C'est le sang d'un breton qui coule, un breton infâme a fait le coup. Malédiction ! rouge malédiction contre moi, car j'ai souillé la Basse-Bretagne en versant le sang d'un breton !

Et répondit le peuple : — Pour sang breton versé, Basse-Bretagne toujours malheureuse, tu n'as que tes pleurs a verser, car un breton a frappé un breton. — Si le

Digitized by Google

gallo infâme avait fait le coup !... son sang gras et son vin mêlés ensemble enivrent le breton de cœur qui en boit!... — Pour sang breton versé, Basse-Bretagne toujours malheureuse, tu n'as que tes pleurs à verser, car un breton a frappé un breton!

Les femmes en poussant des cris aigus : — Notre doux patron, martyr bien aimé, toi qui avais sucé le lait d'une bretonne, un lait plus sain que du vin vieux, tu meurs quand même dans la fleur de ta jeunesse et de ta beauté ! *ai ! àou !* grâce ! grâce, *rouannès er gùérhiésèd, ai* ! *aou!*

Il partit donc pour obéir à la parole de Gueltas son père; autour de sa tête sanglante et fendue par la hache du seigneur du Garo, un ange avait placé l'auréole radieuse des martyrs du Christ.

Avec lui partit tout le peuple accouru de Pontivy, de Melrand, de Baud, de Guern, de Bubry et de Moustoir-Remungol aux sons tristes de la pierre sonnante : les hommes sans chapeau et sabots sur l'épaule, les femmes avec leur quenouille au côté et tenant leurs enfants par la main.

Quid sum miser tunc dicturus ?
Quem patronum rogaturus
Cum vix justus sit securus,

entonnaient les chantres des paroisses; et les bardes ! en jouant sur les binious et les rebejous, répondaient par le *Chant des Trépassés :*

« Un drap blanc et cinq planches, un bourrelet de « paille sous la tête et cinq pieds de terre par dessus, voilà « les seuls biens de ce monde qu'on emporte au tombeau. »

Le saint martyr murmurait doucement : — On plaint mon sort et on ne plaignit pas celui du Christ.

Et ce disant, il suivait, pour imiter le Christ, la voie royale de la Sainte-Croix au travers des champs, au travers des landes, au travers des bois, au travers des bourgs

Digitized by Google

et des villages. A tous ceux qui s'étonnaient de le voir ainsi couvert de sang et une hache dans la tête, il répondait simplement :

— Je reviens mourir en Rhuys, car c'est Gueltas mon père qui me bénira et m'ensevelira de ses mains.

Quand tomba le jour, Bieuzy le saint martyr arriva à Lanvaux en Plumigner où il s'arrêta pour passer la nuit en prières avec ceux qui le suivaient.

Le seigneur du Garo, escorté de ses gens d'armes tous vêtus de fer, resta dans le cimetière : il n'osait pas entrer dans l'église :

— J'ai beaucoup péché et par pensées et par paroles et par actions et par omissions. Du prochain j'ai souvent pris le bien, et la femme, quelquefois...

Durant la nuit entière, il cria sa confession et chacun put l'entendre.

Mais au chant du coq, le saint martyr se leva pour absoudre le puissant seigneur du Garo; puis il reprit sa marche vers Rhuys. Tous à sa suite se levèrent et le suivirent.

La hache était toujours dans la blessure, le sang coulait sans cesse et l'auréole radieuse des martyrs du Christ entourait sa tête.

— Je reviens mourir en Rhuys, disait-il à ceux qui s'étonnaient de le voir ainsi, c'est Gueltas mon père qui me bénira et m'ensevelira de ses mains.

Il reprit le chemin royal de la Sainte-Croix au travers des champs fécondés par les cendres de goémon, au travers des landes où croissent ajoncs et genets entre les pierres grises, au travers des rues des villages et des bourgs, bénissant les petits enfants qui jouaient sur les fumiers, consolant les femmes assises, tricot en main, sur le seuil de leur porte, et annonçant aux hommes que sa mort n'était point à venger parce que le gallo infâme était innocent de son sang répandu.

Digitized by Google

Ainsi arriva Bieuzy, le saint-martyr, sur le littoral de Baden près du Port-Blanc : ciel noir comme gueule de four et Mor-Bihan en fureur.

A l'horizon, vers Tumiac, les quatre moines étranges faisaient un tour de danse sur les pointes des houles en chantant au bruit du flick-flock :

— « Il trotte, trotte, crinière au vent, le cheval sauvage « du roi Gradlon : trip, trep, trip, trep, trip, trep, rapide « comme le feu. »

Mais sur l'eau qui bout, Bieuzy, le saint martyr, laisse tomber une goutte de son précieux sang et l'eau cesse de bouillir.

Les quatre moines étranges à l'horizon jettent un rire verdâtre et s'évanouissent dans la brume : ils avaient senti, les quatre démons, le doux parfum du sang d'un martyr et ils n'avaient pu tenir, ces quatre démons.

Plus de cent voiles blanches courent entre les îles sur la mer bleue et calme. La barque du saint martyr marche la première ; des anges aux ailes d'or la poussent et soufflent sur la voile, doucement, très doucement, en chantant des cantiques que les hommes ne savent point chanter.

Gueltas, le saint abbé, était assis au fond du chœur sur sa grande chaise d'ivoire ; les frères psalmodiaient l'office des vêpres. Quand il vit entrer par la grande porte son compagnon Bieuzy, une hache droite dans la tête et les vêtements couverts de la pourpre du sang :

— O mon fils ! Bieuzy mon enfant !...

Le puissant seigneur du Garo n'alla pas plus loin que le bénitier. Il tomba mort de douleur et de repentir au pied du bénitier : mais il mourait absous de son crime par la victime elle-même.

Gueltas vit donc s'avancer vers lui Bieuzy, une hache droite dans la tête et les vêtements couverts de la pourpre du sang, il pleura comme une mère pleure son fils bien aimé.

Digitized by Google

Mais dit Bieuzy, le saint martyr :

— J'ai reçu de toi, mon père, la moins rude besogne : j'ai été sur le bord du sombre Blavet qui coule entre les bois ; j'ai évangélisé sans crainte car j'ai eu seulement affaire à ceux qui tuent le corps ; c'est pourquoi je reviens mourir en Rhuys pour que tu me bénisses et que tu m'ensevelisses de tes mains.

Gueltas leva les deux doigts de sa main droite sur la tête rouge du martyr :

— Qu'il te bénisse Dieu tout puissant, et le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit.

— Ainsi-soit-il ! répondirent tous les frères en chœur.

Le saint abbé enleva la hache de la tête du martyr et aussitôt l'âme sortant de la bouche du martyr, sous la forme d'une tourterelle blanche, s'envola vers les cieux.

Les dépouilles des deux défunts furent mises dans la salle basse où l'on laisse refroidir les corps des frères.

— Je suis le nouveau seigneur du Garo, s'écria le capitaine des gens d'armes en s'emparant du manteau rouge et du casque à panaches.

Gueltas pieusement ensevelit le corps de Bieuzy dans un drap neuf qu'avait filé elle-même sainte Trifine, martyre.

Puis le tailleur de pierre fit deux châsses ; sur l'une il grava une croix et une épée sur l'autre.

— C'est l'image vivante de la Bretagne que je viens de graver.

Les deux châsses, sur une charrette drapée de noir, furent mises côte-à-côte, six grands bœufs couverts de harnais d'argent traînaient la charrette.

Derrière, une multitude immense, la tête inclinée par une grande affliction.

Au son des cloches ils furent enterrés dans la grande église de Rhuys, auprès de l'autel de Notre-Dame-la-Vierge. *Requiescant in pace !*

Digitized by Google

J'ai fini le chant nouveau, hommes jeunes et vieux.

Mais retenez tous, petits et grands, que l'oisivité damnerait les saints eux-mêmes, si les saints pouvaient être damnés.

Seriez-vous savant comme Gueltas, le saint abbé, ou aussi bon ouvrier que le bienheureux Bieuzy, Dieu est toujours au-dessus de vous et par sa science et par son industrie.

Peut-être, ô vous qui m'écoutez, vous ne recevrez pas tous dans la tête la hache d'acier du seigneur du Garo, mais tous vous recevrez la croix des peines et des angoisses. Comme Bieuzy, le saint martyr, supportez-la sans murmures et jusqu'au bout. *Amen.*

Arthur Du Chêne.

Digitized by Google

sa leçon, avec un véritable flegme anglais, dans un langage simple et assez facile à suivre, pour que je puisse, moi-même, malgré mon peu d'habitude de la prononciation espagnole, en faire mon profit. Le cours dura jusqu'à ce que un appariteur vînt, selon l'usage, avertir le Professeur de l'heure réglementaire à laquelle il doit le terminer.

J'ai assisté à plusieurs cours du même Professeur, qui m'intéressait par la clarté de sa diction et par le caractère élevé de son enseignement. Voici, par exemple, quelques-unes de ses idées : Le principe du droit est de permettre à la société et à l'individu d'atteindre la fin à laquelle Dieu le destine. Le droit a une origine plus élevée que la volonté de l'homme. Le pouvoir social ne crée pas le droit, il peut seulement le formuler, et une loi injuste, comme par exemple celle qui permettait l'infanticide, ne peut créer le droit. Il y aurait, je crois, beaucoup à apprendre dans ce cours pour certains de nos compatriotes qui, après n'avoir jadis vécu que de la doctrine de l'insurrection, quand ils étaient dans l'opposition, se sont trouvés tout d'un coup épris, depuis qu'ils sont les maîtres, d'un véritable fétichisme pour la *légalité*, ou ce qu'ils nous donnent comme tel.

Le personnel d'étudiants que j'eus devant les yeux ne répond nullement à la réputation de misère proverbiale que l'on fait aux étudiants espagnols. La plupart d'entre eux ne se proposent pas de se faire une carrière de l'étude du droit. J'ai fait la connaissance d'un jeune homme appartenant à cette dernière catégorie ; grâce aux usages catalans, tout différents de ceux de la Castille, il jouit de la prérogative du droit d'aînesse ; son but, en faisant son droit, c'est uniquement d'acquérir des connaissances utiles à la gestion du patrimoine de famille qui doit un jour lui appartenir exclusivement. Ce jeune *Hidalgo*, enfant de l'héroïque Gérone, m'a fait l'effet d'un caractère fort original, chez

Digitized by Google

lequel la simplicité s'allie à la distinction et l'enthousiasme au sang-froid ; d'un zèle fort modéré pour l'étude, et se trouvant bien surchargé par ses examens, il ne ménage pourtant pas à ses professeurs, quand l'occasion s'en présente, un éloge peut-être quelque peu hyperbolique.

En économie politique, il m'a semblé être, comme tous les Catalans en général, un ardent protectionniste. Il m'a même dit, avec une grande conviction, que si jamais une loi venait à se prononcer en faveur du libre échange, la Catalogne se soulèverait en masse. Il y avait peut-être ici chez lui un peu d'exagération, si j'en juge par le peu de succès de la tentative d'insurrection à laquelle donna lieu le dernier traité de commerce de l'Espagne et de la France. Mais ce qui prouve néanmoins combien les idées protectionnistes sont chères à ce pays, c'est la réception triomphale faite à l'évêque de Barcelone, à son retour du Sénat où il s'était fait l'écho éloquent de ses chers diocésains : « Je viens, disait-il, avec le désir de sécher des larmes, car il s'en répand beaucoup à Barcelone, et d'apporter quelque consolation à ceux que j'y ai laissés en proie à une énorme affliction[1] ». La haute assemblée ne répondit pas à cet appel, mais l'accueil chaleureux que reçut le vénérable prélat, à son retour de Madrid, lui montra du moins qu'il n'avait pas parlé pour des ingrats.

Après avoir vu la cité des vivants à Barcelone, j'ai tenu aussi à visiter la *cité des morts*, qui offre bien également son intérêt. L'expression de cité n'a rien de métaphorique relativement au cimetière de Barcelone : c'est en effet une véritable ville avec ses rues tapissées d'inscriptions funèbres et ses quartiers (*islas*) soigneusement numérotés. Il y a aussi, pour certains morts privilégiés, une galerie

[1] « *...Vengo con el deseo de enjugar làgrimas, porque muchas son las que hoy se derraman en Barcelona, y con el de llevar consuelo à los que alli hèmos dejado envueltos en una enorme tribulacion...* »

Digitized by Google

garnie de fort beaux monuments. J'y ai noté cette déchirante expression de douleurs filiale :

A mi idolatrada madre
Mientras viviste, fué mi vita amarte
Y a tu lado verme fué mi anhelo
Hoy que me faltas, no hallo mas consuelo
Que à este sitio venir para llorarte [1].

ENRIQUE.

Rien n'est plus facile aujourd'hui que de se rendre de Barcelone à Montserrat, la Sainte-Montagne, objet de l'amour enthousiaste des fidèles Catalans :

« Ora se divise desde el mar, volviendo de un largo y arriesgado viaje, ora se contemple de los montes Pirineos.... Ya sea que lo salude, con su silvido, la locomotora que recorre la linea del ferro-carril de Zarogoza à Barcelona, ya la de Barcelona à Tarragona ; sea que se descubra desde los caserios, ò desde los campos ; siente el hombre un placer, que hace palpitar de gozo y exclamar alborozado ¡ Montserrat ! Veo el Montserrat ! ! !

Y si la visita, à proporcion que se aproxima à el, siente que aquel gozo va en aumento progresivo hasta hacer que sus ojos se arrasen en làgrimas ? Lo recorre despues ? Nada de horror, nada de espanto : no hay peligros, no hay fieras, todo es solaz, tranquilidad, y no se sabe lo que es una desgracia ¿ Y como se explica esto ?

¡ Ah ! esta Montaña singular est la morada de Maria, y Maria es madre de gracia [2]. »

[1] A ma mère idolâtrée. Pendant que tu vécus, t'aimer fut ma vie, et me voir à tes côtés fut l'objet de mon ardent désir. Aujourd'hui que je ne t'ai plus, il ne me reste d'autre consolation que de venir en ce lieu, pour te pleurer.

HENRI.

[2] « Soit qu'on l'aperçoive de la mer, au retour d'un long et périlleux voyage, soit qu'on le contemple du sommet des Pyrénées....., soit que la locomotive le salue de son sifflet en parcourant les lignes de Sarragosse à Barcelone et de Barcelone à Tarragone ; qu'on le

Digitized by Google

Je me rendis donc par la ligne de Barcelone à Tarragone jusqu'à la station de Monistrol; là je montai sur le haut d'une diligence traînée par trois vigoureuses paires de mules. Nous descendîmes d'abord une côte assez rapide, en longeant la berge haute et escarpée du Llobregat, avec une rapidité d'autant plus vertigineuse qu'il n'y avait aucun parapet pour nous préserver d'une effroyable chute. La masse imposante de la montagne ne tarda pas à se montrer derrière les maisons blanches de Monistrol, coquettement assises sur les bords du Llobregat. Après Monistrol, les mules changèrent forcément d'allure; nous commençâmes à faire l'ascension de la montagne, et la nuit qui survint me fit trouver le trajet interminable.

Le Mont-Serrat, bien que ne se rattachant à aucune chaîne de montagnes, est de la hauteur fort respectable de plus de 1,000 mètres au-dessus du Llobregat; son nom lui vient des dentelures originales de ses différentes cimes qui l'ont fait qualifier de *Mons Serratus* (mont scié).

Le monastère offre à tous les voyageurs, sans distinction, dans un vaste bâtiment affecté à cet effet, une chrétienne hospitalité pour laquelle aucune rétribution n'est exigée; chacun se fait délivrer dans un bureau (*des pacho*), le linge (*la ropa*) qui lui est nécessaire; un bon frère s'en charge ensuite, et vous conduit dans la chambre qui vous est destinée et dont il vous laisse la clef. Non loin de l'hôtellerie il y a le restaurant, complé-

découvre d'une ville ou de la campagne, on éprouve un plaisir qui fait palpiter le cœur de joie et s'écrier tout joyeux : Montserrat ! Je vois Montserrat !!!

Et si on le visite, on sent que cette joie va toujours en augmentant, jusqu'à remplir les yeux de larmes. Le parcoure-t-on ensuite ? Rien qui puisse inspirer de l'horreur ou de l'effroi ; pas de dangers, pas de bêtes fauves, tout respire le bonheur et la paix, tout malheur y est inconnu. Et comment donc cela s'explique-t-il ?

Ah ! c'est que cette montagne privilégiée est la demeure de Marie et que Marie est la mère pleine de grâces. » (*Compendio de la historia de Montserrat*, ch. VI.)

Digitized by Google

ment distinct du monastère; on y est convenablement servi et les tarifs y sont à la portée de toutes les bourses.

Le lendemain matin, quand j'ouvris les volets de ma chambre, le soleil brillait de tout son éclat en éclairant un pittoresque point de vue que, la veille, la nuit avait caché à mes regards. La situation du hameau, formé par le monastère et les constructions qui l'avoisinent, est admirablement choisie, dans une sorte de petite oasis ménagée au milieu de la montagne. Dominant une gorge profonde, il est dominé, à son tour, par des crêtes de granit qui se dressent perpendiculairement, avec ces arêtes dentelées qu'on ne rencontre qu'à Montserrat.

A quelques pas, derrière le monastère, on découvre l'un des plus beaux panoramas qu'on puisse voir : une campagne immense, émaillée çà et là de villages ou de constructions isolées, décrit mille et un accidents de terrains dont on suit les détails comme sur un plan en relief; aux pieds de la montagne, Monistrol, plus loin Manresa, où saint Ignace eut de merveilleuses visions; par intervalles, le Llobregat laisse entrevoir ses eaux peu abondantes en ce moment; enfin, à l'horizon, du côté du couchant, le vaste miroir de la Méditerranée.

Le pèlerinage de Montserrat est un des plus illustres d'Espagne, pour ne pas dire de la chrétienté. Il compte parmi ses visiteurs de bien puissants souverains : Charles-Quint, par exemple, qui visita neuf fois N.-D. de Montserrat; mais à ces glorieux souvenirs s'en joignent d'autres plus précieux encore pour un chrétien : c'est à Montserrat que se rendit tout d'abord Ignace de Loyola, quand il quitta le château de ses pères pour se consacrer au service de Dieu; c'est là qu'il fit sa nouvelle veillée d'armes, après avoir échangé son brillant costume de gentilhomme pour la tunique grossière du pèlerin le plus obscur. Ce fut également un pèlerinage à Montserrat qui

Digitized by Google

fut, pour saint Pierre Nolasque[1], le prélude des grandes choses qu'il accomplit plus tard, et qui en font également une des belles figures de l'Église.

Les attaques dirigées contre le culte catholique des images proviennent, je crois, chez beaucoup, d'un malendu. Pour défendre ce culte du reproche d'idolâtrie, point n'est besoin de grands efforts : il suffit d'ouvrir le catéchisme où nous lisons que des honneurs sont rendus aux images « *pour honorer, non les images elles-mêmes, mais les mystères et les personnes qu'elles représentent*[2]. Est-ce que les protestants, même les plus injustes et les plus durs pour l'église catholique, ne conservent pas avec une respectueuse vénération leurs vieux tableaux de famille, en leur assignant une place d'honneur dans leurs appartements? N'ont-ils pas aussi le culte du drapeau qui, en soi, sans doute n'est qu'un morceau d'étoffe, mais qui, en même temps, est le symbole de la patrie? Et si ce drapeau, vieux comme la patrie elle-même, en a traversé toutes les épreuves et toutes les gloires, de quelle vénération n'entoureront-ils pas cette précieuse relique? Or, telle est précisément l'histoire de la statue de N.-D. de Montserrat, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et qui, après avoir été cachée dans une grotte de la montagne pendant la domination des Maures, est redevenue depuis 880, l'objet de la vénération des fidèles.

Sous un porche, un peu avant d'arriver à l'église, une inscription marque la place qu'elle occupa pendant sept siècles, jusqu'à ce qu'en 1590, elle fût transportée dans son nouveau temple.

Les amis de Montserrat pleurent encore aujourd'hui la faute qui fut commise au commencement de ce siècle, en transformant en forteresse « *la cathédrale des mon-*

[1] Fondateur de l'ordre de La Merci pour le rachat des captifs.
[2] *Catéchisme d'Angers*, 3me partie.

Digitized by Google

tagnes » et en exposant dans les hasards de la guerre, ce qui devait être « *uniquement un lieu de paix et de culte* [1] ». Telle fut non pas sans doute la justification, mais la cause de l'incendie et du sac de l'abbaye de Montserrat pendant la guerre d'indépendance : tout fut pillé et dévasté. Restaurée en 1814, l'église a bien perdu de son ancienne splendeur, quoiqu'offrant encore aujourd'hui un beau et vaste vaisseau. Devant le monastère, des ruines d'élégantes arcades subsistent comme témoins de la désolation qui visita Montserrat.

Le monastère a toujours ses bénédictins qui portent le même costume que nos vénérés moines de Solesmes; mais les pittoresques ermitages parsemés dans la montagne sont aujourd'hui déserts. Là vivaient jadis de pieux solitaires, dont les jours s'écoulaient dans la paix loin du monde, mais en présence de Dieu; seulement deux fois chaque semaine ils se réunissaient, dans une chapelle commune, sous la direction du père vicaire de la montagne et, aux quatre ou cinq fêtes principales de l'année, ils descendaient tous au monastère pour y prendre part aux solennités religieuses. C'était également au monastère qu'ils finissaient leurs jours, quand il ne leur était plus possible de se suffire à eux-mêmes : « Simples « par conviction, et déjà affranchis de l'empire des « passions, dans leurs courts instants de récréation ils « se divertissaient avec les petits oiseaux qui, nés dans les « bosquets ou les anfractuosités de leurs ermitages, « comprenaient, avec leur instinct naturel, qu'ils n'avaient « dans les ermites que des bienfaiteurs, et jamais des « ennemis ; aussi s'appropriaient-ils la demeure de chaque « solitaire, sa table et jusqu'à son lit; entrant chez lui à « toute heure du jour, ils mangeaient avec lui, dormaient

[1] *Comp. de Montserrat,* Passim.

Digitized by Google

« avec lui, et, se posant dans les plus joyeuses attitudes « sur ses épaules et sur sa tête, ils le conviaient à la « louange du créateur avec leurs naïfs, cantiques et leurs « gazouillements expressifs [1]. »

P. Henry.

(A suivre).

[1] *Comp. de Montserrat,* chap. XXXV.

Digitized by Google

LA VIE PRIVÉE EN ANJOU

AU XVe SIÈCLE

d'après les comptes inédits

DE

GUILLAUME TUAL

RECEVEUR DE JEAN BOURRÉ

(1463 - 1466.)

DEUXIÈME PARTIE.

LA VIE A LA CAMPAGNE.

CHAPITRE TROISIÈME.

I. La seigneurie de la Roche-de-Bonnaiseau et ses appartenances. — Les dîmes de Sœurdres et de Saint-Laurent-des-Mortiers. — Salaire et nourriture des métiviers, des batteurs de dîmes et des charretiers. — Revenus des dîmes. — II. Liste des sujets de la Roche-de-Bonnaiseau. — La chapelle Saint-Etienne. — Le château-fort de la châtellenie de Saint-Laurent-des-Mortiers. — III. La terre de Coudray et ses dépendances. — Les clos de vignes. — Les maisons et les logis du bourg. — Le four à ban et le puits du cimetière. — L'église, la cure et la paroisse de Coudray. — Noms des « bianneurs » de cette seigneurie.

I

Le seigneur de la Gourdinière [1] devait à la Roche-de-Bonnaiseau, pour une pièce de terre sise au Fresneau, « IIII d. » Les frais des devoirs de la seigneurie de la

[1] Gourdinière (la), f. cne de Saint-Laurent-des-Mortiers. — Arrière fief du duché d'Anjou, vassal de la châtellenie de Daon, qui s'étendait sur Bierné, Saint-Laurent, Sœurdres et Daon. (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 151.) — En est sieur Jehan Desrosiers, mari de Madeleine de la Chapelle, 1559. — V. Desrosiers 1620. (*Titres de Coulongé.*) Louis d'Escarbourt, sieur de la Cruche, 1651. (*Arch. de la Mayenne*, B. 2292.)

Digitized by Google

Roche-de-Bonnaiseau, mis à la charge du fermier du lieu, montaient à dix livres, et les amendes des « plez » à « XXXVII S. VI d. » La recette ordinaire, « en ce comprins « le fief de Vassé [1], » s'élevait à « XXI l. XV s. » par an.

Au nombre des revenus figuraient les dîmes de Sœurdres [2] et de Saint-Laurent-des-Mortiers, consistant en « froument, avoynes, orges, vins, potaiges, poys, febves, « chanvres et lins, » qui avaient été baillées, en 1465, « à ferme, par deniers, à Jehan Foucaud, presbtre, » moyennant une redevance de « XVI livres, » selon l'arrangement conclu par Guillaume Tual et par le grénetier de Château-Gontier « à ce commis. »

Les mentions relatives à la dîme [3] sont nombreuses et intéressantes.

« Pour le salaire d'ung charrestier qui amena de Sainct-Laurens à Chasteaugontier une charrestée des blez des dixmes dudict lieu de Sainct-Laurens . . . . . V s.

« Pour la despense dudict charrestier . . . . . XX d.

« A deux charrestiers, pour leur salaire de avoir assemblé et mis en grange les blez des dixmes de Sardre et de Sainct-Laurens, pour ledict an mil CCCCc LXIII, par marché faict avecques eulx en la présence de monsieur le grénetier . . . . . X l.

[1] Vassé, f. cne de Saint-Laurent-des-Mortiers; aujourd'hui détruite.
[2] Sœurdres, con de Châteauneuf-sur-Sarthe (*M.-et-L.*)
[3] *Dîme :* Deuxième partie ou autre portion quelconque des fruits de la terre, etc., que l'on payait à l'église ou aux seigneurs. Il y avait plusieurs espèces de dîmes. Les *menues dîmes* se levaient sur le menu bétail et les peaux d'animaux, sur la volaille, la laine, le lin, le fruit, les légumes. Les *grosses dîmes* se prélevaient sur les blés, le vin et le gros bétail. Les *prémices* étaient un droit ecclésiastique différent de la dîme et prélevé ordinairement sur les fruits de la terre, et quelquefois sur les petits du produit des animaux et sur les produits de l'industrie humaine. Il variait depuis le trentième jusqu'au soixantième. Peut-être faudrait-il entendre que ce droit se prélevait sur les premiers fruits et sur les premières portées des animaux. Les curés jouissaient ordinairement des dîmes de leurs paroisses. S'ils étaient privés des grosses dîmes, ceux auxquels elles étaient inféodées et qu'on appelait *gros décimateurs,* étaient tenus de leur payer une pension nommée *portion congrue.* (*Dict. hist. des instit.* t. I. pp. 279-280.)

Digitized by Google

« Pour le salaire d'ung homme et de son cheval et pour sa despence qui vacqua par ung jour à aller quérir ung de blé (*sic*) qui estoit demouré à Sainct-Laurens et à Sardre. . . . , ... III s. IIII d.

« Aux mestiviers dudict lieu de Sardre, tant en pain vin que pour leur lit, ail [1], poz, plaz, escuelles, volez [2], que monsieur est tenu leur bailler durant le temps que le blé est en l'aire, en ce comprins la despence de cedict recepveur et de son cheval qu'il fist en alant, venant et séiournant auxdicts lieux de Sainct-Laurens et de Sardre où il vacqua depuis le XXVII jour de juillet l'an dessus dict LXIII jousques au darain jour de septembre pour ce . . . . . XXVII s. VI d.

« Pour le charroye des dixmes de Sainct-Laurens et de Sardre pour l'an dessus dicte LXIIII . . . IX l. XII s. VI d.

« Pour la despence de six hommes charrestiers qui amenèrent audict an partie des blez desdictes dixmes de Sardre à Chasteaugontier, à la charge que à la descharge, tant en pain, vin que aultres chouses pour le salaire d'ung desdicts charrestiers, sans compter aucun salaire pour les deux aultres pour ce que c'estoient les mestaiers de Couldray, en ce comprins six potz de vin et quatre pains que paia et bailla cedict recepveur aux bateurs des dixmes dudict lieu de Sardre, pour leur ail, escuelles, poz, plaz et volez, que leur est tenu bailler monsieur tant comme ilz batent et que le blé est en l'aire dudict lieu de Sardre. . XVII s. VI d.

« Auxdicts bateurs, pour composicion faicte avecques eulx pour leurs lit, draps et couvertures que leur doict monsieur . . . . . V s.

« Pour la despence des mestaiers de la Motte de Vaulx et de la Renardière [3] qui amenèrent les blez des dixmes de

[1] *Ail :* Oignon.
[2] *Volez :* Couvercles de pots.
[3] Renardière (la), f. c^ne de Miré.

Digitized by Google

Sainct-Laurens, en ce comprins troys solx despencez par cedict recepveur et aultres estans à la mesurée[1] desdicts blez . . . . . v. s. x d.

« Dommaines muables. — Des dixmes de Sainct-Laurens et de Sardre, à ladicte mesure, moitives paiées, VII sextiers VI boesseaux de froment. — Des dixmes de Sardre et de Sainct-Laurens, toutes moitives paiées, VIII sextiers VI boesseaux. — Des dixmes de Sardre et de Sainct-Laurens, toutes moitives paiées, et en ce comprins les escochons[2] quittes et le degrun[3] de la choiste des charrestes, XXII sextiers des eigle. — Des dixmes de Sardre et de Sainct-Laurens, toutes moitives paiées, en ce comprins les escochons quittes et le degrun de la choiste des charrestes, XIIII sextiers de seigle. — Des dixmes de Sardre et de Sainct-Laurens, pour les II années, mesure de Sainct-Laurens, neuf sextiers d'avoyne. »

II.

Les comptes de Guillaume Tual fournissent la liste des sujets de la Roche-de-Bonnaiseau, dont voici les principaux :

« La famme et hers feu Guillaume Guillet, pour leurs terres et brosses des Mortiers . . . . . XII s.

« Jehan Herbert, pour son courtil joignant à la Court-de-Serdre, joignant d'ung cousté au mur de l'aistre de ladicte Court et d'aultre cousté au chemin tendant de ladicte Court au bourc dudict lieu de Sardre . . . . . IIII d.

[1] *Mesurée*, *Mesurage* : Action de mesurer, de chercher à connaître une quantité par une mesure. On fait la *mesurée* du grain quand le blé est battu et ramassé sous la grange.

[2] *Escochons*, *ecochons* : Epis de blé battus, grain qui reste dans l'épi après le battage et qu'on donne tel quel aux volailles ou au bétail.

[3] *Degrun* : Déchet.

Digitized by Google

« La famme et hers feu Jehan Gaudereau, pour une pièce de terre contenant une sexterée de terre sise dessoubz la Lomellière [1] en la parroisse de Sardre. . . . . VI d.

« Simon Poisson, Jehan Poisson, pour une pièce de terre sise à Martinet en ladicte paroisse de Sardre, joignant au pré du Matz et d'aultre cousté au chemin tendant dudict lieu de Sardre à Moiré [2]. . . . . II d.

« Gervaise Taluer, homme de foy, pour une hommée [3] de prée sise au dessoubz du cloux Noiau, pour troys boesselées de terre appellées la Ragotière et pour deux hommées de vigne joignant aux terres de la Tousche-des-Prez [4] et d'aultre au chemin tendant de la Ragotière [5] à Sardre . . . . . VI d.

« Jehan de Champeigneul, escuier, seigneur de la Motte-Ferchault [6], comme bail de Ysabeau Briand, pour sa courtillerie de Baraise qui fust Jehan Nepveu, et pour une pièce de terre qui fust René des Moulins, sise près ladicte courtillerie oultre ce qu'il paye au terme de Sainct-Jehan-Baptiste . . . . . XXVI s.

[1] Lomellière (la), f. c^ne de Sœurdres ; aujourd'hui détruite.

[2] Moiré (le), chât. et f. c^ne de Sœurdres. — Ancien fief et seigneurie qui appartenait au XVe et au XVIe s. aux de Vrigné et au XVIIe s. aux de Champagné. (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. II, p. 688.)

[3] *Hommée de pré :* Étendue de pré qu'un homme peut faucher en un jour.

[4] Touche-des-Prés (la), f. c^ne de Sœurdres ; aujourd'hui détruite. — Peut-être faut-il voir dans ce lieu la Touche-des-Pieds, f. c^ne de Sœurdres ? — C'était une ancienne terre avec manoir et maison noble, relevant de Saint-Laurent-des-Mortiers, qui appartenait au XVe s. aux Duchesne. (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III, p. 601.).

[5] Ragotière (la), f. c^ne de Marigné. — Ancienne seigneurie avec manoir et chapelle de Sainte-Marguerite, fondée en août 1450 par n. h. Jean Duchesne. La terre relevait de la Perrine et du fief Cherpy. En est sieur Georges Duchesne, 1481, n. h. N. d'Andigné, 1560. (*Titres de Coulongé.*)

[6] Motte-Ferchaud (la), m^en b., c^ne du Lion-d'Angers. — Ancienne terre et maison noble avec un vaste château seigneurial entouré de larges douves. — La chapelle fut fondée sous le vocable de Ste-Barbe, le 5 mai 1493, par Th. de Champagné. La terre appartenait jusqu'au XVIIIe s. à cette famille qui avait son enfeu dans l'église du Lion-d'Angers et droit de litre armorié dans la chapelle de N.-D. de Gené (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. II, p. 753.)

Digitized by Google

« Macé le Guay, pour une pièce de terre sise à Mortiers, joignant d'un cousté à ung petit chemin comme l'on va de la Feudonnière [1] à Sainct-Laurens-des-Mortiers et d'aultre bout au pré du seigneur de la Petite-Roche [2], abutant d'ung bout au pré de Saincte-Catherine de Laval [3] . . . . . II s.

« Jehan Quentin, pour sa maison et la moitié par indivis de quatre quartiers de vigne sis ou cloux de la Croix-Adourée de Sainct-Laurens-des-Mortiers, joignant d'ung cousté aux vignes du prieuré de Saincte-Katherine de Laval et d'aultre cousté au gast Guillaume Bodien, seigneur de l'Aubier . . . . . XXII d.

« Jehan de Champeigneul, escuier, bail de demoiselle Isabeau Briand, fille mineure d'ans de feu Jehan Briand, escuier, par raison de troys sexterées de terre ou environ, sises au dessoubz de la chaucée de l'estang de Sainct-Laurens-des-Mortiers, devers le cousté des portes, qui fut feu Jehan Nepveu, joignant d'ung cousté le chemin comme l'on va dudict estang à Sardre.

« Item, pour deux quartiers de gasts, sis ou cloux des Gasts, joignant d'ung cousté aux terres de la Grange . . III d. ob.

[1] Feudonnière (la Grande et la Petite), f. c^ne de Saint-Laurent-des-Mortiers. (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 125.)

[2] Petite-Roche (la Grande et la Petite), f. c^ne de Saint-Laurent-des-Mortiers. (ibid., p. 281). — La Grande-Roche appartenait en 1554 à Lancelot de Salles, en 1670 à René de Salles, seigneur de Miré, chevalier, en 1685 à René Belocier. (*Titres de Coulongé.*)

[3] Le prieuré de Sainte-Catherine de Laval fut fondé le 15 septembre 1224, par Avoise, comtesse de Laval, pour 4 chanoines, prêtres réguliers. Il était soumis, par l'acte de fondation, à la juridiction de l'abbé de la Réal en Poitou. En 1484, ce prieuré, dont les revenus s'étaient augmentés, avait acquis une telle réputation qu'il fut érigé en abbaye, sur la demande de Charles VIII, par Sixte IV. A partir du XVIe siècle, il fut dirigé par des prieurs séculiers commandataires jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, époque à laquelle les réguliers en reprirent possession. Toutes les propriétés de cette maison furent confisquées et vendues à la Révolution française. (Note communiquée par M. de Martonne, archiviste de la Mayenne.) — Voir, sur ce prieuré, les *Annalles et Chronicques du pais de Laval et parties circonvoisines*, édition publiée par M. H. Godbert et M. L. de la Beauluère, p. 127.

Digitized by Google

« Ledict escuyer, comme dessus, pour ses terres qui furent Renault de Motereynier et après Jehan Neupveu sises près ladicte courtillerie de Baraise. . . . III d. ob.

« Le seigneur de la Grange [1], pour une pièce de terre et brosse qui fut jadis en vigne sise au dessoubz de la chaucée de l'estang de Sainct-Laurens-des-Mortiers et pour ung quartier de vigne sis près Maletouche . . . . . IIIII s.

« Jehan Richart, pour cinq boessellées de terre lesquelles souloient estre en vigne sises au dessoubz de la chaucée dessusdicte, joignant aux terres de la Grange et d'aultre à la terre messire Olivier de Feschal, chevalier, abutant à la terre dudict lieu de la Grange, d'aultre au chemin tendant dudict lieu de la Grange à Daan [2] . . . . . II s. VI d.

« La dame de la Petite-Roche, pour une terre appellée la terre du Moulin . . . . . II s.

« Jehan Quentin, pour ung mazeril, sis en la ville de Sainct-Laurens-des-Mortiers, joignant à la terre maistre Thoumas de Sernon, abutant d'ung bout à la grant rue de Sainct-Laurens . . . . . IIII s.

« Jehan Taluer, pour ung quartier de vigne sis près la Croix-Adourée de Sainct-Laurens-des-Mortiers, abutant au cymitère dudict lieu . . . . . II d.

« Jamet Clavereul, Macé Daguyn, et leurs cohéritiers et héritiers de feu Jehan Fesnart, pour ung mazeril joignant au mazeril Jehan Quentin et d'aultre aux choses dudict Quentin qu'il tient du fief de Brulon [3], abutant à la grant rue de Sainct-Laurens-des-Mortiers. . . . . II s. V d.

[1] Grange (la). f. c^ne de Saint-Laurent-des-Mortiers. (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 152.)

[2] Daon, c^on de Bierné. — Voir nos *Recherches historiques sur Daon et ses environs*.

[3] Brûlon, f. c^ne de Saint-Laurent-des-Mortiers. — La Motte-de-Brûlon ou Brullon était un fief vassal de la baronnie de Château-Gontier. (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 57.) — Le plus ancien des seigneurs connus est *Gervasius de Bruslonio*, Gervais de Brulon, cité vers 1160 dans une charte de l'abbaye du Ronceray. (*Cart. rot. 2, ch. 66.*) La famille qui portait le nom de cette seigneurie conserva

Digitized by Google

« Maistre Thoumas de Sernon, licencié en loix, pour sa maison sise en la ville de Sainct-Laurens-des-Mortiers, abutant à la Grant-Rue . . . . . II s.

« Gillet Doublart, pour ses maisons et courtilz sis près la Picoterie, joignant d'un cousté au grand chemin comme l'on va de Sainct-Laurens à Miré, abutant à une pièce de terre nommée la Picoterie et à la rue de la Maladrerie . . . . . III d.

« Guillemin Bertheu, pour une pièce de terre sise près ladicte Piquoterie, joignant aux courtilz de la chappelle de Sainct-Estienne de Sainct-Laurens [1], abutant à la rue de la Maladrerie [2]. . . . . III d.

« Guillaume Bodieu, pour deux quartiers de vigne sis au dessoubz de la Croix-Adourée, abutant au grant cymitère dudict lieu de Sainct-Laurens-des-Mortiers . . . . . I d.

« Jehan Trioche, pour demi quartier de vigne joignant aux vignes Bertrand de Coulonges . . . . . II d.

« Colas Chaillant, pour une pièce de terre sise sur Baraise, joignant d'ung cousté au chemin tendant de la

la terre de Brûlon jusqu'au milieu du XIVe siècle, époque à laquelle elle passa aux Auvré. Cardinet des Plantes l'acheta en 1435. Puis les de Vrigné, de Moiré, les de Vrigny, du Plessis-Gaudin, les de Brée, en furent détenteurs du XVe au XVIe s. Lancelot de Brée vendit vers 1560 ses domaines aux Gaultier de Launay. Les Gaultier gardèrent Brûlon jusqu'à la Révolution. Une branche de la famille Gaultier en est redevenue propriétaire au XIXe siècle. La chapelle seigneuriale de Brûlon renferme les tombeaux des Gaultier de Brûlon décédés pendant les XVIe et XVIIe siècles. (*Archives de Maine-et-Loire*, E. 2.593. — *Archives de la Mayenne*, B. *passim*. — *Archives du château de Vaux*, etc.) — Voir aussi nos *Recherches épigraphiques sur l'Enfeu des Gaultier de Brullon*, Laval, imprimerie Léon Moreau, 1883.

[1] La chapelle Saint-Etienne de Saint-Laurent-des-Mortiers est souvent citée dans les anciens censifs du XIVe au XVIIe s. Elle s'élevait près du lieu du Bignon. Les seigneurs voisins l'avaient dotée de nombreux bénéfices et elle jouissait d'un important revenu. Elle tombait en ruines au XVIIIe siècle et elle fut interdite par ordonnance épiscopale. (*Archives de la commune d'Argenton*. — *Papier des cens tailles et debvoirs deuz à la terre et seigneurie de Sainct-Laurens-des-Mortiers*, de 1525 à 1526, Bibliothèque de Châteangontier.)

[2] La maladrerie et aumônerie de Sœurdres a été détruit en 1678. (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III, p. 527.)

Digitized by Google

courtillerie de Baraise à l'estang et abutant d'ung bout au rivage dudict estang . . . . . v d.

« Macé le Gay, pour une pièce de terre sise à Mortiers, joignant à ung grant chemin comme l'on va de la Feudonnière à Sainct-Laurens-des-Mortiers et d'aultre bout au pré du seigneur de la Petite-Roche et abutant au pré de Saincte-Catherine de Laval. . . . . II s.

« Ledict Macé, pour une pièce de terre sise à Moncocu . . . . . II s.

« Item, pour une pièce de terre sise à Poireux . . II d.

« Macé Daguyn, pour ses vignes de dessus l'estang du chasteau de Sainct-Laurens [1] sises au cloux de Veille-Fontaine . . . . . IIII d.

[1] Saint-Laurent-des-Mortiers était dès 1356 un des bourgs les plus importants et les mieux fortifiés de l'Anjou. Située sur les marches de cette province, non loin de la frontière du Maine, cette place était considérée comme une des clefs du duché. (*Arch. nat.*, P 1339, n°430.)

Le château, assiégé plusieurs fois et pris pendant la guerre de Cent Ans par les Anglais, avait été définitivement détruit en 1432 par les troupes du comte d'Arundel. En 1771, un procès-verbal de montrée de l'emplacement de la vieille forteresse fut dressé. Cette pièce est conservée aux archives de la Mayenne. D'après un plan exécuté en 1813, le château se composait d'une large enceinte octogonale, embastionnée de huit tours rondes réunies entre elles par des courtines. Au centre se dressait le donjon relié à l'enceinte par des murailles qui divisaient la cour intérieure en huit secteurs ; autour régnaient de vastes douves. Depuis 1830, il n'existe plus aucun vestige de cette intéressante forteresse qui occupait une partie des terrains de la métairie du Heyaulme. (*Archives de la Mayenne*, B. 2.632.) — (Voir, sur les attaques et la prise du château, les chroniques anglaises et françaises et les historiens du xve siècle.) — (Voir aussi le plan inédit de la place aux archives de la mairie de Saint-Laurent-des-Mortiers.) — La châtellenie de Saint-Laurent-des-Mortiers appartenait à la couronne et relevait directement du roi. Les différents seigneurs auxquels elle fut concédée la tenaient du souverain par *engagement*, c'est-à-dire qu'ils n'en avaient la jouissance que pour un certain temps. Le 8 janvier 1438, René d'Anjou avait vendu la châtellenie de Saint-Laurent-des-Mortiers à Bertrand de Beauvau, son grand maître d'hôtel, pour la somme de 22,000 royaux d'or, destinés à l'équipement de ses troupes et à leur transbordement en Italie. (*Arch. nat.*, KK 116, f° 514.) En 1472, le Roi ayant envoyé Pierre de Cerisay, conseiller au parlement, prendre possession de cette seigneurie, qu'un arrêt enlevait au sire de Précigny pour l'adjuger à Jacques de Bueil, le conseil ducal s'y était opposé énergiquement, par la raison que ce fief dépendait de l'apanage et ne pouvait être aliéné. (*Arch. nat.*, P 1334[9], f° 164. V°.)

Digitized by Google

« La famme et hers feu (*sic*), pour deux pièces de terre et pré sises à la Segrée et à Champ-Rouge . . . . IIII d.

« Item, pour une pièce de terre sise à Cramaillé [1], nommée Pesmeigniée, joignant au chemin tendant de Sardre à Miré, abutant à l'aistre de Cramaillé et d'aultre boult au chemin comme l'on va de la Raudière [2] audict chemin. . . . . VI d.

« Jehan Chevalier le jeune, pour une pièce de terre sise à Poireux, audessurs du cloux des Plantes Gilles, joignant au grant chemin par lequel l'on va de Sainct-Laurens à Sainct-Denis d'Anjou et d'aultre cousté aux terres de la Petite-Feudonnière [3] . . . . . II d.

« Guillaume Aubour, pour une maison, aistre et aistrage, appellée la Bodinière [4], sise près la Roche, qui furent Guillaume Haultrees et par avant Guillaume Dodin, joignant aux terres et plesses dudict lieu de la Roche, abutant au chemin tendant de Contigné à Bierné . . . . . II d.

« Pierre Bignon, pour troys planches de vignes sises au cloux de Troussepoire . . . . . VI d.

« Olivier Hunault, pour raison de l'estraige appellé la Mellecte où souloit avoir maison, joignant à la broce des Noyes, abutant aux terres dudict lieu des Noyes [5] et d'aultre boult au chemin tendant de Sainct-Laurens à Contigné . . . . . V s.

« La famme et hers feu Robin Mehaignery, pour une pièce de terre sise près la Petite-Roche, joignant au che-

[1] Cremaillé-Baumont, f. c^ne de Miré. — Cette seigneurie qui appartenait au XVIe siècle aux de Salles de Beaumont fut vendue en 1682 à René Belocier. (*Titres de Coulongé.*)

[2] Raudière (la), f. c^ne de Miré. — La terre appartenait aux seigneurs de Miré jusqu'au XVIe s. (V. le *Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III, pp. 227 228.)

[3] Petite-Feudonnière (la), closerie c^ne de Miré; aujourd'hui détruite.

[4] Bodinière (la), maison, c^ne de Miré ; aujourd'hui détruite.

[5] Noë (la), f. c^ne de Bierné. (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 234.)

Digitized by Google

min comme l'on va de l'aistre place à la Suerie [1], abutant au grant chemin tendant de Sainct-Laurens à Miré. . VI d.

« Les hers feu Perrin Pelé, pour ung cloux au de vigne abutant aux terres de la Grande-Roche. . . . . XII d.

« Macé le Gay, pour une pièce de terre sise près l'estang de Baraise [2]. . . . . X d.

« Jamet Blanchet, pour une pièce de terre sise au lieu de la Segrée [3], joignant aux vignes du Mur, abutant au chemin de Sainct-Laurens à Baraise, et pour une pièce de terre sise audict lieu de la Segrée, abutant au chemin par lequel l'on va de Sainct-Laurens-des-Mortiers à Brissarte [4]. . . . . IIII d.

« Item, pour une pièce de terre sise aux Mortiers joignant au chemin par lequel on va de Sainct-Laurens à la Suerie, abutant au chemin par lequel on va de l'aistre place à l'Aubépin [5]. . . . . X d.

« Le chapellain de Saincte-Catherine de Laval, pour deux planches de vignes sises au cloux du Mur . . VIII d.

[1] Suerie (la), f. c^ne de Saint-Laurent-des-Mortiers ; aujourd'hui détruite.

[2] Baraize, h. c^ne de Chemiré, et pour partie de Sœurdres. — *Baresia*, 1114-1124. (2e Cart. de St-Serge, p. 169.) La terre dépendait du temporel de la chapelle de Vaux, en Saint-Laurent-des-Mortiers. Il existait un bel étang qui, desséché, fut ensemencé pour la première fois en 1763. (*Dict.. hist de M.-et-L.*, t. I, p. 198.) — Baraise (la), f. c^ne de Saint-Denis-d'Anjou. — *Stagnum de Baraise*, 1326. (Chap. de St-Maurice d'Angers.) L'étang est aujourd'hui desséché. — Baraise (le grand et le petit), f, c^ne de Saint-Laurent-des-Mortiers. (*Dict. top. de la Mayenne*, pp. 13-14.) — Au XVIIe siècle, la pêche de l'étang de Baraise était affermée aux marchands poissonniers d'Angers. René Lesour en était adjudicataire, en 1650. A la suite de diverses contestations, un plan de cet étang fut dressé le 28 juillet 1689, certifié conforme par Gabriel Amys, conseiller du roi, le 16 août 1690, et enregistré, le 16 août 1692, au greffe. (*Archives de la Mayenne*, Série B, 2390, et 2408.)

[3] Segrée (la), f. c^ne de Saint-Laurent-des-Mortiers. (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 302.)

[4] C'est sur le territoire de Miré que s'entrecroisaient les voies romaines de Brissarthe, de Contigné, de Saint-Laurent-des-Mortiers et de Saint-Denis-d'Anjou.

[5] Aubépin (l'), f. c^ne de Saint-Laurent-des-Mortiers. (ibid., p. 6.)

Digitized by Google

« Jehan Rouau, pour sa vigne sise à la Coulche, joignant au cloux des Dances, abutant à la terre de la Suerie . . . . . II s. III d.

« Jamet de Nouault, pour ung bregeon de vigne en pure à ung homme becheur, pour ung jour ou environ, sis au cloux de dessus de Baraise . . . . . II d.

« Perrin Roesne, pour une pièce de terre sise à Champ-Rouge, joignant à une ruete tendant de la mectairie de la Petite-Roche au Tertre [1] . . . . . II d.

« Simon Chesneau, pour le quart d'ung quartier de vigne abutant au chemin tendant de la Feudonnière à Miré . . . . . II d.

« Bertrand de Coulonges, pour une pièce de courtil sise à la Maladrerie, abutant au grand chemin par lequel on va de Sainct-Laurens à Miré. . . . . VI d.

« Le seigneur de la Gourdinière, pour une pièce de terre sise au Fresneau de Coulongé, joignant et abutant aux terres dudict lieu de Coulongé [2] et d'aultre bout aux terres de Mônceaux . . . . . IIII d.

« Le curé de Sainct-Laurens-des-Mortiers, pour sa terre des Plantes-Gilles . . . . . II d.

« Gervaise Oudet, pour ung quart de quartier de vigne joignant à la terre de la Chapelle Sainct-Estienne de Sainct-Laurens . . . . . III d.

« Guillaume Hamon, pour une pièce de terre sise sous la planche Davy, abutant au chemin tendant à la Petite Justice de Sainct-Laurens-des-Mortiers [3] . . . . . VI d.

[1] Tertre (le), f. c^ne de Saint-Laurent-des-Mortiers. (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 310.)

[2] Nous avons donné, dans un chapitre précédent, des détails nouveaux sur les seigneurs de Coulongé. Il convient d'ajouter que leur chapelle placée au nord de l'église a été détruite en 1803. L'arcade de l'entrée apparaît encore emmurée.

[3] Voir sur la haute, moyenne et basse justice, les divers ouvrages spéciaux relatifs au moyen âge.

Digitized by Google

« Guillaume Brout, pour son aistre et appartenance de l'Aubépin, contenant ledict estraige deux sexterées de terre, joignant à une rulte comme l'on va de la Feudonnière à Morteron et d'aultre boult au chemin tendant de Moranne à la Suerie . . . . . IX d.

« Michel Moulsaing, pour ung quartier de vigne sis près la Roche abutant au grant chemin tendant dudict lieu de la Roche à l'estang de Baraise. . . . . III d.

« Le chappellain de Sainct-Estienne de Sainct-Laurens-des-Mortiers, pour demi quartier de vigne sis à la Segrie, abutant à la voicte du bout des vignes de Gervaix Oudet . . . . . VI d.

« Colas Ligier [1], pour sa terre du moullin à vant de la Segrée, contenant une minée de terre joignant aux terres de Molizé [2] et aux terres de la Petite Roche. . . . . I d.

« Jehan Loiau, à la descharge du seigneur de la Suerie pour demi quartier de vigne sis sur l'estang de Baraise . . . . . II d.

« Jehan Pelé, les hers feu Guillaume, Pouriaz pour leurs vignes et appartenances de la Couldre et pour un demi quartier de vigne sis au cloux de la Mellete.. . . . . XI s.

[1] Colas Ligier est appelé « châtelain de Saint-Laurent-des-Mortiers » dans un titre des archives de la commune d'Argenton daté de 1466. — Le châtelain était, à proprement parler, le seigneur qui avait droit d'avoir château-fort et de rendre justice. Il y avait deux espèces de châtelains : 1° les *châtelains royaux,* relevant immédiatement de la couronne et exerçant les droits de haute justice ; les appels de leur sentences étaient portés devant les baillis et sénéchaux ; 2° les *châtelains inférieurs,* qui relevaient des ducs, des comtes, des barons ou d'autres seigneurs ; ils n'avaient que la moyenne et basse justice, et la rendaient à la porte ou dans la *basse-cour.* Les juges des villes portaient quelquefois le nom de châtelain, quand ils n'avaient que la moyenne et basse justice. (*Dict. des instit.* t. I, p. 139). C'est à cette dernière catégorie qu'appartenait Colas Ligier.

[2] Molizé (le Grand et le Petit), h. c^ne de Saint-Laurent-des-Mortiers. (*Dict. top. de la Mayenne,* p. 219.) — Cette terre appartenait aux XVIe et XVIIe s. à la famille de Salles (*Titres de Coulongé.*)

Digitized by Google

« Denis Foucaud de Sainct-Denis-d'Anjou, pour une vigne contenant sept hommées sise près la chaucée de l'estang de Baraise, joignant à la terre de Croipigneul[1]. . . . . VI d.

« La famme et hers feu Colas du Tertre, pour une vigne abutant au chemin de Bierné à Contigné. . . . . VIII d.

« Jehan Ruau, pour sa terre de Moncognu qui fut Hardy et après Juliot le Gay . . . . . II d. ob.

« Les hers feu Jehan Guillot, pour leurs terres et broces[2] des Mortiers, de rente. . . . . XLII s.

« Messire Pierres Duchesne[3], chevalier, homme de foy simple, par raison des terres de la Court de l'estang de Baraise, et en doict de services autant comme il luy est deu à cause de la foy et hommaige à luy deue par raison dudict lieu de la Roche-de-Bonnaiseau, et partant demeurt quicte.

« Georges le Jeune, homme de foy simple, par raison des terres de la Bourguignière et du Teillet, et en doict, de service . . . . . VI d.

« Gervaix Taluet, homme de foy simple, par raison de ses terres, pré et vigne de Sardre, qui furent Simon Douetron et après Jehan Talence, appellées le cloux Noyau, de service . . . . . VI d.

« Guillaume Gaudon, homme de foy simple, pour ung quartier et demi de vigne sis au cloux de la Court-de-Sardre, abutant d'ung bout au chemin tendant dudict lieu de Sardre à Moiré. . . . . VI d.

« Jehan Coursillon, homme de foy simple, pour sa vigne au cloux du Mur. . . . . XVII d.

[1] Croipigneul, f. c^ne de Saint-Laurent-des-Mortiers; aujourd'hui détruite. Elle appartenait en 1639 à Mathurin Hamon, prêtre. (*Titres de Coulongé.*)

[2] *Broces* : Bruyères, broussailles.

[3] Le fief de Miré formait alors une seigneurie appartenant à la famille Duchesne.

Digitized by Google

« Colas Ligier, homme de foy simple, pour raison de sa courtillerie de la Feudonnière, et en doict le quart d'ung cheval, quant le cas yeschet.

« Macé le Guay, homme de foy simple, pour son feaige de la Picquoterie, et en doict, de service. . . . . III s.

« Ledict Macé le Guay, homme de foy simple, par raison de sa mestairie de la Feudonnière, et en doict, de service, le quart d'un cheval, quant le cas y eschet.

« Maistre Jehan Ligier [1], homme de foy simple, par raison de sa courtillerie de Baraise, et en doict, de service . . . . . XVIII d.

« Loys le Bigot, de nouvelle baillée, pour la Picquoterie, qui fust Jehan Place et par avant la Renaudelle. . II s. VI d.

« Jehan Ruau et Guion Becgault, pour leur maison et courtil de la Picquoterie [2] . . . . . II s. VI d.

« Jamet Blanchot, pour son courtil dudict lieu de la Picquoterie . . . . . XII d.

« Les Channière, pour un pré près la Boulardière. . . . . XIII s.

« Item, pour terres et pré de la Boulardière, que feu madame d'Ingrande acquit de Estienne Cisse, contenant deux pièces l'une joignant au vergier dudict lieu de la Boulardière [3], d'aultre cousté aux terres des Renardiers, abutant au chemin tendant du lieu de la Coquillerie [4] à Miré, l'aultre pièce joignant aux terres de Charnacé [5] et d'aultre bout au chemin comme l'on va de Miré à Sardre . . . . . XI s.

[1] Jehan Ligier était curé de Saint-Laurent-des-Mortiers, en 1466. (*Archives de la cure d'Argenton.*)

[2] Picquoterie (la). f. c^ne^ de Saint-Laurent-des-Mortiers. Elle appartenait au XVIe et au XVIIe s. aux de Salles de Beaumont.

[3] Boulardière (la), f. c^ne^ de Saint-Laurent-des-Mortiers ; aujourd'hui détruite.

[4] Coquillerie (la), f. c^ne^ de Contigné. (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. I, p. 742.)

[5] Charnacé, chât. et f. c^ne^ de Contigné. (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. I, p. 628)

Digitized by Google

« La famme et hers feu Philippon Daguin, pour la Mellette . . . . . v s.

« Jehan Foucier, Thoumas Godivier et Jehanne la Gillette, héritiers de feu Jehan Godivier, pour la maison de la Court-de-Sardre . . . . . ix d.

« Lucas Princet, pour sa vigne au cloux de la Segrée . . . . . ii s.

« Colas Ligier, pour ung quartier de vigne au cloux de Vassé . . . . . ii s. ii d.

III.

En tête du dernier chapitre des comptes de Guillaume Tual, figuraient les lignes suivantes relatives à la seigneurie de Coudray :

« La taille deue en ladicte terre, au terme, de l'Angevine, que lièvent, chascun en son rant, chascun an, deux des subgectz demourant en la ville de Couldray [1], contributifs à

[1] La seigneurie de Coudray avait été donnée en dot à Marguerite de Feschal. François Bourré, dans son aveu de 1539, déclare qu'il est « seigneur de la terre et seigneurie du Couldray, près Chasteaugontier, « composée de maison ancienne, de boys de haute fustaye et boys « taillables, domaines et mestairie, fief et seigneurie, four à ban, « laquelle terre est tenue partye du seigneur baron de Chasteaugontier, « à la charge de foy et hommaige simple, et partye du seigneur du « Teilleul (fief de la baronnie de Château-Gontier, qui s'étendait « sur Ampoigné et Chemazé), à quatre solz tournois. Ladicte terre « est chargée envers damoiselle Jehanne de Paigne, veufve de feu « Pierres de Masseilles, en la somme de dix huict escuz d'or soleil, « le tout de rente ; Envers le couvent des Cordeliers d'Angers, « pour aulmosne à eulx délaissée, en la somme de seize livres tour- « nois. Chargée, icelle terre, de cent solz de rente pour la fonda- « cion des services des mercredy des Cendres, Vendredy Sainct et « le Jour de Pasques, faictz en l'église de Jarzé ; Et envers l'abbé « et couvent de Bellebranche, ou nombre de deux septiers de bled « seigle ; Et envers le prieur de Sainct Jehan l'Evangeliste de Chas-

Digitized by Google

ladicte taille et qui en sont tenuz respondre, par chascun an, à monsieur ou à son recepveur, se monte, comme appert par le rolle de ladicte taille, dix livres, pour ce. . . . . x l.

Les « cloux » de vignes de la seigneurie de Coudray les plus renommés étaient ceux de « la Georgeterie, du Boys, des Ousches, de la Pisandière, de Plende, de la Croix-Thiefaine, des Courtilz-Neufs, de la Doenerie, de la Croix-Adourée, de la Maladrerie, des Ruettes, etc. » La ferme du « four à ban et d'un petit jardrin de derrière » avait été baillée à « Mathurin Besron et à Estienne Bregeau. »

Notons aussi les « Rabaz et Cadiz de deniers non poiables des cens, rentes, debvoirs et tailles de la terre de Couldray, dont ce ledict recepveur est chargé cy davant en recepte de deniers et dont il n'a point esté poié, pour ce que partie des chouses sont en procès, les aultres sont en ruynes et ne sauroit point hom les explecter. Pour ce, les reprend cy en rabat, pour deux années, durant le temps de ce présent compte. »

« La Bertranne et la Foucaude, pour messire Jehan d'Ingrande, pour le clouseau de la Doenerie qui fut feu Michel le Corneurs et depuis Robin Pitault, VIII d., pour ce en rabat, pour lesdictes deux années . . . . I s. IIII d

« Le prieur de Ménaîl, pour sa maison de Couldray qui fust Laurens Brulavoine et depuis Guillaume Guioulier [1]. . . . . IIII d.

« Jehan Gaultier de Sainct-Denis-d'Anjou, pour ung quartier de vigne sis au cloux de Souches. . . . . II d.

« teaugontier, de six boisseaulx de bled seigle de legs. Et laquelle terre, « icelles charges desduictes, vault chascun an par huict vingtz livres « tournoys. » (*Arch. de M.-et-L.*, Dossier Bourré, Série E, n° 1793. — Série C, 106, f. 263.) — (Voir, sur les premiers seigneurs de Coudray, le manuscrit 391 de bibliothèque d'Angers.) — Il ne reste plus aujourd'hui le moindre vestige de la maison de Coudray qui appartenait à Jean Bourré.

[1] Ce nom de Guioulier s'est perpétué, à Château-Gontier, jusqu'à ces dernières années.

Digitized by Google

« Geffroy Guillot, pour l'aistre du Perier . . . . II d.

« Le seigneur de Luigné, pour son herbergement et appartenances de Luigné, VII s. I d., qu'il débat.

« La recepte ordinaire de Couldray, dont ce recepveur compte pour deux ans, se monte par an . . XXI l. II. s. IV d.

« Pour avoir faict relier et abiller une buce pour meictre le vin de Couldray et pour avoir fourny de suif, cercle et preste . . . . . XII d.

« Pour avoir faict boulenger ung sextier de seigle pour les bienneurs de Couldray . . . . . XX d.

« A Pierres Jouennes qui vacqua par ung jour à mesurer les blez de Couldray, qui sont deuz à indifférentes mesures, pour scavoir combien vauldraient lesdicts blez à la mesure de Chasteaugontier. . . . . XX d.

« Pour l'achat et patronnaige d'ung bouesseau, mesure de Craon, pour mesurez partye des blez, qui sont deux de rente, chascun an, à la terre de Couldray, en ce comprins la ferreure dudict bouesseau . . . . . VII s. VI d.

« Pour avoir faict boulenger deux sextiers et demi de farine de seigle pour les plesseurs de Couldray. . IIII s. II d.

« A faict boulanger cedict recepveur, pour faire le pain aux plesseurs et bienneurs de Couldray, pour l'an dessus dict LXV . . . . . II secxtiers.

« A Guion Bruneau, pour avoir faict et fourny de boys deux huys et ung ciel à ung desdicts huys au four à ban de Couldray . . . . . VII s. VI d.

« A Thibault le Corneurs, pour l'achat de une claveure, gons et quatre barres à meictre audict huys au four à ban de Couldray. . . . . XV s.

« Avoir faict boulenger ung sextier de seigle pour faire

Digitized by Google

le pain aux plesseurs de Couldray, du moys de febvrier en suivant. . . . . I sextier.

« Aux fammes qui tousèrent les ouilles à Couldray et à la Roche-de-Bonnaiseau [1], en pain blanc . . . . . x d.

« L'aistre et appartenance de Soreau [2]. . . . II s. IV d.

« La veufve de feu Guillaume Pelion, pour deux quartiers de vignes au cloux de la Georgeterie [3]. . . . XVIII d.

L'énumération sommaire des maisons de Coudray montre que le bourg était aussi peuplé, au xve siècle, qu'il l'est actuellement, et que la propriété était au moins aussi divisée, à cette époque, qu'elle l'est aujourd'hui.

« Macé Belot, pour la maison et courtilz du Perier [4]. . x d.

« La veusve et feu Guillaume Ogiez, pour son aistre et appartenance de Couldray qui fut Jehan Charrestier. . v d.

« Jehanne, veusve de feu Michel Foucault, pour ung courtil aux Courtilz-Neufs . . . . . II d.

« La veusve feu Jehan Roland, pour une maison qui fut Jehan le Charrestier . . . . . III d.

« Simon Bruneau, pour sa vigne au cloux des Ousches . . . . . I d.

« Les hers Jehan le Fournier de la Chaloterie [5], pour une place de maison. . . . . v d.

Huguet de Fays et Colin Moreau, pour une maison sise près le four Macé Graussin . . . . . IIII d.

« Jamet Huault, pour sa maison qui fut Guillaume Remandin . . . . . IIII d.

[1] *Touser les ouilles* : Tondre les brebis.
[2] Soreau (le Grand), f. c^ne de Coudray. (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 303.) Cette terre appartenait en 1669 aux Bidault. (Bibl. d'Angers, mss. 917.)
[3] Georgeterie (la), maison du bourg de Coudray ; aujourd'hui encore debout.
[4] Perier (le), maison du bourg de Coudray ; aujourd'hui détruite.
[5] Chaloterie (la), f. c^ne de Ménil. (ibid., p. 266.)

Digitized by Google

« Simon Bruneau, pour ung quartier de vigne sis au cloux du Boys . . . . . II d.

« Mémoire que Jehan Gaultier et Macé Belot [1] souloient tenir ung clouseau sis à la Pisandière, de présent le tient monsieur en sa main . . . . . II s.

« Huguet de Fays, pour sa maison devant le puiz du cimetière de Couldray. . . . . II d.

« Perrine la Dorelle, pour sa maison que Guillaume Richart bailla à Simonne la Pocharde. . . . . IIII d.

« Jehan de Navarre, pour ung quartier de vigne au cloux de Plende . . . . . XII d.

« Jehan Gillard, pour ung des aistres qui fut Guillaume Leboce. . . . . VIII d.

« Simon Bruneau, pour son aistre et appartenance . . . . . VIII d. ob.

« Geffroy Guillot, pour la Fousselière [2] qui fut Jamet, Jehan et Michelle Cormeurs . . . . . IIII d.

Ledict Guillot, pour ung quartier de vigne sis à la Croix-Thiessaine . . . . . XV d.

« Ledict Guillot, pour fayt des Landes de la Triguelière. . . . . III s.

« Mémoire que Guillaume Foucaud soulloit tenir une provendrée de terre, sise d'avant la Thenardière [3], et depuys la tient monsieur . . . . . nihil.

« Simonne la Pocharde et sa fraresche, pour sa maison appellée Coynière. . . . . VIII d.

[1] On croit que c'est cette famille qui a donné son nom à la ferme du Buisson-Blot ou Belot, c^ne de Coudray. (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 59.) — Le Buisson-Blot appartenait en 1445 à Thomine Fléaut, veuve de Jehan Messa, sieur de Luigné. Cette terre resta attachée à la seigneurie. (*Archives du château de Luigné.*) — En est sieur Joseph Charlot, 1588, René Yvert, 1645, F. Bruneau, sieur du Bois-Morin, 1638. (ibid.)

[2] Fousselière (la), f, c^ne de Coudray ; aujourd'hui détruite.

[3] Tenardière (la), f. c^ne de Coudray. (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 309.

Digitized by Google

« Le prieur de Meneil, pour sa maison qui fut Guillaume Collas et par avant Jehan du Houssay sise entre les maisons Jehan Foucault et la maison Jehan Brulavaine [1]. . . . . II d.

« Emille Collas, pour sa part d'icelle maison . . . II d.

« La Bertranne et la Foucaude, pour monsieur Jehan d'Ingrande, pour le clouseau de la Doenerie qui fut Michel le Corneurs et depuis Robin Pitault et Robin le Corneurs. . . . . VII d.

« Foucquet Gruau, pour la Noeraye [2] qui fut Penot Noyant et Michelote la Noiande. . . . . XVI d.

« Ledict Fouquet, pour ung quartier de vigne qui fut de l'église et acquis à la dite Noiande sis au cloux de Plende . . . . . III d.

« Ledict Fouquet, pour son courtil qui fut de l'église et après à ladicte Noiande sis aux Courtilz-Neufs. . . . VI d.

« Foucquet Gruau, pour sa vigne sise à la Croix-Adourée et au cloux du Boys. . . . . X d. ob.

« Ledict Gruau, pour sa maison qui fut à Prevost Mercerie. . . . . IIII d.

« La famme et hers feu Bertran de Mordrelles, pour leur aistre de la Foucaudière qui fut Estienne Foucault et depuis audict Mordrelles, de service. . . . . XII s.

« Jehan Foucault, pour son herbergement et son pressouez qui fut Guillaume Foucault, de service . . . V s.

« Jehan Foucault, pour son herbergement qui fut Guillaume Joueunot. . . . . IIII d.

« Ledict Foucault, pour une chambre et place sise davant sa maison . . . . . II d.

[1] Une maison du nom de Brulavoine existe à Châteaugontier.
[2] Noeraye (la), f. c^ne de Coudray ; aujourd'hui détruite.

Digitized by Google

« Mathurin Turban, pour une pièce de terre appellée la Sexterée . . . . . XII d.

« Ledict Mathurin Turban, pour cinq journeaux de terre sis au Bugnon . . . . . III s. VI d.

« Jehan de Navarre, pour ung quartier de vigne sis à Plende . . . . . XII s.

« La Foucaude et les hers feu Colin Denis, pour une pièce de vigne sis en Plende . . . . . IIII s.

« Estienne Groussin, pour sa part du herbergement de la Georgeterie sis au bout du bourc de Couldray qui fut Jehan Gaultier . . . . . XVI s. III d.

« Macé Boucquet, pour une pièce de terre appellée le Busson, qui fut Guillaume Tassoreau et Jehan Hodebert [1] sise près les terres de la Motte-Pezé . . . . . IIII d.

« Le prieur de Meneil, pour sa maison de Couldray qui fut Laurens Brulavaine et depuis Guillaume Guioulier . . . . . IIII d.

« Mathurin Turban, pour les courtilz de la Pisandière [2] . . . . . III d.

« Ledict Turban, pour l'aistre feu Ranalier . . . . VI d.

« Olivier Ricog, pour le vigneau [3] sis au cloux de la Maladrerie [4] . . . . . II s. VI d.

[1] Cette famille a laissé son nom au *Grand* et au *Petit-Buisson-Hodebert*, situés dans la paroisse de Coudray. Le premier appartenait, en 1440, à Jehan Hodebert, en 1450 à Macé Bourget, en 1605 à Pierre de Pannard, en 1699 à N. Donnet, en 1769 à Jean-Louis Esnault de Moulin. — Le second, en 1606, à Jacques Sainton, en 1643 à Mathurin Renusson, en 1769 à Joseph Planchenault. (*Censif et état général de la chastellenie de Daon, Brion-sur-Bert et de Forge en 1769.*)

[2] Pisandière (la), c^ne de Coudray ; aujourd'hui détruite.

[3] *Vigneau* : Petit quartier de vigne.

[4] Ce nom de maladrerie rappelle le souvenir d'un ancien hospice de lépreux.

Digitized by Google

« Guillaume Coaynon pour son aistre et appartenance de la Brochardière [1] . . . . . XVI s.

« Ledict Coaynon, pour sa part du pré communal et du pré de l'ente [2] . . . . . II s. VI d.

« Ledict Coaynon, pour sa part des prez de Couldray, qui furent Messire Pierres d'Anjou. . . . . I s. VI d.

« Colin Moreau et Hugues de Fays, pour deux places de maisons sises entre la maison feu Thomas Rompolier et la maison Charrestier . . . . . VII d.

« Guion Bruneau, pour le clos du boys de la Foucaudière. . . . . X d.

« La Foucaude, pour le pré de la Belerie. . . VIII d. ob.

« Ladicte Foucaude, pour son herbergement et appartenance de Couldray. . . . . V d.

« Jehan Orry, pour son pressouez de Couldray qui fut à la Gastinelle . . . . . III d.

« Jehan Orry, pour son aistre et appartenance de la Brochardière. . . . . IIII d.

« Ledict Orry, pour la place de l'oustel qui fut à Jehan Foucault. . . . . IIII d.

« La Bertranne, pour ung quartier de vigne sis aux Ruettes . . . . . II d.

« Jehan Gaultier, pour sa maison où est depuys son pressouez . . . . . IIII d.

Robin Pitault et Robin le Corneurs, pour une pièce de terre, sise près les terres de la Vaierie [3] . . . . . II s.

« Guillaume Foucaud, pour sa part de la maison qui fut feu Guillaume Le Bon . . . . . II d.

[1] Brochardière (la), f. c^ne de Ménil. (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 55.)
[2] *Ente :* Pommier.
[3] Vaierie (la), cl. c^ne de Coudray ; aujourd'hui détruite.

Digitized by Google

« Ledict Foucaud, pour une pièce de terre appellée la Broce-Bonnet . . . . . XII d.

« Guillaume Foucaud, pour sa terre de la Maladrerie . . . . . XII d.

« Jehan Orry, pour son four et son herbergement. . II s.

« Jehan de Navarre et sa famme, fille de feu Colin Denis, pour sa vigne de Plende qui fut Simonne la Turbanne . . . . . XII d.

« Jehan de la Haye, pour une pièce de terre sise au Bugnon appellée la Boutière. . . . . II s.

« Mémoire que Estienne Foucaud soulloit tenir les clouseaux, du présent sont en la main de Monsieur . . . nihil.

« Colin Moreau, pour la Ricauderie [1] . . . . . VI d.

« Le curé de Couldray, pour ung appentiz de maison et ung courtil qui fut Thomas Hullin et depuis audict Fesnart [2] . . . . . II d.

« Ledict curé, pour sa maison qui fut Jehan Le Peletier et depuis audict Fesnart . . . . . VI d.

« Ledict curé, pour sa maison où est la Roche qui fut à Jehan Fesnard . . . . . VIII d.

[1] Ricauderie (la), cl. c^ne de Coudray ; aujourd'hui détruite.

[2] On lit dans le *Dictionnaire topographique de la Mayenne*, à la page 95, que la paroisse de Coudray fut démembrée de celle de Ménil. Or nous n'avons trouvé nulle part la preuve de cette assertion. Nous pensons, au contraire, que Coudray a toujours été une paroisse séparée et indépendante. En 1126, Gervais, fils d'Achard, et Adelicia, sa femme, donnèrent à l'abbaye du Ronceray la dîme de Coudray près Château-Gontier. (Cartulaire du Ronceray, ch. CXXIV rol. 3, chap. 5.) — Les censifs du moyen âge mentionnent le curé et l'église de Coudray. Ni les vieux titres de la cure de Ménil, ni les registres de Coudray ne font allusion à une ancienne union de ces deux paroisses. Le Pouillé du diocèse d'Angers, en 1783, indique seulement que le curé du Ménil présentait à la cure de Saint-Julien de Coudray et que l'évêque en était le collateur. Th. Cauvin, dans sa *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 281, confirme notre opinion.

Digitized by Google

« Ledict curé, pour la Roberderie [1] qui fut audict Fesnard . . . . . VIII d.

« Ledict curé, pour la Fourrerie [2] qui fut audict Fesnard . . . . . VIII d.

« Le seigneur de Luigné [3], pour son herbergement et appartenance de Luigné . . . . . VII s. VI d.

« Le seigneur de la Porte [4], à cause et par raison de quinze solx tournoys de rente qu'il a sur les hers de la Tonderesse. . . . . II s. VI d.

« Ledict seigneur, pour ce qu'il a sur l'aistre de Soreau. . . . . II s. VI d.

« Ledict seigneur, pour sa terre qui fut Guiot de la Fontaine sise à la Fossolière et pour une pièce de lande sise aux vignes de la Croix . . . . . II s. VI d.

[1] Roberderie (la), f. c^ne d'Azé. (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 280.)

[2] Fourrerie (la), f. c^ne de Coudray; aujourd'hui détruite.

[3] Luigné, chât., f. m. et étang, c^ne de Coudray. — Fief vassal du marquisat de Château-Gontier. (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 196.) — En est sieur Jehan Messa, 1440, François de Rosny, sieur de Brunelles et de la Morinière, 1533, qui cite, dans son aveu du mois de mars de la même année, « la court, manoir, maison, chapelle, jardrins, « vergiers, pastiz, issues dudict lieu, la maison du mestaier. » — Gabriel Charlot, époux de Françoise de l'Hommeau, 1588-1600, rebâtit le logis de Luigne. — Gabriel Legaigneux, époux de Renée Charlot, procureur du roi au grenier à sel de La Flèche, 1616, René Charlot, écuyer, 1620. René Trochon, contrôleur pour le roi au grenier à sel de Château-Gontier, 1629-1660, François Déan, sieur de la Poulleterie, époux de Marie Trochon, 1620, conseiller du roi, receveur des consignations, François Déan, écuyer, fils du précédent, époux de Catherine de Marisy, conseiller du roi, trésorier des gardes du corps de Sa Majesté, 1697. (*Archives du château de Luigné.*) Voir la *Revue de l'Anjou*, juin 1880.

[4] Porte (la) chât. et f. c^ne de Daon. — Ancien fief et seigneurie relevant de la châtellenie de Daon, avec maison seigneuriale et chapelle. — En est sieur J. Maurin. 1382, G. Maurin, 1414. L. Le Barrois, chevalier, 1454, H. de Villeblanche, écuyer, 1456, n. h. Jean Duperrier, 1469, R. de Villeblanche, écuyer, 1510, Et. Regnard, sieur de la Fautraise, 1540-1560, J. de la Coussaie, écuyer, 1555, N. Cochelin, 1660. (Voir nos *Recherches historiques sur Daon et ses environs.*) — Les seigneurs de la Porte avaient un banc orné de leurs armoiries dans l'église paroissiale de Daon. La chapelle de la Porte était dédiée, à cette époque, à Ste Catherine ; elle a été depuis placée sous le vocable de la Ste Vierge.

Digitized by Google

« Ledict seigneur, pour ses chouses sises près la Triguelière . . . . . II s. VI d.

« Jehan de Navarre, pour ung quartier de vigne sis au clos du boys qui fust maistre Jacques Periez . . . . III d.

« Guillaume de Nouant, pour sa terre sise ès landes de la Triguelière . . . . . XIII d.

« Le seigneur de Moiré [1], au terme de Vendredi-Adouré, de service, rendue à Couldray, une paire de gans de cerf, pour ce Ie paire de gans de cerf.

« Jehan de la Haye, pour la Roche-Chobron [2] qui fut Thomas le Suour et depuis Mathurin Turban. . . . . VI d.

« Foucquet Gruau, pour la maison qui fut Michelete la Noiande . . . . . IIII d.

« Guillaume de Nouant, pour la Fosseloière. . .

« Estienne Groussin et fraresche, pour leur part de l'aistre et appartenance de la Georgeterie . . . . . XIII s. VI d.

« Ledict Groussin, pour la Ligerie [3] . . . . . IIII d.

« Ledict Groussin, pour la Pisandière . . . . . XVI d.

« Ledict Groussin, pour ung clouseau sis aux Clouseaux . . . . . V d.

« Le seigneur de Princé [4], pour ses vignes sises au cloux de Plende . . . . . V s.

[1] Moiray, chat., et f. cne de Coudray. — Fief vassal du marq. de Château-Gontier. (ibid. p. 219.) — En est sieur Jacques Sainton, 1598, Jacques Guilloteau, 1656, P. Trochon, 1669. Les Trochon possédaient encore Moiré au XVIIIe s. (*Archives du château de Luigné.*)

[2] Roche-Chobron (la), f. cne de Coudray ; aujourd'hui nommée la Chaubronnière. (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 75.)

[3] Ligerie (la), f. cl. cne de Coudray ; aujourd'hui détruite.

[4] Princé, ham. et chat. cne de Champigné. — Ancien fief relevant de la Bouguerie, avec maison noble dont est sieur n. h. G. d'Orange, 1513, Fr. d'Orange, chevalier, 1539, Foulques Sibille, 1628, Guy de Lesrat, 1760. (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III, p. 190.)

Digitized by Google

« Jehan de Navarre, à cause de sa femme, fille de feu Colin Denis, pour ses vignes du cloux de Plende qui furent feu Guillaume Guioulier et Simonne la Turbanne et ses frarescheurs, et les leur bailla Girard de Princé. . II s. VI d.

« Le herbergement et appartenance de la Ralaye [1], de cens . . . . . XII s.

« Et oultre, doivent ceux qui tiennent ledict lieu de la Rallaye, la paille et le charroy, au vicomte de Beaumont, et quinze deniers de taille, qui sont deuz, par la coustume du pays, et ne ont ne justice ne vairie, oudict lieu, ceulx qui tiennent mes est, et appartient à monsieur de Couldray à qui sont deuz lesdicts doze solx de cens.

« Jehan de Navarre, à cause du lieu de Diodon [2], qui fut Colin Denis, foy et hommaige simple et de service . . V s.

« Geffroy Girart, Guillaume le Gaigneurs et ses frarescheurs, pour le lieu et appartenance de la Torrillière [3] . . . . . V s.

« Le domaine de Vallettes [4], de service, au jour de la feste aux Mors. . . . . X s.

« Total du domaine non muable . . XXI l. IIII s. II d. »

Voici les noms des « bianneurs » qui doivent, « chascun an, le bian ès plesses de Couldray : »

« Le lieu et appartenance de la Torvilière . . . I plesse.

« Le Busson.. . . . . I pl.

« Émile Guioulier, pour sa maison et courtil sis près la maison G. Colas. . . . . I pl.

« Guillaume Colas et Michel Colas, pour leur maison qui fut Pichon . . . . . I pl.

[1] Rallay (le Haut et le Bas), f. c^ne de Châtelain. — Fief vassal de la bar. de Château-Gontier. (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 271.)

[2] Diodon, f. c^ne de Coudray. (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 111.)

[3] Torrillière (la), f. c^ne de Coudray; aujourd'hui détruite.

[4] Vallette (la Grande), f. c^ne de Coudray. — Fief vassal de la châtellenie de Château-Gontier. (ibid., p. 223.) — La ferme de Petite-Vallette, en Ménil, appartenait en 1669 à Pierre Symon, notaire de la baronnie de Château-Gontier. (ibid., Bibliothèque d'Angers, mss. 917.)

Digitized by Google

« Richart Chesnart, pour sa maison qui fut au Tuleures. . . . . I pl.

Guion Bruneau, pour sa maison et courtil, qui fut feu Maillart. . . . . I pl.

« Gervais le Corneurs, pour sa maison et courtil sise près la maison Mathurin Turban . . . . . I pl.

« Jehan Roland, pour sa maison qui fut Guillaume le Pescheur . . . . . II pl.

« Jehan Foucaud, pour sa maison et courtil sise devant l'église de Couldray. . . . . III pl.

« Mathurin Turban, pour sa maison et courtilz . . III pl.

« Jehan Orry, pour sa maison et courtil, près la Douve. . . . . I pl.

« Jehan le Soulour, pour le buron [1] sis près ladicte Douve. . . . . I pl.

« Le curé de Couldray, pour ses maisons qui furent Jehan Fesnart . . . . . II pl.

« Alourie la Besselle, pour la moitié d'une maison . . I pl.

« Le lieu et appartenance de la Ralaye . . . . . III pl.

« Colin Moreau, pour l'autre moitié de ladicte maison. . . . . I pl. et d.

« Messire Jehan de l'Onglée, presbtre, pour sa maison sise devant le puiz du cymitère . . . . . I pl.

« Jehanne la Ogère, pour une place de maison et courtil. . . . . I pl. et d.

« La Grullu, pour sa maison et courtilz . . . . . I pl.

« Colin Moreau, sur ce que peuvent devoir les maisons feu Robert Mevil. . . . . I pl.

« Jehan Gillart et Jehan Chehère, pour une maison et courtil . . . . . I pl.

« Le lieu de Diodon . . . . . I pl.

« Jehan Gehère et la famme feu Macé, pour une maison . . . . . I pl. »

André Joubert.

[1] *Buron :* Logis, habitation, chaumière.

(A suivre).

Digitized by Google

MUSÉE SAINT-JEAN

SECTION NUMISMATIQUE

MÉDAILLES D'OR

462. — Tigné. — Médaille d'or de l'ép. celtique. Statère des Redons.

Tête à droite laurée.

℞. Type au cavalier chargeant; foudre sous le cheval, bouclier main gauche, javelot main droite, trouvé à *Tigné* (Maine-et-Loire), en 1870.

Hucher, *Art gaulois*, pl. 53. — IIIe reg. d'entrée, n°s 107 et 108.

463. — Brigné. — Médaille d'or de l'ép. celtique. Statère des *Pictons*, *Santons* ou *Lemovices* au type d'Ogmios (Dieu de l'éloquence), trouvé à *Brigné* (Maine-et-Loire), en 1876.

Hucher, *Art gaulois*, pl. 9, n° 1.

464 a. — — Ép. celtique avant J.-C. Statère en or vert, poids 7 grammes.

Tête à droite perlée.

℞. Cheval androcephale conduit par un Aurige. Genie ailé, courbé vers la terre. Type armoricain.

IIIe reg. d'entrée, n° 301.

Digitized by Google

464. — Angers. — (Electrum). Au 1/5 d'argent mêlé. Ép. celtique. Trouvé aux *Belles-Poitrines*, près Lesvière. Anciens bains romains d'Angers vers 1848.

Tête perlée.

℞. Cheval androcephale.

465. — Cholet. — Ép. celtique. Quart de statère, poids 2 grammes, trouvé à *La Pommeraye*, arrondissement de Cholet.

Tête perlée.

℞. Cheval androcephale.

IIe reg. d'entrée, n° 266.

466. — La Potherie. — Ép. celtique. Type armoricain. Deux statères trouvés en 1860 avec 109 autres pièces de même type, dans une urne carrée, en terre cuite, sur la commune de La Potherie, canton de Candé, arrondissement de Segré.

Poids de chaque pièce : 7 grammes 40 cent.

Tête de profil à droite ornée de lacets perlés.

℞. Cheval androcephale ; (Aurige, conducteur de char) ; sous le ventre du cheval, personnage à mi-corps, les bras étendus.

IIe reg. d'entrée, n° 23.

Invent. de 1868, n° 868.

466 a. — Pin-en-Mauges. — Ép. celtique. Quart de statère. Poids 2 grammes. Provenance, le Pin-en-Mauges, où vers 1863, M. Tristan-Martin, donateur, a pu se le procurer.

Type du Vulcain pontife-forgeron, debout, marchant à gauche ; *Lituus* ou *pedum-crosse* main droite ; marteau main gauche. Autel ou enclume en ☒.

℞. Asteroïdes.

Deux autres pièces, même type, trouvées à *Cholet* et à *Candé* ; dont trois en Anjou.

Trois autres dans le Nantais, dont une à Ancenis, publiée

Digitized by Google

par M. Hucker dans l'*Art gaulois ou les Gaulois d'après leurs médailles.*

Total : *six* attribuées aux Namnetes, peuplade Armoricaine.

Voir *Essai sur les Namnetes* par M. Parenteau ; Nantes, Guéraud, en 1863 ;

L'*Art gaulois* par Hucher, page 6 du texte et n° 45 des planches ;

Voir *Rép. arch. de l'Anjou*, page 7, an 1865 ;

Congrès arch. de France, notre article, XXXVIIIe session ; Angers, 1871, page 52 et suivantes.

466 B. — Un quart de statère de l'ép. celtique, anepigraphe, poids 2 grammes.

Tête à droite avec lacets perlés, sanglier au-dessus.

℞. Cheval androcephale attelé à un char que dirige un automédon, portant de la gauche une branche en forme de rinceau.

IIIe reg. d'entrée, n° 201.

467. — SAINT-SYLVAIN. — Ép. romaine. Auguste, tête laurée à droite.

Lég. : CAESAR. AVGVSTVS. DIVI. F. PATER PATRIAE.

℞. C. L. CAESARES. AVGVSTI F. COS. DESIG. PRIN. JVVEN.

Caïus et Lucius, ses deux petits fils, issus de Julie et d'Agrippa. Boucliers et instruments pontificaux (2 ans avant J.-C.), trouvé à Saint-Sylvain, arrondissement d'Angers.

Myonnet, 1er vol., page 116, 3e édit. ; Cohen, t. Ier, p. 52.

IIe reg. d'entrée n° 184.

468. — CORNÉ. — Ép. romaine. Trajan. (98-117 de J.-C.).

IMP. CAES. NER. TRAIAN. OPTIM. AVG. GER. DAC. PARTHICO.

℞. PM. TR. P. COS. VI. PP. SPQR. PARTHIA CAPTA

Pièce trouvée à Quiquière, commune de Corné, acquise le 13 juin 1847.

Invent. de 1868, n° 870.

Digitized by Google

469. — Corné. — Ép. romaine. Adrien qui prit le titre d'empereur l'an 117 de J.-C.

HADRIANVS AVGVSTVS.

℞. Cavalier, lance au poing avec ces lettres au bas du cheval : COS III PP.

Trouvée à Quiquère, acquise 3 avril 1847.

Invent. de 1868, n° 870.

469 A. — Corné. — Soufre. Estampage d'une pièce d'or provenant du trésor de Quiquère.

HADRIANVS AVGVSTVS PP.

Tête à droite.

℞. COS III.

Hadrien mourut l'an 138 de J.-C. Appartient à M. Barassé, imprimeur ; en 1847 donateur de l'empreinte.

470. — Corné. — Ép. romaine, IIe siècle. Antonin le Pieux.

ANTONINVS. AVG. PIVS. PP.

℞. TR. POT. COS IIII. Pallas.

Trésor de Quiquère.

Invent. de 1868.

471. — Corné. — Ép.romaine, IIe siècle. Marc-Aurèle, proclamé empereur 7 mars 161.

ANTONINVS AVG. ARMENIACVS.

℞. PM. TR. P. XVIII. IMP II. COS III. Victoire ailée sur bouclier : VIC. AVG.

Trésor de Quiquère.

Invent. de 1808, n° 870.

472. — Corné. — Ép. romaine, IIe siècle. Lucius Verus.

L. VERVS. AVG. ARM. PARTH. MAX.

℞. VICT. AVG. TR. P. VI COS. II.

Trésor de Quiquère.

473. — Corné. — Ép. romaine, IIe siècle. Faustine Mere, femme d'Antonin le Pieux.

Digitized by Google

DIVA AVGVSTA FAVSTINA.

℞. AETERNITAS.

Femme à droite appuyée sur un sceptre et tenant un flambeau.

474. — CORNÉ. — Ép. romaine, IIe siècle. Faustine jeune, femme de Marc-Aurèle.

FAVSTINA AVGVSTA.

℞. AVGVSTI PII FILIA.

Diane chasseresse à droite.

Trésor de Quiquère.

475. — CORNÉ. — Ép. romaine, IIe siècle. Lucille, fille de Marc-Aurèle et de Faustine jeune, femme de l'empereur L. Verus.

LVCILLAE AVG. ANTONINI AVG. F.

℞. VOTA PVBLICA dans une couronne.

Trésor de Quiquère.

NOTA. — Les pièces de Quiquère que le Musée possède, au nombre de *huit*, furent trouvées en 1847 dans un pot de terre grossier avec 450 autres, toutes en or (module ordinaire), pesant ensemble 3 kilog. 250 grammes et représentant une valeur métallique de 10,225 francs. Le champ où elles furent découvertes se nomme la Gangnerie de Quiquère. M. Marchegay, donateur des fragments du vase, a décrit cette curieuse découverte dans le n° 1, 18e année, du *Bulletin de la Société industrielle d'Angers* : « Ces médailles offrent la série presque complète « des princes et princesses de la famille impériale pendant « près d'un siècle, depuis l'avènement de Trajan, 97e année « de l'ère chrétienne, à la mort de Commode, 192e année « même ère. »

476. — Ép. romaine, IIe siècle. Faustine Mere.

DIVA FAVSTINA.

℞. AVGVSTA. Pomone.

M. Leclerc-Guillory, donateur.

Ier reg. d'entrée, n° 581.

Digitized by Google

477. — Ép. romaine, IIe siècle. Faustine Mere.

DIVA FAVSTINA.

℞. CONSECRATIO.

M. Leclerc-Guillory, donateur.

478. — Les Rosiers. — Ép. romaine, IVe siècle. Valentinien Ier, empereur d'occident, donne aux villes l'institution des *Défenseurs de cités* et règne de l'an 364 à 375.

Lég. : D.N. (dominus noster) VALENTIANVS P.F. AVG.

Tête diadèmée à droite.

℞. RESTITVTOR REIPVBLICAE. A l'exergue : MED (Mediolanum, Milan ?)

L'empereur debout tenant de la droite le labarum chrismé ☧ ; et de la gauche une victoire.

Trouvée aux Rosiers (Maine-et-Loire), vers 1862.

IIe reg. d'entrée, n° 148.

479. — Saint-Aubin-de-Luigné. — Ép. romaine, IVe-Ve siècles. Honorius, empereur d'Occident. Après le pillage de Rome par Alaric, roi des Gots, il se retire à Ravenne et y meurt en 423.

D.N. HONORIVS PF. AVG. Tête casquée.

Dominus noster Honorius pius felix Augustus.

℞. CONCORDIA AVGGI. CONOB.

La concorde des Augustes. *Constantinopoli obsignata :* frappée à Constantinople. Ce revers s'explique par le partage du monde romain entre les fils de Théodose ; Honorius eut l'Occident et son frère Arcadius l'Orient, où la pièce en question reçut sa frappe.

Trouvée à Saint-Aubin-de-Luigné (Maine-et-Loire), en 1851.

480. — Corzé. — Ép. romaine, Ve siècle. Zenon l'Isaurien, empereur d'Orient. Pièce quinaire ou de très petit module.

D.N. ZENO PERP. AUG.

Tête à droite.

Digitized by Google

℞. Croix latine dans une couronne. A l'exergue : COMOB pour CONOB.

Trouvé à Corzé, arrondissement de Baugé, vers 1860.

Invent. de 1868, n° 101.

481. — ANGERS. — Ép. romaine, ve siècle. Vibius ou Libius Severus, salué empereur d'Occident à Ravenne l'an 461 de J.-C., mort empoisonné l'an 465.

D.N. LIBIVS SEVERVS P.F. AVG.

℞. VICTORIA. AVGGG. (Augustorum). Dans le champ : RA. (Ravenna, Ravenne). Exergue : CONOB.

Trouvée au rocher de la Chalouère, à Angers, vers 1856.

482. — FENEU. — VIe siècle. Justin Ier, empereur d'Orient; d'abord berger, puis soldat, fut porté au trône en 518, mourut en 527 après s'être associé son neveu Justinien.

Trouvée à Feneu, arrondissement d'Angers.

IIe reg. d'entrée, n° 331.

483. — ANGERS. — Triens de Justinien ou mieux imitation faite de ce type, par nos rois mérovingiens.

Voir *Monétaires mérovingiens*, Combrouse, pl. 61, n° 1.

Trouvée à Angers, paroisse Sainte-Thérèse, en septembre 1841.

484. — VARADES. — Ép. mérovingienne, v^e ou VIe siècle.

Triens trouvé à Varades (Loire-Inférieure), vers 1862

TVRONVS CIVE [1].

Tête à droite.

℞. DOMNIGISILO, nom du monétaire.

Cette pièce, frappée à Tours, ne se trouve ni dans Combrouse, ni dans Roret. Serait-elle inédite ?

484 A. — Ép. mérovingienne. Triens en or pâle ; poids 2 grammes.

Tête à droite.

[1] Turonus *cive* pour turonus *civis*, c'est-à-dire turonus civitas.

Digitized by Google

Lég. : BAN (Bannesac).

℟. Calice à deux anses.

Lég. : GAALETANO (Javouls dans le Gevaudan) (Lozère). Exergue : à l'envers FII.

Voir Combrouse, p. 5, pl. 14.

IIIe reg. d'entrée, n° 203.

485. — BEAUCOUZÉ. — Ép. mérovingienne, v^e-vi^e siècle. Triens ou tiers de sou d'or frappé à Angers.

Lég. : ANDECAVIS.

℟. SEVDVLFVS, nom du monétaire, croix ancrée dans le champ ☩

Trouvée en 1857, sur la commune de Beaucouzé, canton nord-ouest d'Angers. Un semblable triens se voit au n° 11, pl. 49 du recueil : *Monétaire des rois mérovingiens*, ouvrage édité par MM. Rollin, en 1843.

486. — Ép. mérovingienne, ve siècle. Triens frappé à Angers.

Leg. : ANDECAVIS.

Tête à droite.

℟. LAVNARDO, nom du monétaire.

Personnage debout, tenant de la main droite une croix latine.

Monét. des rois mérov., pl. IV. *Catal. Grille*, 694.

486 A. — CONCOURSON. — Ép. mérovingienne. Triens, poids 2 grammes.

Tête à droite.

℟. Croix ancrée avec 4 points à sa base et 2 sous les courbes.

Lég. : GNO — M.

Trouvé à Concourson, près Doué-la-Fontaine.

IIIe reg. d'entrée, n° 202.

486 B. — VAUCHRÉTIEN. — Triens mérovingien, trouvé à Vauchrétien en mai 1882.

Tête à gauche.

Digitized by Google

Lég. : ANCI (rétrograde), peut-être pour ICONA (Château-Chinon).

℟. Nom du monétaire à chercher.

Croix à pied fiché cantonnée de deux étoiles. Poids 1 gramme.

IIIe reg. d'entrée, n° 605.

487. — PRUILLÉ. — Ép. capétienne, XIVe siècle. *Escu d'or* à la chaise de Philippe VI, dit de Valois (1328-1350). Poids 4 grammes 1/2.

† PHILIPPVS : DEI : GRA : FRANCORVM : REX.

Le roi assis sur un trône orné de pinacles, l'épée main droite ; l'écu de France semé de fleurs de lis sans nombre, main gauche.

℟. † XPC : VINCIT : XPC : REGNAT : XPC : IMPERAT [1]. Dans le champ croix fleurie entre *quatre lobes*.

Trouvé en 1865, commune de Pruillé, à la Chenaye, appartenant à M. Louvet, ancien ministre de Napoléon III.

IIe reg. d'entrée, n° 267.

488. — LOUROUX-BÉCONNAIS, — Ép. capétienne, XIVe siècle. *Escu d'or*, de Jean II dit le Bon (1350-1364).

† IOHANNES : DEI : GRA : FRANCORVM REX. Le roi assis sur le trône orné de pinacles ; épée main droite ; écu fleurs sans nombre main gauche.

℟. XPC VINCIT etc. (*Le Christ triomphe*, le Christ règne, le Christ commande).

Dans le champ, croix fleurie entre quatre globes. Trois pièces, dont une trouvée à Angers, l'autre au Louroux-Béconnais, etc.

Voir Leblanc, p. 256.

[1] Paroles de l'armée chrétienne dans une bataille contre les sarrazins sous le règne de Philippe Ier, 1030-1108. Voir Leblanc, p. 164. Ce n'est toutefois que sous Philippe-Auguste, 1180-1223, qu'apparaît cette formule dans la monnaie.

Digitized by Google

489. — Plessis-Macé. — Ép. capétienne, xive siècle. *Mouton d'or* du même Jean II. L'agneau nimbé ; croix de résurrection. Sous les pieds de l'agnus le nom du roi : IOH (joannes) REX.

Lég. : AGN. DEI. QVI. TOLL. PECA MUDI. MISERERE. NOB.

℟. XPC etc., formule ordinaire.

Dans le champ : croix fleurie entre 4 lobes contournées de 4 angles.

Trouvé au bois de la Frenaie, commune du *Plessis-Macé.*

IIe reg. d'entrée, n° 331.

490. — Ép. capétienne, xive siècle. Pièce dite : *Fleur de lis* de Charles V (1364-1380). Le roi à pied ; épée main droite ; sceptre de justice main gauche ; sous un édicule ogival : KAROLVS. DI. GR. FRANCORV. REX.

℟. Formule KPC. et etc.

Dans le champ : croix fleurie, contournée de deux fleurs de lis et de deux couronnes ouvertes.

491. — Ép. capétienne, xive siècle. Même roi Charles V, et même type que le n° précédent, mais frappe variée.

IIe reg. d'entrée, n° 331.

492. — Ép. capétienne, xive siècle. *Roial d'or* de Charles V.

KAROLVS. DEI. GRA. FRANCORV RE-X.

Dans le champ : Le roi debout en manteau royal ; sceptre fleurdelisé ; main de justice ; couronne ouverte.

℟. Formule XPC &.

Dans le champ : croix fleurie cantonnée de 4 fleurs de lis.

IIe reg. d'entrée, n° 26.

493. — Angers. — Ép. cepétienne, xive siècle. *Roial d'or.* Même roi Charles V et même type que le n° précédent, mais frappe variée.

Digitized by Google

Trouvé vers 1860 à Angers faubourg Saint-Lazare.
IIe reg. d'entrée, n° 149.

494. — Ép. capétienne, XIVe siècle. *Franc à pied.* Même roi Charles V. Le prince debout, en cotte d'armes fleurdelisée ; épée ; main de justice. Formule XPC etc.
M. Leclerc-Guillory, donateur.

494 A. — Florin de Florence : FLORENTIA.
Fleur de lis à pétales épanouies et à grandes étamines. Poids 3 grammes 1/2.
℟. Saint Jean-Baptiste en pied ; tête nimbée ; main gauche croix à longue tige ; est vêtu d'une peau d'animal ; patron de la ville de Florence.
Deux marteaux surmontés d'un A.
IIIe reg. d'entrée, n° 206.

495. — XIVe siècle. *Noble à la rose* d'Édouard III, roi d'Angleterre (1327-1377.)
EDWARD. DEI. GRA. REX ANGL. T FRANC. D (dominus), HIB. (hibernie, irlande). La nef d'Angleterre.
℟. IHC (Jésus) AVTEM TRANSIENS P (per), MEDIVM ILLORV IBAT.
Rose cruciforme, crenelée, fleurdelisée, couronnée et léopardée. Poids 8 grammes.
IIe reg. d'entrée, n° 228 *ter*.

496. — SEICHES. — XVe siècle. *Angelot* d'Angleterre, de Henri VI[1], proclamé en 1422, à l'âge de 8 mois, à la fois roi d'Angleterre et de la France sous la régence du duc de Bedfort pour la France, et du duc de Glocester pour l'Angleterre.
HENRIC. DI. CRA. REX ANGL. et FRANC: Le dragon terrassé.

[1] Il se pourrait que cette pièce fut plutôt de Henri V. (1413-1422).

Digitized by Google

℟. PER. CRVC (em) TVA (m) SALVA. NOS (christe) REDEMPTOR. Nef aux armes d'Angleterre et de France.

Trouvé dans le parc de l'ancien château *du Verger*, près de Seiches.

496. A. — XVe siècle. Salut de Henri VI d'Angleterre qualifié de roi de France (1422-1436); poids 4 grammes; salutation angélique; vierge en buste; l'ange de même; entr'eux AVE. Sous la vierge, écu de France aux 3 lis; sous l'ange, écartelé aux 1 et 4 de France, aux 2 et 3 d'Angleterre; trois léopards passant.

Lég. : HENRICVS : DEI : GRA : FRACORV Z AGLIE REX

℟. Croix contournée de fleur de lis et d'un léopard.

Lég. : XPC etc.

Leblanc, p. 295.

IIIe reg. d'entrée, n° 204.

Obligé par l'histoire, nous avons dû mentionner ici certaines monnaies que les rois d'Angleterre firent frapper en France, notamment : Henri V mort au bois de Vincennes, le 29 août 1842, et Henri VI qui tout enfant lui succéda, lequel par suite d'une paix conclue, épousa en 1445, à l'âge de 23 ans, Marguerite d'Anjou, fille de notre bon roi René.

497. — ANGERS. — XIVe-XVe siècles. *Escu à la couronne* de Charles VI (1380-1422).

KAROLVS : DEI GRACIA : FRANCORVM REX.

Écu aux 3 fleurs de lis seulement, car avant Charles VI elles étaient sans nombre; couronne ouverte fleurdelisée et perlée.

℟. Formule : XPC etc.

Dans le champ : croix évidée entre 4 lobes.

Trouvé en décembre 1868 à Angers, à l'ancien hôpital général, rue Lyonnaise, au fond d'un pot renfermé lui-

Digitized by Google

même dans le creux d'une poutre. Une centaine d'autres pièces s'y trouvaient.

IIe reg. d'entrée, n° 331.

498. — XIVe-XVe siècle. *Escu à la Couronne*, même type et du même roi Charles VI. Même provenance, mais *frappe variée*. Poids 4 grammes.

IIIe reg. d'entrée, n° 268.

499. — MAZÉ. — XIVe-XVe siècles. *Roial* de Charles VI. Le roi debout en manteau royal, sceptre fleurdelisé ; main de justice ; couronne ouverte.

Trouvé au Plessis, dépendance du château de Montjeoffroy, commune de Mazé, en 1844.

500. — JUIGNÉ-SUL-LOIRE. — XVe siècle. *Escu à la Couronne* de Charles VII (1422-1461).

KAROLUS DEI etc.

℟. Formule : XPC etc.

Trouvé à Juigné-sur-Loire en 1846 avec 53 autres.

501. — LE VOIDE. — XVe siècle. *Escu à la Couronne* de Charles VII.

Trouvé dans le champ de la Londonnière, commune du Voide, canton de Vihiers.

M. Goumenault, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, donateur en janvier 1850.

502. — JUIGNÉ-SUR-LOIRE. — XVe siècle. Escu à la Couronne de Charles VII.

Trouvé comme le n° 500, à Juigné-sur-Loire, en 1846.

503. — LOUROUX-BÉCONNAIS. — XVe siècle. Escu à la Couronne de Charles VII.

Trouvé au Louroux-Béconnais vers 1842.

Digitized by Google

504. — Angers. — xve siècle. Escu à la Couronne de Charles VII, flanqué de deux fleurs de lis à dextre et à semestre.

Trouvé à la mairie d'Angers, en 1822.

505. — xve siècle, Escu à la couronne de Charles VII. M. Leclerc-Guillory, donateur, deux pièces.

506. — Mazé. — Escu à la couronne de Charles VII.

Trouvé vers 1844 à Mazé.

507. — xve siècle. Demi-écu de Charles VII.

Trouvé près de la mairie d'Angers en 1822.

508. — Tigné. — xve siècle. Escu de Louis XI (1461-1483).

Trouvé à Tigné arrondissement de Saumur.

508 a. — Escu de Louis XI à la Couronne.

Lég. : LVDOVICVS DEI GRACIA FRANCORVM REX. 3 fleurs de lis dans l'écu ; couronne ouverte.

℟. XPC etc., etc.

IIIe reg. d'entrée, n° 207.

509. — Beaufort. — xve siècle. Escu de Charles VIII (1483-1498).

Trouvé entre Chartrenay et Beaufort, arrondissement de Baugé, en 1859.

510. — xve-xvie siècles. Escu d'or au soleil de Louis XII (1498-1515).

LVDOVICVS : DEI : GRACIA FRANCORVEM REX.

Écartelé aux *1 et 4* de trois fleurs de lis, aux *2 et 3* d'un dauphin ; soleil au sommet.

℟. Formule XPS etc.

Le sigma prend ici la forme ordinaire de notre S. Croix fleurdelisée.

M. Leclerc-Guillory, donateur.

Digitized by Google

511. — La Poitevinière. — xvie siècle. Escu au soleil de François Ier.

Lég. : FRANCISCVS DEI GRATIA FRANCO REX (1515-1547).

Couronne ouverte, feuillée perlée, au-dessus de l'écu aux trois fleurs de lis, flanqué d'un F couronné à dextre et à semestre. Lettre G, signe de l'atelier monétaire de Poitiers.

℟. Formule xps etc., etc.

Trouvé à La Poitevinière, arrondissement de Cholet.

IIe reg. d'entrée, n° 410.

512. — Angers. — xvie siècle. Demi-escu au soleil de Charles IX.

Lég. : CAROLVS VIIII D.G. FRANCO. REX. (1560-1574.)

Couronne fermée depuis le règne de Henri II; lettres romaines remplaçant les caractères gothiques; poids 4 grammes.

℟. † CRISTV : REGNAT : VINCIT ET IMP. 1564.

Le nom de xpc n'est plus trois fois répété.

Trouvé dans un mur du pont central d'Angers en septembre 1864.

IIe reg. d'entrée, n° 231.

512. a. — Pologne. — xvie siècle. Ecu de Charles IX : CAROLVS IX. D. G. FRANC. REX MDLXXIII, couronne fermée.

℟. † CHRISTVS REGNAT VINCIT ET IMPERAT.

Croix fleurdeilsée, au centre *A* lettre indiquant l'hôtel de la Monnaie, de Paris.

Trouvée en Pologne, par M. Chicon, entrepreneur du quai des Arts, à Angers, ledit sieur donateur le 19 juin 1878.

512. b. —Saint-Lambert-du-Lattay. — Poids 3 gram. 1/2, xvie siècle. Pièce de Charles IX.

CAROLUS. IX. DEI G. FRANCO. REX.

Ecu de France aux 3 lis, couronne fermée.

℟. xps. REGNAT etc. 1565.

Digitized by Google

Dans le champ la lettre G, marque de la monnaie de Poitiers.

Trouvée à Saint-Lambert-du-Lattay.

IIIe reg. d'entrée, n° 209.

513. — Tigné. — XVIIe siècle. Louis d'or de Louis XIV : LVD. XIIII. D. G. FR. ET NAV. REX 1702.

℟. CHRS. REGN. VINC. IMP. Lettre *A.* au centre de la croix formée de huit *L* couronnés et adossés.

Poids 4 grammes, trouvé à Tigné, 1864.

IIe reg. d'entrée, n° 232.

514. — XVIIe siècle. Même typ. de Louis XIV, mais avec la date de 1668 (règn. 1643-1715.)

515. — XVIIIe siècle. Louis d'or de Louis XV (1715-1774.)

℟. CHRS. REGN. VINC. IMP. 1727.

Ecus de France et de Navarre, couronnés, formant ce genre de pièces nommés Louis à *Lunettes.*

IIe reg. d'entrée, n° 331.

516. — XIXe siècle. Médaille frappée à la naissance du roi, de Rome. Diamètre : 42 millim.

Leg. : Napoleon-François-Joseph-Charles, Roi de Rome.

Exergue : XX MARS MDCCCXI.

Dans le champ : Buste du petit Roi.

Au-dessous : ANDRIEV F (ecit).

De l'autre côté : têtes géminées de Napoléon Ier et de Marie-Louise.

Plus bas : ANDRIEU F.

DENON. P.

517. — Varades. — XVe siècle. *Escu d'or* de Jean VI, duc de Bretagne, né au Château de l'Hermine en 1389, mort en 1442, à Champtoceaux.

Lég. : IOANNES DEI GRACIA BRITONV (m) DVX.

Le duc à cheval.

Digitized by Google

℟. DEVS IN ADJVTORIV (m) MEV (m) INTENDE.

Au-dessus de l'épée, lettre N indiquant que cette pièce a été frappée à Nantes. RR.

Trouvé dans le champ du Ronzeray, près de Varades, en 1846.

517 A. — XVe siècle. Pièce de François Ier, duc de Bretagne (1442-1450).

Lég. : FRANCISCVS DEI GRACIA BRITONV DVX.

Le duc à gauche, au galop brandissant son épée; caparaçon semé d'hermines; bouclier à 3 hermines.

Style analogue aux francs d'or du roi Jean, de Charles V et de Charles VII.

℟. DEVS IN ADJVTORIVM ME (um) INTENDE.

IIIe reg. d'entrée, n° 208.

518. — XVe siècle. Écu de Philippe III, duc de Bourgogne, de Brabant et de Limbourg, né en 1393, mort en 1467. PHS. DVX. BVRG. BRAB. LIMB. Buste de Saint Pierre nimbé.

℟. PAX. XPI MANEAT SEMPER NOBISCVM.

Écu écartelé aux *1* et *4* de France, aux *2* et *3* de Bourgogne et Brabant. Poids 3 grammes 5 décigrammes.

519. — VERN. — XVe siècle. Écu espagnol de Ferdinand V, dit le Catholique, et d'Isabelle, sa femme, qu'on nommait *les deux Rois*. (1479-1516).

FERDINANDVS ET ISABEL DEI GRATIA ; têtes affrontées du roi et de la reine.

℟. SVB VMBRA ALARVM TVARVM.

Aigle éployé tête à gauche tenant un écusson écartelé aux *1* et *4* de Leon et de Castille ; aux 2 et *4* d'Aragon, etc.

Trouvé à Vern, arrondissement de Segré, en 1846.

519 A. — Poids 3 grammes 1/2. XVIe siècle. Demi-pistole d'Espagne.

Digitized by Google

Lég. : IOHANNA ET KAROLVS. Jeanne la Folle et Charles-Quint son fils.

℟. HISPANIARVM REGES SICILIÆ.

IIIe reg. d'entrée, n° 211.

520. — YZERNAY. — XIVe siècle.

Double pistole de Philippe II, roi d'Espagne et duc de Milan dès 1540 (1556-1598, tête à droite radieé).

PHL REX HISPANIAROM (*sic*) E. C. 1588.

℟. DVX MEDIOLANI.

Écu écartelé aux *1* et *4* de l'aigle impérial aux *2* et *3* de Milan. Poids 7 grammes.

Trouvé à Yzernay, arrondissement de Cholet. Une pièce semblable fut découverte près de Chandoiseau, paroisse Saint-Laud d'Angers. Le nombre de ces pièces, assez grand dans l'Ouest, s'explique par ce fait que Philippe II entretint longtemps la guerre civile en France, surtout en Anjou, pendant la Ligue.

IIe reg. d'entrée, 411.

520 A. — ANGERS. — XVIe siècle. Poids 7 grammes.

Pièce de Philippe II, roi d'Espagne et duc de Milan. Tête radiée à droite. An 1582.

℟. MEDIOLANI D (UX).

Trouvée dans un champ près de la Baumette. Fleur de Coin.

IIIe reg. d'entrée, n° 300.

521. — XVIe siècle. Double pistole d'Espagne, coupée et de forme plus ou moins polygonale, refrappée.

..... IPPVS
1591

Philippe II, roi d'Espagne.

Écu écartelé aux *1* et *4* de Castille et de Léon ; aux *2* et *3* d'Aragon, etc., etc.

Digitized by Google

℞. (re) x. HISP. croix pattée dans un quatrefeuilles.
Poids 7 grammes.

521 A. — LA POITEVINIÈRE. — Poids 7 grammes.
Pistole d'Espagne, croix à branches égales.
℞. Écu cantonné des Lions de Léon et des Châteaux de Castille ; pals d'Aragon.

Trouvée à La Poitevinière en octobre 1875.
IIIe reg. d'entrée, n° 212.

522. — XVIe siècle. Demi-pistole rognée de Philippe II, roi d'Espagne.
M. Leclerc-Guillory, donateur.

523. — ANGERS. — Pièce espagnole... XVIe siècle, poids 2 grammes.
Trouvée place de la Laiterie.
M. Joubin, secrétaire général de la Mairie, a déposé cette pièce le 16 mai 1869.
IIe reg. d'entrée, n° 344.

524. — XVIe siècle. Pièce rognée de Philippe II, roi d'Espagne.
Trouvée à Andard, vers 1865. Poids 7 grammes.

..... IPPVS

℞. Croix à branches égales en tau dans un quatre-lobes.
IIe reg. d'entrée, n° 266.
524 A. — Poids 3 grammes 1/2. XVIIe siècle.
Pièce au buste de l'empereur Ferdinand II (1619-1637).
Lég. : FERD. EL. ROMA. IMPE. SEM. AV.
℞. Saint Étienne.
Lég. : IM. NOVIENSIS. VRBIS.
Double aigle de l'empire au bas de la tunique du saint qui fut patron des villes impériales de Nimègue (Noviomagus), de Spire (id : noviomagus).

Digitized by Google

Voir *Caractéristique des Saints*, par Cahier, pages 613-614.

Trouvée en Poitou.

IIIe reg. d'entrée, n° 210.

525. — XVIIIe siècle. Pièce de Ferdinand VI, roi d'Espagne ; FERDINAND VI D. G. 1757, tête à droite.

℟. HISPANIARVM. REX. I. M. B.

Écu écartelé aux *1* et *4* de Castille ; aux *2* et *3* de Léon.

M. Leclerc-Guillory, donateur.

526. — An 1800. Pièce de vingt francs, tête casquée et laurée, profil à gauche.

Lég. : L'ITALIE DÉLIVRÉE A MARENGO. A. L.

℟. 20 FRANCS — L'AN 10. — LIBERTÉ ÉGALITÉ ERIDANIIA.

RRR.

IIe reg. d'entrée, n° 24.

527. — LOUROUX-BÉCONNAIS. XVIe siècle.

Pistole de Lucques (Toscane), refrappée. Poids 3 grammes 5 décigrammes.

Lég. : S. VVLTUS DE LUCA.

℟. CAROLVS IMPERATOR 1552. (Charles-Quint).

L'écu est traversé en diagonale par le mot : LIBERTAS.

Sur cette pièce dite encore *saint Voult*, de *vultus*, visage, allusion à celui du Christ, consulter brochure : *Portraits et poids publiés sous Louis XIII*, page 66.

Voir aussi la *Caractéristique des Saints*, de Cahier, pages 121-122-569. *Nos Nouvelles Archives*, n° 26.

Trouvée au village de la Touche, commune du Louroux-Béconnais, le 3 janvier 1870. Donnée par M. H. Sauvage, alors juge de paix audit lieu.

IIe reg. d'entrée, n° 375.

528. — XVIe siècle. Pièce du pape Jules II (1503-1513).

JVLIVS. II. PONT. MAX.

℟. SANCTVS PETRVS...

Digitized by Google

Barque de Saint Pierre.
M. André Leroy, donateur en 1861.
IIe reg. d'entrée, n° 41.

529. — XIVe siècle. Monnaie de saint Martin.
Leg. : SANCTVS MARTIN. EPS.
Dans le champ, l'évêque assis bénit et tient une croix losangée au lieu de crosse; sous ses pieds, écu traversé d'une croix.
℟. MON (eta) NOVA. AVREA. TRAJECTEN.
(Maestric, Utrech ou Arras).
Trajecten pouvant se rapporter à l'une ou à l'autre de ces trois villes. Écusson écartelé aux *1* et *4* de France; aux *2* et *3* de Bourgogne et Brabant.
Trouvée à Saint-Melaine, canton des Ponts-de-Cé.

530. — XVIe siècle.
Lég. : PHI REX ET MLI (Mediolani) DVX.
Écusson écartelé de Léon, Castille, Aragon, etc.
Philippe II, duc de Milan et roi d'Espagne.
℟. SALVS VNICA MVNDI.
M. Leclerc-Guillory, donateur.

531. — Piécette turque (valeur 3 piastres).
M. Jubeau-Roynet, donateur, 1853.

531. — Pièce dite pagode (indienne), forme de culot à l'étoile environnée d'astéroïdes perlées.
Au droit : personnage debout.
A main droite, sorte de croix sur un socle oblong, formée de trois points juxtaposés.
La pagode vaut trois roupies d'argent ou 8 fr. 31 c. de notre monnaie; en usage à Pondichéry (Inde française).
M. Goury, aîné, inspecteur divisionnaire honoraire des ponts-et-chaussées, donateur en septembre 1850.

Digitized by Google

532 A. — Quoique ne faisant pas partie des médailles d'or, nous croyons devoir placer ici, à titre de *bijou*, un gros anneau du XVIe siècle, en laiton doré au feu, orné d'une pierre blanche transparente. Sur un côté de l'anneau, on voit un bonnet d'évêque surmontant un blason ogival, chargé de deux croissants, les pointes en haut et ornées, dans le champ, d'une croix latine. Sur l'autre côté, on distingue le chapeau à deux houppes. « C'était à l'occasion « de leur promotion que le Souverain-Pontife offrait ces « lourds anneaux aux cardinaux nouvellement élus. » Voir dans le tome 41e des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, la page 100 du *Bulletin*, an 1880.

532 B. — XVe siècle. Agrafe en or. Joli travail orné de de pierres fines (acq. en 1857), trouvé à Brissac.

Messire Jean de Graville, amiral de France du temps de Charles VIII et sous Louis XII portait dans son blason : *de gueules à trois fermaulx d'or*. Ces fermaulx sont semblables à notre agrafe de Brissac. (Voir *Les Armoiries des Admiraux*, etc., par Jean le Feron et par Claude Morel. PARIS, MDCXXVIII, fol. 9, verso).

532 C. — Deux triens en or.

1° Tiers d'un sou d'or de Justinien, trouvé à Andard, en 1882.

Lég. : DN IVSTINIANVS PP AGV (pour Aug). L'empereur de profil à droite.

℞. VICTORIA A (ugusti).

Victoire tenant une couronne.

Étoile. Monogramme : IR.

Exergue : CONOB.

2° Tiers de sou d'or. Imitation Visigothe de la monnaie de Justinien. L'empereur de profil à droite, manteau avec croix grecque sur la poitrine.

Digitized by Google

℞. Victoire tenant une couronne.

Trouvée à Angers, place Sainte-Croix, mars 1882.

532 D. — Pièce d'or de Valentinien III, D N. PLA. VALENTINIANUS PI. AVG.

℞. VICTORIA AVGG.

Né à Ravenne, en 419, mort en 455.

L'empereur debout, vu de face, foulant du pied droit un dragon, tenant une grande croix et une victoire.

Dans le champ R. V. (roma vixtrix).

A l'exergue : COMOB (Constantinopoli moneta officina secunda; vel Constantinopoli moneta obsignata).

Voir Gerard Jacob, 2e vol. p. 55.

Poids 5 grammes.

IIIe reg. d'entrée, n° 641.

532. E. — CHOLET. — Constantin III.

Trouvée aux environs de Cholet.

DN CONSTANTINVS PF. AUG.

Son buste diademé à droite avec le paludamentum et la cuirasse.

℞. VICTORIA. AAA Y. G. G. G. G.

Constantin debout à droite, tenant un étendard et un globe surmonté d'une victoire et posant le pied gauche sur un captif; à l'exergue COMOB dans le champ L. D.

GODARD-FAULTRIER.

Digitized by Google

LISTE ANALYTIQUE

D'UN CERTAIN NOMBRE DE PIÈCES RÉCEMMENT DÉCOUVERTES A LA MAIRIE D'ANGERS.

(Suite)

1726. — CAPITATION. — État de la Capitation des Bourgeois de la ville d'Angers.

Une pièce, petit in-folio, papier, de 6 feuillets, le dernier en blanc.

1730. — CAPITATION. — État de la Capitation des Bourgeois de la ville d'Angers.

Un registre, petit in-folio, papier, de 44 feuillets

1732. — Requête et pièces pour les Maire et Échevins de la ville d'Angers contre les receveur des tailles.

Une liasse, in-folio, papier, 4 pièces.

1733. — CAPITATION. — Lettres de l'Intendant de la Généralité de Tours ; requêtes à cet officier ; état et rôle d'imposition.

Une liasse, in-folio, papier, 6 pièces.

1734. — CAPITATION. — Lettre et ordonnance de l'Intendant de la Généralité de Tours ; requêtes à cet officier ; états et rôles d'imposition.

Une liasse, in-folio, papier, 7 pièces.

1735. — « INVENTAIRE DES TITRES ET PIÈCES qui sont au « Greffe de l'Hôtel-de-Ville d'Angers, fait par Me Simon, secré-

Digitized by Google

« taire dudit Hôtel-de-Ville, en conséquence de la conclusion « du 16 juillet 1735. »

Registre, in-folio, papier.

C'est un relevé analytique des archives de l'Hôtel-de-Ville, à cette époque renfermées dans quarantes boîtes portant : les vingt-six premières, chacune, une lettre de l'alphabet ; et les quatorze autres, chacune, une des quatorze premières lettres de l'alphabet, doublée. En regard de plusieurs pièces, le greffier Simon a mis l'annotation « manque ». Cet inventaire, précieux à consulter, mentionne de nombreuses pièces aujourd'hui disparues. Les notes marginales donnent des détails explicatifs sur les actes. Au f° 55 figure une description des halles d'Angers.

1735. — Capitation. — Lettres de l'Intendant de la Généralité de Tours ; requêtes à cet officier ; état relatif à la capitation de 1735.

Une liasse, in-folio, papier, 4 pièces.

1736. — Capitation. — Lettres de l'Intendant de la Généralité de Tours, et états relatifs à la capitation de l'année 1736.

Une liasse, in-folio, papier, 5 pièces.

1737. — Extrait des registres du conseil d'état du roy, relatif au traitement des officiers municipaux.

Une pièce, in-4°, papier.

1737. — États des dépenses faites ou a faire pour le régiment de Brissac-cavalerie, arrivé en quartiers d'hiver le 17 novembre 1736 ; état de ce qui revient aux officiers pour leur logement.

Une liasse, in-folio, papier, 4 pièces.

1737. — Capitation. — Lettre de l'Intendant de la Généralité de Tours ; état des sommes à déduire sur le principal et calcul des minutes de la capitation.

Une liasse, in-folio, papier, 7 pièces.

1738. — Devis des ouvrages de pavage à faire à neuf sur

Digitized by Google

la route d'Angers à Paris par le chemin de La Flèche ; requête à l'Intendant de la Généralité de Tours.

Une liasse, in-folio, papier, 2 pièces.

1738. — Capitation. — Lettre de l'Intendant de la Généralité de Tours, relative à la capitation de 1738.

Une pièce, in-folio, papier.

1739. — Capitation. — Lettre de l'Intendant de la Généralité de Tours.

Une pièce, in-folio, papier.

1740. — Acte d'acquisition par Charles Billard, marchand de draps, paroisse Saint-Maurice, d'un grand corps de logis rue Bourgeoise [1], anciennement appelé le *Marteau d'Or*, joignant d'un côté l'arche de la *Croix-Dorée*.

Une pièce, in-folio, papier, de 8 feuillets.

1740. — Capitation. — Ordonnance et lettre de l'Intendant de la Généralité de Tours ; détail de l'imposition ; calcul de la grosse du rôle de capitation.

Une liasse, in-folio, papier, 4 pièces.

1743. — Deniers patrimoniaux. — Copie du procès-verbal de constatation de l'état des murs, fossés, remparts, portes et fortifications de la ville d'Angers, ainsi que des concessions faites par les Maire et Échevins sur les terrains en dépendant.

Registre, in-folio, papier, de 192 feuillets, les quatre premiers et les sept derniers sont en blanc.

Sur le premier folio se trouve collé un reçu du registre, daté du 16 frimaire an VII et délivré par l'agent du génie à l'administration centrale du département de Maine-et-Loire.

1744. — Extrait des registres de la ville et mairie d'Angers, du 18 janvier 1744 : conclusion de l'Hôtel-de-Ville contenant les moyens des Maire et Échevins pour s'opposer aux prétentions de M. d'Autichamp, relativement à la garde des clefs de la ville.

Une pièce, in-folio, papier, de 6 feuillets.

[1] *Modo*, rue Beaurepaire.

Digitized by Google

1744. — Pièces diverses relatives au séjour aux Ponts-de-Cé des soldats du régiment Mestre-de-camp-cavalerie, arrivé le 23 décembre 1743 et parti le 24 mars 1744.

Une liasse, in-folio, papier, 5 pièces.

1745. — Lettre du subdélégué Poulain de la Guerche au collecteur de la paroisse de Saint-Maurille des Ponts-de-Cé; mémoires de fournitures et autres pièces relatives au séjour aux Ponts-de-Cé de deux compagnies du régiment Mestre-de-camp-cavalerie.

Une liasse, in-folio, papier, 64 pièces.

1745. — Pièces diverses relatives au séjour aux Ponts-de-Cé d'une compagnie du régiment de Brancas-cavalerie, arrivé en quartiers d'hiver le 28 novembre 1744 et parti le 30 avril 1745.

Une liasse, in-folio, papier, 4 pièces.

1745. — Quittance de jardinier pour salaire de travail au Mail et au Champ de foire; somme payée à un individu pour avoir nettoyé la cour de l'Hôtel-de-Ville.

Une liasse, in-8°, papier, 2 pièces.

1748. — Acte de vente par Abel Audouin, « marchand maître-perruquier », demeurant à Nantes, paroisse Saint-Denis, et la veuve Jean Audouin, à Perrine et Jeanne Taupin, filles majeures, demeurant paroisse Saint-Maurice d'Angers, d'une maison quai de la Poissonnerie, paroisse Saint-Pierre, et d'une autre maison au-devant de la précédente.

Une pièce, in-4°, papier, de 6 feuillets.

1749. — État des dépenses faites par messieurs du Corps de Ville d'Angers pour diverses causes, particulièrement à raison des Suisses prisonniers de guerre et des troupes ayant été ou étant en garnison en cette ville.

Un cahier, in-folio, papier, de 4 feuillets.

Ar. L.

(A suivre).

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

RECHERCHES ÉPIGRAPHIQUES

sur le Mausolée de Catherine de Chivré et sur l'Enfeu des Gaultier de Brullon, par ANDRÉ JOUBERT.

Rapport lu à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, par M. GODARD-FAULTRIER.

MESSIEURS,

Notre savant secrétaire général, M. l'abbé Ravain, m'adressait il y a plusieurs semaines, pour en rendre compte, une brochure de M. André Joubert, intitulée : *Recherches épigraphiques ; Le Mausolée de Catherine de Chivré ; L'Enfeu des Gaultier de Brullon.*

Cette brochure, tirée à cinquante exemplaires seulement, fut bientôt suivie d'une seconde édition tirée à 300, *revue* et *augmentée* ; c'est habituellement la formule obligée.

Mais ici ce n'est point un leurre, car on y trouve une rareté : je veux parler d'un *portrait inédit du célèbre voyageur Le Gouz de la Boullaye.* Aussi est-ce de cette seconde édition que j'aurai l'honneur de vous entretenir et non de celle qu'a bien voulu m'adresser notre honorable secrétaire général.

M. André Joubert commence son travail par le Mausolée de Catherine de Chivré, etc. ; nous suivrons son ordre. Qu'est-ce donc que Catherine de Chivré ?

Ce nom de Chivré est essentiellement angevin, ce qui ne gâte rien à l'histoire de cette jeune fille. Jacques de Chivré,

Digitized by Google

son père, était fils de Jacques de Chivré, écuyer et seigneur du Plessis-Chivré.

Le château de ce nom, dans son état actuel, remonte en grande partie à l'époque du XVIe siècle ; il n'est pas loin de Châteauneuf; j'ai souvenir de l'avoir visité avec le tant regretté M. Théodore de Quatrebarbes auquel il appartenait, et qui dans les champs d'alentour s'essayait à la culture du houblon, il y a de ça plus de quarante années, et j'ai souvenir encore que conteur délicat et charmant, il me récitait le *huitain* d'Anne de Rohan, qui précisément se trouve à la page 13 de la brochure de M. A. Joubert, mais avec plus d'exactitude que je ne l'avais reproduit dans le second volume de l'*Anjou et ses monuments*, page 452.

Toutefois, ce n'est point au Plessis-Chivré, comme on pourrait le croire, que se lisent les charmants vers en question, mais bien au château de la Barre, près de Bierné, autrefois de l'Anjou et présentement chef-lieu de canton de l'arrondissement de Châteaugontier.

Nous ne résistons pas au plaisir de les citer, tant ils ont de grâce et de charme, vous avertissant, Messieurs, que nous préférons à notre copie de 1840 celle de M. André Joubert, précédée de cette judicieuse observation :

« Les vers..... d'Anne de Rohan ont déjà été publiés par « M. l'abbé Foucault..... et par M. Marchegay. Mais ces deux « auteurs ont rajeuni l'orthographe et l'ont mise en harmonie « avec la langue moderne. Nous préférons, ajoute-t-il, reproduire le texte original en conservant scrupuleusement « l'orthographe ancienne de ces poésies que nous avons copiées « nous-même au château de la Barre. Le style du XVIe siècle « a sa saveur et sa couleur propres, nous voulons les lui « laisser. » M. A. Joubert a raison !

Mlle Anne de Rohan, s'adressant à son amie défunte, la délicate Catherine de Chivré, s'exprime ainsi :

« Hélas, puisque la mort, ô ma chère compagne,
« A desia retranché le fil de tes beaux iours,
« Par les bois escartés ou dans quelque montagne,
« Je veux te dire encore ces funèbres discours,
« Les oyseaux à l'envy disent chanson nouvelle,
« Salvons le Printemps qui se monstre si beau ;
« Mais moi je veux pleurer avec Philomele,
« Puisque tout mon plaisir est dedans le tombeau. »

Digitized by Google

Comme pendant à ces vers, se trouve le *quatrain* que composa Catherine de Bourbon, princesse de Navarre, sœur de Henri IV, également à l'adresse de Catherine de Chivré, sa filleule :

« Quand de tes ieunes ans, Clotho coupa la trame,
« L'impitoiable mort envoia promptement,
« Ton ame dans le ciel, ton corps au monument,
« A ta mère et à moy, le regret dedans l'ame.

La vie de la jeune Catherine de Chivré éclate dans ces vers délicats, comme aussi dans deux épitaphes latines que M. Joubert a également copiées et dont vous aurez la primeur en les lisant aux pages 22 et 24 de sa brochure, deuxième édition.

En résumé, mourir le 30 mai 1599, au château de la Guenaudière aliàs de la Barre, près de Bierné, et mourir à 13 ans (p. 122), chérie de la sœur d'Henri IV, *ob eximias corporis, animique dotes;* aimée et chantée par l'aimable princesse Anne de Rohan, dont l'esprit, d'après Théodore-Agrippa d'Aubigné, *fut trié entre les délices du ciel;* vengée par M. André Joubert, des vilains bruits qu'elle aurait été victime des amours du vert galant (p. 21) ; voilà toute l'histoire de la jeune Catherine.

Je ne puis pourtant pas ne point m'arrêter sur la deuxième épitaphe, où se lit cette formule païenne : *Jovis hic labor egregius;* comme c'est bien *Renaissance* de dire, en parlant de la jeune Catherine de Chivré, qu'elle était *l'œuvre remarquable de Jupiter.*

Ceci me remet en mémoire cet inspecteur, qui tout récemment, dans une école — point du tout libre celle-là — n'osant prononcer le nom de Dieu et cependant voulant en parler, tourna sa phrase tout à fait à la manière *Jovis hic labor* de l'épitaphe en question. Pauvre Jupin et pauvre inspecteur !

Soit dit sans malice comme un signe des temps.

Mais revenons au beau travail de M. André Joubert.

A la page 19, en parlant du mausolée de Catherine de Chivré, il dit : « Rien ne serait plus facile que de recomposer

Digitized by Google

« l'ensemble du tombeau et de lui rendre sa forme primi-
« tive. »

Voilà qui est de bon augure, mais ce qui, à mon sens, cesserait de le devenir, ce serait, en thèse générale, de voir ce tombeau figurer, quoique *avec honneur*, dans une des salles de nos musées historiques.

M. André Joubert voudra bien me pardonner une légère critique, tant je suis convaincu qu'il est toujours fâcheux de déplacer les monuments des lieux où ils furent établis, les musées devant être des *asiles de sauvetage* et non *des magasins de spoliation*. Donc, si l'on peut reconstituer le mausolée de Catherine de Chivré, qu'on le fasse sur les lieux. Mais il est une idée que j'oserai me permettre de présenter à M. Joubert, sachant pour en avoir été témoin, que ses largesses sont au niveau de son talent : ce serait de faire mouler la statue tombale (marbre blanc) de Catherine de Chivré, qu'il a si élégamment décrite page 20, et que son ami M. T. Abraham a scrupuleusement dessinée à son intention. Un moulage en plâtre serait une bonne fortune pour notre musée archéologique angevin, car il ne faut pas perdre de vue, je le répète à dessein, que le château de la Barre, près de Bierné, était autrefois de l'Anjou, comme il est aisé de s'en convaincre en étudiant la carte de Lezin Guyet, datée de l'an 1591, la plus ancienne que nous connaissions.

Et maintenant quittons Bierné pour nous rendre, toujours avec M. André Joubert, dans la paroisse de Saint-Laurent-des-Mortiers, également de l'ancien Anjou, et visitons avec lui l'enfeu des Gaultier de Brullon.

Tout à l'heure nous étions à l'époque de la Renaissance, nous voilà présentement en plein XVIIe siècle. La variété est de nuance très saisissable, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par les dessins de M. T. Abraham, pages 32, 38 et 50, où il appert que les retables funéraires ressemblent à de véritables buffets ; aussi nous bornons-nous à vous engager, Messieurs, à lire ce qu'en a écrit M. A. Joubert, voulant d'ailleurs abréger, afin de vous parler plus spécialement du curieux portrait de François Le Gouz, sieur de la Boullaye, que M. André Joubert a le premier publié ; portrait qu'il ne faut pas confondre avec celui qui se trouve à la tête des œuvres imprimées de Le Gouz.

Mais qu'est-ce que François Le Gouz ?

Digitized by Google

Vous trouverez réponse à cette question :

1° Dans une notice que j'ai eu l'honneur de lire à notre Société en 1858 ; c'est bien vieux !

2° Dans une autre, très intéressante, de M. Castonnet-Desfosses, imprimée pages 353 à 368 de vos *Mémoires*, tome XXIVe, an 1883 ;

3° Enfin dans le travail de M. André Joubert, pages 46 à 49, où nous voyons que le célèbre voyageur angevin se rattache aux Gaultier de Brullon par son mariage avec Élisabeth, fille de Jean Gaultier de Brullon. Le contrat du 20 août 1662, passé devant Cresson, notaire à Saint-Laurent-des-Mortiers, qualifie messire François Le Gouz de « sieur de la Boullaye et de Gœuvre, chevalier de l'Ordre du Roi, ambassadeur pour Sa Majesté vers les rois de Perse et des Indes. »

Les dates sont ici intéressantes à rapprocher :

Il naît en 1610 ;

Fait faire son portrait en 1639, ayant alors vingt-neuf ans ;

Commence ses voyages en 1643, il avait alors trente-trois ans ;

Rentre en France vers 1650, et sur l'instigation de Louis XIV, se présente à Sa Majesté dans son habit levantin ; imaginez le costume d'un Turc vieille roche ; ce dut être très amusant pour le roi, encore mineur, qui lui ordonna de publier ses mémoires ;

La première édition de ses voyages est de 1653 ;

La deuxième de 1657 ;

Il se marie en 1662 ;

Part de nouveau pour l'Orient vers 1664 ;

Sa lettre à Colbert est datée de Sourat, 1er avril 1666 ;

Il meurt à Ispahan, vers 1669, âgé de cinquante-neuf ans.

Ces dates sont généralement admises, mais l'incertitude plane toujours sur le lieu de sa naissance et les circonstances de sa mort. Les uns le font naître à *Baugé*, les autres à Borde, près de la même ville, ou à la Boulaie ; M. André Joubert est d'un autre avis :

« Quant à nous, dit-il, page 46, le lieu de naissance de « François Le Gouz de la Boullaye nous semble devoir être « plus naturellement placé au manoir de Goisvre ou de « Gœuvre, autrefois de la paroisse des Rosiers-sur-Loire, maintenant de celle de la Ménitré.

Digitized by Google

Mais M. Joubert ne développe pas suffisamment ses motifs ; un extrait d'acte en bonne forme ferait bien mieux notre affaire.

De son côté M. Castonnet-Desfosses n'hésite point à déclarer que Legouz fut assassiné à une demi-lieue de Dacca dans les Indes. Mais M. Castonnet, à notre sens, ne développe pas non plus suffisamment ses motifs, aussi jusqu'à nouvel ordre accueillons-nous de préférence l'ancienne tradition qui fait mourir Legouz à Ispahan où, paraît-il, le roi de Perse lui fit élever un tombeau sur les bords de la rivière d'Ormus ; *ad hoc sub judice lis est.*

Quoi qu'il en soit, MM. Castonnet et Joubert ont enrichi la biographie de François Legouz ; le premier en publiant dans vos *Mémoires*, page 356, t. XXIV, une lettre jusque là inédite de notre voyageur angevin à Colbert, en date du 1er *avril* 1666, *de Sourat aux Indes-Orientales*, *du Grand-Mogol ;* le second, en publiant à la page 46, de ses *Recherches épigraphiques*, deuxième édition, le portrait de François Le Gouz avec cette note explicative :

« Les armes de Le Gouz sont : Fascé d'or et de sable au « franc canton d'azur chargé de trois quinte-feuilles d'ar- « gent.....

« M. Charles d'Achon, du Mans, a bien voulu, continue « M. Joubert, nous permettre de reproduire le joli portrait « gravé de François Le Gouz de la Boullaye qu'il possède. « Notre personnage avait alors 29 ans. Son écusson est à « l'angle du côté droit de la gravure qui doit être très rare, « car son possesseur ne l'a jamais rencontrée nulle part et « les historiens ne l'ont pas mentionnée. »

« Il existe des lettres curieuses du célèbre voyageur. Nous « savons que dans l'une d'elles, adressée à sa femme, il lui « recommande d'être bien sage pendant son absence. »

Quoi qu'il en soit, elle lui survécut de vingt-sept années, étant décédée en 1696.

Le portrait de Le Gouz dut être ressemblant ; ce n'est point une œuvre morte ; il a le grand air des personnages de haute mine que nous a laissés le XVIIe siècle ; il est vivant de résolution, de finesse et de pénétration ; cependant le regard est d'une douceur attachante ; on dirait une figure où se révèlent deux qualités nobles, mais souvent contradictoires : la passion des lointains et l'amour du foyer, aussi rien d'étonnant

Digitized by Google

qu'il se soit marié entre deux longs voyages. Ces riches natures éprouvent généralement un malaise moral qui les éloigne du bonheur, et c'est en effet ce que ressentit, plus d'une fois, notre voyageur angevin, comme il en témoigne quelque part dans ses œuvres.

Merci ! donc à M. André Joubert d'avoir publié ce rare portrait ; merci ! de ses travaux historiques dont l'intérêt va toujours croissant et qui témoigne que, dans sa famille, l'alliance de l'industrie et des lettres, est chose naturelle sur un grand fond d'honneur.

V. GODARD-FAULTRIER.

Le Propriétaire-Gérant,

G. GRASSIN.

Angers, imprimerie GERMAIN et G. GRASSIN, rue Saint-Laud. — 1743-83

Digitized by Google

INDEXED

REVUE DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

5e et 6e Livraisons. — Novembre et Décembre 1883.

TOME SEPTIÈME

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN
RUE SAINT-LAUD.

1883

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Un procès au XVe siècle. — Louis IX — Philippe de Commynes — le seigneur de Montsoreau et les habitants de Savigny.* — A. Ledru.

2° *La vie privée en Anjou au* XVe *siècle, d'après les comptes inédits de Guillaume Tual* (*Suite et fin de la première série*). — André Joubert.

3° *Un mois en Espagne* (*Suite et fin.*) — P. Henry.

4° *A propos de la mort d'Henriette d'Angleterre.* — Ambroise Pelé.

5° *Liste analytique d'un certain nombre de pièces récemment découvertes à la mairie d'Angers* (*Suite*). — Ar. L.

6° *Notre-Dame Angevine* (38e feuille). — Grandet.

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 *francs par an.*

Digitized by Google

UN PROCÈS AU XVe SIÈCLE

Louis XI — Philippe de Commynes — le seigneur de Montsoreau et les habitants de Savigny [1].

Hélas! est-ce une loi, sur notre pauvre terre
Que toujours deux voisins auront entre eux la guerre;
Que la soif d'envahir et d'étendre ses droits
Tourmentera toujours les meuniers et les rois.
(ANDRIEUX.)

La richesse et l'abondance ne sauraient contenter l'homme. Plus il possède, plus il désire avoir; plus il est puissant, plus il veut étendre sa domination. Il n'est pas besoin d'interroger le prochain pour se convaincre de cette vérité. L'insatiabilité constitue une des plaies et un des tourments de l'humaine créature.

Ces quelques réflexions nous sont suggérées par un procès qui s'éleva, à la fin du xve siècle, entre les habitants de Savigny en Touraine et leur puissant voisin le seigneur de Montsoreau.

Jean de Chambes, IIe du nom, seigneur de Montsoreau, mari de Jeanne Chabot, revendiquait la possession d'une prairie d'environ mille arpents « appellée les Haultz-Bre-« thignolles » ou « les pasturaulx communs de la Canche, « située et assise au pays de Verron, près le port de

[1] Savigny (Indre-et-Loire), commune de 1726 habitants, canton et arrondissement de Chinon. A. Joanne, *Dictionnaire géographique de la France.*

Digitized by Google

« Cande [1], à trois lieues du chastel et ville de Chinon [2] ». Les gens de Savigny et ceux des contrées environnantes affirmaient que le seigneur de Montsoreau élevait des prétentions dénuées de fondement, que la seigneurie directe de la prairie appartenait au roi, à cause de son château de Chinon, le droit de garenne, au roi et à l'archevêque de Tours, et la seigneurie utile, concession des anciens seigneurs de Chinon, « aux habitants du pays... pour y faire « pestre et pasturer leurs bestes » quand bon leur semblait [3].

[1] Les deux petites villes de Candes et de Montsoreau sont si voisines, qu'au dire angevin,

Entre Candes et Montsoreau
Il n'y pait ni vache ni veau.

Voir C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. II, p. 733.

[2] « Une pièce de pasturaulx, vulgaulment appelée les pasturaulx « communs, laquelle pièce estoit et est située et assise ou pays de « Verron, près le port de Cande, à trois lieues du chastel et ville « de Chinon, contenant mil arpens de terre ou environ, vulgaulment « appelée la dicte pièce les pasturaulx communs de La Canche, le « tout en ung tenant, tenant d'une part à ung lieu où souloit avoir « ung arceau que l'on soulloit appeller l'arceau de Candes, en tirant « tout droit dudit arceau contremont la rivière de Loire, jusques au « lieu du fief de Brezé, nommé la Follye, qui estoit du villaige de « Bretignolles, en soy rendant tout du long du fief de Brezé jusques « au fief de Mathefelon, tout du long des prez de la vefve feu « Antoine Berruyer, et desdits prez en soy rendant tout du long « jusques aux prez de Frontevrault appelés le Mauvais Pré, et « dudit Mauvais Pré jusques au marays de la Canche, et dudit lieu « et marays de la Canche tout du long dudit marays en soy rendant « à la douve des Escoings de Nemans, et dudit lieu des Escoings « de Nemans en se rendant tout du long du foussé de l'Espine « jusques dedans le grand foussé dudit arceau de Cande, en « ce, non comprins quatre arpens de pré ou environ, nommé le « pré de la Chapelle estant au dedans desdits lieux. » Archives de Montsoreau au chartrier de Sourches. *Sentence de la Cour des Requêtes, du 15 mai 1472.* Cahier en papier.

[3] « Et en la dite pièce de pré avoit le roy, notre dit seigneur, à « cause de sa dicte seigneurie de Chinon, toute justice et jurisdiction, « haulte, moyenne et basse, avec les droiz qui en deppendoient et « povoient deppendre, droit de garenne commune entre icelluy sei- « gneur et l'arcevesque de Tours, et du dit droit de justice avoit le « roy, notre dit seigneur, et ses officiers joy et usé, par tel et si « longtemps, qu'il n'estoit mémoire du contraire. Et mesmement, « puys aucun temps en ça, avoit esté trouvé en la dicte pièce de « pasturaulx ung homme mort qui avoit esté levé et fait visiter par « la justice d'icelluy seigneur en sa dicte seigneurie du dit Chinon...

Digitized by Google

Jean de Chambes maintenait malgré tout ses prétentions [1]. Enfin, pour terminer la discussion, le seigneur de Montsoreau employa un moyen qui lui semblait devoir être infaillible. Il fit « clore partie des dictes terres de « foussez tout à l'environ et... édiffier certaine maison « près et joignant des diz prez et terres. »

Les manants usufruitiers ne goûtèrent aucunement cette manière de procéder. « La pluspart d'iceulx, jusques au « nombre de quatre vingts ou cent, armez et embastonnez, « et par nuit, » rompirent « de fait et par force les dictes « maison et foussez. »

Cette violence ne pouvait rester impunie. Jean de Chambes obtint des « lettres royaulx, au moyen desquelles, et infor- « macion précedant, » les plus anciens parmi les agresseurs furent « constituez prisonniers, les autres adjournez à « comparoir en personne par devant le sennéchal de « Poictou, et » enfin tous « condempnez en grosses « amendes. »

« Et aussi avoient ledit seigneur et ledit arcevesque de Tours joy et « usé en la dicte pièce de pasturaulx de tout droit de garenne à « grosses bestes rousses et noires, lièvres, coulniz, faizans, perdriz... « Et au regard de la seigneurie utille de la dicte pièce de pasturaulx, « les predecesseurs, seigneurs du dit lieu de Chinon, l'avoient donnée « aux habitants du pays, à la chose publicque, et à la communalité « du pays d'environ et des parties voisines, pour y faire pestre et « pasturer leurs bestes ainsi que bon leur sembleroit... en toutes « saisons de l'an... » — Chartier de Sourches. Archives de Montsoreau. *Sentence de la Cour des requêtes du 15 mai 1472.*

[1] « Disoit (Jean de Chambes) que ung villaige appellé Bretignolles « estoit et est de tout temps et ancienneté de la dicte terre et sei- « gneurie de Montsoreau avec plusieurs maisons et estaigiers, habi- « tans et demourans oudit villaige de Bretignolles, ensemble touz et « chacuns les dommaines et héritaiges, prez, pasturaulx et autres « choses quelzconques, situez et assis au dedans du dit villaige, fins « et mectes d'icelluy. Et mesmement estoient et sont de la dicte « seigneurie une bourne qui estoit au dessus du dit villaige de Bre- « tignolles, au grant chemin par ou l'en va au Petit Chozé, venant « au fief du saint de Laval, jusques à certaines autres bournes et « divisions qui estoient et sont en allant à la rue aux Chabotz et « aux prez dudit deffendeur (Jean de Chambes), de la en descendant « à la rivière de Loire et à ung arceau appelé l'arceau de Montsoreau; « lesquelles terres, prez et pasturaulx compectoient audit deffen- « deur... » — Chartrier de Sourches. Archives de Montsoreau. *Sentence de la Cour des requêtes du 15 mai 1472.*

Digitized by Google

Le triomphe du seigneur de Montsoreau ne fut pas complet. Par une sentence donnée à Paris le 15 mai 1472, « les gens tenans les requestes du roy » gardèrent les « demandeurs et compleignans en possession... de mener « ou faire mener..., en toutes saisons de l'an, leurs bestes « pasturer en la dite pièce de pasturaulx », levèrent « la « main du roy et tout empeschement mis et apposé « esdictes choses contencieuses », et condamnèrent Jean de Chambes aux dépens du procès [1].

Peu de temps après, 27 janvier 1472/3, Jean de Chambes mariait sa fille Hélène à Philippe de Commynes et faisait entrer ainsi dans sa famille l'homme qui devait régner sous le nom de Louis XI [2]. Cet événement devait bientôt modifier la tournure du procès. Cependant de Chambes, malgré son appel, ne put lui-même recueillir les bénéfices de cette alliance; il mourut avant le 21 juillet 1474, époque à laquelle Louis XI, par lettres datées de Paris, faisait savoir que gain de cause avait été donné par le Parlement aux habitants de Savigny [3].

C'est maintenant que l'influence de Commynes va se faire sentir. Quel ressort fit jouer l'ancien conseiller du duc de Bourgogne? Nous l'ignorons? Nous ne pouvons que constater un fait. Louis XI, par lettres datées du « Plessis « du Parc-lez-Tours » du mois d'août 1474, donna en

[1] « Ce fut fait et prononcé en jugement en la présence de maistre « Foucques Dumoulin, procureur desdits demandeurs d'une part et « de maistre Jehan Le Fièvre, substitut de maistre Guy Pignart, « procureur dudit deffendeur d'autre part, dont ledit Le Fèvre oudit « nom a appellé. » — Chartrier de Sourches. Archives de Montsoreau.

[2] Ch. Fierville, *Documents inédits sur Philippe de Commynes*, p. 71.

[3] « Ludovicus, Dei gracia, Francorum Rex... Auditis igitur in dicta « curiâ nostrâ... in causâ appellacionis predicte... Per judicium pre- « fate curie nostre dictum fuit supradictos consiliarios nostros « (curie requestarum) *bene judicasse*, et dictum appellantem (J. de « Chambes) *male appellasse*.... In cujus rei testimonium nostrum « presentibus litteris jussimus apponi sigillum. — Datum Parisiis « in Parlamento nostro, vicesima prima die julii, anno Domini mil- « lesimo quadringentesimo septuagesimo quarto, et regni nostri « tredecimo... » — Chartrier de Sourches. Archives de Monsoreau. Copie du xve siècle en papier.

Digitized by Google

toute propriété au beau-frère de Commynes, Jean III de Chambes, le terrain objet de la contestation, à la condition de le relever à foi et hommage du château de Chinon « et « au devoir de ung espervier... le jour de la feste de la « Magdelaine. » Le roi, au dire des lettres, faisait ce don à son « amé et féal conseillier et chambellan Jehan de « Jambes, pour considéracion » de ses « bons, grans, « agréables, recommandables et singuliers services [1] ! »

Dès le 25 septembre de la même année, le roi de France adressait « aux bailli de Touraine et des ressors et exemp- « cions d'Anjou et du Maine, conservateur des privilléges « royaulx de l'Université d'Angers... » d'autres lettres patentes datées « du Pont de Samoix », en vertu desquelles il ordonnait de laisser Jean III de Chambes « joir et user

[1] « Loys, par la grâce de Dieu, roy de France. A tous ceulx... « Savoir faisons que pour considération des bons, grans, agréables, « recommandables et singuliers services que nous a faiz par ci « devant en noz principaulx et grans affaires, fait et continue cha- « cun jour, et esperons que encores plus face ou temps à venir notre « amé et féal conseillier et chambellan Jehan de Jambes, seigneur « de Montsoreau, à icellui, pour ces causes et autres à ce nous « mouvans, et pour lui aider à soy entretenir plus honnorablement « en notre service, avons donné, ceddé..., donnons, ceddons..., de « grace especiale par ces présentes, une pièce de terre ou pré, con- « tenant mil arpens de terre ou environ, appellée les Haultz de Bre- « thignolles, joignant d'une part à ung lieu ou souloit avoir ung « arceau appellé l'arceau de Cande (etc.) Toutes choses dessus dites « à nous appartenant et estans de notre domayne à cause de notre « seigneurie de Chinon, pour d'icelles choses et chacune d'icelle et « par icellui [notre co]nseiller [et cham]bell[an, ses hoirs et suc- « cess]eurs et qui de lui auront cause à tousjours mais perpetuel- « lement, et en faire et disposer comme de leur propre chose et « héritage sans rien et jamais en retenir, fors seullement que les- « dites choses [dessus dites releveront]..... de nostre chastel, terre « et seigneurie de Chinon à foy et hommage... et au devoir de ung « espervier pour recognaissance des dites choses, payable le jour de « la feste de la Magdeleine..... En tesmoing de ce, nous avons fait « mectre notre seel à cesdites présentes. — Donné au Plessis-du- « Parc-lez-Tours, le [ ] jour de aoust [l'an] mil CCCC soixante « quat]orze et de notre règne le quatorziesme. »

Signé « Loys. »
sur le pli « par [ ]
« Avrillot. »

Chartrier de Sourches. Archives de Montsoreau. Orig. parch. Sceau perdu.

Digitized by Google

« plainement et paisiblement » de la prairie des « Haultz de « Brethignolles [1]. »

« Les manans et habitans de la paroisse de Savigny et « autres leurs consors et adhérans » ne furent pas troublés par l'intervention de leur terrible et puissant monarque. Ils ne voulaient pas croire que la faveur du maître pût annuler leurs droits. En conséquence, à leur requête, Gillet Fromaget, sergent à cheval du Châtelet de Paris, se transporta le 28 juin 1475, dans la basse-cour du château de Montsoreau. Il y rencontra « nobles et puissantes « dames Jeanne Chabot, dame d'icellui lieu, vefve » de Jean II de Chambes, et « dame Hélène de Jambes, femme « et espouze de noble et puissant messire Phelippes de « Commines, chevalier, seigneur de Rosture. » Le sergent royal leur bailla ajournement « assavoir à la dite damme « Jehanne Chabot en son nom et comme ayant le bail » de

[1] « Loys... Aux bailli de Touraine et des ressors et exempcions « d'Anjou et du Maine, conservateur des privilléges roiaulx de « l'Université d'Angiers et juge des exemps par appel ou pais d'Anjou, « ou à leurs lieuxtenans, salut. L'humble supplication de notre amé « et féal conseiller, Jehan de Jambes, seigneur de Montsoreau, avons « receue, contenant que ou mois d'aoust derenier passé, par noz « autres lettres patentes auxquelles ces présentes sont atachées « soubz le contreseel de notre chancellerie, et pour les causes de- « dans contenues, nous luy avons donné... pour luy, ses hoirs, « successeurs et aians cause, une pièce de terre ou pré contenant « mil arpens..... appellée le Hault de Brethignolles....., par vertu « desquelles lettres, il a entencion de prendre et apprehender la « possession et saisine. Mais pour ce qu'elles s'adrecent premiè- « rement à noz amez et féaulx gens de nos comptes et trésoriers à « Paris, avant que à vous bailly, et qu'il ne luy seroit, quant ce « présent, bonnement possible de vaquer ne entendre à la pour- « suite qu'il luy conviendroit faire pour... en requerir la verification « et expedition, *obstant la continuelle occupacion qu'il a en notre ser- « vice à l'entour de notre personne où il fait continuelle résidence*, il « doubte que vous fassiez difficulté de luy en bailler et délivrer à « présent icelle possession..... Pourquoy, nous, ces choses consi- « dérées..., vous mandons et commandons... que s'il vous appert du « contenu en icelles noz lettres, vous baillez et délivrez ou faites « bailler et délivrer réaument et de fait à notre dit conseiller et « chambellan ladite pièce de terre ou pré appellée les Haultz de Bre- « thignolles, et l'en faites, souffrez et laissez joir et user plainement « et paisiblement... Donné au Pont de Samoix, le xxve jour de « septembre l'an de grâce mil [CCCC soixante qua]torze et de notre « règne le quatorziesme. » — Chartier de Sourches. Archives de Montsoreau. Original parchemin.

Digitized by Google

« ses enfants mineurs » et « audit de Rosture en la personne « de ladite damme Hélène, son espouse, comme héritier à « cause d'elle » de défunt Jean II de Chambes, à comparaître devant lui, au sujet desdites prairies, le lundi 10 juillet, sur les neuf heures du matin. Le fils de Jeanne Chabot n'étant pas présent, on dut clouer la cédule notifiant l'assignation sur la porte du château, en présence de Guiot Caillon et de François du Plessis, écuyers [1].

Le 10 juillet, à l'heure marquée, se présentèrent devant Gillet Fromaget, « Jehan Dupuy, Perrin Langloys, Jehan « Langloys, Thomas Hermenost, Estienne Berruyer, Perrin « Thoreau, Jehan Berruyer, » de la paroisse de Savigny, et maître Jean Mynot, procureur de Jeanne Chabot et de Jean III de Chambes. Quant à Philippe de Commynes, il s'abstint de paraître et de se faire représenter. D'ailleurs la question n'avança d'aucune manière, et le sergent royal se borna à bailler assignation à Jeanne Chabot pour comparaître devant la cour de Parlement le 2 du mois d'août [2].

Malgré la contestation, Jean III de Chambes tint à rendre hommage au roi à cause de la prairie. Le samedi, fête de la Madeleine, 22 juillet 1475, maître Jean Mynot, procureur du seigneur de Montsoreau, « se transporta, tenant sur son « poing ung espervier garny degictz et de sonnetes, es « chasteaulx de Chinon, où illec il trouva Henry Duboys, « Raoulet Guenon et Jehan Chevalier, tous de la garde

[1] «... Et au dit jour, lieu et heure, baille adjournement à noble et « puissant Jehan de Jambes, escuier, filz aisné et héritier principal « dudit deffunct (Jean II de Chambes), par cédule signée de mon « seing manuel, cousue et actachée à l'encontre des porte et maison « dudit chastel de Montsoreau, contenant icelle cedule tel et pareil « adjournement que dessus dit, baillé es présences de Guiot Caillon « et Francoys du Plesseys, escuiers. » — Chartrier de Sourches. Archives de Montsoreau. Orig. parch.

[2] « A très doubtez et honorés seigneurs messires les gens tenans « le présent parlement du Roy, notre sire, à Paris, Gillet Fromaget, « sergent à cheval dudit seigneur, en son Chastelet à Paris..., hon- « neur, service, révérance, subjection et toutte obbéissance. Mes « très-honnorés seigneurs plaise vous savoir que (etc.). » — Chartrier de Sourches. Archives de Montsoreau. Original parch.

Digitized by Google

« des dits chasteaulx, auxquelz il demanda si le cappitaine...
« ou son lieutenant, étaient présents .Ceux-ci répondirent
« que non et que ilz estoient au service du roy et que pour
« lors il n'y avait que noble homme Robert de Feugue-
« rolles, escuier, seigneur de Cantelou, lieutenant commis
« à la garde des dits chasteaulx pour noble homme
« Jehan Chenu, escuier, lieutenant pour le cappitaine
« d'iceulx [1]. »

Pendant l'entretien, survint le dit Robert de Feuguerolles. Jean Mynot lui offrit l'hommage que son maître devait au roi à cause « des Haulx de Bretignolles. » Le seigneur de Cantelou accepta, et, ayant mis « ung gan en sa « main et ledit espervier sur son poing, » il dit que l'oiseau « estoit bel et gentil et que il le envoyeroit au « roy [2]. »

Sur ces entrefaites, Louis XI vint à Candes d'où il partit le lundi 12 février 1475/6. Pendant son séjour dans cette dernière localité, les châtelains de Montsoreau vinrent certainement le supplier de mettre un terme à l'opposition des habitants de Savigny. Le résultat ne se fit pas attendre. Dès le mercredi 14 février de la même année, « honnorable « homme et saige maistre Jehan Chambon, licencié es loix, « conseiller du roy... en sa court de Parlement, commis « de par le dit seigneur à exercer l'office de sénéchal de « Poictou », se transporta « en la maison des Haulx de « Bretignolles, près de Cande, environ l'eure de midi et « demie ». Là « par davant Jehan Rousse et Pierre de la « Vignolle, clercs et notaires jurez de la courtz des con-

[1] Commynes était-il à cette époque capitaine du château de Chinon? Dans la *Notice sur Philippe de Commines*, Petitot, *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. XI, p. 135, on trouve que Commynes, sénéchal du Poitou en 1476, fut en outre nommé par le roi capitaine du château de Chinon.

[2] « Et estoient à ce présens Jehan Garsault, dit le fauconnier et « Allain Poisson... » — Chartrier de Sourches. Archives de Montsoreau. Orig. en parch..

Digitized by Google

« tractz » de Chinon, il prononça ce petit discours devant les habitants de Savigny[1] :

« Mes amys les manans et habitans de la paroisse de « Savigné, le Roy, lundi dernier à son partement de « Cande, me donna charge expresse de vous assambler et « dire qu'il a esté adverti que vous avez procès, en sa court « de Parlement, à l'encontre de Madame de Montsoreau et « Monsieur, son filz, pour occasion de certeins pré et pas- « turages appellez les Haulx de Bretignolles que dictes « estre communaulx, et les dits de Montsoreau dient leur « appartenir, à cause de leur dite terre et seigneurie de « Montsoreau, et que c'est son plaisir et voulenté que n'en « plaidez plus et que la matière soit appoinctée en telle « manière que aiez une partie et parcion des dits pays et « pasturages et que l'autre partie demeure et soit ausdits « de Montsoreau, et que de ce veillez estre contans. Et pour « ce je vous ay cy fait venir pour vous dire et denoter les « dits plaisir et voulenté du roy, et vous foys commande- « ment de par ledit seigneur que aus dits appoinctements, « plaisir et voulenté du roy vous obbeissez et acquiessez. « Et pour tant que touche certeins despens que on dit les « dits de Montsoreau avoir esté condempnez envers vous, « en la dite court de Parlement, iceulx de Montsoreau

[1] « Jehan Dupuiz, Thomas Hermenost, Guillaume Besnier, Perrot « Grant, Phelippon Brisse, Jehan Meslier, Michau Galle, Jehan « Ragueneau, Jehan Landry, Michau Luylier, Estienne Dupuy, « André Dupuy, Guillaume Brisse, Gillet Ory, Jehan Berruyer, « Michau Larcevesque, Phelippon Richart, Mathurin Landri, « Anthoine Landri, Guillaume Galle, Perrin Dupuy, Macé Lectron, « Jehan Langloys, Perrin Thoreau, Jehan Rossigneul, Perrot Ber- « ruier, Guillaume Pellouzeau, Jean Dupuy l'esné, Gillet Berruier, « Simon Rossigneul, Perrin Habert, René Dupuy, Jehan Mytonneau, « Jehan Mosnier, Julyan Chartier, Perrin Renault, Macé Richart, « Jehan Pelouzeau, Jehan Bretault, Laurens Renault, Perrin Davy, « André Duveau, Jehan Morin, Jehan Gervesse, Jehan Moutardier, « Jehan Trepereau, Jacques Roullet, Guillaume Chappon, Jehan « Morin le jeune, Nau Landri, Alixandre Besnier, Jehan Chartier, « Guillaume Dudoy, Jehannin Dudoy, Laurens Norment, Henry « Pelouzeau, Guillaume Landri, Martin Giton, Perrin Trepereau, « Laurens Menard et Jehan Gillebert, tous manans et habitans de « la parroisse de Savigné, lors estans par davent luy. »

Digitized by Google

« vous font dire, en ce faisant, ilz vous offrent à les vous « poier tels que par ladite court seront taxez. »

La résistance des habitants de Savigny avait produit quelque effet. Il n'était plus question de les dépouiller entièrement. Louis XI, lui-même, par l'offre d'un partage, reconnaissait que leurs réclamations reposaient sur un droit réel.

La combinaison proposée par le commissaire royal, Jean Chambon, obtint l'assentiment de quatre intéressés. Guillaume Pelouzeau, Henri Pelouzeau, Perrin Habert et Jean Trepereau, seuls, répondirent « que, pour tant que à ung « chacun d'eulx touchoit, ils estoient prests d'obbéir et « faire lesdits plaisir et voulenté du roy. » Quant aux autres, se souvenant qu'il y avait toujours des juges à Paris, ils voulurent poursuivre la lutte et résister aux volontés de Louis XI. Par la bouche de Jean Rossigneul, l'un d'eux, ils firent savoir « qu'ils entendoient bien ce » qu'on « leur disoit, et que de l'appoinctement (proposé par « le roi), ilz s'en rapporteroient à Messeigneurs de la court « de Parlement, par devant lesquels le dit procès estoit « pendant [1]. »

Cette attitude des manants de Savigny vaut certes bien celle du meunier Sans-Souci, et l'on est heureux de constater que la classe, représentée par certains historiens comme abîmée dans l'abjection la plus complète et tremblant devant l'autorité, savait redresser la tête et espérer

[1] « Desquelles parolles et choses susdites, ledit maistre Jehan « Chambon, commissaire susdit, et aussi Guillaume Perhoux, comme « procureur desdits de Montsoreau, ont requis et demandé instru- « ment ung ou plusieurs ausdits notaires, lesquelx leur ont octroyé « pour servir et valloir ausdits de Montsoreau et toutefois en temps « et lieu tout ce que raison douvra. Et tout à la relacion desdits « notaires, auxquels en ce .. nous adjouxtons plaine foy, avons mis « et appossez à ces présentes les seaulx desdits contractz en confir- « mation et approbacion des choses dessus dites, le mercredi XIIIIe « jour de febvrier l'an de grâce mil CCCC soixante quinze. (Signé) « J. Rousse. — P. de la Vignolle. » — Chartrier de Sourches: Archives de Montsoreau. Pièce parchemin, sceau perdu.

Digitized by Google

dans la justice. Louis XI, on ne saurait le nier, était un terrible compère. Et cependant, de simples paysans osaient lui répondre : « Point de compromis; nous connaissons « nos droits; nous avons des juges à Paris ! »

Malgré le courage et la fermeté des habitants de Savigny, le dernier mot devait rester au roi, ou plutôt à Commynes.

En cette occasion le roi fut le moins sage.

A la nouvelle du refus essuyé par Jean Chambon, le monarque donna ordre au seigneur d'Argenton de saisir toutes les prairies communes sises entre la Loire et la Vienne. Cette commission qui respire une colère mal contenue est conçue en ces termes :

« Loys par la grâce de Dieu, roy de France, à noz amez « et feaulx conseilliers le seigneur d'Argenton, notre cham- « bellan, et Jehan de Reffou, notre maistre d'ostel, salut « et dilection. Pour certaines grans causes, à ce nous mou- « vans, Nous vous mandons et commectons par ces pré- « sentes que, incontinant et sans delay, vous prenez et « mectez en notre main tous les pasturaiges communs « estans entre la rivière de Loyre et la rivière de Vienne, « et d'iceulx pasturaiges facés partaige et division ainsi « que vous avons dit et ordonné, appelé à ce avecques vous « notre procureur ou bailliaige de Tourainne et tous autres « qui pour ce seront appellés. Et la dite division faicte, en « baillez et délivrez à notre amé et féal conseillier et cham- « bellan, le sire de Montsoreau, telle partie et porcion que « verrez estre à faire en voz conférences ; laquelle partie « nous lui avons donnée et donnons par ces présentes, et « l'en facez, souffrez et laissez joyr et user plainement et « paisiblement. Et à ce faire et souffrir contraignes ou « facés contraindre les manans et habitans de Savigny et « Brethignolles et tous autres qui pour ce seront à con- « traindre, par toutes voyes et manières deues et raison-

Digitized by Google

« nables, non obstant oppositions ou appellacions quelx-
« conques, pour lesquelles ne voulons en ce estre par vous
« aucunement differé. De ce faire vous donnons plain
« pouvoir, auctorité, commission et mandement espécial ;
« mandons et commandons à tous nos justiciers, officiers
« et subgectz que à vous en ce faisant soit obey.

« Donné aux Forges de Chinon le XVIe jour de février,
« l'an de grâce mil CCCC soixante quinze et de notre
« règne le quinziesme. »

« Par le roy les sires de Cursay, de Brezé et autres
« présents.

« J. CHESNIER [1] ? »

Le seigneur d'Argenton, qui avait probablement provoqué ces lettres patentes, obéit promptement aux ordres de Louis XI. Le 18 février suivant il opérait la saisie.

« Nous Phelippes de Commines, chevalier, seigneur de
« Renescures, d'Argenton, prince de Thalemont, conseiller
« et chambellan du roy, notre sire, et Jehan du Refou,
« escuier, maistre d'ostel du dit seigneur, commissaires
« en ceste partie, par vertu des lectres patentes du roy,
« notre sire, ausquelles ces présentes sont atachées, avons
« prins et mis, prenons et mectons en la main du roy
« notre dit seigneur, touz les pasturaiges communs estans
« entre les rivières de Loyre et de Vienne, et donnons en
« mandement au premier sergent royal sur ce requis
« adjourner le procureur du roy ou bailliaige de Tours, ou
« son substitut au siège royal de Chinon, et les manans et
« habitans de Savigny et Bretignolles, qu'il appartiendra, à
« comparoir par devant nous ou l'un de nous de nous com-
« mis et depputez, en l'oustel ou maison des Haultes-Bre-
« tignolles, près Cande, à demain heure de dix heures en

[1] Chartrier de Sourches. Archives de Montsoreau. Orig. parch., sceau perdu.

Digitized by Google

« actendant unze, devers le matin, pour sur ce procéder à « l'exécution et enseignemens des ditcs lectres royaulx ainsi « qu'il appartiendra, pour raison et comme le Roy le nous « mande pas icelles, o intimacion que y soient ou non les « dits habitants sera par nous procédé à l'exécution et « enterignement des dites lectres royaulx ainsi que de « raison. De ce faire deuement donnons povoir aud. sergent « de par le roy, notre dit seigneur ; mandons et comman- « dons à touz à qui il appartiendra que à luy, en ce faisant, « obbeyssent et entendent dilligeaument.

« Donné par nous commissaires dessus dits, le XVIIIe jour « de février l'an mil CCCC soixante et quinze, en signif- « fiant et faisant assavoir aus dits habitants la dite main « mise, donné comme dessus.

« COMMYNES [1]. »

Le même jour, le substitut du procureur du roi au bailliage de Touraine et soixante-dix habitants de Savigny comparurent à Bretignolles. Rappelant alors que les prairies contestées faisaient partie de la seigneurie de Chinon, que pendant le procès soutenu à la cour des requêtes et ensuite, par appel, devant le Parlement, le roi n'avait pas été cité, et le substitut au bailliage de Chinon ayant déclaré « qu'il n'avoit que dire et ne vouloit aucune- « ment » s'opposer à la volonté royale, Commynes décida qu'à l'avenir Jean III de Chambes et ses hoirs posséderaient le tiers des pâturages susdits et les habitants de Savigny les deux autres parties [2].

[1] Chartrier de Sourches. Archives de Montsoreau. Original parchemin.

[2] «... Avons dit et déclairé.., par sentence et jugement que des diz « prez et pastureaux contenans mil arpens de terre ou environ, des- « quels le dit seigneur (Louis XI) avoit fait bail et transport pour « le tout audit escuyer (Jean de Chambes), en sera et demourra « apperpetuité en domainne... audit escuyer et ses hoirs ou ayant « cause, *la tierce partie tant seullement*, à commancer du cousté de

Digitized by Google

La résistance était désormais impossible. D'ailleurs si les habitants de Savigny n'avaient pas obtenu pleine justice, ils avaient au moins conservé leur droit d'usage dans les deux tiers de la prairie. Le 17 janvier 1476/7, plusieurs d'entre eux donnèrent procuration « en la court de « Très-Reverend Père en Dieu, Monseigneur l'arcevesque « de Tours, » à Jean Rossigneul pour comparaître le mardi suivant « en la maison de Berthignolles, appartenant à « noble et puissante dame Jehanne Chabot, dame de Mont- « soreau, » pour « transiger..., paciffier... et appoincter, « touchant certain procès qui pendoit par devant messei- « gneurs les gens du Parlement... à Paris, et depuis lors la « dite cause ebmanée par devant les gens du Grand Conseil « du roy [1]. »

En vertu de cette procuration, Jean Rossigneul, accompagné de certains autres habitants de Savigny, se rendit à Chinon où le débat fut enfin clos par une transaction définitive le 21 janvier 1476/7 [2].

« Cande et ou lieu ouquel ledit feu messire Jehan de Jambes fist « bastir et esdiffier une maison qui encore de présent y est..., *et le « surplus et résidu desdits pastureaux qui sont les deux pars, demour- « rons comuns aux usaiges desdits habitans et de touz autres* ainsi et « par la forme et manière qu'il a esté dit, sentencé et appointé par « la dicte court des requestes à l'encontre dudit feu Jehan de « Jambes..... Donné au lieu de Bretignolles, près Cande, par nous « Phelipes de Commignes, chevalier, seigneur de Rostures, d'Ar- « genton, prince de Tallemont, conseiller et chambellan du roy, « notre sire, et commissaire en ceste partie, et maistre Jehan Fallai- « seau, licencié en loix, lieutenant de monsieur le bailli de Tou- « raine des ressors et exempcions d'Anjou et du Maine, commis et « délégué par noble et puissant seigneur Jehan de Reffou, escuier, « maistre d'ostel du roy, notre sire, aussi commissaire dudit sei- « neur, soubz les seaulx de nous, le dix-huitième jour de février l'an « mil CCCC soixante et quinze,

« Commynes. »

Chartrier de Sourches. Archives de Montsoreau. Orig. parch., sceau perdu.

[1] Chartrier de Sourches. Archives de Montsoreau. Orig. parch., sceau perdu.

[2] Chartrier de Sourches. Archives de Montsoreau. Orig. parch.

Digitized by Google

C'est à tort que plusieurs historiens modernes ont attribué à Louis XI une faveur systématique à l'égard des petits. Ses actes, et le procès dont nous venons de raconter les péripéties en est une nouvelle preuve, furent toujours inspirés par la nécessité du moment et par des motifs d'intérêt personnel.

A. Ledru.

Digitized by Google

ANALYSE

DES PIÈCES CONSTITUANT LA LIASSE INTITULÉE :

SAVIGNY, VERRON, BRETIGNOLLES.

CHARTRIER DE SOURCHES. ARCHIVES DE MONTSOREAU.

1°. — 15 mai 1472. Sentence de la Cour des requêtes, rappelant l'origine du procès entre le seigneur de Montsoreau et les habitants de Savigny à propos de la possession de la prairie de Bretignolles, et confirmant auxdits habitants leur droit d'usage.

2°. — 21 juillet 1474. Lettres patentes de Louis XI.

3°. — 21 juillet 1474. Autres lettres patentes de Louis XI adressées au bailli de Touraine.

Ces trois premières pièces ont été transcrites dès le xve siècle sur le même cahier en papier.

4°. — Août 1474. Autres lettres patentes de Louis XI, portant concession à Jean III de Chambes de mille arpents dans les prairies de Bretignolles. — Original parchemin, sceau perdu.

5°. — 25 septembre 1474. Autres lettres patentes de Louis XI, au bailli de Touraine, ordonnant de laisser jouir le seigneur de Montsoreau de ladite prairie. — Original parchemin.

Digitized by Google

6°. — 28 juin 1475. Procès-verbal de signification d'un arrêt obtenu par les habitants de Savigny, et opposition de Jeanne Chabot à l'exécution dudit arrêt pour ladite prairie. — Original parchemin, sceau perdu.

7°. — 22 juillet 1475. Foi et hommage au roi pour Bretignolles par le procureur de Jean III de Chambes. — Pièce parchemin. Copie papier.

8°. — 14 février 1475/6. Offre au nom de Louis XI, aux habitants de Savigny, d'une partie de la prairie de Bretignolles, à condition qu'ils cesseront leur action contre le seigneur de Montsoreau — Refus des habitants. — Pièce parchemin.

9° — 16 février 1475/6. Commission donnée par Louis XI à Philippe de Commynes de saisir les prairies situées entre la Loire et la Vienne et d'en assigner ensuite une partie au seigneur de Montsoreau. — Original parchemin, sceau perdu.

10°. — 18 février 1475/6. Saisie par Philippe de Commynes des prairies susdites et assignation au procureur du roi au bailliage de Tours et aux habitants de Savigny de comparaître devant lui. — Original parchemin portant la signature de Commynes.

11°. — 18 février 1475/6. Autre acte de Philippe de Commynes qui met le seigneur de Montsoreau en possession de la tierce partie de la prairie de Bretignolles. — Original parchemin, signé Commynes.

12°. — 17 janvier 1476/7. Procuration de certains habitants de Savigny à Jean Rosigneul pour transiger au sujet de la dite prairie. — Original parchemin.

13°. — 21 janvier 1476/7. Transaction entre le seigneur de Montsoreau et les habitants de Savigny. — 2 pièces. Original parchemin ; copie papier.

Digitized by Google

14°. — 2 août 1507. Sentence donnée au siège de Saumur par laquelle une sentence du sénéchal de Montsoreau est confirmée contre Perrin Trepereau, Pierre Hermenost, Guillaume Dupuy, etc. — Pièce parchemin.

15°. — Plusieurs fois et hommages pour les prairies de Bretignolles et autres. — Papier et parchemin.

16° — Sur un inventaire nous lisons cette analyse d'une pièce dont nous n'avons retrouvé ni original ni copie : « Procès-verbal de vente et montrée faite sur ledit lieu des « Hauts de Bretignolles au sujet des ruines arrivées audit « lieu par l'inondation des eaux du 10e avril 1615. —

Digitized by Google

LA VIE PRIVÉE EN ANJOU

AU XVe SIÈCLE

d'après les comptes inédits

DE

GUILLAUME TUAL

RECEVEUR DE JEAN BOURRÉ

(1463-1466.)

DEUXIÈME PARTIE.

LA VIE A LA CAMPAGNE.

CHAPITRE QUATRIÈME.

I. Revenu des métairies et des closeries. — Recette et vente de froment, de blés, de seigle, de pailles, de lins, de chanvres, de graines, de vin, de foins, de bois, de poisson, de laines, de graisses, de noix, de vaches, de veaux, de bœufs, de chevaux, de moutons, de porcs, de chevreaux, de chèvres, d'oies, de chapons, de poulets, de cuirs, d'orge, d'avoine, de pois, de fèves. — II. Dépense de ces diverses provisions. — III. Frais de voyages. — Mesures prises contre les braconniers et contre les renards. — Nourriture des chiens de chasse et des chevaux. — Louage et échange de chevaux, de bœufs et d'animaux de trait. — IV. Quittance délivrée par Madame de la Brosse. — Arrêt et conclusion des comptes de Guillaume Tual.

I.

Les comptes des revenus des « mestairies, clouseries, « courtilleries et aultres dommaines » sont très instructifs, au point de vue économique.

« Vente de blez :

« Receu de la vente de trente sextiers de seigle, par le commandement de Madamme de la Broce, mère de mon-

Digitized by Google

sieur, pour doubte des charensons [1] qui commencoint à y estre, vendu chascun sextier doze solx six deniers, qui est en somme toute . . . . . XVIII l. V s.

« Vente de paille :

« De la vente de deux pars des pailles des dismes de Sardre de deux années du temps de ce présent compte, vendues vingt solx par an, qui est pour lesdictes deux années quarante solx, non comprins ce que cedict recepveur a faict mener à Vaulx pour la provision de monsieur et de ses gens, pour ce . . . . . XL s.

« Vente de vin . . . . . nyent.

« Vente de herbaiges . . . . . nihil.

« Vente de boys. , ... nihil.

« Vente de poisson . . . . . nihil.

« Vente de laine. N'en compte rien ledict recepveur en recepte de deniers de vendicion des laines pour ce que Madamme de la Broce les a euz.

« Vente de gresses.

« Vente de noix.

« Vente de bestes aumailles des Aillières : Ung veau, commun entre monsieur et le mestaier, vendu cinq solx. Pour ce à la part de monsieur. . . . . II s. VI d.

« Vente de cuirs, nyent. Pour ce que Madamme de la Broce les a euz, comme appert par sa cédule cy rendues.

« Deux vaches, détraictes dudict lieu des Aillières, communes entre monsieur et le mestaier, vendues quatre livres dix solx, et ung bouvart, lequel, par le commandement de monsieur, a esté baillé à Jehan Bierné et en a cousté la moitié du part dudict mestaier vingt solx dont ledict recepveur comptera cy après en mise de deniers.

« Vente de porcs l'an CCCCc LXIII :

[1] *Charançon :* Insecte qui mange le blé dans les greniers.

Digitized by Google

« De Jehan Pailligeau, mestaier dudict lieu des Aillières, pour la vendicion d'ung porc et demie gorre [1] meigres, à lui vendus en la présence de Madamme de la Broce. . . . . XVII S. VI d.

« De la Roche-de-Bonnaiseau. N'en compte rien ledict recepveur, pour ce que les porcs estoient trop petitz et furent lessez ou lieu, pour ce. . . . . nyent.

« Vente de moutons, de bestes aumailles et de porcs :

« Deux moutons, communs à monsieur et audict mestaier, venduz quinze solx. Pour ce à la part de monsieur, lesdicts moutons détraiz du lieu des Aillières. . VII S. VI d.

« Deux moutons, détraiz des Aillières, communs à monsieur et audict mestaier, vendus quinze solx. Pour ce à la part de monsieur. . . . . VII S. VI d.

« Par la Roche-de-Bonnaiseau :

« De Jamet Renart, pour la vendicion de une belle vache et d'une veille chèvre, communs à monsieur et au mestaier dudict lieu, vendues cinquante solx. Pour ce à la part de monsieur . . . . . XXV S.

« Pour les Aillières :

« A esté vendu, par cedict recepveur et le mestaier dudict lieu, ung beuf, à Jehan Guillet, mestaier de Mirouault, la somme de. . . . . LXX S.

« Au mestaier de Coulonges, vendu par lesdicts recepveurs et mestaier, ung beuf . . . . . IIII l.

« Ung beuf, cent solx. —Toutes lesquelles sommes montent à onze livres dix solx, laquelle somme ledict mestaier a receue pour ce qu'elle luy estoit deue de chateil [2], et par ce demeurent les autres bestailz, qui sont audict lieu des Ail-

[1] *Gorre :* Truie, la femelle du verrat.
[2] *Chateil :* Cheptel, convention d'un maître avec son fermier quand il lui donne des bestiaux pour les nourrir et les soigner avec partage des produits.

Digitized by Google

lières, communs entre monsieur et ledict mestaier, dont il fera cy après desclaracion.

« A esté extraict et départi deux beufs dudict lieu des Aillières, dont Madamme de la Broce a eu ung beuf, et ledict mestaier, ung beuf.

« A esté baillé à Jehan Bierné ung beuf, par le commandement de monsieur, lequel estoit commun entre monsieur et ledict mestaier, dont ledict recepveur a poié audict mestaier, pour sa porcion, vingt-sept solx six deniers, dont il comptera cy après en mise de deniers. Et par ce moyen, ne se charge, ledict recepveur, en nulle recepte de deniers de vendicion des bestailz dessusdicts, pour les causes cy dessus desclairées.

« De la Motte-de-Vaulx :

« Le mestaier devoit six livres dix solx de chateil, e depuis a achpaté deux beufs, qui ont cousté six escuz, sur laquelle somme le chateil a esté rabatu, et par ce en est demouré quicte ledict mestaier; pourtant que touche l'oultre plus de ce que le mestaier en a poyé, oultre le chateil qu'il devoit, ledict recepveur a poié audict mestaier la somme de XVII s. VI d. dont ledict recepveur comptera cy après en mise de deniers, et par ce moien demoure le bestail commun entre monsieur et ledict mestaier.

« Recepte de froment de rente deu à monsieur, à cause de sa terre de Vaulx, à la mesure dudict lieu de Vaulx, qui est semblable, comme hondit, à la mesure de Saeblé.

« Guillaume et Guillemin les Drouars, en l'acquit du seigneur de Longchamps, pour ung quartier de vigne sis ou cloux de Haultquegnon, I boisseau, dicte mesure, qui est pour le temps de ces présens comptes. . . . III boisseaux.

« Les hers feu Jehan Macqueraine, pour leurs chouses de la Macqueraie, deux sextiers par chascun an.

« Dommaines muables. — Du revenu des mestairies desdictes terres, de l'an mil CCCC^c LXIII :

Digitized by Google

« De la mestairie de la Regnardière, oultre ung sextier lessé à semence, moitives poiées, à la part de monsieur . . . . . III sextiers.

« De la Mote-de-Vaulx, oultre quatre sextiers lessez à semence, moitives[1] poiées, à la part de monsieur . . VII s.

« De la clouserie de Vaulx, oultre dix boisseaux lessez à semence, moitives poiées, à la part de monsieur . . . . . VII sextiers.

« De la Roche-de-Bonnaiseau, oultre deux sextiers lessez à semence, à la part de monsieur, à la mesure de Sainct-Laurens, qui est semblable à celle de Saeblé. . II sext.

« Des Aillières . . . . . nyent.

« Recepte de froment du revenu desdictes mestairies, de l'an CCCCc LXIIII :

« De la Regnardière, oultre ung sextier lessé à semence, à la part de monsieur . . . . . I sextier.

« De la mestairie de la Mote-de-Vaulx, oultre quatre sextiers lessez à semence . . . . . VI sextier nd.

« De la clouserie de Vaulx, oultre ung sextier lessé à semence, à la part de monsieur . . . . . I sextier.

« De la Roche-de-Bonnaiseau, oultre III sextiers lessez à semence. . . . . IIII sextiers.

De la mestairie des Aillières. . . . . nyent.

« Receptes de seigle de rente, à la mesure de Saeblé, deu, par chascun an, à la terre de Vaulx, au terme de l'Angevine :

« Le seigneur de la Fontaine, pour son lieu de la Perreterie, deux sextiers, qui est pour le temps de ce présent compte. . . . . VI sextiers.

[1] *Moitives, Métives :* Le temps de la moisson, les gages dus pour cette période de travaux aux moissonneurs.

Digitized by Google

« Les hers feu Jehan Macqueraine, pour leurs chouses de Macqueraine. . . . . II sextiers.

« Sont deuz de rente, chascun an, à monsieur, à cause de la terre des Aillières, au terme de la Sainct-Martin d'iver, à la mesure d'Azé, XXII sextiers II boesseaux et demi, qui valent, à la mesure de Chasteaugontier, XVII sextiers m^e deux boesseaux et ung boesseau mesure d'Azé.

« Aultre recepte de seigle du revenu des mestairies desdictes terres de l'an dessusdict mil CCCC^c LXIII et ausdictes mesures :

« De la mestairie de la Regnardière, oultre cinq sextiers lessez à semence . . . . . VII sectiers.

« De la Mote-de-Vaulx, oultre troys sextiers lessez à semence, à la part de monsieur . . . . . X sextiers m^e

« De la mestairie de la Roche-de-Bonnaiseau, oultre VI sextiers lessez à semence, à la part de monsieur . . VI s,

« De la mestairie des Aillières, oultre cinq sextiers lessez à semence, à la mesure Chasteaugontier . . . XI sextiers.

« Recepte de seigle de l'an mil CCCC^c LXIIII du revenu des mestairies :

« De la Regnardière, oultre V sextiers lessez à semence . . . . . VI sextiers.

« De la Mote-de-Vaulx, oultre IIII sextiers lessez à semence . . . . . III sextiers.

« De la clouserie de Vaulx, oultre II sextiers II boesseaux lessez à semence . . . . . VIII sextiers.

« De la mestairie des Aillières, oultre VI sextiers m^e lessez à semence, à ladicte mesure de Chasteaugontier, qui est esgalle à celle de Saeblé à huyt pour doze . . V sextiers.

« Recepte de froment du revenu desdictes terres de l'an mil CCCC^c LXV :

Digitized by Google

« La Mote-de-Vaulx, oultre III sextiers lessez à semence . . . . . II sextiers.

« De la Regnardière, oultre ung sextier lessé à semence . . . . . I sextier.

« De la clouserie de Vaulx, oultre ung sextier lessé à semence . . . . . II boesseaux.

De la Roche-de-Bonnaiseau, oultre deux sextiers lessez à semence . . . . . II sextiers m^e^

« Des Aillières . . . . . II boessaux.

« Seigle du revenu des mestairies dudict an mil CCCC^c^ LXV :

« De la mestairie des Aillières, oultre cinq sextiers lessez à semence. . . . . XIIII sextiers.

« Avoine, orge et potaiges :

« De la mestairie de la Mote-de-Vaulx, oultre sept sextiers lessez à semence et oultre ung sextier baillé à Jehan Guenault, moitives poiées, à la part de monsieur . . . . . VIII sextiers.

« De la Regnardière, oultre V sextiers m^e^ lessez à semence, moitives poiées. . . . . VIII sextiers.

« De la clouserie de Vaulx, oultre ung sextier lessé à à semence, à la part de monsieur. . . III sext. VIII boues.

« De la Roche-de-Bonnaiseau, oultre troys sextiers lessez à semence . . . . . X sextiers.

« Recepte de avaine desdictes terres dudict an mil CCCC^c^ LXV :

« Premier, du dommaine non muable :

« Sont deuz, chascun an, à monsieur, à cause de ladicte terre des Aillières, au terme de l'Angevine, huit bouesseaux, moitié grousse, moitié menue, à la mesure d'Azé.

Digitized by Google

« Sont deuz de rente, à cause de la terre de Vaulx, à l'Angevine, à la mesure de Saeblé . . . . . XIII bouessaux.

« Du dommaine muable :

« De la mestairie de la Mote-de-Vaulx, sans lever de semence. . . . . X bouesseaux.

« De la Regnardière, sans lever de semence. X bouesseaux

« De la Roche-de-Bonnaiseau . . . . . nyent.

« De la clouserie de Vaulx . . . . . nyent.

« Recepte d'orge . . . . . nyent.

« Recepte de potaiges . . . . . nyent.

« Recepte de lins et de chambres. N'en compte rien ledict recepveur pour ce que madamme de la Broce les a euz et receuz.

« Despence de froument :

« Pour la despence de madamaiselle . . . . III sextiers.

« A Madamme de la Broce. . VII sextiers II bouesseaux.

« Despence de seigle :

« A esté vendu et les deniers cy avant comptés ou chapitre de vendicion de seigle . . . . . XXX sextiers.

« A Madamme de la Broce . . XXIX sext. II bouesseaux.

« Baillé à Madamme de la Broce, la sepmaine d'après Misericordia Domini [1], l'an LXIIII. . . . . I sextier.

« Rabaz et cadiz des blez non poiables des rentes deuz à ladicte terre des Aillières, dont ledict recepveur s'est chargé cy davant en recepte de blez et ne les a pas receuz parce qu'il n'a pas eu congnoissance ou sont les terres qui les doyvent ne qui les explette et sont en ruyne, et par ce requiert luy estre rabatuz de sa recepte.

[1] « La sepmaine d'après Misericordia Domini » est celle qui suit le dimanche où l'introït de la Messe commence par ces deux mots.

Digitized by Google

« De Jehan Marin qui souloit paiez une mine de seigle à la mesure d'Azé . . . . . nyent.

« Recepte d'avoyne du revenu desdictes terres, des années mil CCCCc LXIII, LXIIII et LXV, aux mesures de Sainct-Laurens et de Saeblé.

« De la mestairie de la Regnardière, oultre deux sextiers lessez à semence, à la part de monsieur, mesure de Saeblé . . . . . III sextiers mine.

« De la Motte-de-Vaulx, sans rien lessez à semence, lesdictes deux années, à ladicte mesure . . II sextiers mine.

« Et pour l'an LXV . . . . . II bouesseaux.

« De la clouserie de Vaulx. . . . . II bouesseaux.

« Et pour l'an LXV . . . . . III bouesseaux.

« De la Roche-de-Bonnaiseau, oultre IX bouesseaux lessez à semence, mesure de Sainct-Laurens. . II sextiers.

« Pour l'an LXV . . . . . nihil.

« De la mestairie des Aillières . . . . . nihil.

« Recepte d'orge du revenu des mestairies, tant de l'an mil CCCCc LXIII que LXIIII :

« De la mestairie de la Regnardière . . II bouesseaux.

« De la clouserie de Vaulx. . . . . nyent.

« De la Roche-de-Bonnaiseau . . . . . nyent.

« De la mestairie des Aillières, mesure de Chasteaugontier . . . . . III b.

« Et pour l'an LXV. . . . . nihil.

Digitized by Google

II.

« Despence d'orge :

« A Jehan Pailligeau, mestaier dudict lieu des Aillières, quatre bouesseaux, mesure de Chasteaugontier, pour semer, dont il ne fut rien cuilly à l'an mil CCCCc LXIII, ostant le chault qui le garda de proufiter . . . . . III bouesseaux.

« Avoir baillé à Madamme de la Broce deux bouesseaux dudict orge, mesure de Saeblé, pour engressez ses porcs.

« Recepte de poys desdictes terres et dixmes, pour les années LXIII et LXIIII. . V bouesseaux, mesure de Saeblé.

« Despence de poys :

« Ont esté despencez par les oupvriers de Vaulx partie desdicts poys, et partie baillée à Madamme de Vaulx.

« Recepte et despence de febves :

« Pareillement ont esté despencées les febves cy dessus escriptes, et partie à Madamme de la Broce.

« Recepte et despence de esgraz. Recepte de esgras de l'an mil CCCCe LXV. . . . . nyent.

« Recepte de vin du creu des vignes desdictes terres de l'an mil CCCCc LXIII :

« A Vaulx, comprins les vinaiges. . . . . XVI pipes.

« A la Roche-de-Bonnaiseau, comprins les pressouraiges et ce qui en fut cuilly à la dixme de Sardre . . . VII pipes.

« Aux Aillières . . . . . III pipes.

« Recepte du vin du creu desdictes terres, l'an ensuivant :

Digitized by Google

« A Vaulx, comprins les vinaiges [1], XXIX pipes et demie et le quart d'une pipe.

« A la Roche-de-Bonnaiseau, comprins les pressouraiges et ce qui en fut cuilly en la dixme de Sardre . . XI pipes.

» Aux Aillières . . . . . III pipes et demie.

« Recepte de vin du revenu des vignes desdictes terres :

« A Vaulx, comprins les vinaiges . . . . . IIII pipes et II pipes et demie de despence.

« A la Roche-de-Bonnaiseau, comprins les pressouraiges et ce qui en fut cuilly à la dixme de Sardre . . . II pipes.

« Aux Aillières . . . . . demie pipe.

« Doit ledict recepveur par la fin de son derrain compte vin qui est demouré en sa commande. . XXIX pipes et demie et demi quart.

« Recepte de bestes aumailles desdictes terres durant le temps de ces présens comptes :

« De la Roche-de-Bonnaiseau, une veille chèvre et une veille vache, communs entre monsieur et le mestaier. Pour ce à la part de monsieur, demie vache, demie chèvre.

« De ladicte Roche, troys beufs quictes à monsieur, pour ce . . . . . III bœufs maigres.

« Ung bouvart, commun à monsieur et audict mestaier, pour ce à la part de monsieur . . . . . demi bouvart.

« Des Aillières, ung veau, commun à monsieur et au mestaier, pour ce à la part de monsieur . . . demi veau.

« Une vache quicte à monsieur, pour ce . . . . I vache.

« Ung bouvart, extraict dudict lieu des Aillières, com-

[1] *Vinaige :* Action de viner les vins, d'y ajouter des alcools.

Digitized by Google

mun à monsieur et au mestaier, pour ce à la part de monsieur . . . . . demi bouvart.

« De la clouserie de Vaulx, troys veaux quictes à monsieur, pour ce . . . . . III veaux.

« Ung petit bouvart, commun à monsieur et au courtillier, pour ce. . . . . demi bouvart.

« De la Mote-de-Vaulx, ung beuf gras quicte à monsieur, pour ce. . . . . I bœuf.

« Dudict lieu, une vache grasse quicte à monsieur, pour ce . . . . . I vache.

« Ung bouvart, extraict dudict lieu, commun à monsieur et au mestaier, pour ce à la part de monsieur . . . . . demi bouvart.

« De la mestairie de la Regnardière, ung beuf, commun à monsieur et au mestaier, pour ce à la part de monsieur . . . . . demi beste chevaline.

« Despence de bestes aumailles :

« Avoir vendu, comme appert davant, demi veau, une vache, demie vache et demie chèvre.

« Avoir baillé à madame de la Broce deux veaux, extraiz de la clouserie de Vaulx.

« A Madame de la Broce, ung beuf gras, extraict dudict lieu de la Mote-de-Vaulx.

« A Madame de la Broce, demi beuf, extraict du lieu de la Regnardière.

« Recepte de cuirs, dont le nombre se montre à huyt cuirs, c'est assavoir deux de beufs et seize de vaches et torineaux, desquelz Madamme de la Broce a euz, et en paye cedict recepveur le tennaige, dont il compte en mise de deniers. Et pour ce, ne s'en charge en rien en recepte ne en despence, fors et excepté dudict tennage.

Digitized by Google

« Recepte de porcs desdictes terres et de la terre de Couldray de l'an mil CCCCc LXIII :

« Pour ce que ce recepveur ne s'est point chargé cy davant de nulle recepte de porcs de l'an mil CCCCc LXIII, reprent cy et compte en avoir eu des Aillières. . . . . I porc et demie gorre.

« Et ne compte rien en recepte de porcs de la terre de Vaulx, des années LXIIII et LXV, pour ce que Madamme de la Broce les a euz.

« De la mestairie de la Regnardière . . . . III porcs, demi gorre.

« De la Mote-de-Vaulx . . . . . III porcs.

« De la clouserie de Vaulx. . . . . I porc, une gorre.

« Et pour tout ce que touche l'an LXIII dudict lieu, ils demourèrent en icelluy lieu pour ce qu'ils estoient trop petiz.

« De la Tennardière . . . . . II porcs.

« De la Gaignerie . . . . . III porcs.

« Recepte de porcs de l'an CCCCc LXV. De la Roche-de-Bonnaiseau III porcs, des Aillières III porcs, de la Tennardière II porcs, de la Gaignerie III porcs, qui est en nombre pour tout . . . . . XI porc.

« Ont esté venduz et les deniers comptez ès comptes de Couldray en recepte de vendicion de porcs . . . VIII porcs.

« Item que Madamme de la Broce, troys porcs, pour ce. . . . . III porcs.

« Recepte de gresses de porcs . . . . . LXXVII l.

« Despences de gresses . . . . . nyent.

« Receptes de laines desdictes terres et de la terre de Couldray, au temps de ces présens comptes :

Digitized by Google

« Des Aillières. . . . . ung peys v livres.

« Des mestairies de la Regnardière et de la Gaignerie . . . . . IIII peys.

« De la Mote-de-Vaulx . . . . . IIII peys.

« De la Tennardière. . . . . IIII peys.

« De la clouserie de Vaulx. . . . . IIII peys.

« De la Roche-de-Bonnaiseau . . . ung peys v livres.

« De l'an ensuivant mil CCCCcLXV :

« Des Aillières. . . . . ung peys v livres.

« De la Regnardière . . . . . deux peys une livre.

« De la Mote-de-Vaulx . . . . . deux peys trois livres.

« De la clouserie de Vaulx . . . . . cinq livres.

« De la Roche-de-Bonnaiseau. . deux peys deux livres.

« De la Gaignerie . . . . . ung peys dix livres.

« De la Tennardière . . . . . deux peys troys livres.

« Despences de laines :

« Baillé à Madamme de la Broce le nombre de vingt troys peys [1] de laines, comme appert par quictance d'elle.

« Receptes de laines desdictes terres de l'an ensuivant mil CCCCcLXVI, le nombre de XIII poys v livres et demie.

« Despences de laines dudict an :

« A baillé cedict recepveur à Madamme de la Broce le nombre de XIII poys v livres et demye de layne, comme appert par cedulle et quictance d'elle.

« Receptes de lins et de chambres. N'en compte rien ledict recepveur en recepte, durant le temps de ces présens

[1] *Peys, poys :* Poids.

Digitized by Google

comptes, pour ce que Madamme de la Broce en a eu à sa voulunté, et le sourplus madicte damme a baillé à la famme de cedict recepveur pour fournir de poche pour amassez les blez en aoust.

« Recepte de cercle :

« Avoir faict faire audict lieu de Vaulx le nombre de cinquante molles de cercle à tonneau.

« Despence de cercle :

« A esté despencé partie dudict cercle audict lieu de Vaulx et partie que madamme de la Broce a eu. Et le sourplus est encores audict lieu de Vaulx.

« Recepte de deniers de dommaine non muable de la terre de Couldray :

« Vente de blez . . . . . nihil.

« Vente de vin. . . . . nihil.

« Vente de boys. Compte cedict recepveur avoir vendu, en la présence de monsieur le grénetier et de son commandement, à Guion Bruneau et à Jamet Huault, la treson de une couldraye[1] sise près la Tennardière . . . VI l. XVII s. VI d.

« Vente de bestes aumailles de l'an mil CCCCcLXIIII :

« Avoir vendu à Jamet Huault deux veaulx et une vache, extraiz du lieu de la Gaignerie, communs entre monsieur et le mectaier, vendus quarante troys solx quatre deniers, pour ce à la part de monsieur, vingt ung solx huyt deniers.

« Audict Huault, deux vaches meigres, extraictes dudict lieu de la Tennardière, communes entre monsieur et le mectaier dudict lieu, vendues trente-sept solx six deniers, pour ce à la part de monsieur . . . . . XVIII s. IX d.

[1] *La treson de une couldraye :* La coupe dans une coudraie (lieu planté de coudriers) des scions de l'année pour en faire des liens.

Digitized by Google

« Troys veaux, extraiz dudict lieu de la Tennardière, communs entre monsieur et le mestaier, vendus XIII s. II d. Pour ce à la part de monsieur. . . . . VI s. VIII d.

« Vente de porcs dudict an mil CCCCe LXV tant de ladicte terre que de la Roche-de-Bonnaiseau. Compte cedict recepveur avoir receu pour la vendicion de huyt porcs . . . I s.

« Recepte de blez et oays[1] de rente, deuz, chascun an, à ladicte terre de Couldray :

« Le lieu et appartenance de la Rallaye, XXVI septiers de seigle, mesure ancienne, qui vallent à la grant mesure de Chasteaugontier . . . . . XVII septiers me

« Le lieu et appartenance de Diodon, IX sextiers, dont il y en a V septiers à la mesure de Craon et quatre mesure ancienne, qui vallent le tout à ladicte mesure de Chasteaugontier, qui est de VIII bouesseaux pour le sextier et I tiers de boisseau . . . . . VI sextier X boisseaux et demi.

« Le lieu et appartenance de la Toroillière, X sextiers, mesure ancienne, qui vallent à ladicte mesure de Chasteaugontier VI sextiers V bouesseaux et le tiers d'ung bouesseau.

« Le lieu et appartenance de Valettes, II sextiers, mesure ancienne, qui vallent à la mesure de Chasteaugontier I sextier II bouesseaux et les deux pars d'ung bouesseau.

« Autre recepte de blez du revenu des mestairies dudict lieu de Couldray :

« De la Gaignerie, froment . . . . . nyent.

« Seigle, oultre six sextiers me lessez à semence, rentes et moitives poiées, à la part de monsieur, neuf sextiers, mesure de Chasteaugontier.

« Orge . . . . . nihil.

[1] *Oays* : Oies.

Digitized by Google

« Avoine, à la part de monsieur, quatre bouesseaux lessez semence, pour ce en recepte . . . . . nihil.

« De la Tennardière, en froment, oultre ung sextier lessé à semence, à la part de monsieur . . . . . ung sxtier.

« Seigle, oultre six sextiers m^e lessez à semence, à la part de monsieur, rentes et moitives poiées, sept sextiers, mesure de Chasteaugontier . . . . . VI sextiers.

« Avoine, oultre troys bouesseaux lessez à semence, à la part de monsieur. . . . . V bouesseaux.

« Orge . . . . . nihil.

« Potaiges desdicts lieux . . . . . nihil

« Recepte de vin du creu de ladicte terre.

« Recepte de porcs. . . . . nyent.

« Recepte de bestes aumailles :

« De la Gaignerie . . . . . I veau et demie vache.

« De la Tennardière . . . . I vache, ung veau et demi.

« Despences de bestes aumailles, I vache et demie et deux veaux et demi.

« Recepte de laine. N'en compte rien cedict recepveur pour ce que Madamme de la Broce les a eues et recues et dispouse à sa volunté, pour ce . . . . . nyent.

« Recepte de lins et de chambres. N'en compte rien ledit recepveur pour la cause dessusdicte.

« Vente de boys . . . . . nyent.

« Recepte de blez de dommaines non muables :

« Sont deuz, chascun an, à ladicte terre de Couldray, aux termes cydessus escriptz, à la mesure ancienne de Chasteaugontier, XLII sextiers, et à la mesure de Craon V sextiers et IIII oays, pour ce XLII sextiers, dicte mesure

Digitized by Google

ancienne et v sextiers, mesure dessusdicte de Craon, et IIII oays.

« Autre recepte de blez du revenu des mestairies de ladicte terre de Couldray :

« De la mestairie de la Gaignerie, froment . . . nyent.

« Seigle, oultre six sextiers mine lessez à semence, rentes et moitives poiées, à la part de monsieur, mesure de Chasteaugontier . . . . . XII sextiers mine.

« Orge . . . . . nyent.

« Avaine, à la part de monsieur, quatre boisseaux, mesure de Chasteaugontier.

« Potaiges . . . . . nyent.

« De la mestairie de la Tennardière, froment, oultre ung sextier lessé à semence, à la part de monsieur. . . . . I sextier II b.

« Seigle, oultre six sextiers, deux sextiers lessez à semence, à la part de monsieur, à la mesure de Chasteaugontier . . . . . X sextiers ob.

« Orge. . . . . nyent.

« Avaine, oultre six bouesseaux lessez à semence, moitives poiées, à la part de monsieur, le tout à la mesure de Chasteaugontier. . . . . X b.

« Chambres et lins. N'en compte rien cedict recepveur en recepte pour la cause contenue en compte précédent.

« Recepte de vin du revenu de ladicte terre, demie pipe.

« Recepte de laines. N'en compte rien cedict recepveur en recepte pour les causes contenues au compte précédent.

« Receptes de bestes aumailles :

« A la Tennardière, deux vaches meigres, communes

Digitized by Google

à monsieur et au mestaier, pour la part de monsieur . . . . . I vache.

« A la Gaignerie, une vache commune à monsieur et au mestaier et une genice menée à Vaulx, laquelle estoit quicte à monsieur, pour ce à la part de monsieur, demie vache . . . . . demie vache.

« Item à la Tennardière, trois veaux, communs à monsieur et au mestaier, pour ce à la part de monsieur . . . . . I veau et demie.

« A la Gaignerie, troys veaux, communs comme dessus, pour ce à la part de monsieur . . . . . I veau et demi.

« Recepte de porcs :

« De la Tennardière, ung porc et une gorre quictes à monsieur. . . . . I porc et I gorre.

« De la Gaignerie, deux pourceaux de dix moys et une veille truie, touz meigres, quictes à monsieur, pour ce . . . . . II pourceaux et une truye.

« Despence de porcs :

« Ont esté vendus et les deniers comptés cy davant en recepte de deniers au chapitre de vendicion de porcs du compte précédent. . . . . I porc, I gorre, II pourceaux et une truye.

« Recepte de prémices :

« Le chappellain de la Chappelle du Port-Joullain doit, chascun an, ou cours de vendenges, à cause de sa disme des Alays, une fouace du pris de V deniers despencée par les vendengeurs et ce recepveur, et pour ce n'en compte en recepte ne en mise. »

Digitized by Google

III.

Les voyages étaient fréquents. On allait le plus souvent, au moyen âge, à pied ou à cheval. Les femmes montaient ordinairement des *haquenées*, bêtes de moyenne grandeur, dont l'allure était douce et l'humeur pacifique. En cas de mauvais temps, elles se servaient de chars suspendus avec des chaînes, ornés de peintures à l'intérieur et à l'extérieur, et tapissés d'une espèce de drap qu'on nommait *carnocas*[1]. Les litières somptueuses et les chars fastueux étaient réservés aux reines et aux princesses pour les entrées triomphales. A partir du xve siècle, il y eut une révolution dans les voitures dont parle Juvénal des Ursins qui s'extasie devant les *chariots branlants*. On avait commencé à suspendre le corps du chariot. Ces voitures sont probablement les mêmes que l'on trouve désignées sous le nom de *chariots damerets* ou de *dames*, à cette époque[2]. Toutefois l'usage du cheval était encore le plus généralement répandu. Les valets, les chambrières et les autres gens de condition inférieure chevauchaient sur les roussins ou sur les courtauds. Le genet était le cheval réservé à la chasse. Guillaume Tual et d'autres serviteurs accompagnaient Madame de la Brosse et sa famille dans leurs voyages et leur servaient d'escorte.

« A poié ledict recepveur, pour la despence de lui et de son cheval, pour ung voiage par luy faict à Fontaine-Daniel, où il vacqua par troys jours, en ce comprins le louaige de son cheval et cinq solx que ledict recepveur donna au clerc de monsieur d'Angers qui fist la despence. . . . . xviii s. vi d.

« Avoir baillé à monsieur le grénetier, pour la despence

[1] Voir les poésies d'Eustache Deschamps.
[2] Dunod, *Histoire de l'église de Besançon*, t. I, p. 267,

Digitized by Google

de madamaiselle, durant le temps qu'elle estoit à Chastellain . . . . . III septiers de fourment.

« Avoir baillé à monsieur le grénetier, pour la despence de Madame de la Broce, durant le temps qu'elle estoit à Chastellain . . . . . III septiers de seigle.

« Deux pipes menées à Chastellain, pour la provision de madamaiselle, durant le temps qu'elle fut audict lieu de Chastellain . . . . . II pipes.

« A Madame de la Broce, le ve jour de juign qu'elle vint du Plessays d'Avant à Chasteaugontier. . . . . VII s. VI d.

« Avoir envoié trois beufs au Plessays d'Avant, par le commandement de madamaiselle, extraiz du lieu de la Roche. . . . . III beufs.

« Pour porter au Plessays, durant le temps que monsieur estoit audict lieu du Plessays. . I quart de pipe de esgraz.

« Baillé pour mener au Plessays d'Avant, pour la provision de monsieur, par le commandement de monsieur le grénetier . . . . . III pipes de vin.

« Jehan Gendry, pour l'achat d'un râtelier et une mengeouere neufs, mis en la petite estable de la maison de maistre Jehan des Plantes, par le commandement de messieurs de Launay et le grénetier. . . . . XXV s.

« Baillé à Madame de la Broce, quant elle alla de Chasteaugontier à Chastellain vis à vis de l'huys de cedict recepveur. . . . . XX s.

« Pour la despence de messieurs de la Chapelle qui vindrent de la Chapelle à Chasteaugontier à la conduite de Madame de la Broce, et furent audict lieu de Chasteaugontier depuis le sabmedy au soir jousques au mercredy, en astendant qu'elle s'en retournast audict lieu de la Chapelle, sans compter faings ne paille. . . . . VI s.

« Pour la despence de madicte dame de la Broce et de

Digitized by Google

sa chamberière, de cedict recepveur et de Jehan le Tourneurs et de leurs chevaulx, quant cedict recepveur conduisit Madame de la Broce de Chasteaugontier à la Chapelle, où estoit Madame de Vaulx, comprins ung fer que cedict recepveur fit meictre au cheval de madicte dame . . . . . III s. VI d.

« Pour l'abillaige du bast du cheval de monsieur, quant Georget vint à Chasteaugontier devers madame de Vaulx, en ce comprins la ferreure dudict cheval, en la présence dudict Georget . . . . . XII s. VI d.

« Compte cedict recepveur avoir despencé en ung voiage par luy faict de Chasteaugontier aux Agenz [1] à Sainct-Brice [2] et à la Peliconnière [3], où il estoit aller pour devoir monstrer du boys aux Turgis, naguières mestaiers à Vaulx, pour convertiz ès reparacions dudict lieu de la Mote . . . . . II s. VI d.

« Compte ledict recepveur avoir despencé, pour luy et son cheval, en allant, sejournant et revenant de Chasteaugontier à Angers pour les affaires de Madame de la Broce, oultre cinq solx six deniers que ledict recepveur avoit receu de la vendicion d'ung veau qui a esté à monsieur, extraict du lieu de la courtillerie de Vaulx et vendu à Macé Bruneau, bouchier, demeurant à Chasteaugontier. . IIII s. VI d.

La région était giboyeuse et les bois voisins assuraient la conservation des grosses bêtes. Nous avons dit que le seigneur de Moiré devait « à la recepte de Couldray » une paire de gants en peau de cerf, ce qui prouve que ces animaux étaient nombreux dans la contrée. Des pénalités sévères étaient dictées contre les gens qui chassaient sans permission. Malgré la surveillance active de Guillaume Tual, les braconniers, race incorrigible, exerçaient sans vergogne leur coupable industrieet leurs odieuses déprédations sur les domaines confiés à sa

[1] Agets (les), vill. c^ne de Saint-Brice. Fief vassal de la châtellenie de Sablé. (*Dict. top. de la Mayenne*, p. 1.)
[2] Saint-Brice, c^on de Grez-en-Bouère. (ibid., p. 293.)
[3] Pelissonnière (la), f. c^ne de Saint-Denis-du-Maine. (ibid., p. 246.)

Digitized by Google

garde. Le receveur les guettait et s'occupait également de préserver le gibier contre les dommages causés par les renards et les autres animaux nuisibles qui étaient détruits impitoyablement.

« A Colin Foucault, pour faire le pain pour la despence des gens qui veillèrent, par plusieurs nuits, à garder les garennes dudict lieu de Vaulx pour les chausseurs (chasseurs) de nuyt, pour ce. . . . . II septiers de seigle.

« A Jehan Geslin qui vacqua par ung jour à estoupper les goulles des faulx de Vaulx, de paour que les renars ne feissent leurs petiz, par le commandement de monsieur le grénetier, sans compter nul despens . . . . . XII d.

« Pour la despence faicte par messieurs les lieutenant, grénetier de Chasteaugontier et aultres gens qui estoient en leur compaignée, le dimanche de Invocavit [1], l'an LXV, à Couldray, pour prendre les renars. . . . . V S. »

Guillaume Tual mentionne dans ses comptes les dépenses nécessaires aux chevaux et aux chiens de Jean Bourré, à Vaux.

« Avoir est despencé audict lieu de Vaulx, durant le temps que monsieur y fut, pour les chiens . . . II bouesseaux de seigle.

« Pour la despence des chiens de monsieur, avoir baillé à Colin Foucault. . . . . IIII sextiers de seigle.

« Avoir despencé, durant les années CCCCcLXIII et LXIIII, pour les chevaulx de monsieur et de madamaiselle et de leurs gens et autres allants et sourvenans, par plusieurs foiz . . . . . XX sextiers I bouesseau d'avoyne.

« A esté despencé, audict lieu de Vaulx, tant pour monsieur que pour ses gens et pour ses chiens. . . III sextiers de seigle.

« Pour la despence des chiens de monsieur . . IIII sextiers de seigle.

[1] « Le dimanche de Invocavit » est le premier dimanche de carême où l'introït de la messe commence par le mot « Invocavit. »

Digitized by Google

IV.

« Debvoit le mestaier de la Mote-de-Vaulx de chateil sur le bestail la somme de six livres dix solx, et depuis a achapté, ledict mestaier, deux beufs à tirer au hernoys, audict lieu de la Mote, la somme de six escuz, ainsy luy estoit deu, de retour, la somme de dix-sept solx six deniers, que cedict recepveur luy a poiée, et par ce moien tout le bestail dudict lieu demeure commun à monsieur et audict mectaier, pour ce . . . . . XVII S. VI d.

« Pour l'achat de la moitié d'ung cheval, achapté par cedict recepveur et par le mectaier de la Mote, pour meictre à tirez audict lieu de la Motte . . . . . XXXV S.

« Pour l'achat de la moitié d'une jument, achaptée par cedict recepveur et par le mectaier de la Roche-de-Bonnaiseau, pour meictre à tirez au hernoys dudict lieu de la Roche . . . . . XXII S. VI d.

« Pour l'achat d'ung porc, baillé à Jehan Bierné au lieu d'ung beuf que monsieur luy a ordonné par chascun an baillez, comme appert par mandement et quictance dudict Bierné . . . . . XXVII S. VI d.

« Pour l'achat de la moitié de deux porcs, pour meictre l'un à la clouserie de Vaulx et l'aultre à la Roche-de-Bonnaiseau . . . . . VI S. V. d. ob.

« A Perrin Galesne, marchant de beufs, pour le louaige d'ung beuf, mis aux Aillières, pour aider à faire le labouraige desdicts Aillières . . . . . VI S. X d. ob.

« A Guillaume Chevalier, par le commandement de Madame de la Broce, pour l'achat de demy beuf de trait

Digitized by Google

desdicts Aillières, oudict an LXV, lequel beuf a esté baillé à Jehan Bierné . . . . . XXVII s. VI d.

« Pour la moitié de l'achap de deux pourceaux, achaptez de Guion Bruneau, pour meictre à nouriz au lieu de la Tennardière . . . . . XV s.

Les comptes de Guillaume Tual constatent que Madame de la Broce avait reconnu, en 1465, « par sa cedulle et quictance, signée, à sa requeste, du seing manuel de Jehan Doublart, avoir receu les parties de deniers et aultres choses y contenues de laquelle la tenneure s'ensuit :

« Je Bertranne Briand, damme de la Broce, confesse avoir et receu de Guillaume Tual, recepveur des terres et seigneuries de Vaulx et de la Roche-de-Bonnaiseau, des Aillières et de Couldray, pour et ou nom de maistre Jehan Bourré, mon filx, seigneur desdicts lieux, par plusieurs parties contenues en sept cedulles contenant quictance, que autrefoys lui avaie données et lesquelles il m'a au jour d'uy rendues en luy baillant ceste, par deniers la somme de trente livres quinze solx tournois, et par froment sept sextiers deux bouesseaux, mesure de Chasteaugontier, et par seigle le nombre de vingt-neuf sextiers deux bouesseaux, dicte mesure de Chasteaugontier, en ce comprins deux sextiers de seigle des cochons de Sardre.

« Et avecques ce, confesse avoir receu, par mes mains, les laines du creu des terres desdicts lieux de Vaulx, de la Roche, des Aillières, de l'an mil CCCCcLXIII ; et oultre ay receu, par la main dudict recepveur, le nombre de vingt-troys peis de laine du creu desdictes terres de Vaulx, de la Roche, des Aillières et de Couldray, pour deux années mil CCCCcLXIIII et LXV ; et aussy ay receu, tant par mes mains que par les mains dudict recepveur, tout le proufict et revenu de l'esfoil des bestes [1], tant aumailles que autres, de ladicte terre de Vaulx, tant seullement de par avant le

[1] *L'esfoil des bestes :* La parturition des bestes.

Digitized by Google

jour d'huy, avecques ung beuf gras et une gorre, extraiz des Aillières, de ceste présente année mil CCCCcLXV ; et oultre deux porcs meigres, prisez quinze solx, que ledict recepveur, par mon commandement, a envoiez à la clouserie de Vaulx, duquel prix de quinze solx, pour ladicte cause le clousier dudict lieu sera tenu en paiez à mon filx la moitié. Et tant beufs, vaches, veaux, moutons, chevreaux, porcs, oys, chapons, poulles que autres, avecques les cuirs des bestes aumailles et aultres desdicts lieux [1] et durant ledict terme, fors et excepté doze porcs et demie gorre que ledict recepveur a faict tuer et meictre en charnier, audict lieu de Vaux, en l'an mil CCCCcLXIIII, par le commandement de mondict filx, et pour la provision de la maison dudict lieu ; et aussi ay receu, par mes mains, tous et chascun les lins et chambres èsdicts lieux durant ledict temps et pareillement ceulx de la dixme de Sainct-Laurens et de Sardre, avecques les graines de ladicte dixme, fors et excepté de ceste présente année mil CCCCcLXV que ledict recepveur a baillé à ferme ladicte disme ; et oultre ce que dessus est dict, confesse avoir receu pareillement tout le vin du creu de la terre des Aillères de tout le temps passé que ladicte terre a esté a à mon dict filx, fors de l'an mil CCCCcLXIIII que ledict recepveur la receue, desquelles choses, je (*sic*)..... »

Les comptes furent arrêtés le 11 août 1466 :

« Par la fin, arrest et conclusion de ces présens comptes, oyz et examinez par Jehan le Prince, Jehan Planczon, grénetier de Chasteaugontier, et Geffroy de Launay, seigneur dudict lieu, est trouvé que la recepte des Aillières

[1] « Recepte de cuirs dont le nombre se monte huyt cuirs, c'est assavoir deux de beufs et seize de vaches et torineaux, desquelz Madamme de la Broce a euz et en paye cedict recepveur le tennaige dont il compte en mise de deniers. Et pour ce, ne s'en charge en rien en recepte ne en despence, fors et excepté dudict tennage. » — M. P. Marchegay a bien voulu nous écrire qu'il avait découvert, de son côté, un extrait de quittance donnée par Bertranne Briand, dame la Broce, au même receveur. de la somme de 30 livres 15 sols tournois, en sept cédules, le 14 janvier 1465 (v. s.)

Digitized by Google

se monte par an xxxiii l. ob. qui est pour troys années du temps de ce compte iiii ^xx^ xix l. i d. ob. ; et la recepte ordinaire de la Roche-de-Bonnaiseau, comprins le fief de Vassé, monte par an xxvi l. xv s. x d. qui est pour lesdictes troys années iiixx livres vii s. vi d. ; et la recepte ordinaire, par deniers, de Vaulx, est xvi l. xii s. iiii d. ob. qui est pour lesdictes troys années xlix l. xvii s. i d. ob.

« La recepte ordinaire de Couldray, dont ce recepveur compte pour deux ans, monte par an xxi l. iiii s. iiii d. qui est pour lesdictes deux années xlii l. viii s. viii d. Et la recepte extraordinaire de toutes lesdictes, pour le temps de ses présens comptes, tant de ventes que aultres deniers extraordinaires, se monte lx l. i s. iii d. Et la recepte tant ordinaire que extraordinaire, pour le temps des dessusdicts comptes, iii^c^ xxi l. xiiii s. viii d. Et la mise et despence se monte iii^c^ lxvi l. xi d. ob. Ainsi est deu audict recepveur, pour plus mis que reçeu, trente et troys livres six solx troys deniers ob.

« La recepte de froment de toutes lesdictes terres muables ou non muables, comprins xxvii sextiers v boesseaux que devoit ledict recepveur pour la fin de son dernier compte, se monte iiii ^xx^ i sextier v boesseaux, mesure de Chasteaugontier [1]. Sur quoy y a esté déduict et rabatu, audict recepveur, pour le dechiet, viii sextiers. Et pour la mise et despence qu'il en a faicte, x sextiers iii boesseaux. Ainsi doit ledict recepveur soixante et troys sextiers et deux boesseaux de froment.

« La recepte de seigle, tant muable que non muable, comprins iiii ^xx^ deux sextiers ½ boesseau que devoit ledict recepveur par la fin de sondict derrain compte, se monte iiii^c^ sextiers iii boesseaux, sur quoy luy a esté rabatu pour le dechiet, mise et despence, tant en cadiz que aultrement, du temps dessusdict, viii ^xx^ vi sextiers. Ainsi doit

[1] La mesure de Château-Gontier faisait huit boisseaux au setier.

Digitized by Google

icellui recepveur, pour plus receu que mis, IIcXXXIII sextiers.

« La recepte d'avoine monte XX sextiers, et la mise pareille.

« La recepte et mise d'orge, de poys et de feves sont esgalles.

« La recepte de vin, pour les terres dessus declairées, comprins XXIX pippes et demye que devoit ledict recepveur par la fin de sondict darain compte, se monte cent unze pippes et demye, et la mise et despence se monte XLI pippes et demye. Ainsi doit ledict recepveur soixante-dix pippes de vin. La recepte d'esgraz se monte VI quars de pippe, et la deppence monte V quars, ainsi doit I quart d'esgraz.

« La recepte de porcs se monte XXX IX porcs, deux gorres et demye. La mise et despence se monte XVI porcs et demy et deux gorres et demye ainsi doit ledict recepveur XIII porcs et demye, lesquelx il dit estre en charnier à Vaulx pour la provision dudict lieu.

« Le nombre des gresses se monte LXXVII l.

« La recepte de bestes aumailles, ledict recepveur en compte en vendition de bestes.

« Recepte de laynes, de lins, de chambres et grayne d'iceulx, oayes et poullailles, n'en compte rien ledict recepveur, parceque Madame de la Broce les a euz. Et est ce faict, sauf toute erreur de compte, en la présence et du commandement de madicte dame de la Broce, mère de monsieur, le XI jour d'aoust l'an mil CCCCc soixante six.

« PLANCZON. DE LAUNAY.

« LE PRINCE. G. TUAL. »

André JOUBERT.

FIN DE LA PREMIÈRE SÉRIE.

Digitized by Google

UN MOIS EN ESPAGNE

(17 septembre, 20 octobre 1881)

(Suite et fin.)

VI

MAJORQUE

Le vendredi 14 octobre, vers 4 heures de l'après-midi, je traversai, dans le port de Barcelone, une véritable ville flottante, pour me rendre à bord du *Mallorca*, vapeur en partance pour *Palma*, capitale des îles Baléares. Grâce à la main expérimentée qui le dirigeait, mon canot passa, sans encombre, entre les chaînes des navires. Monté sur le pont du paquebot, je pus jouir à mon aise, en attendant l'heure du départ, de la vue d'un des plus beaux ports du monde: du côté de la mer, de légères embarcations, déployant leurs coquettes voiles formaient un gracieux contraste avec la masse imposante et immobile des grands vaisseaux à l'ancre, du côté opposé. Enfin, au bout d'une heure environ, les roues du *Mallorca* commencent à s'ébranler avec ce bruit monotone qui doit nous bercer jusqu'au lendemain matin : « *Adios Barcelona!* » s'écrie un compagnon de voyage. Nous ne tardons pas, en effet, à nous éloigner rapidement de la capitale de la Catalogne; le Montjuich nous montre ses hautes falaises rocheuses, et

Digitized by Google

bientôt nous apercevons à l'horizon la montagne de Montserrat qui, à cette grande distance, dessine tout à fait la forme d'une scie, et justifie parfaitement bien son nom.

Le soleil ne tarda pas à disparaître à l'horizon : pendant quelques instants encore les vagues en donnèrent de pâles reflets du côté de l'Occident; puis commença une nuit splendide, rappelant nos plus belles nuits d'été. Je demeurai longtemps sous le charme, portant alternativement mes regards de l'immensité de la mer à l'immensité du ciel étoilé, mais le tangage s'accentuant de plus en plus, il me fallut m'arracher à ce spectacle pour aller prosaïquement, me mettre au lit, où je m'endormis mollement bercé par les flots.

Le lendemain matin, lorsque je remontai sur le pont, nous étions déjà en vue de Majorque, et nous ne tardâmes pas à découvrir la jolie baie de Palma : au fond, la ville dessine une longue ligne courbe que domine majestueusement sa magnifique cathédrale; à gauche, le port et la verdoyante colline de *Belver*, dont les flancs sont garnis d'élégantes villas, et le sommet couronné par un antique et pittoresque *Castillo* [1].

Ayant très peu séjourné à Palma [2], je ne puis en parler longuement : je dirai seulement que sa situation est véritablement charmante, que sa cathédrale, déjà si belle à voir de la mer, ne perd rien à être visitée, avec ses trois nefs si élevées et d'un style grandiose et harmonieux, que les toits des maisons, en saillie selon la mode espagnole, prennent parfois, pour le plus grand agrément des promeneurs pendant les ardeurs de la canicule, les plus vastes proportions, comme par exemple celui de la *casa del ayuntamiento* [3], qui, avec les curieuses sculptures dont il est orné, constitue un véritable objet d'art. Je me rappelle

[1] Forteresse.
[2] C'est une ville de 42,000 habitants.
[3] L'Hôtel-de-Ville.

Digitized by Google

enfin un curieux vestige d'architecture mauresque : les *bains arabes*, construction fort régulière, et qui par la forme de ses élégantes arcades, trahit son origine. Ces bains arabes se trouvent dans une propriété particulière, mais où, si j'en juge par l'obligeance que l'on m'y a témoignée, les visiteurs sont fort aimablement reçus.

Le jour même de mon arrivée à Palma, je partis pour *Binisalem* en compagnie de M. E..., l'un des nombreux amis que fit à Palma notre regretté collègue M. Hermite, quand il vint faire, aux îles Baléres, des études géologiques qui lui valurent son brillant succès à la Sorbonne, mais lui firent aussi, hélas ! contracter le germe de la maladie qui l'a ravi si jeune à notre Université et à la science qu'il associait dans un même et indivisible amour.

Nous prîmes place dans un wagon garni de fraîches banquettes de rotin. Lorsque le train se mit en marche je pus contempler la riche végétation de la belle plaine de Palma qui s'étend de la mer aux montagnes aux pieds desquelles est situé Binisalem. Cette plaine est plantée d'amandiers, d'oliviers, de caroubiers, de figuiers, de pistachiers, et çà et là au-dessus des murs des jardins, d'énormes touffes de cactus déploient leur lourd feuillage piquant et charnu. La richesse de la plaine de Palma est due principalement aux ressources qu'offre à la laborieuse industrie des Majorquins un des plus beaux climats du globe : d'après un ensemble d'observations météorologiques faites de décembre 1874 à novembre 1875, la température moyenne fut, pour l'hiver, de 11° 1, pour le printemps, de 15° 6, pour l'été, de 24° 1, et pour l'automne, de 19° 5 ; la même année donna soixante-quinze jours de pluie, dont vingt-quatre en hiver, vingt-un en automne, dix-neuf au printemps et onze en été.

Pendant les chaleurs de l'été, la pittoresque chaîne de montagnes, qui n'est pas l'un des moindres charmes de Majorque, offre aux habitants de Palma de fraîches et

Digitized by Google

agréables retraites. Dans cette île privilégiée, tous les charmes de la nature se donnent rendez-vous : les bêtes fauves et les reptiles venimeux y sont inconnus; en revanche, les lièvres et les lapins abondent; on emploie, pour les chasser, une race de chiens aux formes élancées et aux allures rapides qui rappellent celle des lévriers. A l'inépuisable fécondité de son sol qui a fait, à juste titre, appliquer aux Majorquins le texte sacré : *A fructu frumenti et olei sui multiplicati sunt*, se joint cette riche végétation de la mer qui donnne le corail. Je m'en suis procuré une jolie petite branche pour la modique somme de trois piécettes [1].

Binisalem fait encore partie de la plaine, mais est tout près des montagnes, d'où se détache admirablement un énorme rocher à pic, ayant la forme d'un gigantesque donjon et que l'on appelle en effet *Castillo de alaró*.

M. R..., que nous rencontrâmes à la descente du chemin de fer, nous fit très aimablement les honneurs de son *pueblo*, dont les vins sont les plus renommés de l'île ; cette réputation est au moins bien méritée, pour le *vino rancio* de Binisalem, un véritable nectar. Il me conduisit donc chez différents propriétaires de vignobles. Il me fit aussi assister à la préparation des figues cuites qui sont également une des sources de richesse du pays, et dont on exporte des quantités considérables. Il y a une autre espèce de figues dont M. E... m'a paru très friand, mais que, pour ma part, j'ai trouvées fort insipides ; je veux parler des figues de Barbarie ou fruits du Cactus.

Dans l'église, M. R... me fit remarquer de beaux spécimens de marbres majorquins.

Avant de quitter M. R..., nous échangeâmes quelques mots de politique. Il ne voit dans les élections en Espagne qu'une farce, un trompe-l'œil. Il a manifesté un grand

[1] Environ trois francs.

Digitized by Google

enthousiasme quand je lui ai parlé de l'ovation récemment faite à Angers, à Monseigneur Freppel, lors de l'expulsion de nos vénérés pères Jésuites.

Après l'excursion de Binisalem, j'en fis une autre de plus longue haleine : je montai, cette fois, dans un véhicule des plus primitifs : c'était une modeste carriole à cerceaux recouverts d'une toile; j'avais pour siège un coussin de balle recouvert d'une peau de mouton. Nous étions quatre personnes dans cette carriole en outre encombrée de divers ballots.

Seul, le jeune conducteur connaissait l'espagnol qu'il avait appris au service; les autres ne parlaient que le *majorquin*. La charge de nous traîner incombait à une pauvre mule qui en avait un peu plus que son compte et marchait en conséquence. Après avoir fait un peu la conversation avec le conducteur, bercé par les cahots de la route, je m'endormis, et, quand je rouvris les yeux, mon interlocuteur avait disparu ; je n'avais plus personne à qui parler. J'essayai vainement, en joignant le geste à la parole, de savoir pourquoi, mais tout fut inutile : il aurait fallu, pour me faire comprendre, m'exprimer en majorquin.

Enfin, mon nouveau conducteur, qui n'était autre que le père de l'ancien, se montra très complaisant : *A Valldesmosa*, il me conduisit aux provisions de bouche dont j'avais besoin de me munir pour passer la nuit à *Miramor;* enfin, magré l'heure avancée, au lieu de me déposer sur la route, ainsi qu'il avait été convenu, à une certaine distance de ce château, il me mena jusqu'à destination.

Revenons maintenant en arrière pour parler du trajet parcouru. En quittant *Palma*, je remarquai un beau palmier admirablement placé, comme une sorte de poteau indicateur, à l'entrée d'une ville qui porte son nom[1], et nous entrâmes dans la riche plaine dont j'ai déjà parlé.

[1] Palma, en espagnol, signifie palmier.

Digitized by Google

Un peu avant d'arriver aux montagnes, le chemin se rétrécit et s'engage dans un véritable bocage ; puis nous pénétrons dans une vallée étroite ; nous cotoyons un ravin de l'aspect le plus sauvage, offrant aux regards un véritable chaos de rochers entre lesquels poussent pourtant encore des oliviers et des caroubiers. La tâche de notre vaillante mule devient de plus en plus lourde, mais son énergie s'accroît avec les difficultés ; en montant la côte, elle paraît être sur son véritable terrain et décrit avec ardeur d'intelligents zigzags.

Enfin le paysage s'élargit, la riante vallée de Valldesmosa m'apparaît avec ses orangers, ses citronniers et sespalmiers, et, à l'extrémité opposée, se dresse, sur une petite colline, la belle église d'une ancienne chartreuse. En arrivant à Valldesmosa, je m'empressai d'aller visiter cette église dont le caractère de noble simplicité me frappa, mais qui fait un peu l'effet d'un corps sans âme, depuis qu'elle a perdu ses chartreux.

Il faisait nuit, lorsque j'arrivai à *Miramar*. L'archiduc d'Autriche, propriétaire de ce charmant domaine, met à la disposition de tout voyageur, sans distinction, une hôtellerie dans laquelle il offre gratuitement, avec un bon lit, cette hospitalité du soldat appelée vulgairement *place au feu et à la chandelle*. Les braves gens qui desservent l'hôtellerie me mirent sur le gril l'excellent jambon que j'avais acheté à Valldesmosa ; ils ajoutèrent à cette pièce de résistance du raisin et des olives, ce qui me permit, somme toute, de très bien dîner. Je fus servi dans une vaste salle garnie d'une longue table et de chaises en bois blanc et décorée d'un beau Christ en bois sculpté. L'ameublement de ma chambre à coucher avait le même aspect champêtre, le tout de la plus exquise propreté.

Tout, à Miramar, respire cette simplicité chrétienne dont les augustes chefs de la Maison d'Autriche sont les premiers à donner l'édifiant exemple : on cite les traits les plus

Digitized by Google

charmants du propriétaire de Miramar. Sa cordialité qui le rend accessible à tous, sa générosité à toute épreuve, sa bonté qui se plaît à rendre à l'occasion les services même les plus humbles, et cela le plus naturellement du monde à quiconque se trouve dans l'embarras, son horreur du luxe qui fait que ses gens à côté de lui ont l'air de grands seigneurs, lui ont conquis les cœurs des Majorquins dont il affectionne les mœurs pures et patriarchales, et aime à parler le vieux langage.

Il y avait plusieurs années que l'archiduc n'était venu à Majorque. Il n'y était pas retourné, je crois, depuis qu'en 1877 il eut la douleur d'y perdre son secrétaire et ami, à la mémoire duquel il a consacré un magnifique mausolée.

Miramar est construit sur les flancs d'une montagne dont les pieds plongent dans une mer splendide et d'une pureté de cristal. Le nom de ce domaine est fort bien choisi ; on y jouit, en effet, de la plus ravissante vue de mer que l'on puisse imaginer et qu'encadre délicieusement un littoral artistement découpé.

De nombreux pigeons donnent une certaine animation au paysage : ils se ressentent, eux aussi, de la générosité de l'archiduc, qui tient à ce qu'aucun d'eux ne soit ni vendu ni mangé. Ils étaient au nombre de deux mille, lors de mon passage à Miramar.

L'habitation est d'un aspect modeste ; je n'y remarquai d'autre luxe que celui de meubles antiques du meilleur goût et d'intéressants modèles de cette vieille faïence majorquine à reflets métalliques, qui eut jadis, en Europe, une grande réputation[1]. Je vis aussi de grandes photographies encadrées, de l'empereur, de l'impératrice d'Autriche et du père de l'archiduc actuel.

L'admirable monument en marbre blanc du secrétaire de l'archiduc attira spécialement mon attention. Le défunt

[1] On a même prétendu que le mot de faïence était une corruption de *Majorica* (Voyage en Espagne de Gustave Doré et Davillier, les Baléares).

Digitized by Google

se soulevant sur sa couche, tend la main à un ange radieux, avec cette courte et chrétienne devise : « *Resurrexit.* » L'archiduc y fait cet éloquent appel à la prière du passant, pour celui qu'il aimait, me disait-on, comme un autre lui-même[1].

Orad pro el
Lo supplica su amigo del alma
Luis Salvador
Que dedica este monumento a su memoria[2]

A droite de l'habitation s'élève un petit oratoire qui possède une importante relique du bienheureux *Raymondo Lulio*, ce vénérable octogénaire majorquin qui recueillit la palme du martyr sur le littoral africain, où, malgré son grand âge, il était allé prêcher l'Évangile. Recueilli par un navire génois, son corps aurait probablement été toujours perdu pour ses compatriotes, si une tempête n'avait contraint ce vaisseau à faire escale à Palma, ce qui permit à l'*ayuntamiento* de cette ville de réclamer ce précieux dépôt.

Après un frugal déjeûner, je pris congé de mon hôtesse, et je m'acheminai à pied dans la direction de Deyà. Cette promenade est véritablement charmante : pendant quelque temps, je dominai une mer calme comme un miroir et bleue comme le ciel, tout en contournant la montagne au milieu d'un bocage d'oliviers ; les charmants points de vue qui se succédaient devant moi ne me laissaient d'autre regret que celui d'être seul à les contempler.

Laissant ensuite la mer à gauche, je m'engageai dans une jolie vallée dont les vieux orangers, à la forme, toute différente de celle des orangers de Carcagente,

[1] « *Que queria como à mismo.* »
[2] Priez pour lui. L'ami de son âme vous en prie. Louis Salvador qui consacre ce monument à sa mémoire.

Digitized by Google

rappelle les poiriers de nos vergers. De l'autre côté du vallon m'apparut Deyà, coquettement assise sur une éminence à l'ombre de son gentil clocher.

On ne peut rien imaginer de plus poétique et de plus attachant que ce petit pays de Deyà, où tout est pur, suave et gracieux ; du côté de la mer souffle une agréable brise, et des montagnes s'échappent de limpides ruisseaux pour rafraîchir et fertiliser sa verdoyante vallée. Les baigneurs ont une agréable plage à leur disposition. Tout, enfin, y respire cette paix délicieuse qu'assure la pratique de toutes les vertus chrétiennes.

Je m'arrêtai pour dîner dans une *posada*, où l'on se rappelait le séjour qu'y avait fait précédemment l'excellent M. Hermite. Mon repas se composa d'œufs, de poisson et d'une grenade, le tout arrosé d'un vin généreux et pour le modeste prix de trois réaux [1]

Me trouvant dans le voisinage de la maison d'école, j'eus la curiosité d'aller la visiter. Je fis donc porter ma carte au *maestro*, qui s'empressa de venir à ma rencontre ; il me présenta *comme un collègue* à ses écoliers qui, à mon entrée dans la classe, se levèrent tous comme par l'effet d'un ressort, en m'adressant en chœur, et avec un ensemble parfait, un aimable « *Buenos diaz tenga usted* ».

Je fus m'asseoir auprès de la chaire du *maestro*, avec lequel je m'entretins cordialement pendant quelques instants ; c'est un vieillard fort aimable et plein d'entrain : vétéran des guerres carlistes, il avait, lors de la dernière campagne, le grade de commandant. Il accepte philosophiquement, ou pour mieux dire chrétiennement, la situation modeste et fort maigrement rétribuée, à laquelle il est maintenant réduit ; sa tâche n'est pas facile au milieu d'enfants qui lui arrivent, sans connaître l'espagnol, la

[1] Environ soixante-quinze centimes.

Digitized by Google

langue officielle et qui, autant que possible, doit être seule usitée à l'école ; l'explication du système compliqué des mesures locales lui donne aussi beaucoup de peine et il voudrait bien y voir substituer le système métrique.

Ce brave maestro eut l'amabilité de m'accompagner pendant quelques instants sur la route de *Soller*; nous causâmes ensemble des charmes de Deyà, du climat tempéré que lui vaut la configuration du pays, de la tranquillité dont on jouit à Majorque « *para tranquilitad, Mallorca!* » A un endroit, d'où l'on dominait délicieusement la mer dont je ne pouvais me lasser d'admirer l'azur immaculé, il s'écria avec enthousiasme : « *Aquí fumamos nuostros cigarros y contemplamos las bellezas de la naturaleza!* [1] ». Nous étions déjà comme de vieilles connaissance, quand il dut me quitter pour retourner à ses occupations.

J'avais heureusement un autre compagnon de route pour me rendre à Soller : autrement, j'aurais couru grand risque de m'égarer ; la grande route de Deyà à Soller étant à peine commencée, il nous fallut bientôt prendre un petit chemin au sein d'une végétation agreste où je distinguai de vigoureuses touffes de myrthe.

Le jeune Catalan avec lequel je cheminais, me fit un grand éloge de la probité des Majorquins ; et je ne pus douter de son impartialité, puisqu'il était personnellement désintéressé dans la question. Majorque est le pays de la confiance et du respect du droit d'autrui ; les laboureurs, en partant pour leur travail, oublient souvent de fermer leur porte, tant le sentiment de la défiance leur est inconnu ; c'est. qu'en effet, ces braves gens, demeurés fidèles à la foi et à la pratique des vertus chrétiennes, observent scrupuleusement le Décalogue, cette suprême sauvegarde de l'ordre social. Il y a pourtant des gens qui voudraient changer tout cela. Une infer-

[1] « Ici, nous fumons nos cigares et nous contemplons les beautés de la nature ! »

Digitized by Google

nale campagne est organisée par la voie de la presse pour scandaliser ces âmes candides et pures. Dieu, heureusement, leur a suscité de vaillants défenseurs, pour leur faire comprendre, avec un poète populaire espagnol, l'inestimable valeur de ce merveilleux joyau de la foi, qui console de la perte de tous les autres biens et que trop souvent, hélas! on ne recouvre plus, quand on l'a perdu [1].

Après avoir eu, pendant quelque temps, sous les yeux, un pays montagneux, à l'aspect triste et sévère, nous découvrîmes enfin le magnifique panorama de la *huerta* de Soller. Cette petite ville faisait un charmant effet au milieu d'une belle et large vallée ainsi que les habitations isolées, brillant çà et là au sein d'une luxuriante verdure; le tout aux pieds de hautes montagnes dont les cîmes, les plus élevées de la *Sierra* majorquine, malgré la latitude méridionale du pays, se couvrent d'un manteau de neige, pendant trois mois de l'année.

A Soller, M. T... fit le plus aimable accueil à la lettre de recommandation dont j'étais porteur, il voulut même me faire partager son souper tout empreint de saveur locale, et il me fit don d'un petit dattier, que je fus heureux d'emporter comme souvenir de son charmant pays.

Je voulus aussi rapporter de Soller un oranger, que j'eus la barbarie de faire arracher aux charmes de son *Huerto de Montserrat* pour le condamner au triste régime des orangers de notre climat.

Ce ne fut pas sans peine que je fis parvenir cet encombrant colis à sa destination. A la douane française il fut même question, avant de le laisser passer, de me faire rendre préalablement au sol espagnol toute la terre inhérente aux racines, comme l'exigeaient, paraît-il, les instructions données contre la propagation du phylloxéra,

[1] *Hartzenbusch, fabula de la joya milagrosa.*
Je dois un éloge spécial au journal l'*Ancora*, dont les écrits de polémique religieuse sont écrits avec un remarquable talent.

Digitized by Google

qui n'était pourtant pas en cause dans l'espèce, puisque je venais d'un pays où ce fléau était encore inconnu. Enfin, ce ne fut pas sans peine qu'on se laissa fléchir, encore me fallut-il laisser mon nom et mon et adresse.

Le lendemain matin, il faisait encore nuit, quand je repartis pour *Palma*, ce qui me priva, en traversant la chaîne de montagnes, de jouir du magnifique point de vue que je laissai derrière moi, à la sortie de Soller. Après avoir monté une côte interminable, nous redescendîmes rapidement le versant opposé : notre vigoureux petit cheval allait comme le vent. Puis, je revis une dernière fois la belle plaine de Palma.

Le même jour, je me rembarquai pour Barcelone, afin de rentrer ensuite en France par Cerbère et Perpignan. Sur le vapeur, je serrai cordialement la main à Don Juan..., professeur à l'Institut provincial dont j'avais fait la connaissance pendant mon séjour à Palma, et qui venait me faire ses adieux, aimable intention à laquelle je fus très sensible. Je rencontrai aussi un rédacteur de l'*Ancora*, avec son frère, que j'eus le plaisir d'avoir comme compagnon de voyage, jusqu'à la frontière française.

Le bâtiment ne tarda pas à se mettre en marche et à m'emporter rapidement loin de la poétique Majorque, véritable paradis terrestre, où fleurit encore aujourd'hui, restauré par le christianisme, l'âge d'or de l'humanité, mais où aussi, hélas! l'antique serpent n'est que trop visible, sous les traits de la franc-maçonnerie.

P. Henry.

Digitized by Google

A PROPOS

DE

LA MORT D'HENRIETTE D'ANGLETERRE

Une des figures féminines les plus séduisantes qui ornent l'histoire de France, c'est, sans contredit, celle d'Henriette d'Angleterre, première femme de Monsieur, frère de Louis XIV. Si Brantôme eût vécu jusqu'à elle nul doute qu'il l'eût placée dans sa galerie des princesses illustres : son teint fait de rose et de jasmin eût adouci la pourpre de Marie Stuart et de la reine Marguerite.

Si l'on s'en rapporte au portrait qu'en ont tracé les personnes de son entourage et aux échos de son temps, Madame avait plus de charmes et de grâce que de beauté; plus de goût que de coquetterie; moins de passions que de légèreté et de vanité; — elle n'aima réellement que ses frères.— Chez elle le bon sens et la pénétration l'emportaient sur l'esprit; — ses lettres à Cosnac, quoique assez bien tournées, sont loin d'avoir l'élégance, le piquant et l'originalité de celles de Mme de Sévigné; — ce qui la rendait surtout incomparable, c'était ce cœur doux et charmant qui ne sut jamais haïr. Il y avait en elle plus de la Française que de l'Anglaise : si certains traits font penser à Marie Stuart, que de particularités nous reportent à Marguerite d'Angoulême, cette héroïque sœur de François Ier et cette touchante

Digitized by Google

aïeule de Henri IV; aussi s'était-on pris à espérer que son petit duc de Valois, mort au berceau, deviendrait un autre François Ier !

Anne d'Autriche qui avait veillé sur son enfance avait conçu le projet d'en faire une reine de France, mais le dédain qu'avait manifesté le futur grand roi pour cette personne délicate et éthérée, (il avait peu d'appétit, aurait-il dit, pour les petits os des saints innocents) dut modifier les idées de la mère : elle en fit Madame.

L'existence éphémère de cette charmante princesse est si intimement liée au printemps du grand règne que l'on ne saurait retracer l'une sans parler de l'autre.

L'indifférence que le jeune roi, jusqu'à la mort de Mazarin, avait paru montrer pour les affaires publiques, son goût et son ardeur pour les plaisirs, avaient fait espérer aux courtisans qu'une fois le premier ministre disparu, ils domineraient le souverain et conduiraient à leur guise le char de l'État. Peut-être aussi, la Noblesse rêva-t-elle d'une revanche contre la Royauté !

Pour attèindre plus sûrement ce but, le surintendant des finances Fouquet organisa deux foyers d'intrigues où, pensait-il, le royal papillon viendrait se brûler les ailes; l'un, au palais royal chez Madame, à laquelle il ne devait pas déplaire de saisir l'occasion de venger les dédains faits à ses charmes; l'autre, chez la comtesse de Soissons, Olympe Mancini, l'une des nombreuses nièces de Mazarin, non pas la plus jolie, mais certes la plus intrigante et la plus perfide : elle devait à son oncle d'être la surintendante de la Reine.

De là, ces fêtes à l'hôtel de Soissons où la maîtresse de maison joua le rôle de Circé; ces chasses et ces promenades nocturnes dans la forêt de Fontainebleau qui permirent à Louis XIV de faire cette découverte « que sa belle-sœur avait l'esprit aussi aimable que le reste » et de lui témoigner hautement ses préférences; et, aussi, cette féerie

Digitized by Google

diabolique au château de Vaux qui valut à Fouquet sa chute et au roi son relèvement.

Non pas que la disgrâce du surintendant eût mis fin aux intrigues mais elle en changea la trame : Fouquet voulait par là endormir la volonté royale; ses complices devenus ses continuateurs n'y virent plus que le plaisir, un aliment d'activité pour leur désœuvrement et parfois une occasion de vengeance.

Le marivaudage du Roi et de Madame avait éveillé la jalousie de la jeune reine Marie-Thérèse et celle de Monsieur, ce prince dont on a pu dire cependant « que le miracle d'enflammer son cœur n'était réservé à aucune femme du monde ». Il n'est pas jusqu'à la sollicitude dévote de la Reine-mère Anne d'Autriche qui n'en ait été troublée.

Une diversion parut nécessaire pour détourner ces soupçons et calmer cette inquiétude et une nouvelle piste, aboutissant aux filles de Madame, fut signalée à Louis XIV : c'était encore le palais royal et, par là, il pouvait continuer ses assiduités auprès de Madame; mais il prit la chasse au sérieux et sa première victime devait être Mlle de La Vallière.

Ce fut précisément le temps où Madame ennuyée et malade de sa première grossesse se laissait endormir par les sornettes du jeune et brillant comte de Guiche, fils du maréchal de Grammont.

Chose singulière, la messagère de ces missives érotiques dans lesquelles le jeune étourdi faisait parade de son esprit, étalait les ridicules de Monsieur et traitait le dieu du jour de fanfaron et de dieu de théâtre, était la même que cette camarade de chambre de la timide et sentimentale La Vallière qui lui arrachait ses secrets pour les livrer à la cabale; il est vrai qu'en échange elle lui révélait ceux de Madame. Ce génie infernal de l'intrigue dont les faits et gestes ont été si bien reproduits par M. Eus. Pavie dans la *Revue de l'Anjou*, n^os^ de septembre et de novembre 1882, était originaire de l'Anjou et s'appelait Françoise de Montalais; elle

Digitized by Google

fut à deux fois différentes, sur l'ordre du Roi, enfermée à l'abbaye de Fontevrault, mêlée, sans preuves, à l'affaire des poisons de la Voisin et finit ses jours à Paris, au couvent des Anglais où elle catéchisa une prétendue descendante des Stuarts.

Cette malencontreuse correspondance tomba par ruse aux mains de François du Bec-Crespin, marquis de Vardes. Ce type du don Juan de Molière qui ne se contentait pas de séduire, mais avilissait encore ses victimes était, sinon l'auteur, au moins l'inspirateur de cette fameuse lettre présumée de Philippe IV à la Reine, sa fille, lui dévoilant les relations du Roi avec La Vallière et qui, par hasard, fut remise à Louis XIV : ses collaborateurs étaient Olympe Mancini et le comte de Guiche.

Madame en serait, paraît-il, rentrée en possession, à des conditions qui auraient, dans la suite, rendu de Vardes insolent à son égard ; mais sa franchise sut lui conserver la confiance du souverain.

Il n'en fut pas de même pour les intrigants et les félons : Olympe Mancini fut chassée de Paris. De Guiche fut exilé et alla guerroyer avec succès en Pologne; rentré en faveur peu de temps après, on le voit à la tête de ces vaillants qui franchissent le Rhin à la nage, mais, battu l'année suivante par Montecuculli, il en meurt de chagrin. Quant au vieux beau de Vardes, il fut d'abord enfermé à la Bastille, puis envoyé à la citadelle de Montpellier et enfin cantonné dans son commandement d'Aigues-Mortes; ce n'est qu'après plus de vingt ans de disgrâce qu'il revint à la Cour tomber sous le ridicule.

Ce qui console de ces intrigues et de ces traîtres, ce sont deux belles et loyales figures : la marquise de Navailles, gouvernante des filles d'honneur de la Reine qui, pour assurer sa conscience, ose risquer de perdre sa situation et celle de son mari en déplaisant au Roi, et de Cosnac, évêque de Valence, qui pouvant tout perdre en Madame, ne regrette que la personne.

Digitized by Google

A côté de cette Montalais, sans scrupule ni sens moral, se prêtant à toutes les trahisons et introduisant dans les appartements de Madame le jeune de Guiche en diseuse de bonne aventure, quoi de plus beau que la conduite de la gouvernante des filles d'honneur de la Reine faisant griller leurs appartements pour en empêcher l'accès furtif au Roi!

La physionomie originale de ce cadet de Gascogne venant à la Cour avec la certitude d'y faire fortune, enlevant à force d'audace l'évêché de Valence et sollicitant ensuite de l'archevêque de Paris le diaconat et le reste, ne rappelle-t-elle pas à un certain point de vue ce compagnon de plaisirs de Henri II qui, devenu archevêque de Cantorbéry, préféra le martyre à l'abandon des prérogatives de l'Église?

Deux traits de lui entre autres. Lors de l'apparition en Hollande de l'infâme libelle la calomniant, Madame cherchait quelqu'un qui pût le saisir à la frontière. On lui nomme Cosnac mais il est introuvable; il se présente peu après à la princesse avec tous les exemplaires qui restaient en librairie et qu'il avait achetés à ses frais.

Depuis quelque temps déjà Louis XIV s'efforce d'isoler les Provinces Unies afin de les écraser plus facilement; la neutralité de l'Allemagne est acquise, l'Espagne est épuisée et il médite d'imposer à Charles II sa conversion au catholicisme en intéressant l'Angleterre à la conquête : l'ambassadeur est désigné, c'est Madame. Elle voudrait s'associer pour la question religieuse l'évêque de Valence ou tout au moins en conférer avec lui avant son départ; mais, à l'instigation du chevalier de Lorraine, Monsieur a obtenu du Roi qu'il fût interné dans son diocèse. Qu'importe! Cosnac, encouragé peut-être aussi par le chapeau de cardinal, que l'ambassadrice a fait miroiter à ses yeux, a vite pris son parti : il demandera l'autorisation d'aller voir sa famille en Auvergne, se travestira et gagnera Saint-Cloud. La malechance trompa ses espérances; dénoncé à Paris où il était tombé malade, il fut pris pour un faux monnayeur, jeté au

Digitized by Google

fort l'Évêque et de là exilé en Armagnac, à l'île Jourdain, où il resta plus de deux ans.

Il faut ajouter toutefois que le Roi, dans ses démêlés avec la cour de Rome, ayant eu besoin d'évêques capables, il fut rappelé à Versailles, se distingua à l'assemblée du clergé de 1682 et fut nommé en récompense à l'archevêché d'Aix.

Louis XIV voulant que les négociations avec l'Angleterre fussent poursuivies dans le plus grand mystère, masqua le départ de sa belle-sœur par l'éclat et la grandeur des fêtes qui signalèrent son excursion avec toute la Cour dans ses nouvelles conquêtes de Flandre.

Grâce à l'ascendant de la petite sœur et, aussi peut-être, aux charmes de Mlle de Kéroualle si chèrement payés par le roi de France, Charles II signa le traité qu'avait préparé Colbert, accorda à Madame toutes les grâces qu'elle lui demanda et ne la laissa partir qu'à regret et les larmes dans les yeux.

C'est après ce triomphe et huit jours après son retour, c'est-à-dire dans la nuit du 29 au 30 juin de l'année 1670, que retentirent, à Saint-Cloud, comme un coup de tonnerre ces terrifiantes paroles « Madame se meurt, Madame est morte. »

Si subite avait été la catastrophe et si jeune était la victime que chacun crut à un empoisonnement; Madame, elle-même, avait fait accréditer ce bruit et, d'ailleurs, les circonstances s'y prêtaient : le chevalier de Lorraine, favori de Monsieur et ennemi de la Princesse, ne venait-il pas, sur le soupçon d'avoir divulgué les secrets d'État, d'être conduit à la forteresse de Pignerol, puis relaxé sur les lamentations de Monsieur et finalement exilé en Italie ?

D'un autre côté, trois jours avant sa mort, Madame écrivait à Cosnac « pour Monsieur rien n'est égal à son acharnement pour trouver moyen de se plaindre et joint ensuite des menaces pour l'avenir. »

Digitized by Google

L'autopsie faite, en présence de l'ambassadeur d'Angleterre, par les plus célèbres médecins et chirurgiens de Paris, attesta qu'il n'en était rien et que Madame avait succombé au choléra-morbus, mais l'opinion publique n'en persista pas moins dans ses sentiments estimant que les médecins avaient dans leur rapport fait preuve de politique plus que de science.

La plupart des historiens qui ont touché à ce sujet paraissent partager l'émotion populaire. Ainsi, le duc de Saint-Simon qui naquit en 1675, c'est-à-dire cinq ans après l'événement, dit dans ses mémoires que personne n'a douté que la princesse d'Orléans n'eût été empoisonnée et même grossièrement; il en décrit avec complaisance les circonstances et les suites : Louis XIV aurait arraché secrètement l'aveu du crime, mais n'avait pas cru devoir venger la victime de peur du scandale; Monsieur était innocent et les seuls coupables étaient le chevalier de Lorraine et quelques familiers ou domestiques du Prince.

La princesse Palatine, seconde femme de Monsieur, donne comme un fait certain dans beaucoup d'endroits de ses fragments qu'Henriette fut empoisonnée [1].

D'Argenson, dans ses essais, raconte que parmi les officiers de bouche d'Henriette il y en eut un qui se trouva assez riche après sa mort pour ne pas désirer comme les autres d'entrer au service de la seconde femme de Monsieur.

Anquetil est incertain; « elle revint satisfaite et en meilleure santé; mais la malheureuse princesse portait dans son sein le germe de la maladie cruelle qui l'enleva bientôt, ou bien la main exécrable qui devait la précipiter dans le tombeau préparait déjà son crime..... Elle se crut empoisonnée; elle se rétracta cependant quand son confesseur lui fit connaître le danger et sans doute l'injustice du soupçon que cette inculpation vague allait occasionner. Mais en

[1] Tome II, page 222.

Digitized by Google

considérant ce qui se passa pendant la courte durée de sa maladie et immédiatement après, on ne fait que conjecturer. »

M. Mignet, dans son ouvrage des négociations relatives à la succession d'Espagne, traduit en ces termes la pensée publique plutôt que la sienne. « Il y avait à peine huit jours que cette aimable et brillante Princesse était revenue d'Angleterre, lorsqu'elle fut saisie par des douleurs violentes qui l'enlevèrent en moins de vingt-quatre heures. Elle crut avoir été empoisonnée..... Des deux côtés du détroit on crut au poison. »

M. Dareste[1], sans croire au crime, se fait également l'écho de l'opinion générale : « elle fut enlevée subitement par un mal inconnu, le choléra-morbus. La surprise fut telle qu'on crut à un empoisonnement..... Ce bruit accrédité particulièrement à Londres, faillit rompre la bonne intelligence des deux cours. »

M. Henri Martin[2] penche pour la mort brutale : « une explosion de soupçons terribles eut lieu contre son mari et contre les gens de son mari. Le Roi fit ouvrir le corps par les plus célèbres médecins et chirurgiens de Paris qui s'accordèrent à soutenir que la mort était naturelle..... La question est restée jusqu'à nos jours controversée entre les historiens : on a imputé aux médecins d'avoir consulté dans leurs rapports la science moins que la politique. »

Enfin Michelet, tout en reconnaissant que la constitution défectueuse de Madame ne lui réservait plus de longs jours, dit qu'ils ont été abrégés à la façon de ceux de Don Carlos, fils de Philippe II.

Bien peu ont échappé à la contagion. Cependant, dans ses mémoires relatifs à l'année 1670, la grande Mademoiselle respecte la déclaration des médecins.

[1] Vol. V, p. 439.
[2] Vol. XIII, p. 354.

Digitized by Google

Et dans son siècle de Lous XIV Voltaire repousse en ces termes la pensée d'un crime : « La perte de Madame morte à son retour d'Angleterre d'une manière soudaine et affreuse, jeta sur Monsieur des soupçons injustes et ne changea rien aux dispositions des deux rois. »

Guy Patin, médecin sans caractère officiel et enclin à croire le mal, écrivait un mois après la disparition de Madame : « La cause de sa mort ne vient que d'un mauvais régime de vivre et de la mauvaise constitution de ses entrailles. »

D'un autre côté Bossuet s'exprimait ainsi dans une lettre datée de juillet 1670 : « On a ouvert son corps, avec un grand concours de médecins, à cause qu'ayant commencé à sentir des douleurs extrêmes en buvant trois gorgées d'eau de chicorée elle avait dit d'abord qu'elle était empoisonnée. M. l'ambassadeur et tous les Anglais qui sont ici l'avaient presque cru, mais l'autopsie fut une manifeste conviction du contraire. »

Rien d'étonnant, dira-t-on, que Mademoiselle et Monsieur de Meaux se soient rangés à l'avis officiel.

Mais il semble que le sentiment de l'historiographe de la Princesse, Mme de La Fayette, son âme damnée, n'aurait pas dû être l'objet d'une aussi grande défiance, pour ne pas dire répulsion, car si elle devait la vérité à la vivante, à plus forte raison la dut-elle à sa mémoire. Le soin qu'elle prend de nous renseigner sur les avantages physiques de Madame nous est un sûr garant de sa sincérité quand elle nous laisse entrevoir sa constitution vicieuse, nous révèle son indisposition pendant le voyage dans les Flandres et nous fait assister aux malaises et souffrances qui ont précédé sa mort, laissons-la parler :

« Le premier jour qu'elle y alla (Saint-Cloud) elle se plaignit d'un mal de côté et d'une douleur d'estomac à laquelle elle était sujette; néanmoins comme il faisait chaud elle voulut se baigner dans la rivière. M. Guesclin, son premier

Digitized by Google

médecin, s'y opposa. Elle se baigna cependant le vendredi, et le samedi elle s'en trouva si mal qu'elle ne se baigna point. Elle soupa comme à l'ordinaire et se promena dans les jardins jusqu'à minuit. Le lendemain dimanche 29 juin elle se leva de bonne heure, resta longtemps auprès de Monsieur qui se baigna et me dit qu'elle avait bien passé la nuit..... après avoir entendu la messe elle alla voir peindre Mademoiselle et dîna comme à l'ordinaire. »

« Pendant les conversations elle s'endormit et ses traits changèrent considérablement. A son réveil elle se leva, alla au salon s'entretenir avec Boisfranc, trésorier de Monsieur, et lui parla de son mal de côté. Mme de Gamache lui apporta un verre de chicorée et en remettant la tasse : Ah! quel point de côté! Ah! quel mal! elle pâlit d'une pâleur livide; elle se crut empoisonnée, Mme Desbordes, sa première femme, but de l'eau de chicorée qu'elle avait fait elle-même et dont avait bu Madame. Ses douleurs ne firent qu'augmenter quand on lui fit absorber un verre d'huile; ses extrémités devinrent froides, son pouls petit, son sang se figea et la saignée qu'on pratiqua aux pieds n'eut pas d'effet..... » Sur les neuf heures du soir elle parut moins souffrir ou se résigner davantage « on lui donna un bouillon parce qu'elle n'avait rien pris depuis son dîner; sitôt qu'elle l'eut avalé les douleurs redoublèrent..... son agonie n'eut qu'un moment. »

Rien dans ces détails ne révèle les symptômes et les ravages du poison; tout, au contraire, annonce un dénouement inattendu, il est vrai, mais fatal : les gorgées de chicorée ont joué dans l'estomac de Madame le rôle de la goutte d'eau versée dans un verre plein.

La vérité historique est tout entière dans le récit de Mme de La Fayette, tandis que la vérité scientifique est incomplète dans le procès-verbal d'autopsie; les médecins, au lieu de se borner à constater une négation : l'absence de poison, se sont efforcés en vain de mettre à côté une

Digitized by Google

affirmation : la cause de la mort. Aussi, l'ignorance de celle-ci a nui à la certitude de celle-là. Quoi d'étonnant, d'ailleurs, qu'ils n'aient pas reconnu la maladie? deux choses leur manquaient : le microscope et les travaux lumineux de Bichat et de Claude Bernard sur l'anatomie pathologique et la physiologie.

L'honneur de mettre la médecine d'accord avec l'histoire était réservé à Littré, le grand révélateur d'Hippocrate.

Pour lui, le diagnostic de la maladie de la Princesse se pose ainsi : « ulcère simple dont les premiers symptômes « se sont fait sentir par les troubles de digestion et par les « douleurs gastriques durant un certain nombre de jours « avant le 29 juin; déchirure de l'ulcération par l'effet de « l'ingestion d'un verre de liquide, et péritonite suraiguë, « suite de la perforation. »

Cela établi, il continue: « Après avoir rapporté, analysé et « discuté les symptômes éprouvés par la Princesse, il m'est « permis d'ajouter avec confiance un renfort à ma démons- « tration, c'est qu'il n'est aucun poison qui reproduise « l'ensemble de ces accidents. Il faudrait, en effet, un poi- « son qui causât une très vive douleur à l'estomac, sans en « causer à la bouche et à la gorge, et aussi qui, foudroyant « instantanément le malade, le laissât vivre assez de temps « pour qu'une péritonite survînt. Il n'en est point de tel. « Les poisons qui feraient naître une très vive douleur à « l'estomac, par exemple les acides et les alcalis concen- « trés, brûleraient, en passant, les voies de la déglutition « et rien de pareil n'arriva. L'arsenic et le phosphore qui « agissent sur l'estomac, l'enflammant et le perforant, ne « causent ni la douleur instantanée, ni le subit anéantisse- « ment qui suivent la perforation. Enfin les poisons fou- « droyants dont on a un mémorable exemple dans la mort « de Britannicus tuent en quelques minutes, sans susciter « de douleurs véhémentes, ni longues plaintes, ni péri- « tonite[1]. »

[1] *Philosophie positive*, septembre et octobre 1867.

Digitized by Google

N'est-ce pas là l'affection d'ulcère rond, ou rupture subite de l'estomac qu'ont fait connaître, il y a un demi-siècle, les travaux du savant Cruveilhier ?

Le procès-verbal d'autopsie déposé parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale nous montre, en effet, « les intestins tendant à mortification et à putréfaction » et ce petit trou qu'on dirait avoir été fait à l'emporte-pièce auquel les médecins ne firent aucune attention, croyant qu'il résultait d'un accident de l'opération de dissection ; C'est par lui que la chicorée s'est répandue dans le ventre en causant ces souffrances intolérables; c'est aussi par lui qu'a passé l'huile retrouvée dans le bas-ventre [1].

Il est donc irrévocablement acquis à l'histoire que la Princesse d'Orléans, née Henriette d'Angleterre, n'est pas morte empoisonnée.

Ne peut-on pas à fortiori, tirer la même conclusion de la mort de la fille de cette princesse, Louise d'Orléans, reine d'Espagne, au sujet de laquelle Mme de Sévigné écrivait à Mme de Grignan : « Cette pauvre reine d'Espagne est morte comme sa mère d'une étrange manière le 23 février 1689 ? » La mère mourut à l'âge de vingt-six ans et la fille à vingt-sept ans.

Au lieu de voir, sans preuves, dans cet événement, comme certains historiens, le poison versé par Olympe Mancini et l'origine de la fortune du fameux prince Eugène, ne paraît-il pas plus rationnel d'y reconnaître un de ces nombreux cas de maladie héréditaire dont les annales médicales et philosophiques sont pleines ?

Si Henriette d'Angleterre n'est pas morte empoisonnée, est-elle morte adultère, ou a-t-elle dit vrai à son mari dans les dernières paroles qu'elle lui a adressées « Je ne vous ai jamais manqué en rien ? »

Lors de son mariage Madame n'avait que dix-sept ans, et

[2] Voir article de M. Darenberg, *Revue des Deux-Mondes*, août 1882.

Digitized by Google

jusque là la Reine, sa mère, l'avait gardée à ses côtés avec un soin jaloux. Louis XIV, à cette époque, avait vingt-quatre ans, et l'on sait avec quelle hauteur il avait refusé de l'asseoir avec lui sur le trône de France.

La mise en scène imaginée par Fouquet ne contribua pas peu à les mettre en rapport. Que la Princesse ait mis une certaine coquetterie à se venger et à se faire apprécier et que son ingénuité lui ait même fait franchir la barrière des imprudences; que le Roi ait été ébloui par les premiers feux de cette perle méconnue et qu'il ait cherché à en faire le premier fleuron de sa couronne; tout cela est vraisemblable et naturel, mais le jeu dura à peine trois mois et comme l'amour du premier âge aime les chemins détournés et va rarement droit à son but, il ne faut pas s'étonner si nos deux voyageurs s'arrêtèrent à mi-côte. Toutes les routes, d'ailleurs, n'étaient-elles pas surveillées et le principal éclaireur n'était-il pas cette Olympe Mancini qui n'était pas disposée à lâcher la proie royale qu'elle guettait depuis si longtemps sans pouvoir la saisir? Dans la suite les étapes des amours du Roi sont trop rapprochées et trop bien marquées pour laisser croire qu'il ait pu s'en écarter en faveur de Madame.

Quant à l'intermède du jeune duc de Guiche, ce fut la note gaie pendant une crise de spleen et de malaises.

Ah! comme le dit si bien Sainte-Beuve « il y eut dans ces années (1661-1662) des saisons uniques de fraîcheur et de jeunesse et qui se peuvent proprement appeler le printemps du règne de Louis XIV. Tout s'ouvrit à la joie, à la galanterie, aux idées de gloire et d'amour, et aussi à l'esprit qui y avait part..... Il faut se rappeler et les difficultés de la situation de Madame, si observée, et aussi son âge avec cette sorte d'innocence qui accompagne les imprudences de la première jeunesse. Pour moi toutes ces grandes et toutes ces demi-passions qui n'aboutissent pas, telles que Mme de La Fayette nous les montre dans son histoire, et

Digitized by Google

telles que j'y crois, ne s'expliquent que par cette jeunesse première[1] »

Aucun historien ne fait allusion à ces paroles « Je ne vous ai jamais manqué en rien », si ce n'est Mme de La Fayette qui leur attribue un sens général et naturellement en déduit une preuve d'innocence.

Michelet qui s'est donné la mission peu louable d'avilir les rois et leurs familles pour saper le principe monarchique, prétend qu'elles ne s'appliquent qu'à la conduite de Madame envers le chevalier de Lorraine, mais bien entendu sans appuyer son opinion d'argument plausible.

Pour tout esprit droit et impartial, cette déclaration faite en un moment aussi grave et aussi solennel présente un caractère irréfragable de généralité et de sincérité : dès les premières atteintes de son mal Madame est convaincue qu'elle va mourir et son principal soin est de s'y préparer en chrétienne; elle veut la paix sur la terre et dans le ciel et se réconcilie directement avec Monsieur en attendant que l'abbé Feuillet et Bossuet la réconcilient avec Dieu.

Ambroise Plé.

[1] *Causeries du Lundi*, tome VI.

Digitized by Google

LISTE ANALYTIQUE

D'UN CERTAIN NOMBRE DE PIÈCES RÉCEMMENT DÉCOUVERTES A LA MAIRIE D'ANGERS.

(Suite)

1750. — ÉTAT DES DÉPENSES faites par messieurs du Corps de Ville d'Angers, pour le régiment de Broglie-cavalerie, en quartiers d'hiver en cette ville.

Une liasse, in-folio, papier, 2 cahiers.

1753. — PRODUITS de la foire de la Fête-Dieu ; places assignées à des marchands.

Une liasse, in-folio, papier, de 4 pièces.

1753. — PRODUITS de la foire de la Saint-Martin.

Un cahier, in-folio, papier de 4 feuillets.

1754. — OCTROIS DE LA VILLE. — Registre de Jean-Baptiste Faifeu, 33e année de régie, commencée le 1er octobre 1754 et finie le dernier septembre 1755. « Compte que rend Julien « Heurteloup, directeur des droits d'octroi qui se recouvrent « dans la ville et faubourgs d'Angers, l'Évière et Recullée, au « profit de l'Hôtel commun de ladite ville, tant sur les vins, » bières, cidres, poirés et foins entrant dans lesdits lieux que « sur les mêmes boissons qui y sont vendues en détail par « les cabaretiers et autres débitants, conformément aux « arrêts du Conseil et lettres patentes rendues sur iceux, qui « permettent de faire faire la Régie sous le nom de Jean-« Baptiste Faifeu. — De la recette et dépense par lui faites du

Digitized by Google

« produit desdits droits pendant l'année commencée le pre-
« mier octobre mil sept cent cinquante quatre et finie le
« dernier septembre mil sept cent cinquante cinq. »

Un registre, in-folio, papier, de 12 feuillets, le dernier en blanc.

1754. — Pièces diverses relatives au séjour à Angers du régiment de Bezon-cavalerie.

Une liasse, in-folio, papier, 114 pièces.

1754. — Produits de la foire de la Fête-Dieu.

Un cahier, in-folio, papier, de 4 feuillets.

1754. Produits de la foire de la Saint-Martin.

Un cahier, in-folio, papier, de 4 feuillets.

1755. — Acte de sous-location d'une maison, consenti par René Rabouin « maistre maréchal en œuvres blanches, » demeurant paroisse de Saint-Michel-la-Paluds, à François Garreau, tisserand, dite paroisse.

Une pièce, in-folio, papier, de 2 feuillets.

1755. — Octrois de la ville. — Registre de Jean-Baptiste Faifeu, 34e année de régie, commencée le 1er octobre 1755 et finie le dernier septembre 1756.

Un registre, in-folio, papier, de 12 feuillets, le dernier en blanc.

1755. — Produits de la foire de la Fête-Dieu.

Un cahier, in-folio, papier, de 4 feuillets.

1755. — Produits de la foire de la Saint-Martin.

Un cahier, in-folio, papier, de 4 feuillets.

1756. — Acte de vente par demoiselle Louise Maugars, femme de Pierre Harel, bourgeois d'Angers, à Jacques Raguis, maître charpentier en ladite ville, d'une maison nommée *la Motte*, située sur le quai de la Poissonnerie.

Une pièce, in-4°, papier, de 4 feuillets.

1756. — Octrois de la ville. — Registre de Jean-Baptiste Faifeu, 35e année de régie, commencée le 1er octobre 1756 et finie le dernier septembre 1757.

Un registre, in-folio, papier, de 12 feuillets, le dernier en blanc.

Digitized by Google

1756. — Produits de la foire de la Saint-Martin.

Un cahier, in-folio, papier de 4 feuillets.

1576. — Produits de la foire de la Fête-Dieu.

Un cahier, in-folio, papier, de 4 feuillets.

1757. — Extrait des registres de la Ville et Mairie d'Angers. Concession faite par les officiers municipaux à Abel Moreau, marchand voiturier par eau, d'un terrain sur le quai de la Poissonnerie.

Une pièce, in-folio, papier, de 6 feuillets.

1757. — Observations faites à l'Intendant de la Généralité de Tours par les Maire et Échevins de la ville d'Angers, sur une requête adressée à cet officier par les PP. Augustins d'Angers. — Lettre de l'Intendant aux Maire et Échevins de la ville d'Angers. — Copie des lettres de M. de Paulmy à l'Intendant et à M. de Riencourt.

Une liasse, in-folio, papier, 4 pièces.

1757. — Octrois de la ville. — Registre de Jean-Baptiste Faifeu, 36e année de régie, commencée le 1er octobre 1757 et finie le dernier septembre 1758.

Un registre, in-folio, papier, de 10 feuillets.

1757. — États relatifs au casernement des troupes.

Une liasse, in-folio, papier, 2 pièces.

1758. — Procès-verbal du voyer ordinaire de la ville, constatant qu'il a dû faire étayer une maison de la rue Bourgeoise [1] qui menaçait ruine.

Une pièce, in-4o, papier, de 4 feuillets.

1758. — État de la dépense faite par messieurs les Maire et Échevins de la ville d'Angers pour la levée et équipement de 150 miliciens fournis par ladite ville au mois d'octobre 1758.

Une pièce, in-folio, papier, de 2 feuillets.

[1] *Modo* rue Beaurepaire.

Digitized by Google

1758. — État des sommes qui reviennent aux habitants de la ville d'Angers pour le loyer des lits qu'ils ont fournis dans les casernes de la première brigade des volontaires étrangers, déduction faite du loyer des menus ustensiles.

Un cahier, in-folio, papier, de 34 feuillets, le dernier en blanc.

1758. — Pièces relatives au logement des recrues du régiment de Brissac, de la Compagnie des Indes et des volontaires étrangers ; aux hommes de milice fournis par les Elections et la ville d'Angers.

Une liasse, in-folio, papier, 9 pièces.

1758. — Lettre de M. de Bruley aux Maire et Échevins de la ville d'Angers et relative à l'état de casernement.

Une pièce, in-4°, papier, de 2 feuillets, le dernier en blanc.

1758. — Projet et tarif pour parvenir à la levée du don gratuit ordonnée par édit du mois d'août 1758.

Une pièce, grand in-folio, papier.

1758. — Octrois de la ville. — Registre de Jean-Baptiste Faifeu, 37e année de régie, commencée le 1er octobre 1758 et finie le dernier septembre 1759.

Un registre, in-folio, papier, de 10 feuillets.

1758. — État des sommes qui ont été payées à M. Simon sur celles imposées dans les rôles de la capitation des bourgeois et habitants de la ville d'Angers.

Une pièce, in-4°, papier, de 2 feuillets, le dernier en blanc.

1759. — Don gratuit. — Recettes de la première année, de février 1759.

Une liasse, in-folio, papier, 121 pièces.

1759. — Octrois de la ville. — Registre de Jean-Baptiste Faifeu, 38e année de régie commencée le 1er octobre 1759 et finie le dernier septembre 1760.

Un registre, in-folio, papier, de 12 feuillets.

Digitized by Google

1759. — Produits de la foire de la Saint-Martin.

Un cahier, in-folio, papier, de 6 feuillets, deux en blanc.

1759. — Produits de la foire de la Fête-Dieu.

Un cahier, in folio, papier, de 4 feuillets.

1760. — Note indiquant ce que la ville d'Angers payait en 1757 et 1760 par soldat et officier d'infanterie.

Une pièce, in-folio, papier.

1760. — Don gratuit. — Recettes de la deuxième année, de février 1760.

Une liasse, in-folio, papier, 131 pièces.

1760. — Octrois de la ville. — Registre de Jean-Baptiste Faifeu, 39e année de régie, commencée le 1er octobre 1760 et finie le dernier septembre 1761.

Un registre, in-folio, papier, de 16 feuillets, les trois derniers en blanc.

1761. — Don gratuit. — Recettes de la troisième année, de février 1761.

Une liasse, in-folio, papier, 132 pièces.

1762. — Acte de vente par Lemanceau de la Couldre, marchand, paroisse de Saint-Michel-du-Tertre, à Cosme Morteau, marchand maître vitrier, paroisse Saint-Maurice, d'une maison, quai de la Poissonnerie, paroisse Saint-Pierre.

Une pièce, in-folio, papier, de 6 feuillets.

1762. — Octrois de la ville. — Registre de Jean-Baptiste Faifeu, 41e année de régie, commencée le 1er octobre 1762 et finie le dernier septembre 1763.

Un registre, in-folio, papier, de 14 feuillets.

1762. — Lettres de l'Intendant de la Généralité de Tours aux Maire et Échevins de la ville d'Angers, relative au Régiment de cavalerie de la Reine et à la Compagnie nouvelle du Corps Royal d'artillerie.

Une liasse, in-4°, papier, 2 pièces.

Digitized by Google

1762. — Pièces diverses relatives au casernement des troupes.

Une liasse, in-folio, papier, 3 pièces.

1763. — Lettre du ministre Choiseul à l'Intendant de la Généralité de Tours (*copie*); requête des Maire et Échevins de la ville d'Angers au ministre Choiseul (*copie*); observations du marquis de Fourmy sur le logement du Régiment de la Reine; lettre de l'Intendant de la Généralité de Tours aux Maire et Échevins de la ville d'Angers.

Une liasse, in-folio, papier, 6 pièces.

1763. — Acte de bail, consenti par Pierre Desportes, feudiste, à Ambroise Houtreux, marchand filassier, d'une partie de maison foubourg Bressigny, vis-à-vis l'hôtel de M. de la Boullaye.

Une pièce, in-folio, papier,

1763. — Pièces diverses relatives au casernement des troupes.

Une liasse, in-folio, papier, 14 pièces.

1764. — Acte de délégation de plusieurs rentes, par Lemanceau de la Couldre, marchand, à Morteau, maître vitrier, demeurant paroisse Saint-Maurice.

Une pièce, in-4°, papier, de 4 feuillets.

1762-1784. — Registre du prix des blés, commencé le 16 janvier 1762 et terminé le 28 février 1784.

Registre, in-folio, papier, de 100 feuillets.

1764. — Lettre de M. de Vroglie à M. Heurtelou, lui rappelant de placer une guérite pour les carabiniers, à l'endroit où se fait la distribution des fourrages.

Une pièce, in-folio, papier, deux feuillets, le dernier en blanc.

1764. — Copie d'une lettre écrite au maire d'Angers par M. de Riencourt, commissaire des guerres, ordonnance et lettre de l'Intendant de la Généralité de Tours, relative au casernement de 400 chevaux d'un corps de carabiniers.

Une liasse, in-folio, papier, 3 pièces.

Digitized by Google

1764. — État des sommes imposées sur les habitants pour le casernement des troupes, de 1750 à 1764 inclusivement.

Une pièce, in-folio, papier.

1764. — Extrait des états de répartition des sommes payées aux revendeurs, à compter sur le loyer des lits par eux fournis, tant pour le Régiment de la Reine que pour les carabiniers.

Une pièce, in-folio, papier, de 2 feuillets, le dernier en blanc.

1764. — Note des états de frais de casernement dont les avances ont été faites par la ville du 5 juillet 1764 au 10 avril 1766.

Une pièce, in-folio, papier.

1764. — Pièces diverses relatives au casernement de troupes.

Une liasse, in-folio, papier, 15 pièces.

1764.-1791. — Registre servant à l'enregistrement des enfants trouvés, exposés dans la ville, faubourgs, quinte et banlieue d'Angers; avec les noms de ces enfants et des commissaires ou huissiers qui les ont levés, la date des procès-verbaux, les noms des nourrices où ils ont été déposés, des fiefs où ils ont été trouvés, des paroisses où ils ont été baptisés et de celles où a eu lieu leur sépulture. Commencé le 23 novembre 1764 et fini le 5 décembre 1791.

Un registre, in-folio, papier, de 488 pages, les 96 premières sont seules remplies.

1764. — Injonction des Maires et Echevins de la ville d'Angers aux maîtres charpentiers d'avoir à fournir des compagnons « avec les outils nécessaires à leur métier, » au sieur Marot, charpentier, chargé de la construction du manège, « à peine de prison, tant contre les maîtres que « contre les compagnons en cas de refus. »

Une pièce, in-folio, papier, de 2 feuillets.

Digitized by Google

1765. — Saisie et arrêt aux mains des Maire et Echevins de la ville d'Angers des sommes qui peuvent être dues au sieur Trottier, hôte du *Cordon-Bleu.*

Une pièce, in-8° papier.

1765. — Pièces diverses relatives au casernement des troupes.

Une liasse, in-folio, papier, 60 pièces.

1765. — Requête des Maire et Echevins de la ville d'Angers au ministre Choiseul et à Mme la comtesse de Brionne ; lettres du chevalier de Beauregard et de l'Intendant de la Généralité de Tours, relatives au casernement des troupes.

Une liasse, in-folio, papier, 5 pièces.

Ar. L.

(A suivre).

Le Propriétaire-Gérant,

G. GRASSIN.

Angers, imprimerie Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud. — 1865-83

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

SEPTIÈME VOLUME

JUILLET - DÉCEMBRE 1883

JUILLET - AOUT

Pages

Souvenirs de la Révolution en Anjou. — La Soçiété populaire de Saumur en l'an II et l'an III. (*Suite et fin*). — **Albert Bruas** 1

La vie privée en Anjou au XVe siècle, d'après les comptes inédits de Guillaume Tual (*Suite*) — **André Joubert**. . . 25

Autour d'Ischia. — **Jean d'Étiau** 53

Un mois en Espagne (*Suite*) — **P. Henry** 87

Liste analytique d'un certain nombre de pièces récemment découvertes à la mairie d'Angers (*Suite*) — **Ar. L.** . . . 99

Ogeron de la Bouère. — **J. Denais**. 110

Chronique bibliographique : Jacques Bouju. — **André Joubert** 122

SEPTEMBRE-OCTOBRE

Neiges d'Antan. — **Jean d'Étiau** 121

Gueltas et Bieuzy. — Légende bretonne. — **Arthur Du Chêne** 141

Un mois en Espagne (*Suite*). — **P. Henry**. 159

La vie privée en Anjou au XVe siècle, d'après les comptes inédits de Guillaume Tual (*Suite*). — **André Joubert** . . 171

Musée Saint-Jean. — Section numismatique. Médailles d'or. — **Godard-Faultrier**. 199

Liste analytique d'un certain nombre de pièces récemment découvertes à la mairie d'Angers (*Suite*.) — **Ar. L.** . . . 222

Chronique bibliographique : Recherches épigraphiques sur le Mausolée de Catherine de Chivré et sur l'Enfeu des Gaultier de Brullon, par André Joubert — **Godard-Faultrier** . . 226

Digitized by Google

NOVEMBRE-DÉCEMBRE

Pages

Un procès au XVe siècle. — Louis XI. — Philippe de Commynes — le seigneur de Montsoreau et les habitants de Savigny. — **A. Ledru**. 233

La vie privée en Anjou au xve siècle, d'après les comptes inédits de Guillaume Tual (*Suite et fin de la première série.*) — **André Joubert**. 251

Un mois en Espagne (*Suite et fin.*) — **P. Henry**. 279

A propos de la mort d'Henriette d'Angleterre. — **Ambroise Pelé**. 291

Liste analytique d'un certain nombre de pièces récemment découvertes à la mairie d'Angers (*Suite*). — **Ar. L.** . . 305

Angers, imprimerie Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud. — 1057-84.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

NOUVELLE PUBLICATION

VIE DE Mgr DUPANLOUP

Évêque d'Orléans, membre de l'Académie Française

PAR

M. l'abbé F. LAGRANGE, vicaire général d'Orléans

TOMES I et II. — **15** fr.

L'ouvrage sera complet en 3 volumes

En publication

ARMORIAL GÉNÉRAL DE L'ANJOU

PAR

M. Joseph DENAIS

Officier d'Académie, membre de plusieurs Sociétés savantes

L'ouvrage formera 2 volumes grand in-8° et sera publié en fascicules de 80 pages chacun, avec de nombreuses planches au prix de 3 francs le fascicule.

Il a été tiré un petit nombre d'exemplaires numérotés sur papier de Hollande.

Le 14e Fascicule est paru.

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX :

Pour paraître prochainement, la 2e édition des

RECHERCHES ÉPIGRAPHIQUES

sur le

MAUSOLÉE DE CATHERINE DE CHIVRÉ ET SUR L'ENFEU DES GAULTIER DE BRULLON

par ANDRÉ JOUBERT,

avec des eaux-fortes de Tancrède Abraham et un portrait inédit du célèbre voyageur Le Gouz de la Boullaye.

Mémoires de Madame la duchesse de Tourzel, gouvernante des enfants de France, pendant les années 1789, 1791, 1792, 1793, 1795, publiés par le duc des Cars, 2 vol. . . . 15 »

Correspondance diplomatique de M. de Bismarck, 2 vol. in-8° . . . . . 16 »

Succession d'Espagne. — Louis XIV et Guillaume III, par H. Raynald, 2 vol. in-8° . . . . . 15 »

Traité des Eaux Minérales de la France et de l'Étranger, par Durand Fardel, 1 vol. in-8° . . . . . 10 »

Souvenirs d'Enfance et de Jeunesse, par Ernest Renan, 1 vol. in-12 . . . . . 3 50

Mémoire archéologique sur les découvertes d'Herbord, dites de Sanxay, par le R. P. de la Croix, S. J. 1 broch. in-8°, avec plans et dessins . . . . . 4 »

Voyage au pays du Hatschisch, par Jacolliot, 1 vol. in-12. . 4 »

Le Royaume d'Annam et les Annamites, par Dutreil de Rheins, 1 vol. in-18. . . . . 4 »

Obock, Mascate, Bassorah, par Denis de Rivoire, 1 vol. in-12. 4 »

Keraban le Têtu, par Jules Verne. — 1re partie, 1 vol. in-12. . 3 «

Voyage de la Vega autour de l'Asie et de l'Europe, par Nordenskiold. Ouvrage traduit du suédois avec l'autorisation de l'auteur, tome Ier, grand in-8° . . . . . 15 »

L'Expédition de la Jeannette au pôle Nord, racontée par tous l[illegible] de l'expédition. Ouvrage composé des documents [illegible] *New-York-Herald*, de 1878 à 1882, 2 vol. in-12 . . . . . 7 »

Les rois frères de Napoléon Ier, documents inédits relatifs au premier empire, publiés par le baron Du Casse, 1 vol. in-8° . 10 »

Histoire de l'éducation des femmes en France, par Paul Rousselot, 2 vol in-12 . . . . . 7 »

Le prince Albert de Saxe-Cobourg, époux de la reine Victoria, traduit de l'anglais par Augustus Craven, 2 vol. in-8° 16 »

La Ferme du Choquart, par V. Cherbuliez, 1 vol. in-12. . . 3 50

La comtesse Sarah, par Georges Ohnet, 1 vol. in-12 . . . . 3 50

Criquette, par Ludovic Halévy, 1 vol. in-12 . . . . . 3 50

Dieu. — Patrie. — Liberté, par Jules Simon, 1 vol. in-8°. . . 7 50

Histoire d'une Frontière — La Roumanie, sur la rive droite du Danube, par le prince Georges Bibesco, 1 vol. in-8° . . . 6 »

Sixte-Quint, par le baron de Hübner, 2 vol. in-12. . . . . 7 »

Histoire de l'Éducation des Femmes en France, par Paul Rousselot, 2 vol. in-12 . . . . . 7 »

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

JAN 7 1938

Digitized by Google

Digitized by Google